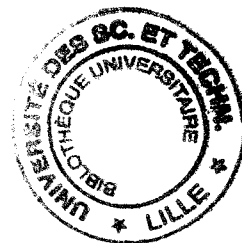


H

gen 20107538

50 377
1996
209

UNIVERSITE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LILLE
U.F.R. Sciences économiques et sociales



ENSEIGNANTS AFRICAINS EN ÉCOLE FRANÇAISE

par Madeleine KABORE

Thèse en vue de l'obtention du titre de Docteur
Spécialité : Sociologie

Directeur de thèse : Jean-Claude RABIER

**A la mémoire de
ma mère et de ma grand-mère**

**Quelle que soit la grandeur de l'action d'un homme,
il n'y a qu'un seul mot :
merci !**

SOMMAIRE

Remerciements	6
INTRODUCTION GÉNÉRALE	8
MÉTHODOLOGIE	17
I. Recherche bibliographique	17
II. Les enquêtes	18
1. Population enquêtée	18
2. Techniques d'enquête	19
3. Les entretiens	20
4. La méthode des entretiens et les thèmes abordés	21
5. Les difficultés rencontrées	21
III. Analyse des entretiens	25
Conclusion	28
PREMIÈRE PARTIE : APERÇU DU SYSTÈME ÉDUCATIF	30
I. Présentation du système éducatif français	31
1. Les établissements et les diplômes délivrés	32
1.1. Les établissements	34
1.2. Les matières et les diplômes délivrés	35
2. Évolution des effectifs scolaires	37
3. Scolarisation et immigration	40
4. Enseignants et immigration	47

II- L'enseignant et son métier	49
1. Historique	50
2. Les mobiles du choix de l'enseignement	51
3. Les avantages et les inconvénients d'une profession	53
4. Les conditions du recrutement du corps enseignant	55

III- Pourquoi le système d'enseignement français a-t-il besoin d'enseignants africains ?	58
1. Évolution des effectifs du corps enseignant	58
2. La situation économique et sociale des enseignants	61
3. De l'emploi des africains	65

Conclusion	74
-------------------	-----------

DEUXIÈME PARTIE : LA PRÉSENCE DES ENSEIGNANTS NOIRS AFRICAINS DANS L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS	76
---	-----------

Introduction	77
---------------------	-----------

I. Caractéristiques de la population enquêtée	78
1. Études des différentes populations	78
2. Formation, ancienneté et rémunération des enseignants	85
3. Comparaison des différentes populations	93

II. Les causes de la présence des Africains dans l'enseignement français	97
1. Les causes historiques	97
2. Les causes socio-culturelles	100
3. Les causes politiques	107
4. Les causes économiques et sociales	110

III. Les relations sociales des enseignants	117
1. Les relations avec les élèves	117
2. Les relations avec les parents d'élèves	125
3. Les relations collégiales : les relations entre professeurs	133
4. Les relations hiérarchiques	138
 IV. Le point de vue des enseignants sur l'enseignement français	 145
1. Les avantages et les inconvénients du métier	145
2. La situation des enseignants en France : vécu et représentation	150
3. L'efficacité des enseignants africains dans l'enseignement	162
3.1. Les critères de l'efficacité	162
3.1.1 - "Le bon élève et la bonne classe"	162
3.1.2 - Le terme "niveau" vu par les enseignants	172
3.1.3 - Le bon enseignant	181
3.2. Les enseignants africains sont-ils efficaces ?	185
4. Les propositions de réformes envisagées par les enseignants	190
4.1. Les propositions des enseignants africains	190
4.2. Les propositions des enseignants d'origine antillaise	194
4.3. Les propositions des enseignants français métropolitains	195
5. La naissance d'un type d'enseignants : les enseignants africains constituent-ils un groupe social ?	199
6. L'avenir des enseignants africains dans l'enseignement français	206
 V- Analyse et interprétation	 223
 Conclusion	 237

TROISIÈME PARTIE : LES PERCEPTIONS DES ENSEIGNANTS AFRICAINS SUR L'ENSEIGNEMENT EN AFRIQUE	239
I. L'enseignement en Afrique	240
1. Rappel historique de son évolution	240
2. La situation actuelle	250
II. Vision de l'enseignement en Afrique par les enseignants africains	258
1. Un type de système d'enseignement en Afrique : le cas du Burkina Faso	263
2. Les conditions des enseignants en Afrique noire	272
3. Les enseignants vus par la société.africaine	276
4. Le sous-développement en Afrique : un problème de formation	281
Conclusion	286
 CONCLUSION GÉNÉRALE	 287
 BIBLIOGRAPHIE	 299
 TABLEAU	 311
 ANNEXE	 313

REMERCIEMENTS

Au terme de ce travail, nous tenons à adresser nos plus vifs remerciements à Monsieur Jean - Claude RABIER, notre directeur de thèse pour la sollicitude dont il nous a entourée tout au long de ce parcours.

Nous tenons à exprimer notre profonde reconnaissance et nos plus sincères remerciements à Madame Marie - Françoise COUREL, Directeur de recherche, Directeur des laboratoires IMAGEO et INTERGEO pour l'aide précieuse qu'elle nous a apportée.

Notre gratitude s'adresse également à Marie - Claude GUERINI, chercheur au CNRS, et à Monsieur Philippe CHAMARD, professeur à l'Université de Paris X pour les encouragements et l'aide appréciable qu'ils nous ont fournis.

Nous remercions tout spécialement Madame Caroline DRAKE, enseignant chercheur à l'Université de Paris V.

Nous désirons exprimer notre profonde gratitude à Eliane LETERRIER, ainsi qu'à tous les membres de IMAGEO et INTERGEO pour les encouragements et l'aide qu'ils nous ont apportés lors de ce travail.

Nos remerciements vont également à tous nos amis, à Mesdames Bruna PALIERME et Michèle PIEDNOIR, ainsi qu'à Dominique PANZIERI, Sylvie COUTANT, Ana et Serge ROMENESKY, ADIA et son mari qui nous apporté leur soutien moral et matériel.

Nous remercions aussi Karine, Françoise NUBOURG, Christine, le docteur Nicolas et toute l'équipe du centre de rééducation de la Chataigneraie Convention. Nous n'oublions pas Madame CANONICI, ainsi que Madame BERGER.

Nous remercions enfin tous les enseignants africains pour leur disponibilité et surtout pour avoir accepté de répondre à toutes nos questions lors des différents entretiens qui ont permis la réalisation de ce travail.

A l'homme et à la femme qui ont modelé mon existence, mon papa et ma grand mère, je voudrais témoigner ma profonde reconnaissance et toute ma gratitude. Merci pour tout !

Aux oreilles lointaines et attentionnées de ma famille, à Marcel KONKOBO, à Céline et à Michel YAMEOGO, à Absatou DADDY RABIOU, j'exprime mes sincères remerciements.

Je tiens également à remercier les familles OUALIAN, SOBGHO, PANZIERI, LEICK ainsi que Pascale BOISROBERT dont les encouragements m' ont été précieux.

INTRODUCTION GENERALE

De nos jours, un nombre important d'Africains enseignent dans les établissements secondaires français. Environ 10% des 40 000 maîtres auxiliaires de l'enseignement secondaire sont Africains : en 1994, 4486 exerçaient cette profession.¹

Venus en France avec l'intention de poursuivre leurs études, ils se retrouvent notamment dans les lycées d'enseignement professionnel où le pourcentage des maîtres auxiliaires est élevé (80%). Les académies de Lille, Caen, Amiens, Versailles sont les bastions des maîtres auxiliaires africains.

La rencontre d'africains qui se disent "enseignants en France " a stimulé notre curiosité et orienté notre réflexion sur ce groupe professionnel original et diversifié qui suscite de l'admiration de la part de leurs compatriotes pour lesquels la France reste un mythe. Une explication à ce phénomène est que les premiers africains qui ont poursuivi leurs études en France ont présenté une image fautive de celle-ci : un univers social privilégié où l'on acquiert puissance économique et savoir. En effet, la force de la monnaie permet à ceux qui ont séjourné en France de satisfaire un tant soit peu les besoins élémentaires de leurs parents en Afrique (transferts monétaires). En plus de cette "illusion" ancienne, les comportements alimentaires et vestimentaires de ceux qui ont vécu en France viennent conforter ce mythe. Ces comportements sociaux renforcent une fois encore l'idée de l'aisance matérielle des étudiants africains en France et en retour créent l'admiration de ceux qui sont restés en Afrique.

A l'origine notre vision d'étudiante africaine ne dépassant pas le cadre de la France , "pays développé et de culture", nous n'imaginions pas qu' un africain

¹Le Monde, 9 Juin 1994.

puisse enseigner dans le système scolaire français à moins de faire partie d'une élite. La France s'est imposée en Afrique dans le domaine de la formation et les étudiants qui venaient y poursuivre leur formation laissaient derrière eux l'image de ceux qui accèdent à l'Univers du savoir. Nous étions persuadée que ceux qui enseignent dans ce monde scientifique étaient des maîtres incontestés du savoir du fait de leur initiation dans les universités françaises et de leur insertion dans un domaine aussi sensible que l'enseignement ainsi que de leur contribution à la formation de la jeunesse française.

Il faut souligner par ailleurs, sans toutefois s'étendre, qu'après les indépendances, les ressortissants des états africains avaient plus de facilité qu'aujourd'hui pour exercer une activité professionnelle en France, indépendamment du travail manuel. Le marché du travail était accessible à tous et n'était pas saturé comme de nos jours. C'est dans ce cadre que certains intellectuels africains ont exercé, sans difficulté, l'activité professionnelle de leur choix. Ceux qui sont restés dans ce système de fonctionnement occidental, plutôt que de servir leur pays, ont suscité l'admiration de leurs compatriotes par leur aisance matérielle.

Il fallait donc réaliser une étude originale de ce groupe particulier. Une étude les concernant n'a pas encore été menée et présente l'intérêt de dégager cette spécificité marquée, entre autres, par des rapports sociaux originaux. Nous nous sommes interrogée sur leur statut et leur position sociale dans l'enseignement et sur les différentes représentations qu'ils avaient de leur profession.

- Quelles sont les motivations personnelles qui conduisent des africains résidant en France à opter pour l'enseignement ?
- Pourquoi sont-ils recrutés dans l'enseignement français et selon quels critères ?
- Comment vivent-ils cette situation et celle-ci leur paraît-elle transitoire?
- Leur position sociale dans l'enseignement français est-elle reconnue ?

Au cours des entretiens que nous avons eus avec certains d'entre eux, nous avons essayé de comprendre les raisons de leur présence dans l'enseignement

français et leur perception de leur situation professionnelle (statut, aspect financier, aspect relationnel avec leurs collègues, rapports sociaux avec les élèves et les parents d'élèves).

Par ailleurs, la presse française parle d'une désaffection vis-à-vis du métier d'enseignant qui entraîne l'accroissement du nombre de postes non pourvus par les nationaux, essentiellement dans le domaine scientifique. Cette situation influence-t-elle le recrutement d'enseignants africains par le Ministère de l'Éducation nationale ?

Nous avons défini les critères nous permettant de caractériser ces derniers comme un groupe socio-professionnel à part entière. Il nous est apparu capital de savoir s'ils appartenaient à une catégorie particulière d'enseignants ou si l'enseignement français les considérait comme des enseignants à part entière.

Une étude des "enseignants africains dans le système éducatif français" implique une approche comparative des systèmes scolaires en Afrique noire et en France : elle permettra de comprendre les mobiles de la présence des africains dans l'enseignement français. Ce fait social nouveau, l'emploi des enseignants africains dans le système éducatif français, montre aussi les imperfections d'un système d'enseignement africain calquant celui de la France qui lui-même cherche sa voie. En effet, les systèmes scolaires des pays africains sont restés intacts du point de vue enseignement et fonctionnement après l'accession à l'indépendance des États africains. Des aménagements à la marge concernant presque exclusivement les programmes ont été réalisés, cependant l'enseignement reste hybride et inadapté au plan social et dépendant de celui de la France. La formation des étudiants africains ne tient pas compte des besoins du pays. La plupart du temps, ceux-ci reçoivent des formations ésotériques qui ne s'inspirent pas de la réalité sociale. Par exemple, pour un pays comme le Burkina Faso, on oriente plus les étudiants dans les sections littéraires plutôt que scientifiques. Un tel pays devrait former ses cadres dans les domaines de l'agronomie car étant un pays agricole, en médecine vétérinaire, en médecine, et aussi avoir un nombre important de techniciens supérieurs. Cette dépendance de l'enseignement s'est traduite pendant longtemps par l'envoi des étudiants africains en France.

L'étude de la présence des enseignants africains dans l'enseignement français mérite d'être abordée, car elle a un lien avec nos précédentes études. En

effet, nous nous sommes intéressée au phénomène de scolarisation féminine au Burkina Faso, pays d'Afrique Noire francophone. Ces travaux ont permis de relater les différentes transformations de la société consécutives à la scolarisation et la mise en évidence de l'inadaptation du système d'enseignement au Burkina.

Celui-ci n'arrive pas à satisfaire ceux qu'il forme sur le plan professionnel. De même, il se révèle insuffisant et dépendant de celui de la France qui a pour mission de continuer la formation des intellectuels africains. Précisons encore, qu'après 1960, le souci des pays africains était de poursuivre l'œuvre de formation instaurée par les puissances coloniales du fait de leur dépendance sur le plan scientifique et économique. Beaucoup de pays africains ont été contraints d'envoyer leurs étudiants se perfectionner à l'extérieur car les structures sur place ne leur permettaient pas d'accéder à une telle formation. Par ailleurs, ceux qui ont été formés occupaient des postes qui n'avaient rien à voir avec leur formation. On pourrait citer comme exemple le cas d'un sociologue qui occuperait un poste de directeur dans une banque.

Une autre situation plus critique est l'impossibilité des jeunes États africains d'insérer sur le plan professionnel tous ceux à qui ils avaient dispensé une formation et délivré des diplômes. Trouver un emploi en France devient la principale préoccupation des jeunes africains en fin d'étude.

Les raisons et les conditions de leur recrutement par le Ministère de l'Éducation nationale devraient nous aider à comprendre ce qui se cache derrière une telle politique à l'égard des enseignants africains. Quels sont les critères de sélection et quelles sont les particularités de cette catégorie d'enseignants ?

Qu'est ce qui les distingue des autres enseignants? Ce faisant, nous allons établir une comparaison des points de vues des africains, de leur comportement avec d'autres enseignants dont l'origine culturelle est différente : Français métropolitains et des Antilles.

Lorsque nous parlons de critères de sélection, il s'agit de déterminer si ce type particulier d'enseignants a été recruté en suivant la même procédure que les nationaux. Nous savons en effet que la voie idéale pour devenir enseignant est l'accession du postulant à l'École Normale Supérieure. Il reçoit une formation universitaire qui permet de passer les concours de recrutement pour l'enseignement secondaire : Certificat d'aptitude professionnel à l'enseignement

secondaire (CAPES) ou Agrégation. Ceux-ci enseignent dans les collèges ou dans les lycées.

Ayant de ce fait conscience de cette forme de recrutement des enseignants par l'Éducation Nationale, nous nous interrogeons sur les dispositions administratives prises par celle-ci pour l'intégration des africains dans l'enseignement français. Comment recrute-t-on les africains désirant enseigner ?

Quels sont les critères liés aux diplômes, aux formations universitaires et à la nationalité et autres éléments qui influencent la décision d'embauche ?

Nous entendons aussi par particularités des enseignants l'ensemble des caractéristiques sociales distinctives permettant aux enseignants africains de se démarquer des autres. Ce sont entre autres leur position sociale, leur situation économique, leurs représentations sociales influencées par les normes et les valeurs de leur pays, les rapports sociaux marqués par le poids de leur éducation d'origine ainsi que tout un dispositif de pensées, de comportements qu'ils adoptent face à leur milieu scolaire.

La recherche des motifs du recrutement des Africains par l'Éducation nationale française pourrait également nous aider à savoir si cela s'applique dans un contexte de coopération ou relève d'une démarche individuelle de recherche d'emploi.

Cette situation s'expliquerait-elle par l'existence d'une crise dans la profession enseignante ? Comment interpréter un tel phénomène ? Les intéressés sont-ils animés par une quelconque vocation ?

La migration des Africains en France est ancienne, mais la présence d'un autre type de migrants " des enseignants africains dans les établissements français " mérite une réflexion approfondie car elle pose un problème à notre niveau.² En effet, pour l'Africaine que nous sommes, submergée par tant de questions, une telle étude présente un intérêt particulier dans le contexte mondial de crise économique et sociale .

² La première immigration datant de la deuxième guerre mondiale est une immigration de main d'oeuvre non qualifiée.

La deuxième immigration plus qualifiée, car elle concerne des intellectuels, date des années post-indépendance. Après le baccalauréat les élèves étaient envoyés en France pour poursuivre leurs études.

En effet, on parle de scolarisation en Afrique noire, d'un manque de cadres pour le développement du pays. Insistons sur le fait que la situation de l'Afrique est particulièrement contradictoire car en même temps qu' on parle de faibles taux de scolarisation, ce qui signifie un taux d'analphabétisme élevé, ces États africains n'arrivent pas à absorber sur le plan professionnel le peu d'intellectuels qu'ils forment. C'est d'ailleurs cette situation de crise que nous allons souligner dans notre analyse sur la partie enseignement en Afrique.

En France aussi, le chômage constitue un sujet préoccupant , et pourtant, on fait appel à une main-d'œuvre étrangère dans l'enseignement. Devant de tels contrastes , il est primordial et intéressant de nous interroger sur le fondement de l'emploi des Africains dans l'enseignement français.

Le paradoxe est d'autant plus accentué au Burkina Faso que le manque d'enseignants sert de justificatif à l'inadaptation du système d'enseignement et de son dysfonctionnement.

La présence des Africains dans l'enseignement français expliquerait-elle la négligence de leur pays respectif à leur égard dans le domaine de l'emploi ?
Leur présence expliquerait-elle la recherche d'une aisance matérielle en France ?
Qu'est-ce que l' Éducation Nationale obtient en employant ces enseignants ?
Qu'est-ce que ces africains obtiennent ?

En Afrique, les enseignants bénéficient d'une relative reconnaissance sociale que leur témoignent les élèves et les parents d'élèves à travers leur respect. Bien qu'aujourd'hui ce type de rapport semble s'effriter (respect et considération non effectifs), être enseignants confère à ceux-ci un statut social valorisant.

En France, cette reconnaissance sociale a changé depuis les années 1967. En effet, les professeurs n'ont plus l'assise morale et intellectuelle d'autrefois ; ils ont en fait affaire à un public scolaire et des parents d'élèves qui ont changés, évolués, et manifestent quelquefois un certain désintérêt.

Nous nous interrogerons alors sur la situation des enseignants en France et surtout celle des nouveaux enseignants : les africains.
Ce faisant, nous décrirons les relations tissées à l'intérieur de leur lieu d'enseignement et tenterons de recueillir les avis des intéressés sur le système

d'enseignement. Nous analyserons la représentation sociale que des africains se font de leur position dans leur profession.

Il apparaît aussi important de connaître leur perception de l'enseignement en Afrique et leurs perspectives de retour.

Cette description nous permettra de saisir trois types de représentations sociales dans l'enseignement : position sociale réelle, position sociale représentée, position sociale estimée.

Les hypothèses pour l'élaboration d'une telle recherche sont les suivantes :

En France, ces dernières années ont été marquées par une diminution du nombre d'enseignants dans le domaine scientifique ; cette situation serait due au fait que ceux qui possèdent des diplômes scientifiques sont intéressés par d'autres domaines professionnels que l'enseignement.

Certains attribuent la désaffection vis-à-vis du métier à une féminisation de plus en plus importante du corps enseignant ; ainsi se conforte l'idée d'une dévalorisation de ce corps professionnel. De ce fait, face à un tel manque, l'Éducation Nationale a développé des postes d'auxiliaires qui permettent, entre autres, le recrutement des étrangers.

Un autre aspect important de l'absence de vocation est l'insécurité physique et morale qu'engendre ce métier. En plus des salaires peu motivants, la tâche de l'enseignant n'est pas facilitée dans certaines banlieues qualifiées de difficiles, car les élèves s'intéressent peu aux connaissances transmises par celui-ci. D'où l'existence d'un certain découragement de ceux qui désirent s'engager dans cette profession. C'est une des raisons supplémentaires pour le recrutement d'enseignants africains pour occuper les postes non pourvus.

Les Africains eux-mêmes s'engagent dans l'enseignement parce qu'ils n'ont pas d'alternative compte tenu de leur niveau de formation. De nos jours, le marché de l'emploi se trouve saturé. Le poste d'enseignant leur permet de bénéficier d'une certaine aisance matérielle.

La plupart des étudiants africains qui poursuivent leurs études en France ont d'énormes soucis matériels car leurs pays respectifs ne leur ont pas accordé une bourse jusqu'à la fin de leurs études. De ce fait, pour ceux qui veulent terminer leurs études, l'enseignement représente une perspective d'emploi qui leur permettra de résoudre leurs problèmes financiers immédiats. Cette éventualité d'embauche

leur permet de concilier leurs études et une activité professionnelle compatible avec celle-ci.

La situation économique des pays africains est de nos jours déplorable si bien que certains étudiants africains qui ont la possibilité d'exercer une activité professionnelle en France n'hésitent pas à s'insérer dans le domaine professionnel. Certains dans la crainte de ne pas trouver un emploi dans leur pays respectif s'engagent dans l'enseignement. Cette situation momentanée permet à ceux qui ont fini leurs études d'acquérir un minimum de moyens matériels avant leur retour définitif au pays.

Un autre phénomène explicatif à l'exercice du poste d'enseignant par les Africains est peut-être dû à la valorisation sociale des enseignants en Afrique. Etre enseignant constitue un modèle de réussite sociale et suscite une admiration de ceux qui sont restés en Afrique.

Elle est d'autant plus accentuée lorsque ces derniers exercent la profession enseignante en France. Cette situation leur confère un prestige social. On pense généralement en Afrique que l'enseignant a acquis des connaissances inépuisables si on l'a accepté dans le système éducatif français. Cette appréciation sociale peut être une des raisons qui motive certains africains à faire de l'enseignement.

Par ailleurs, nous pouvons nous demander si certains ne s'adonnent pas à l'enseignement pour préserver cette image sociale et cacher les échecs universitaires antérieurs. L'échec universitaire, surtout en France, est mal vécu car il contribue à une très grande déception du groupe familial. En s'engageant comme enseignant, le statut leur permet de se conforter socialement et de s'affirmer dans leur entourage.

Ainsi cette migration sociale qualifiée de spontanée ne devient -elle pas à la longue définitive?

Nous pouvons avancer l'hypothèse que certains enseignants se consacrent définitivement à l'enseignement car ils ont connu des difficultés sur le plan de l'emploi et aussi sur le plan universitaire.

Aussi, pensons-nous que les relations développées dans le monde scolaire par les africains sont fructueuses mais sont influencées par leur passé culturel. En

effet, ces derniers ont des difficultés de communication avec leurs élèves .

Professeurs et élèves comprennent difficilement les réactions mutuelles de chacun. Cependant, nous pensons qu'au niveau de la société, ils connaissent des difficultés d'intégration qu'ils ne rencontrent pas dans le monde scolaire.

Les points de vue des africains sur l'enseignement en France restent différents des autres enseignants français métropolitains et des Antilles qui ont un jugement beaucoup plus fiable du fait de leur connaissance du milieu scolaire.

Mais qui sont ces enseignants africains ?

Sont-ils expérimentés ?

Comment voient-ils leur avenir?

MÉTHODOLOGIE

I. RECHERCHE BIBLIOGRAPHIQUE

L'analyse de la situation de l'enseignement en France et en Afrique nous permettra d'établir le schéma des deux structures de formation qui présentent des similitudes du point de vue du contenu, et qui ont fini par être complémentaires de telle sorte qu'elles développent une sorte de coopération par la présence des Africains dans les structures de formation françaises.

En effet, l'emploi des africains dans l'enseignement français lié à la fois à un phénomène de déséquilibre des effectifs du corps enseignant français et à un problème conjoncturel (crise économique et apparition du chômage) en Afrique, mérite d'être étudié dans ses détails.

Notre objectif est de mettre en lumière les causes et les fondements de la présence de cette catégorie spécifique de personnels dans l'enseignement.

Il nous fallait réaliser une recherche bibliographique qui nous permettrait d'approfondir nos connaissances alors incomplètes sur le système éducatif français et africain.

Pour arriver à une étude approfondie du sujet, nous nous sommes rendue dans différentes bibliothèques françaises lesquelles nous ont permis de nous concentrer sur notre recherche. Ainsi la Bibliothèque nationale, celle de l'INSEE, du Ministère de l'Éducation nationale, la bibliothèque des Sciences de l'éducation de l'Université de Paris X, la grande bibliothèque de cette université ainsi que la bibliothèque de sociologie, celles de la Sorbonne et de Beaubourg, celle de l'Institut national de recherche pédagogique ont été nos lieux de travail.

La consultation des données statistiques de l'INSEE nous a fourni les effectifs scolaires et les effectifs enseignants en France, ainsi que des statistiques traitant des salaires des fonctionnaires de l'État français. L'étude de documents de Sciences de l'Éducation nous ont aidée à bâtir notre travail de recherche. La lecture des documents centrés sur l'enseignement nous a permis en même temps d'approfondir nos connaissances sur le système éducatif français, d'avoir un point de vue sur les acteurs sociaux de l'enseignement, sur leur situation professionnelle et salariale.

Nous avons consulté des thèses de doctorat qui nous ont utilement servi dont celle qui nous a paru la plus intéressante est celle de L. Demailly sur "le collège, crises, mythes et métier". Ce travail se penche sur la situation scolaire en France et surtout les difficultés dans le système scolaire affectant la vie des enseignants. Lyse Demailly retrace le comportement des élèves lesquels sont peu motivés par le savoir scolaire. Cette situation crée une frustration au niveau des enseignants qui ressentent un mal être dans leur profession.

La thèse de Jacky Bellerot concernant les enseignants du secondaire nous a servi utilement dans l'étude des enseignants africains.

L'examen des documents abordant la situation de l'enseignement en Afrique a rendu possible de situer les conditions du système éducatif des pays d'Afrique noire. Ainsi, les ouvrages de Guy Belloncle sur la question éducative en Afrique", ceux de Hilaire Sikounmo concernant l'enseignement en Afrique ainsi que des écrits de grands spécialistes tels Pierre Erny, Balandier, de Jean Capel et autres nous ont été d'un grand secours. Les données statistiques de l'UNESCO nous ont également aidé dans nos travaux concernant l'Afrique.

II. LES ENQUÊTES

1. POPULATION ENQUÊTÉE

L'intitulé de notre sujet de thèse " les enseignants africains en école française" nous obligeait à centrer notre intérêt sur des africains qui évoluaient

comme enseignants dans les structures d'enseignement secondaire. Le champ d'étude était vaste car les africains sont composés de deux types de populations : une blanche et une noire.

Mais ce qui apparaît facilement réalisable et conforme à nos études antérieures ³ est bien d'étudier une population d'Afrique noire, ce qui nous permet de rattacher cette étude à notre passé culturel et à notre vécu quotidien. C'est d'abord dans ce contexte que cette population constitua notre population de référence.

La quête de données sur cette population nous a conduit auprès des académies et du Ministère de l'Éducation Nationale car nous étions dans l'impossibilité de localiser les établissements où enseignent les Africains. Les académies et le Ministère de l'Éducation nationale ont refusé de nous communiquer des données par nationalité sur les enseignants parce qu'une telle identification n'a pas été conçue dans l'intention d'éviter toute forme de ségrégation.

Nous n'avons donc pas pu élaborer de statistiques concernant les enseignants étrangers et encore moins africains dans le système éducatif français. Nous n'avons donc pas pu établir un échantillon représentatif. De ce fait, nous avons adopté une méthode appropriée : les enquêtes effectuées ont été possibles grâce à des relations personnelles qui nous ont introduite dans l'univers des enseignants africains. Une pré-enquête a été faite.

2. TECHNIQUES D'ENQUÊTE

La technique par questionnaire semblait être une démarche idéale pour nous. Malheureusement, la population des enseignants africains est très difficile à localiser. Il a fallu donc aller à la découverte de notre population. Nous avons rencontré quelques personnes déclarant faire partie de ce groupe professionnel, mais qui n'en faisait pas partie. Le type de réponses obtenues ne permettait pas

³Nos mémoires de maîtrise et de DEA se penchent sur la situation scolaire de la femme au Burkina Faso.

d'infirmier ou de confirmer nos hypothèses. De plus, les réponses à nos questionnaires étaient "bâclées" et ne fournissaient aucune information utile. La technique de questionnaire permettait aux enseignants de se dérober ou de refuser de donner des informations car ils se trouvaient seuls face aux questions.

La méthode par questionnaire s'avérant inefficace, il a été décidé de procéder par entretien. Nos connaissances nous ont permis de rencontrer des enseignants de la région lilloise, bastion des maîtres auxiliaires, car zone ouvrière recrutant un fort pourcentage de maîtres auxiliaires. Nous avons eu aussi le loisir de rencontrer des enseignants parisiens à cause de notre lieu d'habitation. Nous avons également interrogé des enseignants français que nous avons rencontrés au lycée Montaigne à Paris, grâce à une relation amicale, au collège Saint Stanislas à Cergy, ce qui nous a permis d'avoir la réaction d'enseignants évoluant en collège, ainsi que les avis d'enseignants ayant reçu leur formation dans l'institution scolaire française et de surcroît imprégnés dès leur enfance par la culture française. Une telle démarche permet d'établir les points de comparaisons entre ces différentes populations.

3. LES ENTRETIENS

L'idéal aurait été que nous réalisions nos entretiens auprès de la population des enseignants burkinabe(étant nous-même burkinabe) , mais nous nous sommes heurtée à l'incompréhension et à la méfiance des gens du fait de notre statut de femme qui nous a valu maints échecs.

Nous avons donc essayé d'élargir notre domaine d'étude et d'entreprendre des entretiens auprès des enseignants africains, francophones sans tenir compte de leur nationalité. C'est dans ce souci de recueillir des informations de qualité dénuées de toute considération ayant trait au sexe que nous avons interrogé des africains de toutes les nationalités. Cette démarche nous a permis d'approcher 32 enseignants d'origine africaine et d'élaborer la partie concernant la situation des enseignants africains dans l'enseignement français.

Malheureusement, les soucis que nous avons voulu éviter en étendant notre échantillon à tous les enseignants africains, quelle que soit leur nationalité, ne l'ont pas été .

C'est dans cette optique que nous avons réalisé des entretiens auprès de 32 enseignants africains et de 14 enseignants français métropolitains et des Antilles. Le choix d'enquêter des Français devrait permettre des comparaisons de points de vues des différentes populations.

4. LA MÉTHODE D'ENTRETIEN ET LES THÈMES ABORDÉS

La technique utilisée pour arriver à bout de nos difficultés fut l'entretien semi- directif. Pour arriver à une analyse approfondie du problème, cette méthode nous a permis d'obtenir des informations et surtout avoir une discussion et une sollicitation plus pressante auprès des enseignants. Mais avant de commencer ces entretiens, une technique d'entretien test a été soumise à quelques enseignants qui paraissaient intrigués. De ce fait, nous avons dû modifier certaines questions pour les rendre plus recevables par notre population. Cela nous a permis de recueillir des données intéressantes pour notre analyse. Nous avons élaboré des thèmes portant sur les motivations des africains pour l'enseignement, les relations sociales des enseignants, leur situation dans l'enseignement, et les points de vue sur l'enseignement français et celui d'Afrique.

5. LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

La population à majorité masculine paraissait surprise, et méfiante lorsqu'elle nous a vue nous intéresser à une étude sur les enseignants africains. On nous a souvent demandé la finalité de cette recherche et les satisfactions qu'elle pourrait nous procurer. De même, les réponses que nous avons obtenues ne paraissaient pas fiables compte tenu de la méfiance de départ.

A nos handicaps s'ajoute une sorte de discrétion que notre population ne nous a pas épargné. Nous avons eu l'impression d'avoir affaire à des gens mus par une sorte de contrat tacite, décidés à esquiver les questions qui posaient problème. Celles-ci pouvaient remettre en question un certain nombre de représentations sociales sur la position des enseignants africains en France.

Ceci peut s'expliquer par la situation sociale de la femme dans les pays africains. Ainsi au Burkina Faso (et plus largement dans tous les pays africains), la société a relégué la femme au dernier plan et au seuil du vingt et unième siècle cette mentalité continue à avoir cours. En effet, la femme était considérée comme une éternelle mineure juste bonne pour la reproduction. Ainsi, elle doit obéissance et soumission à son mari. Etre inférieur, représentation que la société lui a attribuée, elle a fini par la concevoir, l'accepter et la répercuter à travers l'éducation de soumission qu'elle inculque à sa descendance.

L'image que la société veut donner de la femme est celle d'un être respectueux dévoué et réservé devant toute présence masculine. C'est pourquoi dans la société mossi au Burkina Faso, les femmes chargées de l'éducation des enfants sont cantonnées dans un univers féminin et restent à l'abri de tout contact extérieur. Leur rôle principal est d'accomplir les tâches ménagères et domestiques. C'est par elles que se scellent les liens intervillageois à travers les unions contractées.

Monnaie d'échange et donc de stabilité sociale car toute rivalité était levée lorsqu'une alliance était contractée entre villages, la place de la femme n'est pas à l'école. C'est d'ailleurs pour rester fidèle à cette mentalité traditionnelle, que les premières écoles s'ouvrirent en priorité aux hommes. L'administration coloniale a implicitement participé au renforcement de cette mentalité, reléguant la femme au dernier plan, en sollicitant uniquement des hommes pour les tâches subalternes au début de la colonisation. Ce n'est que plus tard que les femmes, grâce à leur origine sociale, accédèrent à l'instruction scolaire.

Malheureusement, elles ne reçurent qu'une instruction de base au niveau de l'enseignement primaire ou secondaire leur permettant d'occuper des professions destinées aux femmes telles sages-femmes, matrones, infirmières, secrétaires et institutrices. Celles-ci avaient pour impératif de construire un foyer et d'accomplir leur mission de procréation. Les études supérieures étaient implicitement réservées aux hommes. Les seules femmes qui suivaient cette trajectoire étaient considérées

comme une exception dans la société africaine qui les regardait comme des femmes à problèmes ou des femmes émancipées, ce qui était mal vu par la société car elles remettaient en cause tout un système de valeurs traditionnelles à commencer par celui du mariage forcé.

Là où l'homme devait réussir, il ne fallait pas que la femme accède. De ce fait, nous pensons que c'est au nom de toutes ces considérations culturelles reléguant la femme à un rang inférieur que certains éléments de notre population ont refusé de se soumettre à certaines de nos questions. De plus, en acceptant de se soumettre à nos entretiens, la personne nous découvre sa trajectoire scolaire et par conséquent fait découvrir au reste de la société africaine son statut réel dans l'enseignement français. D'ailleurs ne dit-on pas que le malheur passe par les femmes ?

La population était à majorité masculine et certains ont cherché à nous intimider. La démarche que nous avons suivie n'a pas été agréée par certains éléments de notre population qui pensaient anormal d'être questionnés par une femme. L'inverse aurait été jugé normal si ces derniers avaient été à notre place et nous avaient donc soumis leurs questions.

Nous avons également eu des difficultés liées à notre méconnaissance du terrain et du caractère sensible de notre thème de recherche.

Notre population n'ayant pas confiance en nous se demandait à qui était destiné notre travail. Nous étions perçue comme une personne travaillant à la solde de l'administration de l'Éducation nationale qui chercherait à soutirer des informations qui pourraient nuire considérablement aux enseignants africains. De ce fait, certaines questions ont été considérées comme "tabou" par certains enseignants qui refusaient d'y répondre. Ainsi, certains d'entre eux mieux expérimentés, tout de même méfiants, ont exigé sur place d'avoir une copie de la disquette d'entretien. Nos questions sur l'intégration trouvaient une réponse vive et agressive. Il en est de même des questions portant sur les raisons de leur présence en France. Celles-ci faisaient l'objet de réponses agressives ou négatives.

Certains enseignants ont également tenu à ce que les entretiens soient secrets, leurs réponses anonymes, parce qu'ils avaient peur des retombées d'un tel travail. En effet, ils nous ont précisé qu'ils ne voulaient pas perdre leur poste. Nous avons eu des menaces verbales de quelques personnes à ce propos. D'autres par

contre ont refusé que leur entretien soit enregistré. Nous avons eu des difficultés de contact avec certains enseignants qui étaient contre l'idée d'entretien.

Ainsi nous avons été obligée d'adopter plusieurs techniques d'entretiens, non directifs si la personne était disposée à répondre à nos questions. Dans ce cas il suffisait de poser une seule question et les intéressés nous donnaient plus d'informations. Il faut souligner tout de même que les enseignants surpris et inquiétés par une telle enquête ont tenu à s'informer entre eux. De ce fait, certains étaient déjà au courant des questions que nous allions leur poser lors des entretiens.

D'autres ont annulé leur rendez-vous parce que nos questions semblaient être des pièges.

Le contact avec certaines personnes s'est avéré difficile et c'est ce qui justifie le fait que nous n'ayons pas pu approfondir cette recherche comme nous l'aurions souhaité. Nous avons eu d'énormes problèmes pour recueillir les données car il fallait que nous travaillions selon le programme de notre population. Parfois, nous partions le matin dans l'intention de rencontrer des enseignants disponibles, malheureusement nous rentrions bredouille parce que les intéressés n'avaient pas daigné venir au rendez-vous.

Il faut souligner que dans certains cas, nous n'avons pas pu recueillir les données de nos entretiens à cause de problèmes techniques avec notre matériel de recherche. Le magnétophone que nous avons utilisé est tombé en panne alors que nous étions en pleine discussion avec certains enseignants. En plus de cela, nous rentrions souvent le soir en croyant avoir réalisé des enregistrements mais à notre grande surprise, la bande était vide car les interviewés avaient arrêté la marche de notre magnétophone. De ce fait nous avons été obligée de répéter les mêmes entretiens avec ces mêmes personnes. Certaines ont accepté, d'autres par contre ont refusé de nous accorder à nouveau leur temps bien qu'ils aient arrêté volontairement notre appareil. Ce sont des personnes qui au cours des entretiens ont eu peur des retombées éventuelles.

Les difficultés d'ordre matériel ou moral ont été notre principal handicap pour l'avancement et l'élaboration de notre travail. Faute d'avoir des enseignants volontaires pour se soumettre à notre entretien à Paris, nous avons été obligée d'aller à Lille. Nous avons dû faire le voyage à plusieurs reprises afin de pouvoir rencontrer les personnes engagées pour notre entretien.

Au fur et à mesure que nous avançons dans nos recherches, nous avons été conduite à improviser des comportements selon la personne que nous avions en face de nous. La méthode d'entretien directive a été adoptée si nous étions limitée par les réponses reçues, semi-directive pour la majorité de notre population.

III. ANALYSE DES ENTRETIENS

Cette tâche, quoique des plus ardues, nous a permis de recenser les thèmes de notre étude. Ensuite nous les avons étudiés, puis fait le résumé de chaque entretien. Nous avons recensé les mots clés apparus dans les réponses pour en faire une analyse et réaliser notre interprétation. Celle-ci nous a permis de cerner les aspects essentiels des entretiens.

Les mots ou variables marginaux, utilisés exceptionnellement, ont attiré notre attention et ont fait l'objet d'une étude particulière. De même les questions qui n'ont pas bénéficié de réponses témoignent du fait que les enseignants voudraient les éviter car elles sont dérangeantes et troublantes à la fois. Elles peuvent mettre en cause tout un système de valeurs sur la situation professionnelle des enseignants, véhiculé de l'extérieur. C'est une stratégie de protection d'une image que les Africains voudraient conserver. Nous sommes obligée de ce fait d'analyser et interpréter certains silences pesants lors des entretiens.

L'analyse des données des entretiens s'imposait car elle nous a permis de dégager les grands axes de notre travail qui sont :

- la présentation du système d'enseignement français qui, certainement, nous permettra d'expliquer l'emploi des Africains par l'Éducation nationale.

- le fonctionnement de l'école française et l'on s'attardera plus particulièrement sur l'enseignement secondaire puisque c'est au sein de cette structure scolaire qu'interviennent les enseignants africains.

- l'étude de l'évolution des effectifs scolaires. Elle a été réalisée pour comprendre s'ils ont une incidence sur le nombre des enseignants. Sont-ils en relation directe avec le recrutement des Africains ? La désaffection vis-à-vis de cette profession semble également devoir être prise en compte dans notre étude .

Est-ce une question de rémunération, à savoir que l'État gère sur le plan du revenu ses employés, ce que ceux-ci ressentent comme une frustration ? Cette désaffection n'est-elle pas due à un changement de mentalité de la jeunesse scolaire rendant la tâche de l'enseignant difficile ?

C'est pourquoi une de nos préoccupations est de cerner les raisons profondes de l'emploi de ces enseignants dans cette structure éducative. Ainsi, leur situation économique sera étudiée.

Nos hypothèses pourraient-elles être justifiées ?

Nous savons que les pays africains connaissent une crise économique et sociale que subissent leurs ressortissants. Celle-ci se ressent dans le vécu des étudiants privés de moyens matériels nécessaires à la poursuite de leurs études.

L'enseignement n'apparaît-il pas comme un échappatoire aux dures conditions de vie ? Ainsi ne pouvons-nous pas faire une extrapolation que l'absence de moyens matériels constitue un handicap pour les études et par voie de conséquence éveille une vocation ?

D'autres faits méritent d'être éclairés, à savoir certains phénomènes économiques, politiques et historiques ne déterminent-ils pas le choix de l'enseignement ?.

Ainsi nous analyserons les rapports sociaux que les africains tissent avec leur entourage immédiat : relations avec les élèves et les parents d'élèves, avec l'administration et entre professeurs. Cette analyse permettra de saisir leur position sociale réelle dans l'enseignement et le type de comportement social adopté : la

différence culturelle doit constituer un handicap pour les élèves et les enseignants lesquels agissent chacun selon leur système de valeurs. En effet, ce que les uns voient comme évident et sensé, les autres ne le verront pas du même œil. Cette situation peut faire naître une incompréhension entre élèves et professeurs africains.

Il est à souligner que les enseignants en Afrique bénéficient d'un prestige social et d'un relatif respect absolu. Face à un tel fait, il est intéressant de savoir si leur passé culturel n'influence pas leur comportement avec leurs proches. Cet obstacle culturel n'entraînerait-il pas un problème relationnel et de communication avec les supérieurs hiérarchiques ?

Les propositions de réformes des enseignants seront analysées. Il s'agit des différents points de vue développés par les enseignants, la représentation de leur situation et les différentes estimations qu'ils font de leur position dans l'enseignement. Devant l'admiration sociale de la profession enseignante, cette partie servira à comprendre si ces considérations sont aussi soutenues par ceux qui exercent cette profession. Celle-ci nous aidera à vérifier si la vision de l'extérieur reste ancrée au niveau de ces acteurs sociaux différents sur le plan culturel et aussi du point de vue de certaines positions mûries dans leur entourage.

Nous recueillerons les perceptions des Africains sur l'enseignement français ainsi que les changements qu'ils auraient souhaités voir s'accomplir dans leur profession. Cette partie peut nous aider à comprendre la représentation que ces enseignants se font de leur rôle dans un système qui nourrit des espoirs de toutes sortes.

Nous évoquerons aussi la situation des enseignants et de l'enseignement en Afrique noire francophone. Cependant l'Afrique étant un continent, l'exemple d'un pays francophone s'avère nécessaire. Notre choix porte sur le Burkina Faso d'autant que nous avons évolué dans son système d'enseignement et que nous le connaissons de l'intérieur. De plus, faisant partie du Conseil Africain Malgache de l'Enseignement Supérieur (CAMES) qui regroupe plusieurs pays africains, l'enseignement au Burkina apparaît comme un modèle type pour ceux-ci.

CONCLUSION

Les informations que nous avons recueillies ont servi à connaître la position sociale qu'occupent les Africains dans l'enseignement français et les raisons profondes de leur choix. Elles sont influencées par un impératif matériel qui dans notre développement fera l'objet de détails qui s'imposent dans une telle étude.

Celle-ci nous a aussi permis de reconsidérer notre point de vue sur le type de relations que les enseignants développent dans le milieu scolaire. Par ce moyen, nous avons pu lever certains a priori sur ce que représente la fonction enseignante en France et sur "l'influence" des Africains dans le système éducatif.

En effet, nous avons été surprise, sinon déçue, de ce que pouvait être un enseignant africain dans l'enseignement français, une fois la collecte des informations terminée. Les stéréotypes se sont estompés et nous avons compris qu'il ne suffisait pas d'appartenir à un groupe quelconque d'enseignants pour détenir la connaissance. A notre grande stupéfaction, certains enseignants étaient sous informés sur le système scolaire.

Par ailleurs, les leçons que nous pouvons extraire de cette réflexion sur les méthodes sont les suivantes:

- Il ne suffit pas d'appartenir à un groupe linguistique, ethnique ou racial pour obtenir facilement des informations. Dans la plupart des cas, cette appartenance culturelle peut nuire au recueil des données car cela peut créer une méfiance au niveau des "enquêtes".

- Le statut de l'enquêteur peut influencer sur le déroulement des enquêtes comme ce fut le cas lorsque notre population manifestait sa réticence à être interrogée par une femme.

Nous pensons que la seule alternative possible est de faire partie de ce groupe professionnel pour soutirer des informations fiables et de ce fait lever l'obstacle du secret professionnel et confronter les résultats avec l'expérience personnelle. Cela devrait éviter les interprétations trop hâtives.

Une vaste campagne d'information aurait été souhaitable auprès de l'autorité administrative gérant les enseignants. Elle aurait peut-être levé le doute et mis en confiance les enseignants dans un contexte difficile de compression administrative du personnel africain.

Nous pensons en effet que le boycott par certains éléments de la population que nous avons étudiée est dû à la précarité de son emploi. D'autres, par contre, ont accepté de se soumettre à nos entretiens car ils pensaient qu'une telle étude pourrait les aider à revaloriser leur statut professionnel. Par ailleurs certains, en acceptant de se soumettre à une telle épreuve, savaient qu'ils ne risquaient rien au niveau de leur profession. Ils étaient convaincus d'avoir une place stable car se trouvant dans des zones déshéritées où il y a désistement des nationaux au niveau de l'enseignement.

PREMIERE PARTIE

APERÇU DU SYSTEME ÉDUCATIF

I. PRÉSENTATION DU SYSTÈME ÉDUCATIF FRANÇAIS

L'école française telle que la définit l'intitulé de notre sujet de thèse apparaît comme une réalité vaste et diversifiée. Dans la description générale, nous pouvons parler de l'existence de plusieurs niveaux de formations et de types d'établissements qui constituent un ensemble où s'effectue la formation des citoyens français. L'école de la République est une et laïque. Mais il y a une école privée. Ensemble, elles constituent le lieu de formation des français.

Ainsi, avons-nous les écoles primaires et secondaires, les universités et les grandes écoles.

Pour notre thème de recherche, c'est le niveau du secondaire qui nous intéresse particulièrement car c'est principalement là qu'interviennent les enseignants africains.

Pour expliquer les raisons du choix de recrutement de cette catégorie professionnelle, il est judicieux d'étudier le système scolaire français et comprendre son mode de fonctionnement. Il s'agira dans l'ensemble de parler des établissements et des diplômes délivrés, ainsi que l'évolution des effectifs scolaires qui peuvent influencer sur la décision de recrutement des enseignants africains dans les structures de formation.

Les zones d'immigration sont souvent réputées comme un milieu social dangereux et de ce fait un coup d'oeil sur ce phénomène s'impose. Nous traiterons le thème scolarisation et immigration et les différentes attitudes que les enseignants adoptent face à ce fait social.

Cette démarche nous aidera à situer la position des enseignants par une approche historique de leur situation de ces derniers dans les décennies précédentes. L'étude des mobiles du choix de la profession ainsi que les avantages et les inconvénients nous aidera à cerner les éléments qui expliquent les critères de sélection des candidats.

Existe-t-il vraiment un impératif obligeant le Ministère de l'Éducation Nationale à recruter des étrangers dans son système ?

Il s'avère nécessaire de se pencher sur les aspects quantitatifs concernant les enseignants et surtout les causes d'une telle politique d'embauche.

Comment expliquer l'emploi d'enseignants africains dans l'enseignement secondaire français ?

1. LES ETABLISSEMENTS ET LES DIPLÔMES DÉLIVRÉS.

Tout un ensemble d'établissements français est régi par des règles et fonctionne sur des principes établis. En effet, l'État a laissé se développer parallèlement au secteur public un secteur d'enseignement privé.

La mission de l'État portant sur la formation de tous les citoyens implique pour l'enseignement public l'obligation d'être gratuit et laïque. Mais l'État n'est pas le seul à assurer l'instruction des citoyens. À côté des établissements créés et gérés par l'État, fonctionnent des établissements privés et privés sous contrat étatique qui assurent le même rôle. Ces établissements privés sont créés et entretenus par des particuliers, des organismes professionnels ou des institutions religieuses, et reçoivent des subventions de l'État. Cependant, l'enseignement n'y est pas gratuit. Tous les établissements liés par contrat sont soumis à un contrôle de l'État. Leurs élèves peuvent se présenter aux examens nationaux. Ce contrôle se manifeste dans le recrutement des enseignants, la définition des programmes conduisant à la délivrance des diplômes nationaux, et également dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité applicables dans les établissements scolaires.

Trois types d'établissements privés fonctionnent en France. Ceux-ci sont liés à l'État par plusieurs types d'accords.

- Les établissements privés sous contrat d'association accueillent 24% des élèves du privé. Ils reçoivent une aide financière de l'État qui participe au fonctionnement des établissements et assure les salaires des enseignants. Ces établissements, en retour, doivent respecter les programmes et horaires exigés par les structures administratives. Les enseignants doivent justifier des mêmes diplômes que leur collègues du secteur public.

- Pour les établissements privés sous contrat simple, l'État prend en charge la rémunération des enseignants qui ont été recrutés selon les normes définies par le Ministère. Ces établissements accueillent 73% des élèves du privé.

- Les établissements privés, hors contrat. assurent la formation de 3% des élèves. Ils ont une totale liberté sur le plan pédagogique ainsi que dans le domaine du recrutement. Par contre, les locaux d'enseignement doivent répondre aux critères de sécurité dont relèvent les établissements accueillant les jeunes. Ces établissements dispensent des diplômes reconnus par les écoles supérieures grâce aux équivalences.

La prise en charge du fonctionnement de certains établissements privés témoigne du souci de l'État de s'assurer de la qualité de l'enseignement qui y est dispensé en imposant ses exigences de qualification.

En France, il y a deux types d'établissements scolaires : l'école publique laïque financée dans son intégralité par l'État et l'école privée financée en grande partie par des associations confessionnelles ou par des sociétés privées mais qui reçoivent une aide de l'État et des collectivités locales.

Financement des établissements privés en 1993

total	Etat	collectivité locale	Famille (frais de scolarité)	Autres
42,6	28	4,8	8,6	1,2

Environ 10 149 011 élèves fréquentent les établissements publics soit 83% de l'effectif global. Les établissements privés assurent la formation de 2 071 073 soit 16,4% de l'effectif scolaire total. Il convient de souligner qu'au niveau du personnel enseignant 94,1% sont titulaires dans le service public et 51,8% dans le privé. Ils ont pour mission de conduire les élèves aux différents examens et de leur assurer le niveau de formation requis pour l'accession à l'enseignement supérieur.

Le caractère obligatoire et laïque de l'enseignement implique une condamnation à toute personne qui se soustrait à cette règle administrative. Les chefs d'établissement et les enseignants assurent le contrôle de l'assiduité aux cours. Les élèves doivent suivre une scolarité jusqu'à 16 ans. De ce fait, le système scolaire accueille tous les enfants sans distinction de culture, de religion et de nationalité.

Mais combien d'établissements assurent la formation de la jeunesse scolaire française?

1.1.LES ÉTABLISSEMENTS

De nos jours, la France compte 28 Académies dont 3 en région parisienne : (Paris, Créteil et Versailles) qui gèrent le fonctionnement des établissements du pays. Celles-ci sont de tailles variables. Leur implantation constitue la carte scolaire et les élèves ont obligation de fréquenter l'établissement de leur secteur résidentiel dans la limite de leur capacité d'accueil et des filières d'enseignement offertes. Le Recteur doit décider de l'ouverture des écoles ou des classes ou de leur fermeture, en fonction des effectifs scolaires.

Le nombre des établissements français a suivi l'accroissement de la population scolaire et nous constatons que 7 379 établissements existaient en 1989-1990 contre 6 312 en 1970-1971. Il suffit pour s'en convaincre d'observer le tableau suivant :

Évolution du nombre des établissements de l'enseignement secondaire⁴

Etablissements	1970-1971	1980-1981	1985-1986	1987-1988	1988-1989
Collège	4017	4751	4795	4825	4845
LEP, CET	1136	1311	1351	1349	1345
Lycée	1159	1119	1139	1168	1189
Total	6312	7181	7285	7342	7379

LEP : Lycée d'Enseignement Professionnel.

CET : Collège d'Enseignement Technique.

On peut noter l'évolution du nombre des établissements de 1980 à 1989. L'évolution est nettement importante du fait qu'ils s'assignent comme mission d'instruire tous les enfants jusqu'à la limite de l'obligation scolaire. Mais quelles sont les matières enseignées dans ces établissements?

⁴Répère et Référence statistique , p 51.

1.2. LES MATIÈRES ET LES DIPLOMES DÉLIVRÉS

Tous les élèves sans exception accèdent au collège après avoir achevé leur scolarité primaire. Sans examen de passage, ceux-ci évoluent en sixième et cinquième, classes du cycle d'observation. Ils sont soumis à 22,30 heures hebdomadaire de cours incluant une première langue vivante. Ils suivent des cours de français, de mathématiques, d'histoire et géographie, d'éducation civique, de biologie, d'art plastique, d'éducation physique, d'éducation musicale et enfin de technologie.

A la fin de la cinquième, une orientation répartit les élèves dans les classes de quatrième générale ou technologique. Il existe des passerelles qui permettent aux élèves des sections techniques d'accéder à la filière générale. Ceux qui désirent absolument poursuivre leur scolarité dans les quatrièmes générales doivent redoubler s'ils n'ont pas les aptitudes nécessaires pour y accéder. Un soutien scolaire peut leur être apporté.

Les élèves qui ont suivi leur formation dans l'enseignement général passent en principe le brevet des collèges en classe de troisième. Cet examen comporte des épreuves écrites (français, mathématiques, histoire et géographie) et une matière correspondant à un enseignement obligatoire optionnel. Les notes de l'examen écrit et celles des contrôles continus permettent à l'élève de passer en seconde.

Dans l'enseignement professionnel, on dispense des formations de brevet d'enseignement professionnel (BEP) ou du certificat d'aptitude professionnel (CAP) en deux ans. Cette section permet aux élèves qui ont des difficultés de toute sorte de vite s'engager dans la vie professionnelle.

Pour les élèves des sections technologiques, le certificat d'aptitude professionnel (CAP) permet d'accéder en seconde professionnelle en vue de préparer un baccalauréat du même type.

Les élèves de seconde suivent un programme commun et des enseignements optionnels : langue vivante ou latin, dessin ou musique.

A la fin de la seconde les élèves sont dirigés vers la classe de première. Cette orientation tient compte du choix de l'élève et de ses parents, mais aussi s'appuie

sur les performances de l'élève dans les matières littéraires ou scientifiques. En général, les meilleurs élèves poursuivent leurs études dans les séries scientifiques.

En première scientifique des matières importantes comme les mathématiques, la physique, la chimie, les sciences de la vie et de la terre (module a), ou la technologie industrielle, (module b), la biologie-écologie, (module c), figurent en horaires relativement lourds. La première option "Sciences de la Vie et de la Terre" ainsi que la deuxième option et "technologie industrielle" ont été instituées récemment. D'autres élèves sont orientés en série "Economique et Sociale"(ES). Les matières dominantes sont les sciences économiques et sociales, les mathématiques appliquées à l'économie et aux sciences sociales. Les élèves des séries "Littéraires" (L), reçoivent des enseignements axés sur les Lettres, les Sciences Humaines et les Langues.

Des nouvelles dénominations de baccalauréats ont vu le jour depuis juin 1994. Elles sont les suivantes :

- le baccalauréat série A devient le baccalauréat de la série littéraire L.
- le baccalauréat B devient série économique et sociale E S.
- les baccalauréat C et D deviennent série S.

Par ailleurs les baccalauréats technologiques sont actuellement :

- la série "Sciences et Techniques Tertiaires" (STT) qui connaît différentes filières : les élèves peuvent s'orienter vers la comptabilité et gestion ou l'informatique de gestion; ils peuvent opter également pour la communication, l'action commerciale, ou la communication et l'organisation.

- la série Sciences et Techniques Industrielles (STI),

- la série Sciences et Techniques de Laboratoire(STL)

- la série Sciences Médico-Sociales (SMS) introduit en classe de terminale une option obligatoire de préparation aux concours du secteur sanitaire et social ou celui de la Bureautique.

Dans toutes les séries, les élèves suivent des enseignements obligatoires, auxquels s'ajoutent des enseignements optionnels.

. ÉVOLUTION DES EFFECTIFS SCOLAIRES

L'accroissement du nombre des établissements scolaires conforte encore l'idée de l'augmentation de la population scolaire. Cette population est encore plus exigeante sur le plan de la formation du fait de certains problèmes sociaux notamment la crise de l'emploi. Le manque d'emploi oblige les jeunes à poursuivre leurs études plus longtemps qu'auparavant.

L'obligation scolaire jusqu'à seize ans et l'angoisse de l'avenir ont eu pour conséquence une augmentation significative des effectifs des élèves inscrits dans le secondaire. Ceux-ci n'ont cessé de croître depuis 1960. Pourtant, la répartition des élèves est inégale :

Répartition des effectifs par cycle

-	1960-1961	1988-1989
Premier cycle	75%	60%
2d cycle professionnel	12%	13%
2d cycle général	13%	27%

A cette époque, 78,8% des élèves fréquentaient les établissements publics contre 21,2% dans le secteur privé.

L'effectif global du secondaire était de 5.909.800 élèves. Depuis cette date, (1988-1989) les effectifs ont connu un taux d'augmentation annuel de 0,3%.

Le premier cycle comptait 3.224.800 élèves répartis comme suit :

- de la sixième à la troisième de l'enseignement général : 2.996.400 élèves.
- Quatrième et troisième technologique : 228.400 élèves.

Nous constatons des différences entre les effectifs scolaires annoncés par divers auteurs.

En 1981-1982, les collèges avaient une capacité d'accueil de 400 à 1200 élèves. Ces établissements comptaient 160.000 professeurs qui assuraient la formation de 2. 500.000 élèves⁵. Nous constatons l'évolution des effectifs dans le tableau ci après :

⁵ Caboche A., Aperçu du système éducatif en France, p34.

Évolution des effectifs des élèves de sixième à la troisième en 1978-1979 et 1980-1981 (secteur public+ prive) ⁶

Classes	1978-1979	1980-1981
sixième	864.134	885.855
cinquième	837.362	836.280
quatrième	653.276	616276
troisième	605.588	612.048

Les effectifs de la sixième sont en accroissement ; en cinquième et quatrième, ils baissent, et de manière très sensible en quatrième. Cette situation est due aux effets de redoublement.

En troisième , les apparences sont trompeuses : l'accroissement important relève d' une politique de rassemblement des élèves de toutes origines scolaires, sociales et d'âges très différents. On a constaté des écarts d'âge de 3 à 4 ans entre les élèves de ce niveau.

Le document "*Repère et Référence Statistique*" fournit une série de chiffres concernant l'évolution des effectifs des élèves entre 1980 et 1990 pour les classes de sixième à la troisième :

Effectif global des élèves de la sixième à la troisième ⁶

Année	Effectifs
1980-1981	2 950 400
1985-1986	3 204 800
1987-1988	3 170 600
1888-1989	3 128 000

La chute constatée à partir de 1986 est une des conséquences de la natalité en France. Après l'explosion du "baby boom", les Français font moins d'enfants. Les effectifs des élèves du secondaire ont connu une baisse du fait de l'attraction des établissements privés jugés plus adaptés.

L'effectif global de la population scolaire du second degré (Public + Privé) , était de 5.013.600 élèves en 1980-1981. Ces effectifs sont en croissance continue.

⁶Repère et Référence statistique et la formation 1990, p 117

Nous constatons cependant dans le tableau ci-dessous une baisse des effectifs des élèves au niveau de l'enseignement privé. Cette baisse peut être interprétée par le fait que l'enseignement public a conquis la confiance des parents d'élèves.

Effectifs des élèves (public +privé) de 1980 à 1989⁷

Année	Enseignement public	Enseignement privé	Total
1980-1981	3 983 600	1 030 000	5 013 600
1985-1986	4 210 300	1 149 000	5 359 300
1987-1988	4 235 700	1 147 500	5 383 200
1988-1989	4 239 000	1 141 100	5 380 100

L'augmentation de la population scolaire en second cycle du second degré par l'espoir d'un plus haut niveau de formation conduit à l'exercice d'un métier plus attrayant. Une autre explication donnée à ce phénomène de croissance de la démographie scolaire est que les jeunes prolongent leur scolarité en raison de la crainte du chômage. Une des conséquences de l'afflux scolaire est l'accroissement du nombre moyen d'élèves par classe :

Nombre moyen d'élèves

Année scolaire	1er cycle		2d cycle général et technologique		2d cycle professionnel	
	public	privé	public	privé	public	privé
1980-81	23,4	24	28,5	23,2	24,4	20,8
1990-91	24,3	21,8	31	25,6	23,1	21,4

Nous constatons deux diminutions du nombre moyen d'élèves par classe en 1991 : la première dans le secteur privé en premier cycle et la seconde dans le secteur public en second cycle professionnel.

A cet enseignement général, s'ajoute une particularité de l'enseignement français : les sections d'éducation spécialisées (SES). Elles ont pour mission d'assurer la formation des élèves en difficulté dits "déficients intellectuels." Instituées en 1965, les SEP ont une capacité d'accueil globale de 120.000 élèves répartis dans des classes à faible effectif de 12 à 20 élèves. Parmi eux,

⁷Repère & Référence statistique 1990 , p 117

71 100 d'entre eux suivent une formation professionnelle. Rénovées par le circulaire du 6 Février 1989, les SEP ouvrent l'accès à d'autres structures de formation professionnelle et aux entreprises. Elles doivent s'intégrer davantage aux collèges.

L'évolution des effectifs scolaires constitue un fait réel dans le système scolaire français. Cette évolution aura un impact sur les effectifs des enseignants.

Il nous convient d'étudier l'impact que peut avoir l'immigration dans le monde scolaire.

3. SCOLARISATION ET IMMIGRATION

L'immigration étrangère en France, constitue un problème pour la population autochtone et les autorités françaises qui la considèrent comme importante. Les différentes données statistiques concernant ce phénomène migratoire fournissent des chiffres divergents. La diversité des données statistiques concernant un tel problème nous amène à nous interroger sur leur fiabilité.

Selon G. LEMOIGNE, dans "l'Immigration en France", l'exploitation des données sur l'immigration est aléatoire car les étrangers qui quittent le territoire français ne sont pas contraints de présenter leur titre de séjour aux autorités françaises, ce qui ne permet pas de connaître les mouvements migratoires réels. On ne peut pas faire le solde. Pour une analyse plus claire de la situation, il serait intéressant de connaître les raisons de cette immigration. Un rappel historique sur cette délicate question s'avère nécessaire.

Les premières immigrations étrangères de la période contemporaine ont commencé avant 1851 selon G. LEMOIGNE. Cette immigration, qualifiée en son temps d'immigration de *"voisinage ou naturelle"*, correspondait à des échanges entre voisins européens et était facilitée par la convergence de civilisation ou de mode de vie. Ainsi, les Belges, les Allemands, les Suisses, les Italiens, les Espagnols et les Anglais s'installèrent dans l'ensemble du territoire français.

Le recensement de 1851 donne des indications sur les effectifs de cette immigration : 381.000 étrangers dont 128.000 Belges, 30.000 Espagnols, 63.000

Italiens, 25.000 Suisses et 135.000 d'autres nationalités ⁸ Ces effectifs vont connaître des augmentations spectaculaires et en 1921, ils avoisineront 1.532.000 et 2.715.000 personnes en 1931. Avec des effectifs qui ne font que croître, ce problème est devenu une préoccupation pour les autorités et la population française, laquelle fait de l'immigration la source de tous ses maux (chômage, délinquance). Et pourtant, cette immigration a été appréciée très positivement pendant les années de grandes difficultés qu'a traversées la France : ralentissement de l'accroissement naturel de la population, ralentissement économique, dévalorisation de certains emplois, recherche d'une abondante main-d'œuvre sous payée.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, l'économie française était à reconstruire alors que la France avait perdu "environ un million de sa population" ⁹. L'immigration apparaissait à ce moment comme une nécessité économique, voire une solution indispensable et appréciée. En 1946, l'industrie française employait entre un million et un million et demi d'ouvriers étrangers. Ces étrangers pouvaient officiellement s'établir en France pendant cinq ans. La "Commission de la main-d'œuvre" constatait l'entrée de 500.000 travailleurs étrangers dont 250.000 en 1947 et 430.000, dix-huit mois plus tard. Le nombre des immigrés en constante progression inquiète les autorités françaises qui imposent de plus en plus de conditions pour la freiner. Malgré les mesures de restriction, les étrangers continuent d'être attirés par la France. Cette inquiétude s'est renforcée dans les années 70 avec le début de la crise économique et progressivement, l'immigration est devenue une préoccupation nationale.

L'éveil de la conscience sur les conséquences de l'immigration date de la fin de la guerre d'Algérie qui, avec le retour des militaires et surtout celui des rapatriés a entraîné une augmentation de la population active française. Il fallait donc redoubler d'efforts pour stopper l'entrée des étrangers en France, car les nationaux devaient être prioritaires dans le domaine de l'emploi. Or, les divers métiers exercés par les étrangers ne satisfont pas les nationaux qui les considèrent comme dégradants. La main-d'œuvre étrangère s'avère, là, nécessaire, au risque d'être cantonnée à ce type d'emplois.

⁸ G Lemoigne., l'Immigration en France, P.U.F Que Sais-je n° 2341 2ème édition, 1991, 125 pages

⁹ Op cit p.7

Les résultats des enquêtes sur l'immigration étaient les suivants ¹⁰ :

Année	Nombre total d'étrangers	Originaires Afrique	Noirs Africains
1975	3.442.000	1.192.300	81.850
1982	3.680.000	1.954.604	157.380

Des pratiques de restriction, de régularisation sont alors mises en place en Juillet 1974 ¹¹. L'immigration va connaître une baisse conjoncturelle entre 1975 et 1982; mais par contre l'immigration africaine continue de progresser. Elle passe de 400.000 à 1.570.000. personnes à cette période.

L'ampleur des problèmes économiques et les politiques sectaires des partis au pouvoir dans les pays d'Afrique condamnent de nombreux ressortissants à choisir l'exil parfois clandestin vers les pays occidentaux. On se dirige vers la France, terre de démocratie et de liberté, et ancienne tutelle. On pourra y trouver outre une certaine sécurité physique, une couverture sociale, des formations universitaires , des emplois pour ceux qui sont en situation régulière. Le travailleur étranger bénéficie des mêmes droits que le travailleur français.

La France offre aussi des primes aux familles nombreuses afin de les aider à affronter les difficultés de la vie quotidienne. Comme le veut l'article L 512-2 du code de la Sécurité Sociale :

"bénéficient de plein droit des prestations familiales dans les conditions fixées par le présent livre, les étrangers titulaires d'un titre exigé d'eux pour résider régulièrement en France" ¹².

En principe, l'étranger dont la famille vit en France, a donc droit à l'ensemble des prestations sociales. Remarquons cependant que les Africains ne sont pas les seuls à avoir une famille nombreuse. Il en est de même des Portugais, de certains Français, des Maghrébins.

Mais depuis les années 1970 la France n'est plus *"l'Eldorado"* pour les milliers de gens au chômage. La plupart connaissent des conditions sociales et matérielles très pénibles. Ces difficultés de vie sont ressenties par leurs enfants qui voient leurs chances d'insertion économique et sociale se réduire considérablement. En effet, pour avoir une chance de gagner sa vie dans les pays

¹⁰. Amar M et Milza P, L'Emigration en France au XX^e siècle, p273.

¹¹ Lemoigne G., p.11

¹² Lemoigne G., p.70

développés, il faudrait avoir des parents pourvus des moyens nécessaires au suivi actif de la scolarité des enfants. Or la plupart de ces enfants d'immigrés proviennent d'un milieu social défavorisé qui ne bénéficie ni d'un logement décent, ni du minimum vital pour les membres de la famille.

Dans leur majorité, les immigrés de la première génération ont beaucoup d'enfants; il n'est pas rare de rencontrer des familles de dix enfants voire plus.. En Afrique occidentale, avoir beaucoup d'enfants confère une grande notoriété, pour ne pas dire du prestige. Les africains noirs considèrent la richesse et la grandeur d'un homme à travers sa nombreuse progéniture. La réduction ou la baisse de la natalité chez les africains serait contraire à la loi divine (dans les sociétés traditionnelles) qui prescrit à l'homme de procréer. L'animisme, religion répandue en Afrique avant la religion chrétienne et islamique, soutient cette idée de procréation. De toute façon, les parents voient en leurs enfants un secours moral et aussi une "force" future. Un proverbe Burkinabé exprime cette idée : *"L'âne met bas pour alléger les charges de son dos"*. En principe, les enfants constituent une sorte d'assurance vieillesse qui prodiguera aux parents une retraite sans risque. Mais cette philosophie de la natalité se modifie dans la génération actuelle en France et avec la seconde génération des immigrés.

Chez l'africain immigré en France, la vie quotidienne n'a rien de très épanouissant. Le logement précaire ou surpeuplé, les difficultés financières de la famille que l'enfant subit obligatoirement, n'offrent pas l'environnement favorisant les études. Le suivi des études s'avère difficile et très coûteux au plan matériel. Confinés dans des habitations inadaptées, la plupart de ces enfants ont des problèmes énormes. L'espace social et le milieu ambiant ne leur permettent pas de mener à bien les études qu'ils ont entamées. C'est pourquoi on constate des échecs scolaires au sein de ces populations, bien que les parents soient très attachés à l'instruction de leurs enfants.

Les familles d'immigrés sont condamnées à vivre dans des logements dégradés : *"A l'automne 1986, quatre incendies dont trois criminels éclatent dans le 20ème arrondissement de Paris, causant la mort de 19 personnes dont huit enfants. Les victimes sont noires africaines, marocaines et vietnamiennes"*. ¹³ :

¹³ Mestiri Ezzedine, L'immigration, édition la Découverte Paris 1990 p.81, 124 pages

Ce surpeuplement dans les logements pour immigrés ne constitue en aucun cas un bon cadre de travail pour les enfants scolarisés.

Les jeunes issus de l'immigration rencontrent des problèmes économiques et d'intégration quand ils se décident de sortir du carcan familial.

L'entassement des populations dans les foyers d'immigration dans les "banlieues pauvres", crée une sorte de ghetto qui influe aussi sur la scolarisation des jeunes. Ces ghettos de l'exclusion sont des zones où sévissent la délinquance juvénile et bien d'autres maux tels la drogue, le vol, des règlements de compte en tout genre. En effet, pour ce qui concerne Paris ou la couronne, la ségrégation par le logement est évidente. Aux immigrés, les immeubles vétustes et sans confort, ou au mieux, certaines cités périphériques, soigneusement isolées du centre ville, ou dans les banlieues dites "ouvrières". Une étude de " I. H. E. S.I" traduit cet état :

" j'ai été frappé de la misère de Paris. Le Tiers Monde en plein Paris, j'ai vu des gens vivre dans 10 M2 à dix personnes, sans eau, aller chercher l'eau au robinet du coin pfff! C'est pire que la misère ! Il y avait des maghrébins, des africains, mais aussi des pakistanais, des srilankais, en situation plus ou moins régulière. C'est dur."(enquête I.H.E.S.I, 1993).¹⁴

A titre d'exemple Valenton (11108 habitants) où cohabitent 36 nationalités dont 20% d'Afrique noire, compte 40% des ménages exonérés de l'impôt sur le revenu; 40% des habitants ont moins de 25 ans, 1500 foyers reçoivent les colis de solidarité. Pratiquement toute la ville se trouve en situation de ségrégation. Les chefs d'établissement relèvent une fréquence anormale de problèmes dus à l'alcoolisme, : violences à enfants et adolescents et femmes battues.

L'école, qui s'est donnée pour mission d'intégrer la jeunesse, apparaît alors comme l'endroit idéal de contact entre ce monde isolé et le reste de la population. Malheureusement, les enfants d'immigrés représentent une petite portion de l'effectif scolaire : en 1988-89 les enfants d' immigrés constituent 8,7% de la population scolaire Le pourcentage des enfants d'immigrés par contre en Ile-de-France, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur avoisine 13,9% ,pour atteindre 26,8% à Paris et sa banlieue proche.

L'école ne réussit pas à résoudre les problèmes d'insertion sociale vécue par les élèves.

¹⁴enquête I.H.E.S.I., l'ilotage informel des gardiens d'immeuble, p 63, DEC 1993.

Le handicap scolaire de ces enfants est très lourd et les retards s'accumulent ; leurs parents, dans la majorité des cas, n'ont pas été scolarisés en France et sont souvent dans l'incapacité de suivre leur travail. La situation socio-économique se révèle être importante. En effet, 63,5% des enfants proviennent de familles d'O.S.(ouvriers spécialisés) contre 29,4% des enfants français. L'accumulation de ces handicaps sociaux explique la présence de ces jeunes immigrés dans les classes de rattrapage du primaire et du secondaire :

"les jeunes immigrés se retrouvent donc deux fois plus nombreux que les français de souche dans les classes de rattrapage dans le primaire et trois fois plus nombreux dans le secondaire".¹⁵

L'échec scolaire est constaté dans tous les milieux ethniques. Il est une affaire de classe sociale : les enfants élevés dans les mêmes conditions ont les mêmes chances de réussir. On peut aussi signaler que le milieu social familial influe sur la réussite des enfants.

Nous pouvons dire alors que si des échecs sont observés chez les enfants d'immigrés, c'est tout simplement parce qu'ils viennent de milieu défavorisé et non parce qu'ils sont étrangers. Leur statut d'étranger ne constitue pas un handicap à leur réussite scolaire, sauf s'ils ont un problème linguistique lié à leur culture. On a aussi constaté que la plupart d'entre eux se retrouvent dans les filières courtes, qui ne les destinent pas à un emploi " prestigieux" :

"écartés des classes prestigieuses et relégués dans celle qui ne requiert qu'un niveau minimum, la majorité de ces enfants étrangers rencontre des difficultés d'accès à une formation professionnelle".¹⁶

Il n'est pas rare que certaines personnes attribuent la responsabilité de l'échec scolaire de leurs enfants à la proportion importante des jeunes immigrés dans les écoles. Les analystes qui se fondent sur le nombre d'enfants étrangers dans une classe pour juger du niveau des autres enfants français, oublient que la majorité des enfants étrangers proviennent des couches les plus pauvres de la société - 70% d'étrangers en font partie contre 36% de français. En 1983, A.Leger et M.Tripier constatent d'énormes disparités au niveau des résultats scolaires : en ce qui concerne le redoublement dans le primaire, nous avons 7% d'enfants de

¹⁵ op cit p.83

¹⁶ op cit p.84

cadres supérieurs, 49% d'enfants d'ouvriers spécialisés, 64% d'enfants de manœuvres ¹⁷.

Au delà de la troisième, la sélection, bien qu'inconsciente, tient compte du retard et surtout de l'origine sociale. Les auteurs notent que la sélection sociale s'opère durant la scolarité des élèves.

Pour eux, c'est une *"sélection sociale sans relâche"* :
"cette sélection sociale de surcroît s'applique même aux enfants d'ouvriers à l'âge normal".

Ainsi, 88% des enfants d'enseignants âgés de 15 ans, contre 58% d'enfants d'ouvriers, vont au delà de la seconde.

A tous les stades de la scolarité, la majorité des enfants d'étrangers connaissent des échecs scolaires. Faute de se résigner, ils se révoltent en adoptant des conduites asociales :

"Ils sont sourds aux discours moralisants des adultes, rebelles aux règlements, agressifs" note un des enseignants interviewé.

Il est urgent que le problème des difficultés des enfants issus des couches défavorisées soit abordé sérieusement, afin que la fameuse équation *enfants d'immigrés = échec* disparaisse de la société française, qui doit sa richesse au brassage des cultures et des races.

Une des voies de résolution de ce mal serait l'acceptation que l'échec scolaire relève d'une situation sociale défavorable et non du statut d'immigré. De ce fait, il faudrait créer des meilleures conditions d'accueil à tous les enfants et mettre à leur disposition un personnel enseignant qui les suive hors des cours. Il faut aussi développer l'effectif des assistants et des surveillants. La multiplication et la gratuité des cantines scolaires permettrait aux élèves de bénéficier de meilleures conditions de vie.

Mais quelle est la réaction des enseignants face à l'immigration ?

¹⁷ Leger A. et Tripier M., *Fuir ou construire l'école populaire*, édition Méridiens Klincksieck, Paris 1988, p.32, 197 pages.

4. ENSEIGNANTS ET IMMIGRATION

Une certaine proportion d'enfants d'immigrés y fréquentent les établissements français. Certaines personnes considèrent que la baisse de niveau dans les classes est liée à un effectif élevé de ces enfants.

Quel est le comportement des enseignants face à cette situation ?

De nos jours, dans l'institution scolaire française, des élèves de toutes les nationalités poursuivent leur scolarité. Quoiqu'on puisse imaginer, cette cohabitation soulève des problèmes sociaux que le système s'est donné comme priorité de résoudre afin qu'il soit adapté à sa population scolaire.

En effet, cette cohabitation dans des classes à effectifs lourds, parfois mal équipées, auxquelles sont affectés des enseignants trop souvent inexpérimentés connaît des troubles divers. On peut voir se développer une violence reproduite à l'intérieur de l'établissement de la vie des quartiers, ou bien la désertion à la fois par des enseignants découragés qui demandent leur mutation au bout de quelques mois ou quittent l'enseignement, et des familles soucieuses de trouver un contexte plus favorable pour leurs enfants. Les enseignants eux-mêmes confortent cette idée de désertion. Cette pression psychologique "quartier pauvre = difficultés", créant un manque d'enseignants ou d'enseignants expérimentés dans les quartiers populaires, devrait disparaître de l'esprit des gens. La tendance générale des enseignants est d'exercer dans les quartiers dits "tranquilles". Le plus souvent, on trouvera les agrégés dans les bonnes classes, les meilleurs établissements, tandis que les jeunes enseignants sont affectés dans les quartiers populaires. C'est pour cette raison, semble-t-il, que les maîtres auxiliaires sont nommés en majorité dans les zones difficiles. C'est aussi le cas des maîtres auxiliaires étrangers orientés vers les zones délaissées par les nationaux. Ainsi les Académies de Lille et de Caen sont un bastion de maîtres auxiliaires, surtout africains.

La réputation des quartiers populaires entraîne un jugement néfaste sur l'enseignement qui y est dispensé. Cette réputation est l'une des raisons qui amène certains parents à inscrire leurs enfants dans les écoles publiques ou privées hors de leur lieu de résidence par le biais d'adresse d'autres membres de la famille ou d'appuis municipaux.

L'établissement scolaire privé a la réputation d'être une institution à caractère commercial, mais assurant un enseignement de qualité et une discipline rigoureuse à ses élèves. Ainsi la sélection des élèves s'effectue par les compositions trimestrielles instituées dans le but de contrôler leur niveau. Cette situation permet de garder les bons éléments et de perfectionner le niveau de ceux qui ont des difficultés scolaires. Le taux de réussite aux examens nationaux est très élevé car les élèves ont bénéficié d'un solide encadrement. Ceci constitue ainsi une tentation pour les parents qui n'hésitent pas à mettre de gros moyens pour la réussite scolaire de leurs enfants.

L'accès à l'école privée reste l'apanage des enfants de familles qui acceptent volontiers de se sacrifier financièrement dans l'espoir que leurs enfants bénéficieront d'un enseignement solide. Ainsi, une sélection sociale se reproduit, entraînant certaines catégories socio-professionnelles à éviter d'inscrire leurs enfants dans le public, faute de confiance ou d'assurance. Certains évoquent la crainte de recevoir un enseignement non performant ; la cohabitation entre enfants de diverses nationalités tendrait à retarder également la progression de leurs enfants. La méconnaissance de la langue est invoquée comme l'un des aspects fondamentaux du retard des enfants d'immigrés. Leur présence retarderait l'acquisition rapide de connaissances des enfants français. Ce sont évidemment des présomptions sans fondement qui gagnent du terrain, l'intolérance ambiante aidant. La vraie question réside dans le nombre d'enfants d'immigrés présents dans une classe et dans la diversité de leurs origines. Il est à noter que certains, qui ont de meilleurs résultats, bénéficient d'un soutien scolaire dans leur famille.

On ne saurait dissocier la mission de l'école visant à la fois l'instruction et l'intégration des citoyens et à éviter que s'instaure une ségrégation au sein de l'école. Car, l'école n'est pas plus mauvaise parce qu'elle abrite des enfants d'immigrés ou d'ouvriers mais en est ainsi jugée parce que les "bons" s'en vont ! Elle est simplement pleine d'immigrés parce que les Français l'ont désertée.

Depuis 1982, l'école subit les conséquences de la sectorisation qui touche plus de 40% des établissements, et dans certaines écoles désertées par les enfants français, la présence étrangère dépasse 80%" (selon M.Amar et P.Milza). Pourtant , une école dotée de bonnes conditions matérielles et d'encadrement donnera des bons résultats même si elle est composée d'un fort pourcentage

d'enfants d'immigrés. Les enseignants, de ce fait, conscients d'un tel phénomène social, exigent plus de moyens pour leur enseignement.

En général les établissements difficiles ont la réputation d'avoir en formation un effectif élevé d'enfants d'immigrés. On constate par hasard des problèmes de discipline, voire un climat social tendu. Cette situation est une des raisons de l'insuffisance de personnels enseignants qualifiés. C'est dans ces établissements qu'exercent le plus souvent les maîtres auxiliaires.

Nous établirons le lien entre leur présence et le niveau des élèves afin de voir si *"maîtres auxiliaires = "recours face aux situations difficiles "de l'Éducation Nationale"*.

- Pourquoi sont-ils dans l'enseignement ?
- Quels sont les avantages et les inconvénients de ce corps de métier ?
- Nous évoquerons aussi les conditions à remplir pour y accéder et avancer.

II.L'ENSEIGNANT ET SON MÉTIER

Métier prestigieux dans le passé, l'enseignement suscitait de nombreuses vocations. Avec la promotion sociale que le métier d'enseignant procurait, il n'était nullement surprenant d'avoir des générations successives d'enseignants dans une même famille. Être enseignant assurait un prestige qui attirait considération et notoriété dans la société.

Aujourd'hui, le monde de l'enseignement est marqué par une crise de recrutement plus particulièrement dans certains domaines scientifiques.

Qu'est ce qui est à l'origine de ce phénomène?

Qu'est ce qui motive le choix de l'enseignement ?

Quels sont les avantages de cette profession et comment s'effectue le recrutement des enseignants ?

1. HISTORIQUE

Jusqu'au XIX^{ème} siècle l'enseignement dépendait du clergé. A cette époque, aucun diplôme n'était nécessaire pour accéder au poste d'enseignant. Il fallait avoir l'accord des responsables religieux constituant un jury de sélection. Etre enseignant, c'était obéir, sans contestation, aux ordres du clergé car ce dernier choisissait ceux en qui il avait confiance.

L'école étant de type confessionnel, l'enseignant était avant tout un catéchiste car l'éducation trouve son essence dans la religion : "*l'enseignant est un clerc laïc*"¹⁸.

D'ailleurs l'enseignant était recruté sur les bases de ses convictions religieuses : "*les candidats étaient examinés par le Maire et le Curé et quelques habitants qui donnaient la voie libre lorsqu'il maîtrisait un beau paragraphe, avait une belle voix pour chanter.*"¹⁹

En 1816 les institutions politiques créèrent le brevet de l'enseignement qui fut exigé des enseignants pour exercer leur profession. Cependant, les conditions matérielles des enseignants restant précaires, ils étaient obligés avoir un autre métier dans l'administration. L'enseignant pouvait être écrivain public ou vigneron et ces métiers l'aidaient à survivre pendant les vacances. Le salaire des enseignants n'était pas fixe, ces derniers étant rémunérés par les parents d'élèves. L'instituteur accueillait ses élèves à domicile ; là où elles existaient, les salles de classes pouvaient être transformées en dortoirs. Ces conditions matérielles pénibles entravaient la qualité de cet enseignement. La séparation de l'Eglise et de l'Etat permit d'instaurer une instruction laïque pour tous les citoyens.

L'institution scolaire passa aux mains de l'Etat et on assista ainsi à la naissance d'un véritable corps professionnel ; le salaire des enseignants était désormais géré par l'Etat. De ce fait, les conditions de vie devinrent meilleures. L'enseignement s'améliora parce que les enseignants se penchèrent uniquement sur l'éducation des enfants.

Les enseignants bénéficièrent aussi d'une formation pédagogique dans les Ecoles Normales ; ils acquirent une autonomie professionnelle avec le caractère laïc de l'enseignement.

¹⁸Prost A, L'enseignement en France 1800- 1967, édition Armand collin, p 133.

¹⁹ Prost A., Histoire de l'enseignement en France, p135.

Cependant, des difficultés d'intégration furent vécues par certains enseignants car dans certaines régions françaises les parents d'élèves refusaient l'enseignement laïc. De même les enseignantes eurent des difficultés à se faire accepter à la place des religieuses en qui la population avaient une confiance absolue.

L'enseignement à cause d'un manque de moyens matériels recourut à plusieurs méthodes. C'est finalement à Jules Ferry (1887) que nous devons le caractère obligatoire, laïc et démocratique de l'école, que nous connaissons aujourd'hui. C'est dans cette école que sont recrutés les enseignants africains : les éléments de notre population.

2. LES MOBILES DU CHOIX DE L'ENSEIGNEMENT

De nos jours, il est courant de s'interroger sur les raisons qui ont conduit certaines personnes à opter pour les professions de l'enseignement. La crise économique que connaissent la France et d'autres pays développés fait que beaucoup se dirigent vers l'enseignement. On pourrait alors se poser la question suivante :

Est -ce par vocation ou par contrainte économique qu'ils ont choisi d'exercer ce métier ?

Pour les acteurs extérieurs à l'enseignement, une vision simpliste s'impose : être enseignant consiste à avoir de grandes vacances, un salaire élevé et surtout bénéficier d'une sécurité de vie avantageuse. On retrouve cette garantie de la sécurité de l'emploi et de la solidarité professionnelle à travers les propos d'H.HAMON et P. ROTMAN :

" Pour un français sur 26, la mutuelle de l'Éducation Nationale est donc beaucoup plus qu'une "super sécurité sociale" bien gérée, efficace et moderne. Elle fournit une vaste enveloppe protectrice qui, de la naissance au bord de la tombe, accompagne l'enseignant ". 20

²⁰ Hamon H. et Rotman P., Tant qu'il y aura des profs, édition du SEUIL, 1984, p.286.

La Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale (MGEN) établit une égalité entre ses membres devant la maladie et pour nos auteurs, la MGEN socialise la protection devant la maladie, pousse jusqu'au bout la logique de l'État protecteur.

Cette hypothèse apparaît évidente aux yeux des non enseignants qui déclarent : " *les enseignants ont choisi d'enseigner par goût de la sécurité et non par goût de la pédagogie, d'enseigner par amour des vacances et non par amour des enfants* ".²¹

Pourtant, les enseignants avaient le justificatif "*vocation personnelle*". Et de fait, ils n'ont pas fait un choix négatif. Enseigner ne consiste pas à se stabiliser dans un emploi c'est-à-dire rechercher la sécurité de l'emploi, mais répondre à une mission noble, qui permet de transmettre un savoir aux jeunes générations. C'est aussi accepter de s'exposer à des contestations et à des résistances. Il faudrait éviter de considérer le facteur *sécurité de l'emploi* comme l'une des motivations profondes qui conduit l'enseignant à accepter cette charge sociale.

Etre professeur ne répond pas non plus uniquement à une tradition familiale. En effet V. GERARD confirme dans son livre que les avantages de la fonction enseignante ne séduisent pas les fils et les filles d'enseignants. On pourrait alors penser que l'attraction vers ce métier est due à la possibilité de concilier vie professionnelle et vie familiale. Et selon lui, cette raison est la cause de l'attrance des gens vers ce métier. Nous constatons aussi une féminisation du corps enseignant qui est due en partie à cette possibilité.

Le désir d'autonomie et d'une certaine indépendance dans le travail est aussi l'un des mobiles essentiels qui fait que certains choisissent d'enseigner. Etre professeur revient à exercer dans un univers social où on est seul maître dans sa classe.

Par ailleurs, l'enseignement secondaire pouvant être une promotion sociale, on pourrait penser que cela a pu augmenter le nombre de prétendants. Ignorant la totalité des conditions d'exercice du métier, ceux qui sont hors du circuit scolaire justifient la présence des acteurs dans le système éducatif par la sécurité de l'emploi, l'amour des vacances.

Il faut ajouter aux avantages dont bénéficie le corps enseignant cet esprit "de solidarité" qu'il manifeste. En effet les enseignants, selon H.HAMON et P. ROTMAN, se soignent "*prof*", consomment "*prof*", s'assurent "*prof*". Ils épargnent

²¹ Gerard V., les professeurs du second degré, édition Armand Colins, 1967, p.128.

"prof" aussi. Ils ont leur banque, la CASDEN (Caisse d'Aide Sociale de l'Éducation Nationale) qui connaît un développement sans précédent. Ils ont un esprit corporatiste qui leur permet de se protéger contre les agressions extérieures.

Les enseignants sont suffisamment organisés et disposent d'un confort matériel évident. En effet, 47% d'entre eux sont propriétaires d'une maison ou d'un appartement ; 15% possèdent deux habitations, 5% ont trois ou quatre domiciles. Chez les enseignants du secondaire, plus d'un quart possède au moins deux voitures. Les enseignants, dans leur majorité n'ont rien à envier aux membres des catégories socio-professionnelles les plus élevées, du moins dans le domaine du patrimoine, comme le notent ces mêmes auteurs.

Grâce au mouvement mutualiste qui fonctionne bien, on pourrait dire que les professeurs achètent en coopérative, s'assurent mieux moins cher, épargnent ou empruntent bien, profitent de leur système de soins, de leurs moments de vacances, de leurs associations de voyages, de maisons de retraite propres, de loisirs bien organisés.

Cet état de fait serait dû à la *"galaxie d'associations"* que les acteurs du système ont créé. Mais où réside la faiblesse de ce système que l'on trouve très bien structuré ? Nous allons évoquer à cet effet les obligations (inconvenients) que revêt ce même métier.

3. LES AVANTAGES ET LES INCONVÉNIENTS D'UNE PROFESSION

Les mobiles du choix de l'enseignement nous ont permis de percevoir les avantages de cette profession. Occuper un poste d'enseignant confère un certain prestige et permet une ascension sociale. Le statut d'enseignant reste valorisé dans la société bien que l'enseignant ait perdu une partie de ses privilèges d'antan.

- avoir ses élèves à chaque rentrée scolaire, leur inculquer tout un système de pensées, de savoir être, constitue une des richesses spirituelles et procure aussi une satisfaction. Elle est renforcée en fin d'année lorsque les élèves présentent des résultats convenables.

- L'acquisition d'une certaine richesse d'esprit constitue aussi un avantage, car elle permet de développer une relation humaine entre professeur et élèves.

- La stabilité de l'emploi est aussi un avantage certain garantissant une retraite sans risque surtout si l'enseignant a gravi les échelons de la hiérarchie du métier.

Malgré ces avantages apparents, les enseignants sont-ils aussi bien lotis que cela ?

Le boom des effectifs scolaires a entraîné un recrutement massif d'enseignants. La déqualification du corps professionnel par le recrutement contribue à effacer l'image prestigieuse de l'enseignant qui, autrefois, était le maître du savoir. Ajoutons à cela qu'aujourd'hui, l'enseignant n'est plus la seule personne capable de dispenser un savoir unique. A côté de lui, concourent les autres moyens de communication modernes comme la radio, la télévision... L'enseignant se voit vite contesté sur son propre terrain par ses élèves à qui il doit enseigner son savoir.

Les relations entre enseignants et élèves deviennent des relations d'information, parfois conflictuelles difficiles à gérer. Les élèves, souvent majeurs en première et terminale, deviennent contestataires. Cette attitude conduit certains professeurs à gérer des classes difficiles ou à donner leur démission. Cette incompréhension entre enseignant et élèves est due à la méconnaissance réciproque du mode de pensée de l'autre.:

" la planète des profs ignore la planète des jeunes... Autrefois, les enseignants des lycées classiques savaient que leurs élèves ressemblaient à peu près à l'adolescent qu'ils avaient été ; aujourd'hui, ils pataugent à la recherche de points de repère, difficilement localisables".²²

L'évolution des mœurs de la société crée un fossé entre professeurs et élèves qui, au nom de la liberté d'expression, choquent les enseignants. Cette situation est devenue inconfortable car le corps enseignant n'est pas aidé dans sa tâche par les parents d'élèves ni même par son administration qui le laissent devant ses responsabilités.

Ainsi, le corps enseignant perd progressivement de son prestige auprès des parents. Ce phénomène engendre de nos jours la désertion du métier d'enseignant. Les diverses lamentations sur la baisse du niveau des élèves entraînent une dégradation des relations enseignants/parents d'élèves. Ces derniers en attribuent

²² Hamon H. et Rotman P. , Tant qu'il y aura des Profs, p. 307

la responsabilité aux enseignants. Et pourtant, cette situation ne relève pas de leur seule responsabilité ; elle est aussi liée à tout un ensemble de caractéristiques de la société.

Pour C BAUDELLOT et R. ESTABLET, la baisse du niveau scolaire en France, *"...n'est jamais attribuée aux qualités et aux défauts des élèves qui constituent les nouvelles générations ou les fractions nouvellement scolarisées de ces générations. Elle est au contraire attribuée à un relâchement dans l'organisation et le fonctionnement du système scolaire "*.²³

Cette dégradation du climat social ne prouve-t-elle pas que la situation des enseignants offre plus d'inconvénients que d'avantages ?

Comment s'effectue en fait le recrutement des enseignants ?

Nous procéderons à un rappel historique de leurs conditions de recrutement et évoquerons la situation actuelle.

4. LES CONDITIONS DU RECRUTEMENT DU CORPS ENSEIGNANT

Différents méthodes ont été utilisées pour le recrutement des enseignants dans le secondaire. Au cours des années 1930, des écoles ont été créées pour assurer la formation pédagogique de ceux qui se destinaient à cette profession.

Cette pratique est encore en cours aujourd'hui, mais d'autres voies ont été conçues en matière de recrutement.

Mais comment étaient recrutés les enseignants et comment le sont-ils aujourd'hui ?

L'évolution de la population scolaire a obligé les responsables politiques à concevoir des structures de formation pédagogique pour les enseignants. C'est dans ce cadre que les Écoles Normales Supérieures sont nées en 1810 dans le souci de développer la qualité de l'enseignement. Ces écoles devaient fournir à

²³ Baudelot C. et Establet R., le niveau monte réfutation d'une vieille idée concernant la prétendue décadence de nos écoles édition Points Actuels, p.117.

l'administration scolaire des enseignants afin d'assurer une bonne formation des élèves.

De nos jours, du fait de la désaffection vis-à-vis du métier d'enseignant, et de la crise de recrutement de professeurs dans les sections scientifiques (en particulier) plusieurs méthodes ont été développées.

La réorganisation administrative de l'enseignement a été entamée à la fin des années 1930 avec la création d'une direction de l'enseignement du second degré au Ministère de l'Éducation Nationale. La période précédente avait permis aux lycées et aux collèges d'engager des enseignants de différents niveaux d'étude. Ainsi, dans les lycées de garçons, le corps enseignant était exclusivement composé d'hommes, des agrégés, et des licenciés qui portaient le titre de chargé de cours. Dans les collèges, c'était pour la plupart des licenciés qui enseignaient. Il y avait aussi des bacheliers titularisés dans une période de crise économique et sociale et possédant des certificats d'aptitude à l'enseignement des classes élémentaires. Le recrutement des professeurs licenciés des collèges et des chargés de cours des lycées se faisait sans concours. Cependant, le passage du corps des licenciés de collège à celui des chargés de cours des lycées constituait une promotion.

Dans les lycées de filles, les agrégées étaient moins nombreuses. Et comme l'on manquait d'enseignantes, on fit appel à celles qui désiraient enseigner, qu'elles soient ou non diplômées de l'enseignement supérieur. Des décisions financières et administratives favorisèrent l'unification du corps enseignant des lycées et des collèges lors de la mise en application du statut de la Fonction Publique en 1946.²⁴ On devenait enseignant par voie de concours et la priorité était réservée aux hommes.

Les modalités de recrutement des enseignants se sont unifiées sous la forme du concours. En 1976, tous les concours deviennent mixtes et l'on recrute sans discrimination de sexe. Il existe néanmoins des critères d'accès au concours : âge, niveau de diplôme et disciplines. Ainsi, le recrutement d'un certifié se fait selon des critères différents de ceux d'un agrégé. Les professeurs préparent le Certificat d'Aptitude au Professorat d'Enseignement du Second degré (CAPES). On exige du candidat une licence, un diplôme d'ingénieur ou un titre équivalent. Le concours du CAPES compte des épreuves écrites et des épreuves orales portant sur la discipline choisie.

²⁴ Prost A., Histoire de l'enseignement en France, p.12.

Pour l'enseignement technique, il existe un Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement Technique (CAPET). Les candidats doivent avoir les mêmes diplômes que leurs collègues de l'enseignement général.

En ce qui concerne le concours des professeurs agrégés, on exige une maîtrise ou un doctorat, un CAPET ou un CAPES. Le concours de l'agrégation est réputé difficile à cause de la place prestigieuse qu'il offre dans l'enseignement.

Les Écoles Normales Supérieures en France au nombre de quatre (l'École Normale Supérieure de la rue d'Ulm, celle de Sèvres, de Fontenay-Saint-Cloud et de Cachan.) forment des étudiants pour l'enseignement. Elles admettent les bacheliers âgés de 18 à 23 ans ; mais aussi des candidats de niveau plus élevé. Au cours de leur formation, les élèves professeurs reçoivent une allocation mensuelle correspondant aux premiers échelons de la grille de rémunération des enseignants. Les professeurs vont compléter leur formation dans les Centres Pédagogiques Régionaux (CPR). Celle-ci est basée sur l'enseignement de la discipline, la connaissance du système éducatif et l'apprentissage de la communication. Des cours de psychologie de l'enfant et de l'adolescent leur sont dispensés afin qu'ils puissent établir de bonnes relations avec leurs élèves. Ils suivent trois stages pratiques au cours desquels ils observent le travail de leur collègue dans la classe. On leur confie au cours de ce stage une classe et ils sont aidés par un "*conseiller tuteur*" exerçant dans le même établissement. A la fin de l'année en centre pédagogique régional (CPR), les admis aux épreuves théoriques du CAPES et du CAPET, passent des épreuves pratiques. Il s'agit pour eux, cette fois-ci, de donner une ou deux leçons aux élèves de collèges ou de lycées devant un jury. Ils sont soumis à un entretien pédagogique d'une heure suivi d'une épreuve de connaissance sur l'ensemble de la formation reçue pendant l'année. Les reçus s'engagent à rester cinq ans au moins dans l'enseignement. Ceux qui ont échoué peuvent redoubler.

Indépendamment de la voie de concours, et du passage dans les Écoles Normales, une autre existe, celle du recrutement sur le tas selon les besoins du Ministère de l'Éducation Nationale. C'est la naissance d'une autre catégorie d'enseignants, celle des "maîtres auxiliaires". C'est dans cette catégorie que l'on va trouver les Africains qui enseignent en France.

III. POURQUOI LE SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A-T-IL BESOIN D'ENSEIGNANTS AFRICAINS ?

L'emploi d'enseignants étrangers par le Ministère de l'Éducation Nationale française relève d'une intention des responsables de l'Éducation Nationale de trouver une solution à la crise de recrutement des enseignants.

Cette crise est due en partie à un désintérêt des élèves aux cours dispensés dans l'institution scolaire. A ce phénomène, s'ajoutent le chahut et l'indiscipline dans les classes, rendant la tâche de l'enseignant plus difficile, les rémunération jugées peu importantes. Ainsi, ceux qui ont la possibilité d'exercer une activité dans un autre domaine professionnelle, désertent l'enseignement.

Mais qu'est-ce qui est à l'origine de la présence des enseignants africains dans l'enseignement Français ? Qu'est ce qui motive leur recrutement ?

1. ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DU CORPS ENSEIGNANT

Dans l'ensemble les effectifs des enseignants ont connu un accroissement en fonction de la population scolaire. Cette situation correspond à une volonté des responsables de l'Education nationale de faire face à l'accroissement du flux scolaire. Elle répond à un souci de doter tous les établissements d'enseignants suivant les besoins. Chaque année le Ministère emploie des enseignants pour combler les postes vacants. De ce fait, les effectifs des enseignants et des élèves sont en croissance continue. Nous constaterons ce phénomène d'évolution des effectifs dans le tableau ci-après :

Évolution des effectifs professeurs et élèves.²⁵

²⁵opcit p314

Année scolaire	Élèves	Professeurs
1985-1986	5 489 100	323. 971
1988-1989	5 506 800	333; 740
1989-1990	5 514 200	338. 980
1990-1991	5 523 400	345. 889

La croissance continue des effectifs des enseignants selon les besoins scolaires ne constitue pas un fait exceptionnel.

- En effet, en 1960, on comptait 33 500 enseignants, cinq ans plus tard, 67 200.²⁶ L'effectif a plus que doublé et augmente de façon continue : en 1972, on pouvait compter 86 000 enseignants exerçant dans les lycées et collèges.²⁷

- Pour C LELIEVRE . et M. FRAT 113 000 professeurs tous niveaux confondus, (agrégés, certifiés, chargés et adjoints d'enseignement, maîtres auxiliaires.) exerçaient dans les années 1978-1979.

- En 1990, l'enseignement secondaire employait 350 000 professeurs dans trois types d'établissements : 55,4% dans les collèges, 27,3% dans les lycées d'enseignement général et technique et 17,3% dans les lycées professionnels. A cette même date, les agrégés sont au nombre de 21 447 ; les certifiés de 100.000 ; les professeurs d'éducation physique 12 447 et les professeurs de lycées professionnels dans le second degré 8 000.

Répartition des effectifs des enseignants par type d'établissement²⁸

Année scolaire	1985-86	1986-87	1987-88	1988-89	1989-90	1990-91
Lycée	86000	89755	94959	101129	95550	114363
Collège	181730	181640	178366	174945	193900	173064
Lycée professionnel	56132	56725	57166	57666	60550	58462

LE STATUT DES ENSEIGNANTS

²⁶ Prost A., Histoire de l'enseignement en France, p.450.

²⁷ Lelievre C. et Frat M. (1990), l'Enseignement éd. Bayard Paris 173 p

²⁸ Annuaire statistique de L'INSEE 1990-1991, p314.

Environ 351.838 enseignants exercent dans le système scolaire en 1991-1992.²⁹

Sur 306.044 titulaires, 158.502 sont en poste dans les collèges et dans les sections d'éducation spécialisée (SES), 46.825 dans les lycées professionnels et 100.717 dans les lycées d'enseignement généraux.³⁰

En plus des enseignants titulaires, nous comptons 14.588 stagiaires dont 4.679 enseignent dans les collèges, 2.080 dans les lycées professionnels et 7.829 dans les lycées d'enseignement général.

Les enseignants non titulaires au nombre de 31.206 sont répartis en maîtres auxiliaires, ou en enseignants contractuels. Parmi ces enseignants non titulaires, 10.872 exercent dans les collèges, 9.493 dans les lycées professionnels et 10.841 dans les lycées d'enseignement général.

De son côté, l'enseignement privé du second degré compte 33.983 enseignants dans les établissements secondaires dont 120 agrégés, 3112 certifiés bi-admissibles, 12785 chargés et adjoints d'enseignement.

Le personnel enseignant de collège est constitué de 4396 professeurs d'enseignement général des collèges (PEGC), 177 professeurs des écoles, 4394 instituteurs spécialisés, 169 instituteurs et instructeurs intégrés dans l'enseignement secondaire.

Les lycées professionnels privés comptent 704 enseignants.³¹

L'évolution des effectifs scolaires oblige l'enseignement du second degré à recruter de plus en plus de professeurs. Cependant leur effectif reste insuffisant par rapport à la demande scolaire. Le problème devient aigu si bien qu'on se demande si l'on pourra un jour réellement faire face à la demande en professeurs. Le manque de candidats à la carrière d'enseignant ne serait-il pas à la base de la crise que connaît l'enseignement ?

Quelles en sont les origines ?

2. LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DES ENSEIGNANTS

²⁹Repère et référence statistique sur les enseignements et la formation ,D EP 1993, p 209.

³⁰opcit, p 209.

³¹opcit ,p 215.

Faisant partie des gens estimés de par leur profession, les enseignants fournissent un travail remarquable en assurant l'éducation des jeunes générations. Ils doivent veiller à leur formation et apporter leur contribution à leur socialisation. Cette situation rend ardue la tâche de l'enseignant car le public scolaire est souvent réticent à respecter les normes et valeurs véhiculées au sein du système éducatif. A cette difficulté professionnelle, s'ajoute un autre, celle du revenu qui fait souvent l'objet de commentaires critiques.

Mais quelle est la situation économique des enseignants en France ?

Le traitement actuel des enseignants s'est sensiblement amélioré par rapport à la décennie précédente. Les enseignants titulaires d'un CAPES ou CAPET, assurent 18 heures hebdomadaires de cours et 20 heures dans les disciplines artistiques. "Monovalents", ils perçoivent un salaire de 6 750F au début de leur carrière et de 12 980 F à la fin selon les données statistiques de 1993 (INSEE).

- les agrégés, considérés la plupart du temps comme les aristocrates du secondaire, ont un salaire net de 7 340 F en début et de 16 280 F en fin de carrière. Ils enseignent 15 heures par semaine et 17 heures pour les disciplines artistiques et techniques.

- les adjoints d'enseignement en plus de leur obligations horaires d'enseignement assurent, des tâches de surveillance et de documentation. Le grade des adjoints d'enseignement est acquis à l'ancienneté sans concours et permet d'accéder à la titularisation.

- les PEGC assurent également 18 heures de cours hebdomadaires.

Le traitement indiciaire est variable et évolue en fonction du grade. Ainsi chaque enseignant perçoit le salaire que lui confère son rang. Nous observerons cette évolution salariale à travers le traitement indiciaire brut annuel par catégorie professionnelle entre 1982 et 1990 ³²:

Traitement annuel indiciaire brut de 1982 à 1990

³²opcit ,p99.

Année	1982	1984	1986	1989	1990
Professeurs des collèges et Maîtres auxiliaires	81 500F	98 450F	113 410F	116 270F	120 750F
Agrégés et Certifiés	107 490F	129 950F	141 470F	151 080F	160 350F

En plus de leur salaire, les enseignants perçoivent des indemnités importantes. Le montant des indemnités est fixé en tenant compte du statut de l'enseignant. Dans le tableau ci- après nous constatons cet état de fait : les enseignants qui ont des grades élevés bénéficient d'indemnités plus importantes. ³³

Indemnités d'heures supplémentaires annuelles des enseignants selon leur grade

Grade	Indemnité heures supplémentaires
Agrégés CN	8 436,27F
Agrégés biadmissibles CN	6 289F
Adjoints d'enseignement	5 070F
Certifiés CN	5 617F
PEGC CN	5106,50F

CN= classe normale

Le salaire des maîtres auxiliaires est variable selon les catégories. Recrutés à bac+3 et plus, ce sont des enseignants soumis à des mutations annuelles. Ils constituent aussi un personnel de "réserve" qui remplace les enseignants absents. Ainsi, ils ont un salaire de 6 800F. Les titulaires d'un diplôme de troisième cycle ont une rémunération de 7 450F. Les maîtres auxiliaires travaillent 18 heures hebdomadaires, et au delà sont payés en heures supplémentaires. Soumis à des contraintes de volume horaire, ils peuvent assurer 15 à 21 heures de cours dans les lycées et collèges ou 18 à 26 heures dans les lycées techniques ou les LEP, s'ils effectuent des remplacements.

Ils sont, en quelque sorte, les parents pauvres de l'Éducation Nationale. Leur fonction est précaire car leur contrat, annuel, n'est pas automatiquement renouvelé. Finalement, ils sont les *bouche-trous* de l'Éducation Nationale.

³³Caboche A., Aperçu du système éducatif français, p134.

Les professeurs de l'enseignement agricole ont le même traitement que leur collègues des autres disciplines. Un enseignant titulaire d'un certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement agricole (CAPLA) dispense 18 heures de cours par semaine et perçoit entre 6 750F et 12 980F respectivement en début et fin de carrière.

L'Éducation Nationale ne peut-elle réformer la grille de rémunération des enseignants selon leur mérite ? Le critère salarial n'explique t-il pas en partie l'insuffisance de personnel dans l'enseignement ?

Le refus d'enseigner des nationaux est l'une des causes majeures de la crise des enseignants que nous évoquerons plus tard. L'Éducation Nationale devrait réorganiser son système de recrutement et améliorer le traitement de son personnel, bien qu'il soit perçu malgré tout par l'ensemble de la population, comme un personnel privilégié.

Certains attribuent à l'enseignant le qualificatif de *petit bourgeois*, considérant qu'il vit dans le confort. Cependant, la qualité de vie de l'enseignant d'aujourd'hui n'est parfois pas très agréable, et encore moins celle du maître auxiliaire compte tenu des difficultés rencontrées dans le milieu scolaire. Toujours contraint à effectuer des changements de postes, les maîtres auxiliaires affectés dans les provinces éloignées de leur lieu d'origine, sont difficilement acceptés et intégrés par la population locale. Etre affecté dans le monde de l'enseignement peut signifier l'abandon des relations sociales déjà solidement bâties et l'engagement dans une "aventure" qui ne permet pas de tisser rapidement de nouvelles relations sociales et fait connaître souvent l'isolement.

Etre enseignant c'est, à nos yeux, accepter être soumis à des pressions sociales en ce sens qu'il n'y a pas toujours compensation dans les relations avec les élèves. Les conflits de générations entraînent de grandes divergences de points de vue et de comportement.

Nous avons déjà évoqué le fait que l'entrée des médias dans le système social affaiblissait en partie le pouvoir d'attraction des enseignants. Ils sont contestés dans leur propre domaine ; les élèves ont déjà tout vu et tout entendu grâce à la télévision. Ils croient tout savoir. La sélection au sein de l'école empoisonne aussi les relations parents d'élèves/enseignants.

Ballottés entre les élèves et leurs parents sans oublier leur administration, les enseignants sont mal à l'aise et enclins à la dépression. Cette situation n'encourage donc pas les vocations pour l'enseignement et ce métier qui était bien considéré est délaissé, y compris par les enfants d'enseignants, qui, autrefois, étaient naturellement attirés car les intérêts de la profession étaient bien défendus grâce à leur puissante organisation syndicale. Cette organisation existe de nos jours, mais la société a évolué et quels que soient ses avantages, cette profession est difficile à exercer.

Aujourd'hui, nous constatons - dans le cadre de notre étude - que nombreux sont les enseignants africains qui refusent l'adhésion à un parti politique ou à un syndicat. Militer dans un syndicat n'est pas nécessaire car ils ne sont que des maîtres auxiliaires, "des provisoires", comme ils aiment à le rappeler. Ils ne trouvent pas d'intérêt au syndicalisme car ils se sentent étrangers. Par contre, quatre personnes sur 32 sont syndiquées. Ce sont des enseignants qui ont gravi les échelons grâce aux concours internes du fait de leur double nationalité ou grâce à l'ancienneté. Ils sont membres du syndicat national des enseignants du secondaire (SNES)..

Récemment, un syndicat de maîtres auxiliaires a été créé pour améliorer les conditions des auxiliaires de l'enseignement. La création d'un syndicat de maîtres auxiliaires est la bienvenue à condition qu'il défende cette catégorie. Car, les maîtres auxiliaires, bien que conscients de leur situation, l'acceptent passivement, avec un esprit défaitiste : ils restent des "précaires" de l'enseignement.

La situation économique peu satisfaisante des enseignants constitue une des raisons de l'existence de postes vacants dans l'enseignement. L'Éducation Nationale est de fait obligée d'être moins exigeante dans le recrutement des auxiliaires dont les africains font partie .

Mais quelles sont les causes réelles de leur recrutement ?

3. DE L'EMPLOI DES AFRICAINS

De nos jours, plusieurs facteurs sont à l'origine du recrutement des enseignants africains dans les établissements français. Au cours des années précédentes le métier d'enseignant est devenu difficile à exercer. Les élèves, dans leur désir de s'épanouir, ont acquis une certaine liberté dans les structures scolaires. Ainsi dans certains établissements l'indiscipline des élèves et leur désintérêt à tout rendent la tâche de l'enseignant ardue. A cela s'ajoute la dévalorisation du métier liée à des salaires peu attrayants.

Cela constitue t-il une des raisons de l'emploi des africains dans le système éducatif français ?

Y a t-il une désaffection marquée du métier dans un secteur déterminé de l'enseignement ?

L'emploi des enseignants africains dans le système français s'inscrit dans un contexte de crise quantitatif d'enseignants (souci de pourvoir tous les postes). La qualité de l'enseignement n'est pas remise en question. En effet , la France comme les autres pays d'Europe, a un système de qualité, si nous nous référons aux auteurs Christian Baudelot et Roger Establet.

La France forme des savants qui sont à l'origine du progrès de la science et de la technique., confirmant ainsi le fait que le système français est l'un des meilleurs au monde. Cela se vérifie par le nombre de ses savants : "le système français assure à sa jeunesse un niveau tout à fait exceptionnel dans le monde".³⁴

Ainsi la France se place, sur le plan culturel, parmi les grandes puissances du Monde.

Les états du Tiers Monde y envoient leurs ressortissants dans le but d'acquérir un peu de ce savoir. C'est le cas de l'Afrique francophone qui envoie ses étudiants en France.

Notre étude se penchera sur l'aspect quantitatif car il nous permettra d'analyser le pourquoi du recrutement des étrangers.

³⁴ Baudelot C. ,Establet R. , le Niveau Monte, p 55.

Nous savons que les problèmes d'effectif d'élèves peuvent trouver une solution tout en sauvegardant la qualité de l'enseignement. Cette qualité s'obtient par le choix d'une autre méthode d'organisation.

En effet dans le passé , l'école s'adressait à un public beaucoup plus homogène. Les raisons profondes qui mettent l'école en décalage avec les attentes des citoyens sont nombreuses. La formation trop abstraite, axée sur la théorie, ne permet pas aux individus au sortir de l'école de trouver l'application de leur savoir. De plus, des freins d'ordre économique empêchent certains élèves d'accéder à la vie active avec cette formation intellectuelle. L'enseignement ne cesse d'être mis en cause au vu des résultats à la fin de la formation scolaire. Les enseignants devraient en effet, accepter de remettre en cause leur pratique éducative. L'Éducation Nationale par conséquent, devrait accepter de faire l'effort d'une formation mieux adaptée aux jeunes afin que ceux-ci puissent exercer une activité professionnelle à la fin de leurs études.

La population scolaire française manifeste peu d'intérêt à la formation et peu de considération vis-à-vis de ceux qui l'encadrent. Ces comportements créent une inquiétude pour ce qui est de la naissance de vocations à l'enseignement. On constate cependant l'importance numérique de cette population scolaire. Les données statistiques du Ministère de l'Éducation Nationale signalent en effet que : *"l'enseignement public, en 1992, embauche 351.800 enseignants pour l'éducation de 3.168.000 élèves en premier cycle, et 5.576.000 en second cycle."*³⁵

Tous les postes ne sont pas pourvus.

Tirailés d'une part par une administration qui les juge très sévèrement, et contestés d'autre part dans leur champ d'action par leurs élèves , les enseignants connaissent une situation difficile. De ce fait, la reproduction sociale de cette catégorie socio-professionnelle n'est plus assurée. Il s'ensuit alors des manques, sur le plan des effectifs car la population scolaire croît d'année en année. L'emploi des Africains dans le système d'enseignement français trouve sa source dans l'évolution rapide des effectifs scolaires et coïncide avec la désaffection dont souffre le métier d'enseignant.

³⁵ Ministère de l'Education nationale et de la Culture DEP, note d'information N°92.46 novembre 1992,p 1

Avec la vague démographique de l'après guerre , une demande scolaire accrue est née. Les responsables de l'Éducation nationale ont choisi la solution à la fois simple et peu onéreuse de recruter des personnels auxiliaires immédiatement disponibles, en exigeant un niveau d'étude de bac+3. Il convient de souligner cependant, que dans les années 60, des maîtres auxiliaires étaient recrutés au niveau bac. Ce n'est que progressivement que le niveau de diplôme requis est élevé.

Face à l'évolution de la démographie scolaire, les maîtres auxiliaires *"étaient 10000 dans les collèges en 1981. Ils occupaient soit des emplois permanents vacants, soit des services partiels d'enseignement. Enfin ils assuraient la suppléance des personnels en congé (maternité, maladie etc.)"*.³⁶

La prévision des effectifs scolaires du Ministère indique la nécessité *de création de 15.000 postes d'enseignants à partir de 1994 jusqu'à 1999*.³⁷ Pour ce faire, la limite d'âge d'accès au concours a été supprimée, et les mères de trois enfants autorisées à se présenter aux concours.

La crise de l'enseignement en France a plusieurs causes : *" les enseignants eux-mêmes se plaignent souvent que la considération dont ils jouissent est loin de correspondre aux exigences de leur travail"*.³⁸

La mission des enseignants :

*"assurer la formation de la jeunesse ou former les citoyens démocratiques conscients de leurs devoirs vis-à-vis des autres et de la collectivité"*³⁹, se révèle caduque.

D'autre part , la carence en personnel de surveillance dans les établissements contraint les enseignants à passer beaucoup de temps à des tâches qu'ils qualifient de *"gardiennage"*, contribuant, parallèlement, au développement de situations d'insécurité à l'intérieur des établissements.

B. DEFRANCE qui a fait une étude sur la violence à l'école cite des cas de violences qui peuvent décourager des enseignants :

" les agressions contre les personnes : 80% des collèges de l'échantillon connaissent des déprédations dont presque la moitié est grave. Les vols d'effets se retrouvent partout à 100% et les vols de matériels sont fréquents (63,5%). 87,8% des collèges connaissent des vols

³⁶Ferrez J, Scalabre P., le collège après la décentralisation, p 225

³⁷Caboche A., Aperçu du système éducatif, p 136.

³⁸OCDE, L'enseignant aujourd'hui, p 46.

³⁹ Gémard L., Le système scolaire , le collège au centre des réformes, p 9.

commis par des collégiens à l'extérieur... Les rackets existent dans plus de la moitié des collèges (58,5%) et deux sur trois sont jugés graves".⁴⁰

Les cas les plus inquiétants sont les agressions contre des personnes résultant des bagarres entre élèves dans les établissements (39%), à la porte d'entrée et produisant des blessés légers (34%). Les agressions contre les adultes (43,9%) sont verbales plutôt que physiques et s'expriment aussi indirectement par des dommages aux véhicules des personnels ⁴¹. En lycée professionnel par exemple, on assiste à un pourcentage de 72,9% d'agressions verbales.

Ces types de violences créent un climat d'insécurité et de soucis permanents pour les professeurs qui s'y trouvent confrontés.

En plus de ce phénomène , on relève le refus d'obéir à l'autorité , ou l'absence de crainte de cette autorité :

" dans le lycée où j'étais, j'ai vu des trucs incroyables, des élèves qui montaient sur les tables , qui se déshabillaient... la prof était complètement larguée".⁴²

Ces violences successives sont une réponse aux conditions de vie inacceptables que connaissent certains jeunes. L'inacceptable pour un jeune , c'est l'exclusion qui frappe un ou plusieurs membres de la famille : l'image du père souvent détruite, l'absence de perspectives professionnelles, l'inconfort, et parfois la faim.

Le climat de l'école a dégénéré parce que les préoccupations des élèves sont ailleurs. Ainsi la discipline scolaire leur est insupportable, le manque de motivation au travail désespère les enseignants qui ont beaucoup de mal à captiver ce public :

" l'intérêt des élèves est plus difficile à susciter et à entretenir , le silence plus difficile à obtenir. Les classes éclatent en sous groupes qui s'ignorent ou s'affrontent et prennent comme une agression des remarques que le professeur estime justifiées. Le consensus indispensable au travail devient précaire".⁴³

Ainsi, L. DEMAILLY signale que :

⁴⁰DeFrance B., la violence à l'école, édition revue 1992, p27.

⁴¹opcit, p 29.

⁴²DeFrance B., la violence à l'école , p 72.

⁴³Rapport du groupe de travail national sur les second cycles présidé par Antoine Prost, MEN.CNDP, 1983 ,p 34.

" des élèves qui allaient avec plaisir à l'école primaire vont au collège sans enthousiasme, leur principale motivation étant le groupe des pairs, leurs copains et copines, les ennemis aussi à l'occasion. Cela se traduit par une résistance à la discipline scolaire, aux méthodes impositives et formalistes , aux contenus dont ils perçoivent mal la nécessité ".⁴⁴

En réponse aux comportements des élèves , les professeurs tentent de développer des stratégies pour capter l'attention de leur public. Les méthodes utilisées autrefois se révèlent inadaptées voire inefficaces. L'absence du désir d'apprendre chez les élèves crée chez les enseignants , le *"désespoir d'enseigner"*.

Face à ces conditions de travail , les enseignants découvrent que leur métier n' est plus un beau métier. D'où la crainte, et même le refus d'embrasser cette profession en partie à cause d'un public devenu ingrat. On constate en effet que les élèves n'acceptent plus leur statut d'enfant et veulent être reconnus comme des adultes. C'est de là que naît une attitude de perpétuelle critique et de mise en question des connaissances des enseignants.

Cette situation agace et épuise les enseignants qui trouvent leur tâche très rude. D'ailleurs les élèves essaient de heurter la sensibilité des professeurs :

" si vous vous mettez en colère , vous entrez dans leur jeu, car c'est ce qu'ils cherchaient ! Notons que cette agressivité est naturelle et n'est pas réservée à la seule famille. Tous les professeurs connaissent bien ces classes frondeuses de cinquième (parfois même en quatrième) où des meneurs toujours révélés sont secrétés par le tissu scolaire car la contradiction naît à plaisir des observations et des mises en garde".⁴⁵

Nous pouvons en effet souligner que l'évolution du public scolaire complique encore la tâche de l'enseignant qui assure une double mission : *" pendant tout le temps où les élèves sont au collège, les professeurs par une sorte de contrat tacite, remplacent la famille et sont en situation d'éducateurs autant que d'enseignants transmettant un savoir".⁴⁶*

A ces lourdes conditions de travail , s'ajoute le sentiment chez les enseignants d'être dépossédés de leur prestige. Cette situation, en plus de l'ingratitude du métier, entraîne de nombreux abandons.

⁴⁴Demailly L., Le collège, crises , mythes et métiers, p 96.

⁴⁵Jean ferrez, Pierre Scalabre, Le collège après la décentralisation, p 289.

⁴⁶opcit ,p 189.

D'ailleurs L. DEMAILLY souligne :

" après la découverte qu'enseigner n'est plus un beau métier vu la dégradation des conditions de travail , c'est à dire le changement des tâches liées à la transformation du public scolaire et des missions... , vient dans les années 80 une certaine résignation en partie produite par l'accoutumance aux nouvelles formes de travail en partie régulées par les mutations en lycée (les lycées commencent à avoir de nombreux postes vacants)".⁴⁷

L'absence de reconnaissance sociale est responsable en partie du manque de vocation pour l'enseignement. Ivan Illich décrit cette ingratitude sociale en ces termes :

" Les élèves pour leur part n'ont pas coutume d'attribuer la plus grande part de leurs connaissances à leurs maîtres".⁴⁸

La méconnaissance sociale aggravée par les bas salaires ou la "médiocrité" des salaires fait naître chez l'enseignant le sentiment d'être exploité malgré les privilèges de ce métier. De ce fait, bon nombre d'enseignants déprécient leur métier et déconseillent à leurs proches de l'exercer :

" Nombre d'enseignants disent à leurs enfants : Ne choisis surtout pas ce métier!".⁴⁹

La crise de recrutement que connaît l'enseignement est due à une démotivation de la jeunesse intellectuelle envers ce métier.

Cette tactique ou changement à l'égard de l'enseignement est, selon certains , une arme dont se sert ce groupe professionnel pour faire connaître ses revendications :

" La crise de recrutement est la conséquence de ce changement de tonalité. C'est aussi une arme pour le groupe professionnel , une forme de revendication sociale assez raffinée, la seule possible peut-être parce que les grèves ne servent à rien. Beaucoup souhaitent explicitement que la crise du recrutement dure comme cela, peut-être qu'ils (Ministère, les autres , parents) commenceront à comprendre".⁵⁰

La perte de prestige du métier d'enseignant est manifeste dans la mesure où la transformation de leur statut dans la société devient évidente ,et où les autres

⁴⁷Demailly L., Le collège, Crises, Mythes et Métiers, p 99.

⁴⁸ Illich I., une société sans école, p 58.

⁴⁹Demailly L., Le collège, Crises , Mythes , et Métiers , p 99.

⁵⁰opcit, p 99.

catégories socio -professionnelles qui ont atteint le même niveau d'étude semblent se trouver dans une position plus aisée.

Les agents des entreprises privées par exemple ont un niveau de vie plus élevé que celui des enseignants :

" au cours des années 60 , dans nombre de pays de l'OCDE, on a assisté à un accroissement des salaires des enseignants qui ont eu ensuite tendance à décliner surtout par comparaison avec certaines catégories professionnelles par exemple dans le secteur commercial et financier et avec les métiers manuels qualifiés".⁵¹

Le fait de bénéficier de salaires peu gratifiants et le sentiment de non reconnaissance sociale chez l'enseignant font qu'il se sent frustré. Cela crée un mécontentement et en même temps une dévalorisation de la profession.

L'autonomie dont jouissent les enseignants est illusoire. Ils se trouvent dans l'impossibilité de diriger leur enseignement. En effet , les ingérences administratives sont de plus en plus lourdes. L'enseignant se sent contesté dans son propre champ pédagogique. A cette ingérence administrative, s'ajoute celle de certains parents d'élèves.

L. DEMAILLY relate cette réalité en ces termes :

" l'autonomie professionnelle des enseignants a toujours été limitée d'un côté par le pouvoir politique et l'encadrement institutionnel, de l'autre par les différentes factions de parents d'élèves. Cependant professionnels du discours et de la culture (ce qui est vrai même d'un instituteur), ils pouvaient avoir l'illusion d'être maîtres à bord et cela d'autant plus que , à certaines périodes historiques et pour certains groupes d'entre eux , leurs propres goûts et les attentes du public scolaire convergeaient. Actuellement , cette autonomie professionnelle vole en éclat,. (...) D'où à l'extrême cette constatation de jeunes PEGC : " Nous sommes des ouvriers " désignation d'une solidarité sociale et du destin social d'un métier dont ils perçoivent qu'ils pourraient devenir une tâche d'exécution".⁵²

En plus de cette précision, existe une demande sociale de plus en plus exigeante à l'égard des enseignants. La double mission de l'école d'assurer à la fois la formation des jeunes et veiller à leur épanouissement fait que l'enseignant est obligé de séduire son public. Ainsi , l'enseignement qui, par le passé, était un métier passionnant devient difficile :

⁵¹OCDE , L'enseignant aujourd'hui, p 60.

⁵² Demailly L., Le collègue, Crises , Mythes et métiers, p 133.

" un autre aspect important du métier d'enseignant est la fatigue physique et mentale que ce travail entraîne. Cette fatigue est accrue quand l'enseignant a en face de lui des élèves difficiles ou quand il travaille dans de mauvaises conditions".⁵³

Le Ministère face à une demande scolaire accrue est obligé de solliciter une main-d'œuvre extérieure. C'est dans cette optique que sont recrutés les enseignants africains dans le contingent des maîtres auxiliaires.

Les salaires, même insuffisants pour les nationaux , représentent une aide appréciable pour les Africains encore engagés dans le monde des études.

Le recrutement des maîtres auxiliaires est ouvert aux titulaires du diplôme (bac+3) :

" pour répondre aux besoins , il faut recruter 10 000 instituteurs et 13 000 professeurs par an, jusqu' en 1994 et de 1994 à 1999, 12000 enseignants pour le premier degré, 15000 pour le second degré et cela chaque année. Or le Ministère en trouve à grand peine la moitié".⁵⁴

Désormais la barrière de la limite d'âge est levée. Sont accueillis également tous les ressortissants de la CEE au même titre que les nationaux. Selon Anne Caboche, des primes sont offertes aux professeurs acceptant d'enseigner au delà de l'âge de la retraite. Par ailleurs, des primes sont versées aux enseignants qui acceptent un poste dans les départements déficitaires , éloignés, ou zones difficiles.

Le recrutement des enseignants africains dans le système d'enseignement français illustre bien la crise de recrutement dont il souffre. Cette situation traduit une crise réelle marquée par une compensation non gratifiante (salaires faibles ou revenu insuffisant), entraînant la désaffection du métier.

L'intervention des parents d'élèves , ainsi que les réticences du public enseigné crée une frustration chez les enseignants.

Ainsi, l'indiscipline, la violence et l'insécurité envahissent les établissements et contribuent à décourager les vocations. Ceux qui enseignent dans les établissements difficiles voient en l'enseignement un métier ardu. Du coup, les vacances et la garantie de l'emploi qui constituaient une compensation perdent de leur attrait.

⁵³OCDE, L'enseignant aujourd'hui, Fonction , statut, Politique, p 64.

⁵⁴Caboche A., Aperçu du système éducatif français, p 136.

Les professeurs s'estiment exploités , sous payés par rapport aux exigences du métier. C'est pourquoi ils s'orientent différemment.

Ce déséquilibre est en effet l'une des causes de la présence des Africains au sein du système éducatif français. Le Ministère de l'Éducation nationale, à défaut d'employer des nationaux ,est obligé de faire appel à cette main-d'œuvre étrangère qui ,sur le plan de la formation, a suivi un bon cursus. Les Africains ont obtenu des diplômes de niveau. Bon nombre d'entre eux sont titulaires de diplômes octroyés par les universités françaises.

Main-d'œuvre peu coûteuse, les africains interviennent dans les sections scientifiques. Cette possibilité est bénie car elle leur permet de gagner leur vie et de s'investir dans leurs études. L'enseignement qui n'est pas une aubaine pour les nationaux, le devient en quelque sorte pour les Africains. C'est dans ce sens qu'on peut expliquer leur exercice dans l'enseignement. Les enseignants africains constituent une main-d'œuvre abondante pour l'Éducation Nationale. Son coût est très faible car elle n'a pas eu à financer l'intégralité de la formation de cette catégorie d'enseignants. La main-d'œuvre étrangère est aussi moins exigeante et plus fragile. L'Éducation Nationale la gère selon ses "humeurs", en décide selon ses besoins immédiats. Le sort des enseignants africains dépend donc des prévisions du Ministère qui peut suspendre leur contrat sans préavis.

Pour l'heure, ce qui nous intéresse, ce sont les raisons profondes qui poussent les intéressés eux-mêmes à s'engager dans l'enseignement. Y sont-ils engagés à la suite des problèmes politiques que connaissent leurs états? Sont-ils poussés par d'autres contraintes sociales qui les obligent à opter pour l'enseignement ?

CONCLUSION

Le système d'enseignement français étant laïc et obligatoire, accueille tous les enfants en âge de fréquenter les structures scolaires jusqu'à seize ans. Ainsi pour répondre aux exigences qu'il s'est imposé, le nombre des établissements scolaires n'a cessé de croître afin de contenir le flot des effectifs scolaires.

Cette croissance des effectifs scolaires est consécutive à la politique de la natalité en France, le baby- boom. La vague démographique a eu pour conséquence la surcharge des classes. Il fallait donc trouver un personnel enseignant pour contenir ce flot d'élèves en leur assurant une formation de qualité.

Mais le métier d'enseignant a connu des mutations qui se traduisent par un désintérêt des connaissances enseignées dans les structures scolaires. Ce désintérêt remet en cause la notoriété morale et intellectuelle des enseignants.

A cette situation, s'ajoute la détérioration du climat social dans les établissements, rendant la tâche de l'enseignant ardue. Il lui faut en plus de son enseignement, établir la discipline dans sa classe. Cette dégradation du climat scolaire ainsi que les salaires peu motivants qu'offre l'Éducation Nationale, ne suscitent plus de nombreuses vocations. Ceux qui ont la possibilité d'exercer une activité professionnelle autre que l'enseignement, le désertent. C'est le cas des scientifiques car c'est dans ce domaine que l'on constate un manque d'enseignants. Il s'ensuit alors des vacances de postes qui ne sont pas pourvus. L'Éducation Nationale est obligé de recruter des enseignants pour combler les postes vacants.

Ainsi elle a créé et développé le système de l'auxiliariat visant le recrutement d'enseignants d'un certain niveau. Cette pratique constitue une des raisons de la dévalorisation du corps professoral, en ce sens que ce type de recrutement crée une certaine déqualification de certaines catégories de l'enseignement.

C'est finalement dans le flot d'auxiliaires que l'on trouve les enseignants africains que nous aurons à étudier.

Mais qui sont-ils ?

Quelles sont leurs motivations ?

Quelle position occupent-ils dans l'enseignement ?

Quelles représentations sociales se font-ils de leur profession ?

DEUXIEME PARTIE :

**LA PRÉSENCE DES ENSEIGNANTS
NOIRS AFRICAINS DANS
L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS**

INTRODUCTION

La présence d'enseignants africains dans l'enseignement secondaire remonte à une période récente de crise d'enseignants. Cette situation de crise est due aux difficultés d'exercice de cette profession. Le changement de mentalité du public scolaire et ses exigences en matière de formation rendent les tâches de l'enseignant ardue. Ainsi, on ne devient plus enseignant par tradition familiale ou par vocation mais du fait de la recherche d'une certaine stabilité de l'emploi. De nos jours les motifs d'entrée dans le corps enseignant sont plus variés : vacances, avantages sociaux ne faisant plus recette.

Dans la mesure où le métier s'est avéré difficile et ingrat, il n'est pas étonnant de constater qu'un nombre assez important de postes sont non pourvus dans les domaines scientifiques. L'Éducation Nationale est de ce fait obligée de solliciter une main-d'œuvre étrangère pour occuper les postes vacants. C'est dans ce contexte que l'on constate l'apparition d'un type particulier de professeurs : les enseignants africains.

Mais quelles sont les raisons de leur présence dans l'enseignement français et quelle catégorie de professeurs représentent-ils ?

Quelle situation connaissent-ils dans l'enseignement ?

Quel type de relations nouent-ils avec le monde scolaire ?

Constituent-ils un groupe social ?

Quel avenir ont ils dans l'enseignement ?

Quelles sont les diverses représentations qu'ils se font de leur profession ?

I. CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION ENQUÊTÉE

Nous avons réalisé une enquête par entretien auprès d'une population de 46 personnes: 32 africains, 14 français métropolitains et originaires des Antilles. Le but de cette étude consiste à connaître leurs motivations, leur situation professionnelle ainsi que les diverses représentations qu'ils se font de leur profession. Étudier trois groupes de population nous permet de faire une analyse comparative des données recueillies. Nous pourrions de ce fait faire ressortir leurs points de vue liés à leur diversité culturelle et sociale. A travers cette démarche, nous relèverons des caractéristiques communes malgré l'hétérogénéité des trois populations. Le but de notre démarche, n'interroger que des enseignants du secondaire, nous a permis en effet d'avoir une population hétérogène du point de vue statutaire et positionnement social dans l'enseignement.

Mais qui sont les éléments de notre population?

Quels sont leurs caractéristiques ?

1. ÉTUDES DES DIFFÉRENTES POPULATIONS

Dans la population des enseignants africains, les personnes interrogées se répartissent dans quatre tranches d'âge de 20 à 60 ans.

- Cinq personnes appartiennent à une tranche d'âge **20-30 ans** Trois, dont une femme, sont étudiants et poursuivent un doctorat en philosophie, sociologie et anglais.

Les deux autres (un homme et une femme), ont préparé un DESS. Les deux femmes de cette tranche d'âge respectivement âgées de 26 et 29 ans sont mariées. Toutes deux sont issues de familles de fonctionnaires. La catégorie socio-professionnelle (CSP) de leur père est enviable au sein de la société africaine. La situation professionnelle de leur père explique leur niveau d'études et leur présence en France.

Filles d'instituteur(catégorie moyenne) et de juriste, elles ont pu, contrairement à la majorité des femmes africaines, échapper au sort qui leur était réservé : le foyer. Elles ont su se démarquer de l'idéologie africaine consistant à faire de l'enseignement secondaire et supérieur l'apanage des hommes. Ainsi, malgré leur condition de maître auxiliaire, elles ont su se faire accepter dans l'enseignement secondaire français. Elles ont bénéficié d'un niveau de formation et de culture leur permettant l'exercice de cette profession.

La plus âgée, mère de deux garçons, signale que son salaire de maître auxiliaire ne suffit pas pour subvenir aux besoins familiaux ; c'est le cas pour la plupart de ses collègues africains qui enseignent par nécessité économique.

- La tranche d'âge **30-40 ans**, la plus représentée de notre population, concerne 20 personnes.

- Cinq sont âgées de trente ans. Quatre d'entre elles ont un niveau supérieur à la maîtrise. Deux ont un bac+8, un possède un bac+7 et le dernier un bac+5. Une seule ne possède qu'une licence (bac + 3).

En ce qui concerne leur situation familiale, deux sont mariées et ont un et trois enfants.

Trois sont célibataires et deux d'entre eux ont chacun un enfant. Ne peut-on pas déduire que le niveau d'étude influe sur le nombre d'enfants dans un foyer? Le nombre d'enfants n'est-il pas une des causes qui freine la poursuite des études?

On retrouve ici l'importance de la procréation dans la société africaine où n'avoir pas d'enfant constitue un drame social voire une inexistence, une mort sociale. Et ceux qui sont mariés et qui ne peuvent pas avoir d'enfants vivent effectivement un malaise social. De toutes façons, la société a essayé de faire de l'enfant un être social appartenant à toute la communauté si bien que souvent, on a des difficultés à connaître le père biologique de celui-ci. Chez les Mossis du Burkina Faso, la polygamie et la vie communautaire contribuent à masquer les critères d'appartenance individuelle. Les enfants nés dans une même concession familiale ont pour mère et père l'aîné des femmes et hommes. Le droit d'aînesse exercé par celui-ci fait que souvent le père ou la mère biologique ne sont pas désignés comme tels, mais sont appelés père ou mère suivi du prénom. Le fait de n'avoir pas d'enfant ne constitue pas un drame chez les hommes vivant dans l'espace familial, entourés par des neveux et nièces. Cette situation inconfortable est cependant vécue comme un drame par les femmes, dont l'ambiance familiale est souvent perturbée par une mésentente entre épouses d'un même homme. Le fait de

n'avoir pas d'enfants peut entraîner une personne à viser sa suppression physique.

Ces cinq personnes sont de sexe masculin et dans la mentalité africaine, il semble tout à fait normal que les garçons fassent de longues études. Quant aux filles, on leur conseille de se marier très vite sinon elles risqueraient d'être "fanées".

D'ailleurs, ne dit-on pas dans certains pays africains, comme par exemple au Burkina Faso, que 30 ans est l'âge idéal pour un homme qui veut s'assurer une descendance et 20 ans pour la femme qui veut s'assurer une belle progéniture?

- Six personnes ont 32 ans; toutes sont célibataires et sans enfants, mis à part une, divorcée avec deux enfants. Ces six personnes ont un niveau d'études de troisième cycle. Deux ont un DESS, quatre préparent leur thèse.

- Des trois sujets âgés de 33 ans, deux sont mariés et un troisième est célibataire ; tous trois ont des enfants. Docteurs, en mathématiques et en linguistique, leur situation sociale est meilleure car ils se sont bien intégrés dans la société française. Ils ont d'ailleurs obtenu la nationalité. Le dernier prépare sa thèse (bac + 6).

- Une seule personne, de 34 ans, marié et père de deux filles, prépare une thèse d'Anglais (Bac + 8).

- Deux personnes constituent la catégorie des 35 ans. L'une possède un diplôme d'ingénieur en électromécanique et l'autre, décédée peu de temps après notre enquête, était étudiant en électronique. L'ingénieur a deux enfants et l'autre n'en avait pas.

- Deux personnes ont 36 ans. L'une a un doctorat en mathématiques et la seconde prépare sa thèse de mathématiques. Ils sont célibataires.

- Un homme marié sans enfant, 37 ans, possède un niveau bac+8.

On constate qu'il y a beaucoup de célibataires dans la tranche d'âge 30-40 ans, 13 sur 20 personnes.

Selon les intéressés, ce phénomène s'explique par leur situation économique difficile, situation que l'on pourrait qualifier d'instable, les empêchant de fonder un foyer.

L'explication la plus plausible, à nos yeux, provient de leur statut d'étudiant à l'étranger. Beaucoup sont dans l'enseignement pour terminer leurs études et leur préoccupation première n'est pas de fonder un foyer. Le salaire perçu les aide à

faire face à leurs dépenses quotidiennes et leur permet d'apporter une assistance à leur famille restée en Afrique.

Dans ces conditions, le salaire d'un maître auxiliaire reste insuffisant s'il doit en déduire les charges domestiques : loyer pouvant atteindre 3000F pour un studio et plus pour un appartement F2 modeste.

Le salaire d'un maître auxiliaire, 6500F environ, représente 650 000 CFA dans les pays Africains. Et, de ce fait, même si ce dernier n'envoie que 100F à un parent, cela représente quand même une somme non négligeable en Afrique.

- La tranche d'âge **40-50 ans** est composée de 4 personnes âgées respectivement de 40, 42, 43 et 44 ans. Une femme mariée et mère de 4 enfants fait partie de cette classe d'âge. Elle a un niveau bac + 4; son mari est également enseignant. Elle enseigne dans le Nord Pas-de-Calais. Professeur d'économie, elle sait s'imposer dans sa classe. Elle trouve satisfaction dans l'enseignement car, nous confie-t-elle, les élèves sont attentifs et attentionnés à son égard : elle reçoit souvent des cartes pendant les vacances.

Les trois autres sont des hommes, tous sont mariés avec au plus trois enfants. L'un a un doctorat en mathématiques et prépare son agrégation; un autre prépare sa thèse en économie ; le troisième a une licence.

Cette tranche de la population fait complètement partie de la société française et s'y est bien intégrée.

Aucune perspective d'emploi ne s'offre à eux en Afrique dans la mesure où la majorité de la fonction publique africaine francophone n'embauche que les gens âgés d'au plus 35 ans.

C'est pourquoi entend-on couramment que l'Afrique est un continent "*sous-équipé*" en cadres. Cette décision arbitraire est une des raisons du nombre important de maîtres auxiliaires africains en France. Ils sont désormais "*Franco-Africains*" , membres de la société française et participent activement à son développement. Cependant, ils n'oublient pas leur Afrique et ils s'efforcent d'organiser des œuvres humanitaires en direction de leurs pays. Beaucoup comptent y retourner au moment de leur retraite.

Mais pour bénéficier d'une retraite, il faut être reconnu en tant que fonctionnaire ou avoir un contrat de longue durée. Nous constatons

malheureusement que certains sont embauchés dans l'enseignement en tant que contractuels. De ce fait compte tenu de leur situation, certains peuvent être révoqués de leur poste sans avoir travaillé pendant un nombre suffisant d'années pour prétendre à une retraite conséquente. Dans ces conditions, la retraite est presque inexistante.

- Avec deux personnes en fin de carrière, la tranche d'âge **50-60 ans** est marginale. Deux personnes la représentent. Français, ils ont tenu à garder leurs racines africaines. Ils sont mariés et ont respectivement deux et quatre enfants. Ils ont un niveau bac + 3. On peut penser que ceux-ci ont connu les moments de la "*douce France*" dont ils aiment si bien parler et où il était facile de trouver du travail.

Ce sont des gens qui sont entrés dans l'enseignement pour des raisons politiques. Ils étaient obligés de trouver du travail en France car ils ne pouvaient plus retourner en Afrique. Ils attendent ainsi l'avènement de la *démocratie* pour y retourner. Pour eux, bien qu'ils vivent en France, ils resteront toujours Africains. D'ailleurs, c'est leur patriotisme qui leur a interdit de demander rapidement la nationalité française, ce qui les a empêchés d'évoluer dans le corps enseignant. De ce fait, ils se retrouvent maîtres auxiliaires 20 ans après le début de leur carrière avec un salaire, qui à leurs yeux, ne correspond pas exactement aux efforts demandés ni fournis.

Les enseignants interrogés pensent, pour la plupart, passer une retraite heureuse, dans leur contexte familial, même s'ils doivent abandonner quelques "*commodités*" que leur travail en France leur a fait connaître. En effet, en Afrique, la cessation d'activité professionnelle est compensée par le respect que tous doivent témoigner à l'homme âgé, dépositaire de la tradition. Cette considération sociale, liée à l'âge, sera-t-elle suffisante pour que cette retraite se passe sans problème? Il y aura nécessairement un temps d'adaptation, période pendant laquelle ils devront *renouer* avec leurs racines africaines. Mais un autre problème subsiste : celui de l'avenir de leurs enfants qui, nés en France, ignorent les réalités sociales africaines.

Beaucoup d'enseignants africains s'interrogent sur le sort de leurs enfants. Vont-ils les obliger à rentrer avec eux en Afrique ? Ayant un regard sur les deux continents européen et africain ne vivront-ils pas une situation de nomadisme?

En tout cas pour les enseignants africains, ce retour mérite une prise de décision et aussi une concertation de tous les membres de leur famille.

Ce phénomène social est aussi vécu par les enseignants africains qui ont contracté des mariages mixtes. Leur partenaire refuse souvent de les suivre sur leur continent.

C'est pourquoi un des enseignants africains parlant de son éventuel retour en Afrique, souligne :

"C'est à elle de choisir, ou elle rentre avec moi en Afrique, ou je rentre seul. Mais je compte sur ma capacité de bon négociateur pour la convaincre".

Cela signifie qu'il pourrait rentrer au pays sans sa partenaire. Il faut signaler qu'en Afrique, la situation de la femme n'est pas enviable. C'est à elle que reviennent les tâches domestiques. En plus de cela, reléguée au dernier plan, elle doit rester dans la concession familiale, cadre socialement reconnu. Les françaises ayant suivi leur conjoint n'échappent pas à ce rôle social ; la famille a une grande influence dans la vie du couple. Le retour en Afrique revient à sacrifier en partie cette intimité de la vie du couple qu'ils avaient acquise en France. L'homme de retour chez lui adopte les comportements de la société pour éviter d'être en marge de celle-ci. Mais ce qui apparaît difficile de réaliser c'est d'aider son épouse dans les tâches ménagères, tâches qui ne sont pas conçues pour les hommes. Tout homme qui se soustrait à cette règle est considéré comme un marginal. Aux yeux de la société, il a perdu le statut de chef de famille que sa femme aurait confisqué.

La population française métropolitaine que nous avons interrogée, comprend sept personnes dans les tranches d'âge suivantes : 20-30 ans, 30-40 ans, 40-50 ans, 50-60 ans, plus de 60 ans.

- Deux personnes appartiennent à la génération des **20-30 ans**. Ce sont des femmes âgées respectivement de 25 ans et 27 ans. Elles sont toutes deux célibataires et sans enfant. Leur niveau d'étude est équivalent à celui de la maîtrise.

- Une seule personne appartient à la tranche d'âge **30-40 ans**. Cet homme, âgé de 36 ans, vit en concubinage et a deux enfants. Il est maître auxiliaire avec un bac+3 et préparait son CAPES au moment de nos entretiens.

- De même que pour la tranche des 30-40 ans, une seule personne représente celle des **40-50 ans**. C'est une femme mariée et mère de deux filles. Elle enseigne depuis 17 ans, et elle n'a pas souhaité nous préciser son niveau d'étude.

- Deux femmes sont dans la tranche d'âge des **50-60 ans**. Elles ont toutes deux 50 ans. L'une d'elle est seule avec deux enfants; agrégée d'allemand, donc titulaire, elle enseigne depuis 22 ans. L'autre, célibataire, enseigne depuis une trentaine d'années.

- Une seule personne est âgée de **65 ans**; actuellement à la retraite, . cet homme marié, père de cinq enfants, était professeur d'éducation musicale.. Enseignant depuis 20 ans, nous n'avons pas pu savoir à quelle catégorie de professeur il appartenait. Néanmoins, à l'analyse de son enquête, il semble probable qu'il était capésien. Son salaire était de 8 000F en début de carrière et 11 000F en fin de fonction.

Nous avons aussi pu réaliser des entretiens auprès d'une population de sept personnes originaires des Départements d'Outre Mer.
Toutes ces personnes âgées de 20 à 40 ans, sont célibataires.

- La classe d'âge **20-30 ans** est la plus représentée car elle concerne six personnes âgées de 24, 25, 26, 29 ans pour deux d'entre elles. Deux ont un bac+3 et trois d'entre elles, un bac+2. La dernière personne a son CAPES.

- Une seule personne représente La tranche d'âge **30-40 ans**. Elle est aussi titulaire d'un CAPES. Cette personne a 32 ans.

Parmi ces sept personnes, quatre d'entre elles enseignent l'économie sociale et familiale et deux, l'anglais. Cette population se caractérise par la forte proportion de femmes: cinq sur les sept interrogés.

Que pensent les enseignants de leur évolution au sein de l'Éducation Nationale française ? Nous allons donc maintenant nous pencher sur les points suivants, formation, ancienneté et salaire.

2. FORMATION, ANCIENNETÉ ET RÉMUNÉRATION DES ENSEIGNANTS

- Dans notre échantillon, le professeur **africain** le plus ancien a 22 ans d'ancienneté. Professeur de français et d'histoire géographie à ses débuts, il se dirige ensuite vers l'enseignement de l'économie, de l'histoire géographie, du français. Actuellement en poste dans l'Académie de Lille cet homme de 50 ans perçoit 8 000F jugés insuffisants pour subvenir aux besoins de sa famille. Il est marié et père de deux enfants. Il a de plus une vacation dans l'enseignement supérieur et son épouse travaille dans une entreprise. Cette situation permet à leur famille d'avoir un niveau de vie moyen. *“L'homme dans la société africaine doit apprendre à se contenter de ce qu'il a et remercier l'Etre Suprême qui l'a aidé à obtenir cette position”*.

Cette philosophie lui permet d'accepter son statut et son salaire de maître auxiliaire sans en ressentir une trop grande frustration. Cette philosophie chère à la société traditionnelle, était enseignée dans le but de lui garder son unité et éviter des jalousies pouvant bouleverser les règles d'entraide et de solidarité. Accepter sa situation revient aussi à être satisfait de la réussite d'autrui et à la faire sienne. Cela limite les rivalités entre hommes de la même contrée.

- le deuxième enseignant le plus ancien, est âgé de 50 ans (entretien n°29).. Ayant embrassé dans le passé une autre profession, il a 18 ans de carrière dans l'enseignement. Son salaire est de 9 000F. Père de quatre enfants, il estime que ce salaire de maître auxiliaire est insuffisant compte tenu de son ancienneté et de l'expérience acquise. Professeur d'économie, il est passionné par sa matière. Ses élèves lui témoignent leur amitié par les nombreuses lettres qu'ils lui envoient pendant les vacances. Son épouse est femme au foyer. Toutes les charges familiales sont donc supportées par un seul salaire.

- Le groupe d'âge suivant, concerne trois personnes de notre échantillon : Deux, (entretiens n°1 et 33), âgés respectivement de 42 ans et 40 ans, sont dans l'enseignement depuis 10 ans. Leur salaire diffère à cause de leur statut. L'un (entretien n°33) est adjoint d'enseignement et perçoit 8 000F. Son collègue

(entretien n°1) , capésien, perçoit 12 000F par mois et préparait à l'époque son agrégation.

Ces deux personnes n'ont pas le même niveau de vie car l'enseignant (entretien n°1) a épousé une française qui est aussi professeur de mathématiques. L'autre enseignant (entretien n°33) par contre est seul à assurer les dépenses familiales car son épouse est femme au foyer.

- Un autre enseignant (entretien n°30) a lui aussi 10 ans de carrière dans l'enseignement. Agé de 36 ans, il est célibataire.

Professeur de mathématique, il a un niveau de bac+6 et préparait sa thèse en mathématiques restée en suspens. Il compte retourner en Afrique pour créer sa propre entreprise.

- Les personnes interrogées lors des entretiens n°13 et n°23 ont chacune 35 ans. Enseignant respectivement la mécanique auto et l'électronique, ils sont l'un de nationalité burkinabé et l'autre congolaise.

Faisant partie d'une des classes sociales privilégiées, l'enseignant (entretien n°13) a un niveau d'ingénieur. Ancien cadre, chef de la société nationale d'électricité du Burkina, il est venu dans l'enseignement français par nécessité familiale. Il a perdu son poste parce qu'il voulait une disponibilité pour vivre avec sa femme étudiante en France. Cette disponibilité lui a été refusée et il a néanmoins choisi de la rejoindre. Cette décision a été *"facilitée"* car ses parents, confrontés à un problème politique, ont été contraints de s'exiler en Côte d'Ivoire coupant ainsi les liens familiaux avec le Burkina. Père de deux enfants, il s'indigne du peu de considération apportée au métier d'enseignant qu'il trouve de plus en plus dévalorisé. Selon lui, un maître auxiliaire est considéré comme *"un moins que rien"*, comme *"la cinquième roue du carrosse"*. De plus son salaire de 6 800F ne correspond pas, selon lui, au travail qu'il fournit et ne lui assure pas le train de vie qu'il avait dans son pays :

"Au Burkina, j'avais un chauffeur, une voiture de service et une villa à ma disposition" souligne-t-il avec amertume.

Un aspect d'une importance majeure trouble cet enseignant, c'est l'insécurité du métier lui conférant un grade de *"travailleur momentané"* "ou *"chômeur en activité"*. Il n'a cessé de déplorer son statut de maître auxiliaire et regrette d'avoir cessé de travailler dans sa société d'électricité qui lui conférait sécurité et prestige.

L'expression :

"un maître auxiliaire est un moins que rien" montre les regrets d'un ancien chef de service, qui constate qu'il est obligé de construire son avenir sur un *"socle d'argile en perpétuel danger de s'effondrer"*.

L'enseignement devient alors un passage obligé pour ce dernier, qui a épuisé ses chances au niveau de son pays. C'est pourquoi il exerce ce métier depuis quatre ans malgré son insatisfaction.

- Un enseignant de nationalité congolaise (entretien n°23) perçoit un salaire de 6700F. Il prépare un troisième cycle en électronique. Célibataire, il a été obligé d'enseigner afin d'avoir des moyens financiers pour poursuivre ses études. Il exerce ce métier depuis trois ans. Selon lui, son salaire ne répond pas aux efforts qu'il fournit dans l'enseignement mais lui permet de poursuivre ses études.

- Un autre enseignant congolais est âgé de 37 ans (entretien n°27). Marié, il est dans l'enseignement depuis trois ans. Il a 6 700F de salaire. Ayant un niveau bac+8, il souligne que ce salaire est insuffisant par rapport à son niveau d'étude.

- Un troisième congolais (entretien n° 25) a 34 ans, est marié et père de deux enfants. Il prépare une thèse d'anglais. C'est d'ailleurs dans le souci de s'investir dans un domaine correspondant à ses aspirations qu'il enseigne. Il y est depuis quatre ans et perçoit un salaire de 5 700F, salaire qu'il juge insuffisant et non conforme aux efforts déployés dans l'enseignement de sa matière.

- La catégorie d'âge suivante concerne deux participants à notre étude âgés de 33 ans. Il s'agit des personnes interrogées lors des entretiens n°12 et 28. Possédant respectivement une thèse en linguistique et une thèse en lettres modernes, ils ont trois ans et cinq ans d'ancienneté et perçoivent 8 000F et 7 400F par mois.

Le premier, burkinabe, est marié et père de deux enfants. Son salaire ne suffit pas pour faire face à ses charges familiales. L'autre, célibataire avec un enfant, est de nationalité zairoise. Il trouve que son salaire n'est pas suffisant pour lui assurer des conditions de vie satisfaisantes.

- Cinq personnes de notre population, (entretiens n°15, n°18, n°42, n°7 et n°8) ont tous 32 ans. Elles ont une formation : bac+7 en électronique, bac+5 en sociologie, bac+8 en anglais, bac+5 en relation internationale, bac+8 en science politique (défense stratégique). Tous perçoivent un salaire de 6 000F environ, respectivement, 6 200F, 6 000F, 6 700F, 6 000F et 3 100F pour 9 heures hebdomadaires de travail. Ils ont trois ans, six ans, deux ans, quatre ans et trois ans de service. Ces cinq enseignants déplorent les conditions de travail difficiles dans l'enseignement et les *"salaires de misère"*. Mais force est de constater qu'à l'heure où le chômage bat son plein en France et aussi en Afrique, un tel salaire est considérable. Ces derniers sont loin de connaître la misère.

- Deux Burkinabé (entretiens n° 10 et n°2), un Centrafricain (entretien n°16,) et un Béninois (entretien n°39), sont dans la catégorie des 30 ans. Ils ont respectivement un an, deux ans, cinq ans, et trois ans d'ancienneté. Ils ont chacun respectivement 4 000F, 6 800F, 4 000F et 6 200F de salaire. Leur niveau d'étude est supérieur à la maîtrise : bac + 8 en sociologie, bac + 5 en mathématiques, bac + 8 en Sciences physiques et bac + 7 en mathématiques. Aucun d'eux n'est satisfait du salaire perçu dans l'enseignement. Excepté l'enseignant (entretien n°10) qui est marié et père d'un enfant, tous sont célibataires et deux d'entre eux ont chacun un enfant.

- Trois enseignants de 29 ans, ont les formations suivantes: bac+5 en gestion (entretien n°5), et bac+8 en philosophie pour les interviewés des entretiens n°4 et n°43. Leurs salaires respectifs sont de 6 500F, 6 300F, 7500F. Deux sont burkinabé (entretiens n°4 et n°5); l'autre est sénégalais (n°43). Deux des interviewés ont 26 ans(entretiens n° 40 et 38). Enfants d'enseignants, ils ont respectivement une formation de niveau bac+8 en anglais et bac+5 en mathématiques,. Leur salaire, 6 200F pour le premier et 7 000F pour le second correspond à une ancienneté de deux ans.

A travers notre description, nous avons constaté que les enseignants africains étaient nombreux à enseigner des matières scientifiques. Nous avons déjà souligné que cet état de fait pouvait signifier qu'il y avait une forte carence en professeurs nationaux dans les matières scientifiques. Le manque d'enseignants dans les disciplines scientifiques est dû à une politique des entreprises privées qui vise à récupérer les meilleurs spécialistes techniques en leur proposant des salaires élevés.

L'Éducation Nationale étant dans l'impossibilité d'assurer des salaires équivalents à ses fonctionnaires est ainsi concurrencée par les entreprises privées. Seuls les africains considèrent l'éducation nationale comme un employeur privilégié et y affluent car ils n'ont pas le choix. Il est difficile de nos jours de trouver un emploi en France pour les ressortissants des pays étrangers. Le chômage est accentué et même les autochtones connaissent ce fléau. En effet, trouver un poste d'enseignant avec un salaire équivalent à 650 000 CFA (6 500F) est non négligeable. Les enseignants de notre pays (Burkina Faso) perçoivent 80 000 francs CFA avec un niveau de bac+4 soit 800F.

En faisant abstraction du contexte économique des deux pays, on aurait tendance à surestimer le salaire des enseignants africains en France. Si on ne tient pas compte des contextes économiques des deux pays, à savoir le coût de la vie, on pourrait dire que l'Éducation Nationale française offre des salaires quatre fois plus élevés que ceux que propose le Burkina Faso. Pour certains maîtres auxiliaires, ce salaire est inestimable d'autant qu'ils sont toujours étudiants et bénéficient donc de certains avantages comme l'accès à des logements moins chers en cité universitaire, et à une sécurité sociale étudiante.

Pourtant, les économies de certains pays africains sont restées faibles et le SMIC est dans tous les cas beaucoup moins élevé que celui de la France. Le SMIC dans un pays comme le Burkina Faso, ne dépasse pas 250F, soit 25.000 CFA. Ainsi un enseignant qui perçoit 80.000 CFA c'est à dire 800F, connaît un standing de vie nettement plus élevé que celui de son collègue resté en France qui, ayant perdu son statut d'étudiant est obligé de se trouver un logement en ville. L'enseignant africain se trouvant en France ne se situe pas dans la classe des gens moyens, mais reste un "*smicard ambulant*". Chacun sait que le smic est réévaluer chaque année au mois de Juillet. Il a été fixé à 6 249,62F par mois et 36,98f de l'heure le 1 Juillet 1995.

En effet, l'enseignant africain en France connaît et vit des réalités économiques préoccupantes : salaire insuffisant donc train de vie peu élevé, précarité de l'emploi. Ce faisant, la gestion de son budget doit être serrée et rigoureuse et malgré cela, en fin de carrière, beaucoup avouent n'avoir pu réaliser aucune économie. Nous devons de ce fait, étudier la répartition et la distribution des différents postes de dépense.

Un maître auxiliaire touche 6 500F. Il doit prélever jusqu'à 3 500F pour son loyer charges non comprises. Il lui reste 3 000F pour l'entretien de sa famille. Or pour un enseignant burkinabé qui perçoit 800F, 200F sont destinés au logement. L'entretien de sa famille lui coûte environ 300F, eau et électricité comprises. Il peut donc économiser 300F, ce qui lui permet de parer aux éventuels imprévus de sa famille restée au village. Mais avec les effets de la dévaluation du franc CFA (datant de 1994), les dépenses familiales seront difficilement réalisables. En effet, les produits pharmaceutiques et moyens de déplacement fabriqués à l'extérieur du continent africain ont presque triplé au niveau du prix d'achat. Le pouvoir d'achat des agents de l'état a baissé et certains ont d'énormes difficultés à trouver un moyen de déplacement. Etre enseignant en France, permet de se procurer facilement ce moyen de déplacement et aussi aider les parents à se procurer de produits pharmaceutiques. En exemple, le prix d'une mobylette et d'une moto avant dévaluation étaient respectivement de 250 000F CFA, et 500 000F CFA, soit 2500F et 5000F. Aujourd'hui, après la dévaluation ces engins coûtent respectivement 4 000F et 10 000F soit 400 000 F CFA et 1 000 000 F CFA sommes qui ne sont pas à la portée de n'importe quel agent de l'État. Ainsi, pour se procurer un moyen de locomotion, il faut contracter un prêt auprès des organismes financiers lesquels en accordent rarement du fait de la situation économique du pays. Les effets de la dévaluation handicapent les citoyens des pays africains et les contraignent à changer de comportement social sur le plan de leur style de vie.

Cependant, les enseignants africains en France n'échappent pas aux charges des familles restées en Afrique. Avec leur salaire de maître auxiliaire, certains ont en partie à charge leur famille restée là-bas. Cette famille est plus exigeante à leur égard car elle ignore la situation réelle de leur enfant. En effet, l'image de la *"France de l'opportunité"* est très enracinée dans les croyances de la majorité de la population restée analphabète. C'est pour cela qu'elle ne croit pas aux difficultés de leurs compatriotes qui vivent en France. Ce mythe est renforcé si ces derniers apprennent que leur fils est enseignant et perçoit 650 000 CFA en début de carrière.

"Sil ramasse tant d'argent maintenant, qu'est-ce qu'il va ramasser en fin de carrière!!!" disait un paysan burkinabé parlant de la situation économique de son fils.

Nous ne pouvons que constater l'énorme différence entre les contextes socio-économiques auxquels sont confrontés les enseignants d'origine africaine. Mais qu'en est-il vraiment de cette vision "merveilleuse" qu'ont ces paysans

burkinabe de la vie de leur fils en France ? Le critère *salarial* semble être leur façon de juger une réussite sociale, mais nous savons que d'autres critères sont en jeux.

Mais quelle est la situation des enseignants français ?

Dans notre étude, nous constatons que tous les enseignants français ont commencé à enseigner très jeunes. La plus ancienne compte trente ans d'exercice. Elle est suivie d'une agrégée qui a vingt deux ans de carrière.

Tous les professeurs français enseignent des matières littéraires exceptés deux d'entre eux qui donnent l'un des cours de sciences naturelles, l'autre d'éducation musicale. Un enseignant, âgé de 36 ans (entretien n°19) est capésien et enseigne les sciences naturelles. Il est père de deux enfants. Il exerce cette profession depuis onze ans et perçoit un salaire de 7 300F qu'il estime insuffisant par rapport à la tâche qui lui est demandée.

- Une enseignante(entretien n°44), professeur de français est dans l'enseignement depuis dix-sept ans. Agée de 43 ans, elle est mariée et mère de deux enfants. Assurant 18 heures de cours par semaine, son salaire est de 8 000F par mois.

- L'enseignante interviewée lors de l'entretien n°3 âgée de 27 ans a poursuivi ses études jusqu'à la maîtrise. Elle est célibataire. Elle a six ans d'ancienneté dans l'enseignement et assure 18 heures de cours par semaine pour un salaire de 7 800F. Elle trouve aussi que son salaire est faible par rapport à son investissement dans son métier.

- Une enseignante de 50 ans célibataire (entretien n°31) enseigne depuis 30 ans l'histoire-géographie ; elle a refusé de nous livrer des informations sur son salaire et son grade dans l'enseignement.

- Lors de l'entretien n°37, la personne interrogée nous a donné de plus amples détails. Elle est âgée de 50 ans et mère de deux enfants. Agrégée d'allemand, elle enseigne depuis vingt deux ans. Elle assure 15 heures de cours par semaine pour un salaire de 15 000F. Elle est le prototype de l'enseignant satisfait de sa situation financière.

- Un cas particulier est celui de l'enseignant âgé de 65 ans et donc en retraite (entretien n°6). Père de 5 enfants., il a enseigné l'éducation musicale pendant vingt ans. Son salaire de 11 000F était selon lui insuffisant à cause de sa nombreuse famille.

- Dans le groupe des enseignants **antillais**, deux sont titulaires du CAPES., (entretiens n°35 et 17) les seuls à donner des cours de littérature (français et anglais). Chacun perçoit 9 000F comme salaire et assure 18 heures de cours par semaine. Le premier exerce depuis quatre ans, le second n'a qu'une année d'ancienneté. Ils ont 29 ans et 32 ans.

- Les quatre personnes suivantes ont un niveau d'étude au plus égal à la licence : deux, bac+3 et les deux autres, bac+2. Parmi eux, deux sont professeurs d'économie familiale, un professeur d'électronique, et un enseigne les techniques de collectivité . Leurs salaires sont les suivants : le premier (entretien n°32) avec huit mois d'ancienneté gagne 7 000F/mois pour 22 heures de travail hebdomadaire ; le second (entretien n°21) 6 994F à raison de 25 heures de travail par semaine avec une ancienneté de deux ans. Le troisième (entretien n°36 a aussi deux ans d'ancienneté et gagne 6 000F/mois pour 27 heures de travail par semaine.

Quant au dernier (entretien n°33) après une année de carrière, il gagne 8 000F/mois pour 26 heures hebdomadaire.

Tous les enseignants antillais sans exception ne sont pas satisfaits du salaire qu'ils reçoivent de l'Éducation Nationale. Selon eux, ce travail demande beaucoup d'investissement personnel moral et intellectuel qui mériterait d'être récompensé par un plus haut salaire.

Nous constatons, malgré le caractère hétérogène de nos populations, qu'elles présentent des traits communs en ce qui concerne leur rémunération. Cette rémunération est insuffisante quelque soit la population à laquelle nous avons affaire.

3. COMPARAISON DES DIFFÉRENTES POPULATIONS

Nous avons constaté à travers notre travail que les enseignants africains possèdent des diplômes élevés. Les moins diplômés de niveau bac+3, ont acquis beaucoup d'ancienneté dans l'enseignement. Ceux-ci sont venus en France pour des raisons politiques, et leur seule préoccupation à cette époque, était de s'insérer dans un système professionnel car les ponts avec leur pays respectif avaient été rompus. Cela leur permettait d'être à l'abri des poursuites politiques qui risqueraient de leur faire perdre leur poste et surtout leur vie. Cette voie était l'unique solution qui s'offrait à eux. De ce fait, leur carrière se résume à un travail intense pour être sûr de conserver leur poste. Cela leur a permis de subvenir à leurs besoins familiaux. Ils ont bien essayé de poursuivre leurs études, mais les impératifs familiaux ainsi qu'une charge de travail important pour le bon accomplissement de leur métier ont voué à l'échec leurs tentatives, les obligeant à se contenter d'une licence.

Ceux qui possèdent des diplômes plus élevés sont des étudiants ou d'anciens étudiants qui à un moment donné, se sont trouvés face à des situations économiques difficiles pouvant les empêcher de poursuivre leurs études. L'enseignement paraissait alors l'unique moyen de pouvoir assurer leur besoins quotidiens et en même temps de continuer leurs études. C'est ce qui explique la présence massive d'étudiants de troisième cycle étrangers dans l'Education Nationale française.

En effet, la situation économique de certains pays africains ne leur permet pas de soutenir financièrement en totalité les études de leurs ressortissants envoyés en France. Les bourses de troisième cycle ne sont données qu'à une petite poignée d'étudiants. C'est le cas du Burkina Faso qui, pour l'année universitaire 1989-1990, accorda une bourse à seulement trois étudiants en sociologie, sur soixante qui désiraient entamer des études de troisième cycle. Ceux qui n'ont pas obtenu cette bourse et qui voulaient poursuivre leurs études ont été obligés de chercher des emplois pour subvenir à leurs besoins alimentaires et scolaires. C'est une des raisons qui explique l'emploi d'étudiants africains dans l'enseignement français.

Il y a une autre explication liée à la situation économique des pays africains. En effet, beaucoup de jeunes africains, à la fin de leurs études, enseignent en France de peur de n'être pas pris par le marché de l'emploi de leur pays respectif. Le chômage frappe de nos jours la jeunesse diplômée africaine. Pour un pays comme le Burkina Faso seuls les secteurs de l'enseignement, de la santé et de l'agriculture recrutent du personnel mais en effectifs réduits. Cette situation répond aux politiques d'ajustement structurel dans les pays africains, programme imposé par la Banque Mondiale.

Une autre situation tout à fait surprenante est la perception qu'a un africain de sa vie comme une catastrophe. Il se demande s'il pourrait bien s'adapter en Afrique. Il refuse donc de rentrer. Celui qui a vécu longtemps loin de son pays est déconnecté de la réalité sociale de son pays d'origine.

Autre aspect d'une grande importance, la création d'une famille mixte avec une française dont l'intégration en Afrique ne serait pas facile en raison des différences culturelles et du niveau de vie. Quelles qu'en soient les causes, la présence des africains dans l'enseignement français concerne des diplômés qui, à un moment donné, ont choisi consciemment de faire carrière dans l'enseignement. Leur situation est pourtant des moins enviables car elle est stagnante et précaire : aucun concours ne leur est autorisé. Ces concours sont réservés aux nationaux. Leur carrière ne peut évoluer que par l'ancienneté. Leur salaire est non comparable à celui des nationaux capésiens ou agrégés qui ont des salaires plus élevés car leur statut ne les situe au même échelon de la grille indiciaire. Prenons des exemples comparables pour illustrer ce constat.

Pour le même volume horaire, 18 heures de travail par semaine, et le même grade dans l'enseignement, un enseignant africain et un enseignant français gagnent le même salaire, 8 000F environ. Cela paraît curieux car l'enseignant africain (22 ans d'ancienneté) est plus ancien que son collègue français (16 ans).

Il y a aussi le cas des enseignants qui possèdent des diplômes élevés et qui assurent beaucoup d'heures dans l'enseignement. Cependant, ils ont un niveau de salaire équivalent à celui d'un national, qui n'a pourtant pas son niveau d'étude. C'est le cas de l'enseignant N°33, docteur en linguistique qui touche 8 000F/mois. Sa collègue française qui a un bac+4 et un CAPES perçoit 7 800F.

Le cas du N°23 qui a un niveau d'étude bac+7 et celui du N°3 qui a un bac+4 attirent notre attention. En effet tous deux assurent les mêmes horaires, mais perçoivent des salaires différents: 6 700F pour le N°23 et 7 800F pour l'enseignant N°3.

Nous ébaucherons une tentative d'explication pour élucider cette situation. L'Éducation Nationale française recrute les enseignants du secondaire au moins sur la base de la licence. Elle ne reconnaît que les concours qu'elle a institués : CAPES et Agrégation, tout diplôme de troisième cycle n'est pas pris en compte.

Or, les enseignants africains ayant poursuivi des études universitaires ne peuvent postuler à ces concours : il leur faut pour ce faire être de nationalité française. Récemment ils ont été autorisés à se présenter au concours en tant qu'auditeurs libres. Malheureusement, sans la nationalité française, leur titre n'est pas reconnu pour enseigner en France.

La naturalisation est donc l'unique planche de salut pour obtenir un statut stable dans l'enseignement, mais elle n'est pas automatique ; tous ceux qui ne peuvent passer ces concours conservent donc un statut précaire. L'évolution de leur carrière ne peut se faire qu'à l'ancienneté. Or cette voie est lente si nous nous référons à la situation de certains enseignants africains qui après 22 ans restent maîtres auxiliaires. Leur salaire reste faible malgré le nombre d'années consacrées à l'enseignement et la perpétuelle menace qui pèse sur leur emploi.

Les enseignants français voient leur situation facilitée par le fait qu'ils sont français. Le CAPES et l'Agrégation leur sont ouverts et leur permettent une évolution normale utilisant les deux procédures de l'ancienneté et des concours internes.

Les enseignants africains dont certains sont titulaires d'un doctorat d'État ou d'un doctorat de 3^e cycle ont le sentiment d'être défavorisés par rapport à leurs collègues titulaires de l'Éducation Nationale. Cette attitude est surprenante dans la mesure où ces mêmes maîtres auxiliaires connaissent parfaitement les voies et moyens pour accéder au corps des titulaires : être de nationalité française et avoir passé avec succès le Capes et /ou l'Agrégation.

Le statut du maître auxiliaire est clair : on est contractuel et au terme du contrat on peut être révoqué. Il se peut aussi que le maître auxiliaire non en règle avec les services de l'immigration fasse l'objet d'une mesure d'expulsion du territoire français. Les maîtres auxiliaires africains de plus en plus nombreux dans l'Éducation Nationale depuis 1960, année de l'indépendance de la plupart des

États d'Afrique francophone, ont l'impression de se trouver dans une situation pour le moins précaire. Certains d'entre eux, ayant servi pendant plusieurs années, souhaiteraient que l'Éducation Nationale reconnaisse leurs services en révisant leur statut.

L'Éducation Nationale profite de ces enseignants africains qui constituent une main d'œuvre *"bon marché et corvéable"*.

Il serait intéressant qu'elle accepte de créer un statut particulier pour les enseignants auxiliaires africains, qui après de nombreuses années d'exercice ont rendu des loyaux services à la France, en leur permettant de s'intégrer dans l'enseignement par des voies spécifiques. Cela permettrait aux étrangers de s'insérer dans la société dans laquelle ils évoluent et de se sentir considérés comme des éléments à part entière de celle-ci. Cela ne pourra que les encourager à faire des efforts d'intégration.

Nous avons souligné à plusieurs reprises la prédominance de l'enseignement des matières scientifiques chez les enseignants africains. Leurs collègues métropolitains sont aptes à enseigner des matières littéraires. En effet sur trente deux personnes interrogées, seules neufs enseignent soit le français ou l'anglais. On peut alors s'interroger sur cette répartition .

Dans le cas de notre pays, le Burkina Faso, les étudiants des sections littéraires effectuent leur formation au pays jusqu'à la licence. Si ces derniers viennent en France, c'est pour faire un troisième cycle, ce qui n'est d'ailleurs accordé qu'à un effectif réduit. Il n'y a que les étudiants de certaines matières scientifiques, comme ceux de l'électronique et des sciences de l'ingénierie, et surtout des étudiants de troisième cycle en sciences humaines comme la psychologie et la sociologie qui sont contraints de poursuivre leurs études en France.

La tendance de la politique actuelle du pays, vise la limitation des sorties des étudiants à l'extérieur des pays africains faute de moyens économiques. Ainsi, à l'heure actuelle, la plupart des étudiants burkinabé sont formés sur place ou bien dans les pays voisins ; C'est le cas de la pharmacie qui est enseignée à Ouagadougou et à Dakar, et des sciences humaines qui se font en Côte d'Ivoire. En France les africains sont dans l'enseignement parce qu'ils ont des difficultés économiques ; les états n'arrivent pas à subvenir aux besoins de leurs étudiants. Cette situation d'embauche arrange les africains qui ont du mal à trouver un emploi "honorable, valorisant" en France.

II. LES CAUSES DE LA PRÉSENCE DES AFRICAINS DANS L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS

1. LES CAUSES HISTORIQUES

De nos jours, beaucoup de ressortissants d'Afrique francophone choisissent d'enseigner dans les établissements d'enseignement secondaire français. Ce choix est facilité par le fait que leurs pays entretiennent des relations privilégiées avec la France, ancienne puissance coloniale. En effet, avant les indépendances des États africains, leur population étant traitée comme des français à part entière, pouvaient travailler dans les administrations de la métropole. Ce phénomène existe encore aujourd'hui bien que ces pays aient acquis leur indépendance. Nous constatons que les africains ont toujours cette possibilité d'emploi en France.

Quels arguments fondés sur les liens historiques emploient les enseignants africains pour justifier leur choix de résider et d'enseigner en France ?

La situation des anciennes colonies françaises a maintenu une forme de dépendance des ressortissants de ces pays vis-à-vis de la métropole:

"La plupart des immigrés dans leur grande majorité sont des gens que l'on a fait venir parce que c'était une main-d'œuvre bon marché, une main-d'œuvre corvéable à merci que la France a utilisé pour sa reconstruction, et pour sa croissance économique pendant les années prospères"(N°22).

D'autres personnes interrogées se servent des faits historiques pour expliquer la présence des africains en France :

"Nous sommes des ressortissants des pays que la France a colonisé très longtemps. Nous sommes des petits enfants des gens qui sont morts pour la liberté de la France pendant la première guerre mondiale, pendant la deuxième guerre mondiale. Nous sommes des enfants, des petits enfants des gens qui ont donné leur force de travail à l'entreprise française, à l'administration française pour produire de la richesse en France et aujourd'hui ce n'est pas parce qu'on est en situation de crise économique qu'il faut faire abstraction à l'histoire"(N°22).

Les différentes migrations durant la période de reconstruction ont amené des familles entières d'Africains à s'installer en France. Leurs descendances ont connu une extension du groupe familial avec les nombreuses alliances contractées et les diverses naissances qui les ont suivies. Les derniers nés considèrent la France comme leur deuxième patrie. Nous avons rencontré un enseignant dont les parents ont fait partie de cette vague migratoire. De ce fait, les raisons de son séjour en France sont purement familiales :

"En France, il y a ma famille, mes frères et soeurs, donc c'est surtout pour ça quoi"(N°30).

L'implantation de la cellule familiale en France ne signifie pas absence ou cassure de relations avec la famille africaine. Nous le constatons avec cet enseignant qui, bien qu'il soit ici avec ses parents, n'a pas coupé ses racines avec l'Afrique. Il y passe régulièrement ses vacances et participe à la construction de son pays.

"J'ai enseigné pendant deux ans au pays et puis souvent j'y vais en vacances, j'organise des cours de vacances, j'aide les élèves dans ce cadre là"(entretien n°30).

Cet enseignant, dont l'histoire familiale est différente de celle des autres, compte s'établir en Afrique. Étant trop âgé pour être pris dans la fonction publique, il espère réaliser son propre projet :

"Oh moi je ne vais pas pour chercher une place à la fonction publique. Mais on peut toujours créer soi même son école ou travailler dans le privé ou même faire autre chose. Je peux travailler dans l'agriculture, j'ai mes champs que je peux cultiver. Donc, il y aura d'autre chose à faire. Mais pour l'enseignement des Maths je pense qu'on aura besoin de gens"(N°30).

Les liens historiques sont à l'origine de la présence des étudiants Africains en Europe. En effet la plupart des puissances coloniales accueillent les ressortissants de leurs anciennes colonies chez eux :

"En Angleterre on retrouvera les ressortissants des anciens pays colonisés par l'Angleterre. En Belgique on va retrouver des Zaïrois, des Burundais par exemple"(N°22).

Après avoir lutté pour leur indépendance, les États Africains ne pouvaient pas assurer la formation de leurs cadres sur place. La nécessité de former les cadres répond à l'obligation de s'intégrer dans le monde économique et politique. C'est ainsi que la vaste scolarisation de leur pays respectif était vue comme une des clefs

de leur réussite. Les jeunes étaient formés en Afrique aux niveaux primaire et secondaire et en Europe pour le niveau supérieur, jusqu'à ce que des universités soient créées au Sénégal, en Côte d'Ivoire et dans tous les autres états ouest africains.

Certaines formations supérieures se font toujours en Europe et constituent une des raisons de la présence des intellectuels Africains sur ce continent. Un de nos enseignants déclare:

" les étrangers sont ici parce qu'il y a d'abord des liens historiques qui lient la France à leur pays. La plupart des personnes qui vivent ici sont des ressortissants des pays colonisés par la France. Donc, il existe des liens historiques. La majorité des étrangers que l'on retrouve en France sont des gens qui viennent d'anciennes colonies françaises".(N°22)

Tous les enseignants utilisent ces liens historiques pour justifier leur présence dans le système éducatif français. Selon eux la France représente le centre de la culture, culture qu'ils ont reçue à l'école. C'est en vue de perfectionner cette culture qu'ils viennent en France poursuivre leurs études. Beaucoup d'entre eux affirment mieux connaître cette culture du fait de leur voyage.

D'ailleurs la France étant un modèle de référence dans le domaine de l'instruction en Afrique francophone, les États africains y envoient leurs étudiants.

Les "meilleurs éléments" sont sélectionnés puis envoyés en France. Ils proviennent le plus souvent de groupes sociaux peu nombreux mais privilégiés, qui tiennent leur pouvoir d'une tradition intellectuelle qu'ils défendent jalousement comme une chasse gardée. Ainsi, ces personnes aisées développent-elles des astuces pour une reproduction sociale endogène.

Ce sont elles qui président les différentes commissions d'attribution des bourses et choisissent les éléments "susceptibles" de poursuivre leurs études en France. Cette capacité à laquelle elles se réfèrent n'est autre que le schéma d'une reproduction sociale. Elle ouvre de meilleures perspectives aux descendants favorisés qui n'ont pas pour autant plus de potentialité intellectuelles que les enfants des autres couches sociales qui constituent la majorité de la population. C'est cette majorité qui fait vivre la société africaine avec son potentiel de production. Elle représente au moins 80 % de la population de chaque pays. Ses réalisations agricoles seraient plus productives si on formait beaucoup plus de jeunes dans le domaine agricole.

Cette formation s'effectue dans les pays d'Europe étant donné que ceux-ci ont un cursus de formation performant car les états européens sont avancés dans le domaine de la recherche. C'est en fonction de liens historiques que beaucoup d'étudiants viennent poursuivre leurs études. C'est aussi au nom de ces liens historiques que beaucoup d'Africains optent pour un séjour prolongé et parfois définitif en France.

Le prolongement définitif du séjour répond à la recherche d'une aisance matérielle. Certains se servent des liens historiques pour garder une bonne conscience.

2. LES CAUSES SOCIO-CULTURELLES

De nos jours un certain nombre d'Africains enseignent en France et y ont leur lieu de résidence. Cette situation serait engendrée par des phénomènes socio-culturels qui paraissent sortir de l'ordinaire.

Mais quels rapports y a-t-il entre enseigner en France, y demeurer et des phénomènes d'ordre socio-culturels?

Comment se manifestent-ils au niveau de cette catégorie d'enseignants?

De façon générale, les familles en Afrique sont nombreuses. Les membres de chaque famille ont des liens avec l'ensemble de la lignée. Ainsi tous dans le village sont apparentés : frères, cousins, tantes, oncles se réclamant d'un même ancêtre commun. Ce constat n'est pas toujours vérifié chez les Mossis car à l'intérieur d'un même village cohabitent différentes familles de lignées différentes. La stratification de la société en castes fait que chaque famille possède sa spécificité. C'est ainsi que dans la structure sociale, on peut appartenir à la caste des forgerons, des nobles, ou des paysans. Aujourd'hui cette subdivision existe mais la plupart des groupes se sont reconvertis au travail de la terre.

Dans l'Afrique pré-coloniale, chaque génération d'enfants restait attachée par les liens d'âge et par des pactes sacrés (circoncision). Chaque génération

travaillait pour la satisfaction du groupe et cherchait à acquérir une promotion sociale. C'était le cas de chaque classe d'âge chez les Bwaba du Burkina Faso.⁵⁵

Chez les Bwaba du Burkina Faso chaque classe d'âge liée par certains rites devait accomplir des actes d'une certaine importance afin d'obtenir une position sociale supérieure dans la société

L'entraide était un des aspects fondamentaux de cette société et tout ce qui touchait le groupe était l'affaire de tout le monde. La réussite sociale ainsi que l'échec d'un individu était une affaire de lignage. Chaque famille avait à sa tête un ancien qui se chargeait du fonctionnement de la lignée. L'autorité parentale se transmettait de père en fils et les filles étaient des moyens d'échange, échange qui permettait de contracter des alliances avec d'autres groupes sociaux. En même temps que ces alliances se contractaient, naissaient des liens de parenté dont certains devenaient des parentés à "plaisanterie".

Le prestige d'une famille était dû à sa capacité de contracter des mariages qui se consolidaient par de nombreuses descendances masculines. L'ascension d'une famille résidait dans la réussite de sa descendance dans toutes les activités organisées par la collectivité.

Autrefois en Afrique tropicale, disposer de bras valides pour la mise en valeur des champs et faire une bonne récolte, permettait de vivre dans l'abondance et était le rêve de chaque famille. L'organisation d'épreuves sportives (lutte et danse) contribuait non seulement à rehausser le prestige de la communauté mais aussi à la formation des jeunes générations. C'était l'occasion pour chaque groupe familial de mesurer sa force, ses exploits à ceux des autres. A ces occasions, prières et incantations étaient adressées aux mânes des ancêtres afin que succès et réussites couvrent leur progéniture, qui ne devait en aucun cas sombrer dans l'échec.

En effet, l'échec d'un membre de la famille est une honte collective. La responsabilité de la famille étant de n'avoir pas pu montrer sa capacité de protection contre les démons du mal et sa collaboration (sa sympathie) avec les forces du bien.

Tout comme l'échec, la réussite est elle aussi partagée par tous. Elle couvre la famille de gloire et les générations ne cessent d'en entendre parler.

⁵⁵ Nazi B., *Crépuscule des temps anciens*, p.16.

Cette solidarité d'hier s'exprime socialement de nos jours non plus seulement dans les cultures champêtres et les épreuves sportives, mais aussi par l'activité dominante du moment : le travail salarié.

Le travail salarié est la conséquence de la réussite à l'école. C'est en effet, dans une certaine mesure, l'école qui est le garant de la transmission des connaissances théoriques pour l'exercice des activités, qu'elles soient lucratives, purement sociales ou altruistes. Même si le commerce traditionnel subsiste et qu'il existe des activités lucratives qui ne requièrent pas une formation scolaire approfondie, il n'en demeure pas moins que les bases théoriques sont acquises dans un cadre éducatif comparable à l'école. C'est, de ce fait, par le passage dans une structure organisée que l'on arrivera à s'insérer dans la production économique ou sociale.

Le fait que l'école constitue la principale issue, le principal point de départ pour la réussite sociale, avec l'appui des parents, chaque enfant y entre volontairement.

Pour l'Afrique, le cadre traditionnel de l'éducation à l'école, de l'initiation à la vie adulte s'est transformé avec la colonisation. Dès le départ, les exigences en effectifs scolaires suffisants avaient conduit les chefs traditionnels à envoyer, soit les fils de leurs serviteurs soit ceux des roturiers. La réussite de ces enfants dont le destin n'était pas de devenir "chefs" ou autonomes, a ouvert les yeux des autres habitants et a provoqué un engouement pour cette autre institution éducative qu'est l'école.

Cette réussite est arrivée à supplanter la réussite traditionnellement reconnue, car les sortants de l'école devenaient les petits privilégiés de l'administrateur colonial, ses intermédiaires. Et comme la colonisation a imposé son système de valeur, il fallait bien que les autochtones se plient à ses règles. La réussite scolaire est devenue la ligne de conduite, l'objectif de chaque famille pour sa descendance. Cet objectif, s'il est atteint, est générateur de plus d'un avantage : l'enfant devenu actif, peut ramener des revenus salariaux qui constituent une réserve de provisions qui n'est plus soumise aux aléas climatiques.

Le fait que la réussite sociale passe par une bonne instruction et l'obtention de diplômes n'a pas altéré pour autant l'attachement aux traditions. La réussite génère la fierté et l'honneur qui sont les éléments de cohésion de la famille et par là même, la protection contre une éventuelle agression de la nature (inondation, sécheresse entraînant la famine).

Lorsqu'une famille devient autosuffisante du fait de la réussite d'un de ses membres, une sorte de jalousie se développe vis-à-vis d'elle. Il s'agirait donc d'un défi qu'il faut remporter non seulement pour réussir à l'école mais aussi après l'école, sur le plan proprement social : cette double réussite serait une arme secrète, comme on le disait chez les Mossis du Burkina Faso, à brandir au moment opportun (moment propice). Pourtant, la brandir serait une occasion d'éveiller des convoitises qui, dans le pire des cas, pourraient se transformer en lutte pour la survie. Le meilleur moyen d'échapper à ce risque est l'isolement ; cet isolement se concrétise par le départ de la cellule familiale. La sécurité physique après la réussite devient alors une des raisons de la présence des intellectuels africains noirs en Europe. C'est ce que nous qualifions de causes socio-culturelles qui feront l'objet d'un développement approfondi .

En Afrique Noire la réussite d'un individu assure la réussite de son groupe social, tant de sa famille proche que de sa classe d'âge. L'Afrique traditionnelle axe son espoir sur l'institution scolaire et la capacité de celle-ci à promouvoir ceux qui l'ont fréquentée. Réussir ses études est le symbole du courage, de la bravoure, et de l'intelligence, valeurs que nous avons par ailleurs notées comme étant celles socialement cultivées et recherchées dans la société africaine. Le statut d'écolier devient ainsi une alternative pour échapper au travail de la terre, voire sortir sa famille de situations désastreuses, telles la famine ou la "*mort sociale*" (absence d'ascension sociale). Avoir son fils dans l'administration est une ascension sociale qui permet au descendant du paysan d'avoir une issue autre que le travail de la terre.

L'institution scolaire change le statut de ceux qui la fréquentent : le pauvre devient potentiellement riche, l'esclave affranchi et les anciens riches, affranchis et princes consolident leur situation. C'est ainsi que les fonctionnaires, quelle que soit leur situation sociale d'origine, sont respectés et enviés dans la société. Ils font le prestige de leur groupe familial. Mais ce prestige n'est pas partagé par les membres des autres groupes, surtout par ceux qui n'ont pas eu cette réussite. Sujette à des haines sournoises mais consciente de cet état de fait, chaque famille tente de protéger ses rejetons afin de conserver le prestige acquis.

La venue en France est un facteur qui accroît d'autant cette ascension sociale. Non seulement elle permet à l'étudiant de *s'approcher* du Blanc, détenteur du savoir, mais aussi de s'affirmer, de ce fait, aux yeux de l'administration et des

autres membres de la société.⁵⁶ Cependant, il existe plusieurs raisons qui empêchent les *élus* de retourner au pays pour faire rayonner leur prestige.

En effet, la réussite scolaire engage l'individu à assurer la survie des membres de sa communauté. Il devra une assistance familiale et devra s'occuper d'amener des vivres et assurer aussi l'avenir des autres enfants de la famille en prenant en charge leur scolarisation, synonyme d'ascension sociale.

Nous parlerons d'ascension sociale globale lorsque plus d'un membre d'une famille, par le biais de la scolarisation et des rapports sociaux familiaux existants, arrivent à s'insérer dans un autre tissu social que le leur, encore attaché aux activités traditionnelles du travail de la terre. Mais cela ne leur confère pas les capacités de s'occuper de tous les membres du groupe social, composé de familles étendues. Cette incapacité pourrait susciter les haines que nous avons soulignées plus haut. Elles peuvent se transformer en jalousie dont l'ultime résolution peut être le désir de voir disparaître physiquement la personne. On utilise alors une sorte de force invisible ou magique, "*on jette un mauvais sort*".

Cet état de fait empêche les intellectuels Africains en France de repartir chez eux. Même de retour chez eux, ils préfèrent vivre en milieu urbain, ce qui accentue leur acculturation. Ils redoutent tous ces phénomènes ; ils ont peur des sorts qu'on pourrait leur jeter. Ceux qui ont effectué un long séjour en Europe ont perdu beaucoup de leur aptitude contre une éventuelle "*agression surnaturelle*" ; loin de leur terre natale, ils se voient désarmés, sinon fragiles. Une seule conduite leur est possible : échapper à ce monde mystique dont ils ne maîtrisent pas, par définition, les données.

Certaines personnes expliquent leur présence en France et dans l'enseignement par certains faits : par exemple un de nos sujets, âgé d'une quarantaine d'années, affirme qu'on lui a jeté un "sort" qui l'empêche de repartir chez lui. Cela représente une réalité pour lui.

L'Afrique devient un terrain où certains comportements sociaux apparaissent comme des drames théâtraux qu'il faut éviter à tout prix. Or en France, les Africains sont loin du groupe social qui pourrait développer de l'hostilité à leur égard et de ce fait, sont à l'abri de tous ces maux. La France en effet est une société multiraciale qui s'est démarquée progressivement de ces croyances occultes.

⁵⁶ Frantz Fanon en fait une brillante démonstration dans "*Peau noire masques blancs*", édition du Seuil, 1952.

L'individu y est anonyme et souvent livré à lui-même. Il échappe aux pressions familiales. Cette possibilité d'émancipation ne serait-elle pas l'une des vraies causes de la présence de ces Africains ?

Nous pensons qu'enseigner en France par peur des sorts jetés en Afrique n'est qu'un alibi facile. Beaucoup d'Africains sont rentrés et y ont échappé. Mais si nous nous imprégnons davantage des réalités africaines, la mort d'un jeune intellectuel africain sera perçue, dans la plupart des cas, comme un événement incompréhensible, sortant de l'ordinaire. Elle correspond à un sort jeté ou à un empoisonnement.

L'entourage culturel et mythologique dans lequel vivent les Africains contribue au renforcement de cette croyance et ceux qui y échappent finissent quand même par y croire à cause des précautions prises par leur environnement pour les y soustraire.

N'est-ce pas ce qui oblige les intellectuels après tant d'années de séjour en Europe à continuer de croire à ces phénomènes mystiques ?

Cette fuite et cette peur de la magie ne seraient-elles pas le masque qui cacherait des espoirs déçus ?

En Afrique, le maître auxiliaire dira qu'il est enseignant en France. Il sera aussitôt perçu comme un exemple de réussite sociale. En Afrique, ceux qui enseignent en France sont perçus comme des héros qui possèdent une connaissance incomparable. Il faut souligner que la France n'a jamais cessé de susciter des admirations au sein des populations africaines restées paysannes, qui portent encore de nos jours les souvenirs de la colonisation qui ébranla les structures sociales traditionnelles :

"L'invasion du continent noir par les Européens boucla l'ère de Afrique spécifiquement africaine. Le colonisateur imposa sa loi et l'Afrique ressentit si douloureusement ce coup qu'elle se replia sur elle même, et subit avant son adaptation au nouveau régime un recul momentané sa culture reçu un choc." ⁵⁷

Cette force supérieure surprie les africains. Ils voulurent en détenir le secret et cela se concrétisa par l'envoi de leurs fils à l'école du blanc. Pour illustrer cette idée la *grande royale*, un des personnages du roman "l'aventure ambiguë" ne disait-elle pas qu'il fallait envoyer son petit fils Samba Diallo à l'école pour qu'il

⁵⁷ Nazi B., *Crépuscule des temps anciens*, p. 16.

apprenne l'art de vaincre sans avoir raison? *"allez y apprendre auprès d'eux l'art de vaincre sans avoir raison"* disait l'héroïne.

Mais ce conseil n'a pas été suivi car d'après ce sage, il s'agissait de venir connaître la technique du blanc afin de libérer et de reconstruire leur pays. Malheureusement, les intellectuels africains ont échoué. Ils viennent et s'installent. Même de retour chez eux en Afrique, ils servent leurs propres intérêts et non leur pays.

Ceux qui sont restés en France n'ont pas été forcément reçus à leurs examens. Rester en France pour enseigner peut masquer un échec, bien qu'aux yeux de la population africaine, être enseignant soit une grande réussite sociale. L'échec représente au niveau de la cellule familiale une honte et tous ceux qui se sentent proches en sont touchés. Il est ressenti plus vivement par l'individu qui est responsable de cette honte qu'il fait subir à sa famille. Il arrive à un moment donné où l'individu se demande comment gérer sa vie sans décevoir sa famille. C'est ainsi qu'il opte pour la conquête du diplôme qui lui avait échappé. Mais comme enseigner ou exercer d'autres métiers en plus de ses études nuit à celles-ci, il accumule les retards qu'il se promet de rattraper. Le diplôme devient inaccessible, l'individu s'enfonçant de plus en plus dans le monde du travail. Il opte finalement pour l'installation en France où, pour masquer son échec du moment, il gagne sa vie.

Le retour en Afrique dans ces conditions est difficile car des diplômes sont exigés pour entrer dans la fonction publique. Et comme les postes importants ne sont accessibles qu'à condition d'avoir les plus hauts diplômes, on se demandera bien vite pourquoi l'étudiant de retour n'a pas eu de place. C'est souvent cette éventualité qui oblige certains à rester en France. Ainsi, plongés dans l'anonymat, ils se contentent de leur salaire et de leur situation de maître auxiliaire, ce qui les éloigne des conflits familiaux. Notre interviewé de 40 ans nous a bien parlé de ce problème à l'origine de conflits de famille. Ce genre de conflit scinde les familles en deux groupes opposés dans lesquels se répartissent, au gré des alliances, chaque membre. La plupart de ces conflits se transforment en haines houleuses, chaque partie attribuant à la partie adverse tous les revers sociaux qui les accablent et accusant celle-ci de tous les maux. Chacun essaie de faire apparaître le contraire de ce que l'autre a dit à son sujet. Rester à l'étranger donne la chance à l'étudiant africain d'être le conciliateur de tous les conflits.

Cette situation, il la doit à son séjour européen, séjour qui accroît son prestige, un faux prestige.

3. LES CAUSES POLITIQUES

L'héritage colonial a permis la formation des intellectuels, constructeurs présumés du continent. Mais on a vu se développer parallèlement au "*nationalisme constructeur*", une autre forme de nationalisme, le "*nationalisme destructeur*". Ce dernier se retrouve sous les formes du tribalisme, du régionalisme, de la recherche du profit personnel, de la soif de dominer. Cette soif empêche que l'on se partage le pouvoir. Ainsi des individus ont été contraints à l'exil, à la recherche d'une vie paisible. Qu'est-ce qui explique la présence de certains dans l'enseignement? Serait-elle motivée par des mobiles politiques ?

La période de la post-indépendance a vu l'établissement d'une sorte de néocolonisation qui a évolué vers des États d'exception. Les intellectuels qui s'y sont opposés se sont vus déclarés "*Personae non gratae*" dans leur propre patrie. C'est le cas de certaines personnes qui, pour ces raisons politiques ont été contraintes de vivre en France.

- La personne interviewée lors de l'entretien n°22, appartient à cette catégorie. La situation politique de son pays l'a contraint très jeune à s'exiler dans un autre État africain. C'est là, lors de sa deuxième année universitaire, qu'il découvre l'enseignement et décide d'y faire carrière. Professeur de français et d'histoire- géographie, il s'est vu obliger de partir pour la France pour poursuivre ses études en économie. Contraint de subvenir à ses besoins, il découvre le métier de maître auxiliaire dont il fait sa carrière. Il décrit ainsi la situation qui l'a contraint à quitter son pays :

"En fait, je suis parti de mon pays pour des raisons politiques; j'avais préparé mon baccalauréat en 1968 et je suis allé à l'université, mais la situation politique était telle que l'on était en situation de dictature, de répression et puis un changement complet des programmes, du contenu du programme dans mon pays. J'ai décidé de m'exiler au Sénégal. Là comme je vous l'ai dit, au début, c'était une nécessité pour moi de travailler. Ce que je pouvais faire au mieux à cette période là, c'était d'enseigner... j'avais mon baccalauréat et je

venais de terminer ma deuxième année d'université au moment où je me suis exilé. J'avais un bagage qui me permettait d'enseigner au collège. J'ai été accepté. Mais comme je voulais changer totalement de branche, je suis venu ici poursuivre des études en sciences économiques. A partir de là ne pouvant pas retourner dans mon pays, toujours pour des raisons politiques, j'ai demandé à enseigner en France" (entretien n°22).

- Un autre enseignant (entretien n°29) qui a milité dans la Fédération des Étudiants d'Afrique noire en France, souligne :

"A un moment donné, la répression dans les pays africains était telle que certains ne pouvaient pas rentrer. En tout cas ceux qui avaient pris des responsabilités au sein de la Fédération des Étudiants d'Afrique Noire Francophone (FEANF) ou d'autres organisations beaucoup plus impliquées ne pouvaient pas rentrer. La preuve en est que je suis là. Il est prudent de ne pas se faire assassiner. Il y en a qui ont fui leur pays à toute allure. Je connais un camarade qui a fui son pays par la route pour ensuite prendre l'avion et rejoindre la France. Est-ce que à ces conditions là, il fallait tout de même rester et se faire "zigouiller"(tuer) par un fou sous prétexte qu'on aime l'Afrique? " (entretien n°29).

Tous les exilés politiques de notre étude parlent avec amertume de leur situation et de leur projet qu'ils auraient souhaité réaliser en Afrique. Le visage décomposé, intrigué, c'est avec un ton émouvant qu'ils décrivent ce qui les secoue profondément : le fait de n'avoir pas pu servir leur pays et profiter de ce qu'il avait de positif. Pour tout africain, l'idéal de réussite est de construire des projets chez soi, au milieu des siens. Faire profiter de son expérience et de sa richesse aux autres membres de la communauté constitue un bien collectif inestimable. C'est donc contraints que certains s'installent à l'étranger. A ce propos l'un de nos exilés politiques note :

"Je crois que ce n'est pas de gaieté de coeur que l'on va travailler à l'étranger. Chacun et surtout l'africain reste attaché à sa terre natale, la terre de ses ancêtres. Notre identité d'africain, nous ne pouvons la vivre bien, la vivre ailleurs qu'en Afrique. Chacun aime vivre chez soi, au milieu des siens, c'est très important. Chacun aime investir dans ce qui va marquer sa vie, marquer son existence, marquer celle de sa société, de son pays, de son continent. C'est très important" (entretien n°22).

L'unique solution pour résoudre la crise serait la naissance d'une politique démocratique en Afrique. Ainsi lorsque la liberté d'expression, de libre action seront acquises, beaucoup d'africains retourneront dans leur pays pour participer au développement :

"C'est pourquoi je crois en la démocratie, alors en démocratie il y aura moins de jeunes qui partiront à l'étranger. Mais même si des jeunes partent à l'étranger, ils savent qu'ils ont un avenir dans leur pays. Ils savent que ce qu'ils font aujourd'hui servira à leur pays demain" (entretien n°22).

Cet avènement de la démocratie prendra beaucoup de temps mais il faudrait une participation de tous les membres extérieurs et intérieurs de la société. Ainsi, pour réaliser cette nouvelle ère, les enseignants se montrent actifs face aux problèmes politiques et économiques qui secouent leur peuple.

Ils participent aux actions humanitaires en direction de l'Afrique :

"nous aidons des unités de soins en Afrique, nous leur apportons des médicaments, du matériel médical et tout cela pour moi est un devoir. C'est à dire que je suis très sensible à la lutte que mènent nos peuples. Je suis très sensible à la situation qui prévaut actuellement" (entretien n°1).

Développer des actions humanitaires en Afrique constitue un moyen pour les Africains de se faire respecter et de se valoriser aux yeux de leur société. Ces actions humanitaires leur permettent de maintenir des liens étroits avec leur pays d'origine. Ils justifient ainsi leur éloignement géographique et leur engagement professionnel dans un pays étranger. Ceux qui sont restés dans leur milieu familial, n'arrivent pas à réaliser d'énormes projets. Il leur faut solliciter un apport extérieur. Dans la plupart des cas, ce sont ceux qui sont en France qui servent d'intermédiaire. Par ce moyen, les enseignants s'acquittent de leur engagement moral vis-à-vis de leur pays.

La nécessité de voir les états africains s'engager dans la voie du développement est une des préoccupations de tous les enseignants. Chaque africain pense qu'il suffit d'instaurer une ère de démocratie en Afrique pour voir ces pays entrer dans le monde du développement. Elle pourrait alors accueillir tous les enfants qui n'ont jamais cessé d'avoir espoir en elle. Cette situation peut être réalisable mais il faudrait intervenir dans un bref délai pour sortir ce continent de son marasme économique :

"L'Europe se bat, l'Europe se construit, les pays de l'Asie du sud est se battent, ils se construisent, l'Afrique se cherche et nous devons veiller à ce que l'Afrique se retrouve, que l'Afrique mobilise toute son énergie au profit de ses peuples, au profit de notre continent" (entretien n°22).

L'irresponsabilité politique des pays africains constitue la cause des maux dont les pays souffrent. Cependant, il ne faudrait pas oublier la réalité sociale de ces pays dont les conditions climatiques sont difficiles et qui pourtant possède des richesses naturelles.

4. LES CAUSES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

L'existence d'enseignants africains dans les établissements français est due à un problème matériel. Il s'agit pour ces derniers de s'insérer dans un milieu professionnel qui leur permette de pouvoir subvenir à leurs besoins. En plus de ces motifs, existent des mobiles sociaux. Mais quelles sont exactement ces causes économiques et sociales ?

La famille constitue un tout social et économique et la défaillance d'un de ses constituants affecte les autres. Le sous développement du continent pousse les bras valides à la recherche "*d'un paradis terrestre*". La migration ne touche donc pas seulement les intellectuels, mais les gens qui migrent cherchent de quoi satisfaire leurs besoins fondamentaux mais aussi à faire des économies pour assurer leur retraite. Il ne faut pas oublier que le bras valide qui a quitté sa famille lui reste redevable de son soutien, des fruits de son travail ; intellectuels ou non, ceux qui sont allés à l'aventure continuent à contribuer pécuniairement à la bonne marche de la famille.

Il se peut aussi que ce ne soit pas la nécessité économique qui ait amené le bras valide en Europe mais les études. A la fin des études, le problème de l'intégration dans le monde du travail du pays d'origine se pose. Les parents accepteraient-ils la situation de chômeur de leur "*espoir*" ? Comprendraient-ils que quelqu'un, muni de diplômes, soit sans travail dans un monde où l'on recherche en priorité les diplômés ? Pour le paysan burkinabe cette situation est incompréhensible surtout si son enfant a poursuivi ses études en France. Dans les années 1970, poursuivre une formation dans ce pays permettait de trouver facilement un emploi dans la haute sphère de la hiérarchie sociale. Aussi, la plupart des intellectuels formés dans les universités françaises à cette époque ont occupé des postes administratifs élevés. La couche paysanne de la population restée

majoritaire ne comprend pas la réalité liée à l'apparition du chômage et son augmentation ces dernières années. Et même si elle le vit à travers la situation professionnelle de leur enfant, elle trouve d'autres explications. La crise du travail est vécue par l'entourage comme un échec de celui qui a effectué un séjour en France. Ce dernier est la risée de tous ceux qui n'ont pas atteint ce niveau d'étude mais qui sont entrés dans le domaine professionnel. Devant un tel comportement social, le choix devient alors facile dès lors que le pays d'accueil offre plus de possibilités. C'est d'ailleurs l'une des explications de l'engagement dans l'enseignement.

Nous avons constaté que la majorité des enseignants africains, 28 personnes sur 32, est dans l'enseignement en raison d'un problème économique. Cette situation concerne aussi bien les étudiants que les gens qui ont fini leur formation. Inquiets de ne pas avoir de travail, certains s'investissent dans l'enseignement pour assouvir leur besoin vital. Ils arrivent cependant à réaliser de petites économies qui leur permettront une fois de retour dans leur pays de faire face à leurs besoins quotidiens en attendant une offre d'emploi. Il faut signaler que dans la plupart des cas, on attend plus des étudiants qui ont séjourné en France. Sur le plan matériel les parents s'attendent à ce que ces derniers prennent la relève des charges familiales. Leurs économies, aussi maigres soient-elles, leur permettant de satisfaire pendant un certain temps les exigences familiales.

D'autre part, l'argent obtenu lors du séjour en France aide ces étudiants à se procurer du matériel d'équipement (télévision, moyen de déplacement, appareils ménagers). Une idée forte hante l'esprit de tout africain étudiant en France : *"rentrer dignement"*. Elle est si forte que l'idée d'installation devient primordiale. L'image que la société africaine a de l'étudiant, plus particulièrement de celui qui est en France, influence les étudiants eux mêmes qui sont obligés de la cultiver. Un de nos enseignants l'analyse très bien:

"Nous les étudiants qu'est ce que l'on veut ? s'équiper (s'acheter un téléviseur, une chaîne, tout le confort nécessaire) et si possible avoir de l'argent pour notre retour, se payer une voiture d'occasion pour ceux qui ont su faire des économies" (entretien n°18).

Cette attitude est récente et s'accroît avec la crise du travail en Afrique. Dans les années 1960-1970, la plupart des intellectuels africains refusaient systématiquement de rester en France, bien que celle-ci soit prête à bien les rémunérer. Dans ces conditions, il leur était possible de s'équiper. De nos jours, cela

devient difficilement réalisable pour les étudiants et même pour ceux qui enseignent car les matériels électroniques sont hors de leur portée. En effet, les prix du matériel d'équipement sont considérables pour ceux qui ne vivent pas en résidence universitaire. Ces enseignants vivant hors des cités universitaires peuvent consacrer jusqu'à la moitié de leur salaire pour se loger. Le montant des loyers est élevé en France et un appartement F1 peut coûter de 2 500F à 3 500F par mois charges comprises. Pour certains, le salaire suffit à peine à couvrir les dépenses du mois. Ils ne peuvent aucunement réaliser d'économies.

C'est pourquoi cette situation concerne les étudiants qui sont venus avec l'intention de poursuivre leurs études. Faute d'argent, l'enseignement apparaît comme une planche de salut. La perte de la bourse d'étude entraîne deux choix possibles : rentrer immédiatement au pays ou trouver un travail rémunéré pour assurer sa survie jusqu'à la fin des études. Quelle que soit la solution, celle-ci retarde ou nuit aux études et ceux qui sont mal organisés ne s'en sortent jamais. C'est ainsi qu'un enseignant vivant cette situation dit :

"Je pense qu'on est prisonnier de ce carcan de maître auxiliaire et on ne fait plus que ça maintenant " (entretien n°9).

La plupart des pays africains ont des difficultés pour satisfaire sur le plan des bourses d'étude tous les étudiants qu'ils ont envoyés. Même ceux qui se déclarent boursiers ont d'énormes difficultés à percevoir régulièrement l'aide de leur pays. Les difficultés économiques que connaissent les pays africains entraînent des retards de paiement des bourses. Les étudiants désireux de poursuivre leurs études, adoptent des stratégies de survie qui les poussent vers l'enseignement. Il n'y a donc pas dans cet engagement professionnel une quelconque vocation. La vocation intervient après. Des exemples pris dans nos entretiens témoignent cet état de fait.

Ainsi un ancien étudiant, maintenant maître auxiliaire explique :

"ce qui m'a poussé à l'enseignement ? Je suis venu en France en tant qu'étudiant burkinabé. Après ma maîtrise, je n'ai pas eu de bourse pour faire un DEA, Je l'ai donc fait sans bourse, en me débrouillant à gauche et à droite, et après le DEA, j'ai obtenu un poste de MA et puis deux ans après j'ai pu intégrer un lycée dans la région parisienne. Donc au début c'était par manque de bourse". (entretien n°41)

Un autre étudiant togolais qui vient de soutenir une thèse en mathématique souligne : *"Je suis allé dans l'enseignement parce que je voulais des sous".* (entretien n°24).

Pour toute personne qui exerce une profession, la rémunération est importante pour sa propre survie et celle de la cellule familiale. Mais lorsque le critère salarial devient l'aspect primordial dans l'exercice d'une profession, on peut douter de la qualité du travail fourni. Il faut aimer l'enseignement si l'on veut intégrer ce domaine professionnel. Sinon, avec les difficultés du monde scolaire, on se décourage rapidement et l'on accumule des déceptions. Nous connaissons cependant des enseignants burkinabe ou d'autres nationalités qui, en fin de carrière, nous ont toujours parlé de leur métier avec beaucoup d'enthousiasme et parfois même avec une très grande passion. C'est alors qu'on peut se demander si la jeune génération n'est pas plus intéressée par l'appât du gain que par la responsabilité de pédagogue et d'éducateur.

Pour un des enseignants interrogés trouver un poste était l'unique solution pour subvenir à ses besoins essentiels :

"Je fais de l'enseignement parce que ça pouvait m'aider à travailler... Il faut non seulement savoir que pour trouver du travail dans un pays comme la France ce n'est pas très facile ou bien c'est très dur pour les africains ; sans la nationalité française ce n'est pas facile. C'est une chance que m'a donné cette possibilité" (entretien n°16).

Un autre enseignant étudiant en fin de cycle de philosophie analyse ainsi sa situation de maître auxiliaire :

" je suis allé dans l'enseignement non pas par vocation mais pour satisfaire des raisons pécuniaires" (entretien n°4).

Cette enseignante décrit ainsi sa situation:

"Pour être honnête je ne trouvais pas autre chose sur le plan du travail et puis ça me permettait de continuer mes études"(entretien n°5).

Un enseignant explique avec amertume les raisons qui l'ont poussé à enseigner: *"Lorsque je suis arrivé en France j'étais boursier de l'état centrafricain. Et puis après deux années, j'ai envoyé mon dossier de bourse en république centrafricaine, ma bourse n'a pas été reconduite. Cela a coïncidé avec le moment où je me suis marié, et je me suis trouvé dans le pétrin : je devais quitter la résidence universitaire, je cherchais un appartement ; ma femme était là. En plus de cela, il y avait des tas d'autres problèmes qui se posaient. Je n'avais pas d'autre alternative que de faire de l'enseignement, anticiper sur ma vocation"* (entretien n°9).

Les faits relatés montrent dans quelle situation économique se trouvaient nos enseignants. Tous se souviennent que la situation qu' ils connaissaient aurait été dramatique sans la possibilité de travailler dans l'enseignement qui devient alors l'activité économique privilégiée des étudiants africains en difficulté en France. Par ailleurs le fait de s'engager dans l'enseignement dans le but de poursuivre des études confirme une fois de plus la volonté de réussir et la volonté africaine de retourner au pays avec tous les honneurs du milieu social.

Incapable de combler les attentes d'une société dont la référence sociale reste l'argent, l'enseignement ouvre ses portes à ce groupe social entièrement défavorisé, qui le considère comme une aubaine. Comme les enseignants africains sont marqués par un passé difficilement "gérable" en France, l'Éducation Nationale ne pouvait pas mieux tomber dans sa recherche de gens aussi déterminés à sauvegarder leur emploi.

Comble de l'histoire, les enseignants africains finissent par la voie de l'Education Nationale française. Ils sont obligés de subir les mesures arbitraires que leur impose cette institution : ses salaires peu élevés et ses conditions de travail draconiennes (ruptures de contrat sans préavis, changements d'affectation perpétuels).

Tous souhaitent une même chose, "pouvoir s'occuper convenablement de leur famille". On conçoit ainsi mal qu'un père de famille soit incapable de subvenir aux besoins de ses enfants. La cause de la présence des enseignants africains dans ce système éducatif relève du domaine social car c'est lui qui conditionne l'économie.

Il y a aussi le cas de certains pères de famille qui ayant vu leurs enfants naître et grandir en France se sont sentis obligés de rester dans l'enseignement. Ainsi, on assiste à une situation typique :

"Je n'ai pas choisi, je me suis trouvé là accidentellement, je me suis trouvé piégé. Au début je n'avais pas l'intention de rester du tout en France. Je suis obligé ayant vu mes enfants grandir ici". (entretien n°29).

Pour cet homme, âgé de 50 ans, il faudrait éviter de faire des enfants en France si l'on a l'intention de rentrer dans son pays. Beaucoup d'enseignants africains se sont vus contraints d'opter pour cette solution à cause de la naissance de leurs enfants sur le sol français. En effet se posent les problèmes de leur

scolarisation, de leur santé et d'un autre point de vue le problème de l'adaptation de leurs enfants à la société africaine.

- Le père d'un garçon (entretien n°10) se trouvant dans cette situation est un homme marié à une italienne. Son fils suivant un traitement médical pointu en France, il ne peut pas quitter le territoire. Sa situation inquiète ses parents qui soulignent que l'absence de matériel adéquat en Afrique ne permet malheureusement pas d'aller s'y installer.

Avec la situation économique des pays africains, l'état des établissements hospitaliers est déplorable. Ceux-ci ne disposent pas d'équipements médicaux perfectionnés pour assurer les soins des citoyens. A l'heure où la monnaie des pays d'Afrique francophone est dévaluée, le coût des soins hospitaliers est élevé et ceux-ci ne sont pas à la portée des populations, la plupart rurales. On trouve parfois des situations dramatiques dans les centres hospitaliers où des malades meurent par manque de soins. En effet, la baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires fait que dans les milieux citadins, les principes et valeurs traditionnelles en sont ébranlés. Solidarité et entraide disparaissent peu à peu pour laisser place à une sorte d'individualisme qui n'était pas encore envisageable en Afrique il y a quelques années. Ce sont les masses paysannes qui en sont le plus touchées car ces dernières comptaient sur l'aide de leurs parents des villes.

Le système de sécurité sociale n'existe pas encore en Afrique. Au Burkina Faso, seuls les agents de l'État peuvent obtenir des prêts pour l'achat des médicaments.

A cette insécurité au plan de la santé, se pose le problème d'adaptation pour les adultes eux-mêmes qui, après un long séjour en France, sont obligés de renouer avec un réseau de relations sociales qui s'est dégradé pendant leur absence : : *"C'est tout à fait normal parce qu'on a vécu 17 ans en Europe, c'est certain que ce n'est pas du jour au lendemain que l'on va arriver à trouver les conditions d'une vie tout à fait normale, harmonieuse sur le plan local. Il faut refaire ses relations même si on a une famille. On a laissé des enfants, on trouve des adultes. On a laissé des parents, certains sont morts etc. Alors il faut recréer son réseau de relations"*. (entretien n°22).

Le séjour prolongé à l'étranger laisse des marques profondes pour l'africain qui perd son cercle d'amis et la complicité qu'il s'était créé dans son groupe familial. De retour dans la société, il faut recréer ces réseaux de relations, et rétablir la confiance et la complicité d'antan. Car les gens restés au pays surestiment ceux qui

ont séjourné à l'étranger et les considèrent comme différents. Ils ont perdu beaucoup de repères et ont des comportements sociaux parfois en décalage avec la réalité sociale de leur pays. Ainsi, leur mode de raisonnement est particulier car ils sont imprégnés de la culture française. La réadaptation à l'Afrique devient difficile. Cette situation oblige les enseignants africains à y réfléchir sérieusement s'ils projettent de rentrer définitivement dans leur pays d'origine. Les causes économiques et sociales expliquent le maintien et la présence des africains en France.

Nous avons évoqué les diverses causes de la présence des enseignants africains en France : causes historiques, socio-culturelles, politiques, économiques et sociales. On note une concordance de divers faits liés à l'histoire. En effet il y a une tendance liée à l'histoire du développement de cette migration d'intellectuels en provenance des pays francophones.

III. LES RELATIONS SOCIALES DES ENSEIGNANTS

1. LES RELATIONS AVEC LES ÉLÈVES

Dans toute communauté ou groupe social, naissent ou se tissent des relations sociales importantes. Certaines sont bénéfiques, d'autres par contre, dégradent le climat social et nuisent à l'épanouissement de chaque individu, qu'il soit dirigeant ou subordonné.

Le but de cette partie de notre étude est une meilleure compréhension du monde enseignant, de ses réseaux relationnels à l'intérieur du système éducatif.

Quels sont les différents types de relations qu'un enseignant peut avoir à entretenir dans l'univers de l'enseignement, et comment s'y prend-t-il pour les tisser ?

Les relations entre professeurs et élèves sont purement scolaires et ne dépassent pas ce cadre. Elles s'établissent au travers des notes, de la discipline et du respect mutuel que se doivent les deux parties.

Pour les enseignants africains, les élèves leur doivent un respect sans faille. Pour cela, chacun doit s'en tenir à sa position sociale. L'image du professeur, maître absolu dans sa classe, est restée ancrée dans la conception des africains. Ainsi un professeur africain disait :

"Je tiens à ce que l'élève sache que je suis le professeur et lui l'élève" (entretien n°9).

Cette image est d'autant plus forte que ce dernier est nouveau dans son poste. La conception africaine de l'élève est particulière ; ainsi l'enseignant voudrait que les élèves répondent à un idéal social : respect des personnes âgées et surtout du professeur, assiduité en classe, et acceptation du cours sans contestation. Cette attente sociale est une cause de l'établissement d'une barrière entre professeur et élève. Cette attitude n'est que le reflet de l'éducation africaine qui structure la société en plusieurs strates. En effet, la société africaine est régie par la gérontocratie qui privilégie le droit d'âinesse. Les professeurs africains sont

souvent envoyés dans les établissements qui accueillent des "élèves à problème" ou "élèves en difficulté" ; l'ambiance n'est pas toujours agréable.

Ceux-ci n'ont aucun respect pour la hiérarchie et l'atmosphère est souvent chargée d'agressivité. Cette situation est due au dégoût et au désintéressement que l'école inspire à ces élèves.

Il n'y a pas de moyens de stimulation pour ces élèves, et même la perspective de mauvaises notes n'est pas dissuasive. Le professeur se trouve sans arme et est obligé de subir les humeurs des élèves, qui restent la plupart du temps impunis. Avant mai 1968, la discipline dans les établissements français était rigoureuse et les professeurs étaient soutenus par leur administration. La cohésion du corps enseignant existait dans les structures scolaires et les élèves étaient astreints à respecter les règlements.

Aujourd'hui, les dispositions disciplinaires sont presque inexistantes ou inefficaces. Certaines administrations abandonnent même carrément le professeur, le laissant face à des difficultés insurmontables et dans une ambiance pouvant dégénérer à n'importe quel moment. Il n'y a aucune punition qui puisse susciter la "crainte du professeur" ou la peur d'une sévère réprimande de l'administration qui, en fait, ne sait que faire. Cela n'est-il pas dû au progrès de la société française?

Quand une société se développe, sa jeunesse s'émancipe et devient plus exigeante.

Les élèves connaissent souvent les limites de leurs professeurs ; aussi certains se permettent de faire fi de leurs remarques et parfois leur tiennent tête. L'obligation de la scolarisation jusqu'à seize ans fait qu'ils ne risquent pas d'être mis hors de l'école. Par ailleurs, ils sont protégés, entre autres par la loi interdisant le châtiment corporel ou verbal des enfants.

Les enseignants africains sont donc réduits à l'impuissance et ceux qui n'ont pas d'autorité naturelle, ont des difficultés à s'imposer dans leur classe, à se faire respecter et ne peuvent pas transmettre aisément leur savoir.

- A propos de ses rapports avec ses élèves cet enseignant déclare :

"Ma première année d'enseignement a été catastrophique surtout sur le plan psychologique. J'ai eu des problèmes d'autorité avec mes élèves. J'ai vraiment eu toutes sortes d'histoires avec eux" (entretien n°5).

Pour cet autre enseignant, il faut garder une distance avec les élèves pour éviter cette absence d'autorité :

"En particulier ma politique consiste à être très distant des élèves pour ne pas affaiblir mon autorité". (entretien n°24),

Cet autre enseignant voudrait éviter toute situation équivoque dans ses relations avec ses élèves :

"ça dépend de ce que tu entends par rapports, puisque en fin de compte, il ne faut pas que ces rapports dégénèrent en ce sens qu'on arrive à des situations dramatiques où l'élève se moque de toi. Il n'y a plus de respect, il n'y a plus de personnalité. Là, il faut créer cette différence. Il faut dire que même si l'on admet l'ouverture, il faut que l'élève sache que je suis le professeur et lui l'élève et qu'en dernier recours je prends la décision" (entretien n°9).

Pour tous les enseignants africains, il faut en effet établir une distance entre professeurs et élèves afin d'éviter de créer un esprit de dangereuse camaraderie. Cette distanciation permet d'éviter certaines critiques qui ternissent l'image du professeur, comme par exemple: *"il courtise ses élèves"* (entretien n°29).

Ces remarques, les professeurs africains veulent les éviter à tout prix et augmentent cette distance, afin d'être inattaquables dans ce domaine.

Les professeurs africains nous ont fait comprendre que l'autodiscipline ne marche pas dans les établissements. La situation empire si les élèves savent que l'administration ne couvre pas ses enseignants. Les élèves ont souvent un comportement inadapté avec la poursuite d'une scolarisation normale, surtout si l'administration est impuissante et *"a un profil bas"* devant les parents d'élèves. D'après des déclarations de professeurs africains, il ressort que la majorité d'entre eux n'a pas de bonnes relations avec les élèves. Ces relations se dégradent continuellement et dégénèrent parfois en conflit.

Certains professeurs, dans des établissements difficiles, signalent avoir eu des menaces verbales d'élèves. Cette situation crispe certains professeurs qui qualifient le milieu scolaire de *"fosse aux lions"*. Le découragement gagne alors

rapidement les novices. L'histoire de cette Malienne insultée par un de ses élèves dans sa propre langue confirme l'ambiance tendue entre professeurs et élèves au sein du milieu scolaire.

Le milieu scolaire n'est donc pas un *"harem (lieu de domination)"* où les professeurs sont omniprésents et omnipotents dans les pays africains où l'élève est totalement assujéti.

La situation vécue dans les établissements français est due "à un laisser aller" déploré par certains, à "l'excès de liberté" accordée aux élèves et peut-être aussi à une démission des parents d'élèves. Nous pensons que toute la société en est responsable. F. BAYROU, Ministre de l'Éducation Nationale attribue dans un ouvrage la responsabilité de la dégradation du climat scolaire à plusieurs catégories de personnes :

"Si un enseignant n'a pas les moyens de faire physiquement entendre sa voix, s'il n'a pas les moyens simplement de faire entrer les enfants en classe ou de les faire asseoir, si le silence ne règne pas et si le sachant, nous nous en accommodons, nous, administration, Ministère, inspecteurs, nous sommes tous complices de la dévalorisation de la fonction." ⁵⁸

Les rapports entre élèves et professeurs peuvent rapidement dégénérer si ceux-ci doutent des capacités de leur enseignant. Certains professeurs de lettres rencontrent ces types de problèmes car dès le départ, les élèves ne conçoivent pas que les cours puissent être donnés par un enseignant :

"Mais quoi, l'Académie n'a trouvé que vous pour venir nous enseigner ou bien il n'y avait pas d'autres candidats pour venir nous enseigner?" (entretien n°7).

Suivant leur éducation, certains élèves trouveront normal qu'un enseignant africain enseigne le français, et d'autres non. Alors, les rapports se trouvent d'entrée de jeu dégradés dès le début de l'année. Cette situation influence le rendement des élèves qui ne croient pas à la fiabilité des connaissances livrées par le professeur. Ce dernier doit donc faire preuve de patience et d'autorité, dévoiler son talent de bon professeur et être irréprochable en matière de connaissances. En d'autres termes, il doit faire ses preuves face à ses élèves. C'est l'unique façon pour lui de s'imposer et de se rendre crédible.

Cependant certains professeurs africains, avec de l'ancienneté dans l'enseignement ont des bonnes relations avec leurs élèves. Ils ont accumulé au

⁵⁸ Bayrou F, La décennie des maux appris, p 157

cours des années l'expérience qui leur permet de connaître les mécanismes du système. Leur consigne est d'être patient et prudent comme le note cet enseignant qui a une vingtaine d'années d'ancienneté :

"C'est dangereux, il ne faut pas trop s'énerver. Il y a pas des règlements . S'il y a des cas d'indiscipline, il faut le signaler à la direction. Et il faut éviter d'avoir toute la classe sur le dos" (entretien n°29).

Adopter une attitude particulière au type de classe qu'on a permet, avec l'expérience acquise, de repérer les meneurs des classes et d'entamer une discussion avec eux. Dans ces conditions, l'établissement d'un dialogue permet de tempérer les ardeurs et de faire respecter la discipline.

Bien que de même nationalité, professeurs antillais et élèves français présentent de grandes différences d'un point de vue culturel et sociologique. Les professeurs trouvent les élèves différents de ceux qu'ils ont laissés aux Antilles. Certains qualifient d'insolent le comportement de ces enfants. Le professeur en métropole constitue aux yeux des élèves un *"empêcheur de tourner en rond"* et ils n'hésitent pas à lui manifester leur manque de respect. Selon les enseignants, cet aspect fondamental est dû à un *"laisser aller"* dans l'enseignement, sa désorganisation sur le plan disciplinaire ainsi que la trop grande marge de liberté accordée à la jeunesse scolaire.

Ce phénomène est renforcé par la démission ou les carences des familles dans l'éducation des enfants. Les parents n'assurent plus leur rôle d'éducateur. Cependant, leur ingérence dans le système éducatif français est aussi un aspect de la dégradation des relations sociales pouvant exister au sein même de cette structure scolaire. Ce sont les parents qui dictent leurs lois et l'administration abdique.

Sur ce point, aucune des armes utilisées par le professeur n'est efficace, les mauvaises notes ou les blâmes n'effrayant pas les élèves. Tous les enseignants d'origine antillaise déplorent cette situation qui compromet d'emblée toute relation sérieuse du professeur avec ses élèves.

Sans cette situation inconfortable, les professeurs seraient à même d'établir des relations privilégiées avec leurs élèves et n'auraient pas peur de faillir à leur

mission. Les relations enseignants/élèves restent strictement scolaires. Elles seront bonnes si les élèves sont sérieux et mauvaises si ceux-ci sont indisciplinés.

Cette situation est la plus fréquemment vécue, car les professeurs antillais sont comme leurs homologues africains envoyés dans les établissements difficiles encore appelés *"établissements dépotoirs"*.

Conscients de cette image de marque de *"jeunes en état d'échec"* que la société confère, les élèves perdent toute motivation dans l'accomplissement de leur tâche. Le désintéressement et le dégoût font que ces élèves n'ont aucune considération du système d'enseignement et de ses acteurs, les professeurs. De ce fait, il n'est pas surprenant qu'une situation de réelle tension s'installe dans les établissements sans que le corps enseignant puisse l'endiguer.

En nous basant sur nos entretiens, les professeurs maîtres auxiliaires africains ne sont que des *"figurines douées de vie régnant sur des décors sans vie, ni âme"*. Ils n'ont aucune arme de lutte efficace contre la violence, et se trouvent ainsi être des acteurs, relégués au rang de spectateurs invités dans leur propre théâtre : *la classe*.

Pour les professeurs d'origine antillaise, on vit dans une atmosphère de tension qui peut dégénérer à tout moment. La seule menace de l'utilisation des seules armes à leur disposition, les colles le samedi et les copies supplémentaires, ne font que dégrader une atmosphère qui est déjà tendue, voire explosive. C'est pourquoi devant une telle attitude il faudrait que les enseignants cherchent les voies et moyens pour arriver à comprendre leurs élèves et les aider à sortir de cette impasse.

Grâce à leur double fonction de professeur et d'assistance sociale, ils arrivent à s'attirer la sympathie de certains élèves qui ont conscience du bien fondé de leurs actes. Certains professeurs, en effet, ne sont pas indifférents au comportement de leurs élèves et essaient de trouver une explication à leur comportement :

"Ce ne sont pas des cas extraordinaires, ils sont moins respectueux mais plus éveillés qu'aux Antilles". (entretien n°36)

Le manque de respect des professeurs dans le système scolaire, nous confie un enseignant, est dû à l'aspect contraignant de l'école:

Certains élèves y viennent contraints et forcés (entretien n°24).

Dès lors, la bonne image du professeur au sein du système français se trouve ainsi compromise. Les enseignants ne cachent pas leur amertume et déplorent la situation du professeur face à sa classe :

"Aux Antilles, le professeur est maître dans sa classe alors qu'ici franchement..." (entretien n°32)

Exaspérés, les enseignants caricaturent cette situation en ces termes :

"Ici les élèves n'ont aucun respect pour leurs enseignants. Nous sommes traités au même titre que leurs camarades. Alors qu'en Martinique, jusqu'à mon départ, jamais un élève ne se permettait de s'adresser à un professeur comme le font les élèves d'ici. De plus, entre élèves, ils se traitent comme des chiens. Alors quand bien même on n'apprécie pas un camarade, il y a des limites". (entretien n°17)

Parallèlement à cette atmosphère de manque de respect et de considération, certains enseignants antillais arrivent à tisser des relations stables et non conflictuelles avec leurs élèves. Cette particularité confirme que dans toute structure sociale, il n'y a pas de règles sans exceptions. Les relations entre professeurs français et élèves sont différentes de celles entretenues par leurs collègues africains. En effet, professeurs et élèves français proviennent d'une même civilisation et d'une même culture.

Le rôle du professeur ne s'arrête pas à l'unique transmission des connaissances, mais vise aussi à transmettre une certaine éducation. Cette éducation vise à inculquer aux élèves les valeurs fondamentales de la vie en société, à savoir le respect des autres et de soi-même.

Tous les professeurs français métropolitains déclarent avoir des bonnes relations avec leurs élèves. Cependant, ils n'hésitent pas à prendre les mesures qui s'imposent pour les cas d'indiscipline. Selon eux, le comportement d'un élève dépend de son milieu familial et de l'ambiance dans laquelle il se trouve. Pour eux, il s'agit de donner des connaissances utilisables mais aussi de ne pas oublier leur rôle d'éducateur. D'où la remarque de certains enseignants qui soulignent qu'ils font plutôt de l'assistance sociale que de l'enseignement.

Les jeunes professeurs souhaitent imposer le respect à l'ensemble de leur classe par leurs connaissances et leurs aptitudes. Mais ils veulent surtout instituer une

distance entre le professeur et les élèves. Il faut de ce fait savoir sanctionner au bon moment, être juste et impartial.

Devant les discours des enseignants nous avons l'impression que les professeurs qui ont su se montrer sévères, bénéficient de plus de respect et de considération de la part de leurs élèves. Cependant, si cette tactique échoue, la barrière qu'on avait voulu instaurer se transforme en haine.

Une enseignante (entretien n°37) souligne l'inexistence du respect de l'institution par les élèves. Elle a eu du mal à s'imposer à ses débuts d'enseignement où elle avait à gérer des conditions complexes. Les élèves sont de plus en plus individualistes. Ils ne respectent les enseignants ni en tant qu'individu ni en tant que professeur.

Cela est dû au fait que le savoir des professeurs n'est plus valorisé. Leur prestige n'est plus aussi considérable qu'autrefois. Cela s'applique sans doute par le fait que la profession d'enseignant s'est ou a été dévalorisée depuis plusieurs décennies. L'instituteur, le professeur de collège, de lycée, le maître auxiliaire ou le professeur d'université n'occupe plus la place sociale qui était la sienne avant la deuxième guerre mondiale. Avec l'évolution de la société contemporaine, de nombreuses et nouvelles professions, souvent plus prestigieuses, sont apparues. L'enseignant qui a toujours le monopole du savoir et de la formation des élèves et des étudiants, n'est plus qu'un acteur, parmi tant d'autres, du développement.

Dans les divers établissements, différents types d'élèves ont des comportements différents influencés par leur milieu social. Les professeurs essaient donc de comprendre les raisons des attitudes néfastes d'un élève avant de sanctionner ses actes, ou de trouver une solution d'attente.

Il est indispensable que les enseignants aient connaissance de la situation familiale des élèves. *"Etre près de ses élèves"* permet de créer une compréhension réciproque, d'être à leur écoute pour être capable de comprendre leur message. Cette attitude éclaire l'élève et suscite un regain de confiance de ce dernier envers son professeur. Cela évite l'antipathie et l'indifférence aux cours, les mauvaises notes, et les cas d'indiscipline excessifs. Cette situation est encourageante pour le professeur et renforce sa vocation et son goût de livrer ses connaissances à un public qui s'intéresse et participe à son enseignement.

Les relations que les enseignants développent avec les élèves dans le monde scolaire sont distantes et parfois conflictuelles . Ce type de rapports dépend du public scolaire que les enseignants ont en formation. Les enseignants africains, du fait de leur spécificité culturelle, adoptent des comportements sociaux qui peuvent surprendre les élèves. En effet, établir d'emblée une distance entre le professeur et les élèves peut être une source d'incompréhension influençant ainsi les résultats scolaires. Pour obtenir des résultats scolaires meilleurs, il faudrait que l'enseignant discute avec ses élèves et suscite en eux un sentiment de réelle confiance.

Les professeurs expérimentés, par contre, sont attentifs au développement de cette espèce de climat social avec les élèves. Grâce à leur expérience et aux relations tissées dans le monde scolaire, ils arrivent à organiser des actions humanitaires (envoi de médicaments, de manuels scolaires, construction d'écoles et de dispensaires) pour l'Afrique. La création et le développement d'associations humanitaires est appréciée et favorisée par l'administration et les parents d'élèves. Mais quel est le comportement des professeurs vis-à-vis des parents d'élèves?

2. LES RELATIONS AVEC LES PARENTS D'ÉLÈVES

Les relations que les enseignants tissent avec les parents dans le monde scolaire sont parfois conflictuelles. Cette atmosphère influence la vie de tous les acteurs dans le milieu scolaire . Il est intéressant d'analyser les attitudes des parents d'élèves face aux responsables du système d'enseignement français.

Les professeurs sont-ils satisfaits des relations de leur milieu ?

Comment s'effectuent les rapports entre les parents d'élèves et les professeurs ?

De nos enquêtes, il ressort que tous, sans exception, affirment avoir des bonnes relations avec les parents d'élèves qui ne sortent pas du cadre des structures scolaires.

Un enseignant peut avoir affaire à un parent d'élève pour plusieurs raisons :

- soit il est convié à prendre connaissance du travail de son enfant;
- soit il est venu demander des explications sur une attitude du professeur à l'égard de son enfant;
- ou alors il est invité à une réunion des parents d'élèves.

- Dans tous les cas, les professeurs **africains** confirment le peu de curiosité des parents vis-à-vis du cursus de leurs enfants et de l'institution scolaire. Les parents rendent rarement visite aux professeurs même si leurs enfants éprouvent des difficultés en classe. Ils ne commencent à se sentir concernés que lorsque leur enfant frôle l'exclusion ou le redoublement. Pour certains professeurs cette réaction, un peu tardive, est due au fait que les parents perçoivent une allocation d'aide à la scolarisation, et qu'elle peut être supprimée à partir du moment où l'instance hiérarchique s'aperçoit que l'enfant est trop souvent absent de l'école.

Un premier cas de figure, celui du parent d'élève qui se déplace vers l'institution scolaire pour rencontrer le professeur, est une attitude positive car elle peut permettre de résoudre les difficultés que connaît l'enfant et chercher une solution.

Un deuxième cas de figure est celui du parent d'élève qui se déplace pour régler des comptes avec un professeur parce qu'il a eu des comportements qu'il estime déplacés vis-à-vis de son enfant. Certains parents d'élèves, qui se plaignent de la situation de leur enfant ont alors des propos désobligeants. Ces comportements découragent les enseignants qui ressentent un "*mal de vivre*" dont ils parlent avec beaucoup de véhémence.

Un enseignant décrit les protestations d'un parent d'élève dont le fils avait été puni:

"Ah non, je vous respecte moi, je ne vois pas comment mon fils est toujours correct à la maison et là vous me dites qu'il a chahuté, qu'il dérange. Vous lui avez collé une punition. Moi je n'admets pas cette punition là. En plus, moi j'aurais voulu d'une punition qui soit intelligente. Vous lui dites par exemple de recopier deux cents fois, "je ne bavarderai plus en classe". Alors je n'apprécie pas ça. Moi, en tant que parent d'élève, je vous somme d'enlever cette punition car mon fils est correct" (entretien n°7).

Des comportements désobligeants de parents d'élèves ont ennuyé cet enseignant qui conte son aventure :

"Un élève de troisième troublait la classe continuellement. Je l'avais remarqué depuis longtemps. Je l'envoie voir ses parents avec une note "aujourd'hui votre fils a poussé trop loin le bouchon, il était en classe avec des billes et des plombs." Le papa se permet de mettre sur le cahier de correspondance "mon fils n'avait pas de plombs". Comment veux-tu qu'un père soutienne son enfant dans ce cas là, alors qu'il ne vit pas avec lui en classe" (entretien n°12).

Les réactions négatives des parents d'élèves sont souvent dues à un travestissement de la relation des faits rapportée par l'élève. Un professeur d'anglais, a connu des heurts avec un parent d'élève dont l'enfant avait triché en classe. Il nous donne sa version des faits :

"Des problèmes, effectivement j'en ai connus quand j'ai puni un élève. La sanction n'est pas prise par les parents parce que lui a donné une autre version qui lui est propre et qui se trouve être fausse. Le parent, sans pour autant vérifier, m'accuse d'avoir été injuste ou méchant à l'égard de son enfant. Moi je me souviens dans un cas, lors de la rencontre parents professeurs j'ai essayé de parler des difficultés de l'enfant et tout de suite, la mère a réagi parce qu'elle n'était pas convaincue de ce que je disais. Elle m'a comparé à d'autres professeurs en disant: "vous êtes le seul à donner des sanctions." C'était des accusations sans fondement qu'elle balançait comme ça. Je lui ai dit, vous vous contentez de ne prendre que ce que votre fils vous a dit. Avez-vous pris le soin de me demander de vous expliquer dans quel contexte cela c'était produit ? Alors en fait ce sont des préjugés que vous portez sur moi. Vous n'avez écouté que la version des faits que votre fils vous a apportée. Une autre version existe, et c'est la mienne".(entretien n°42)

Pour éviter ces genres de situation, certains professeurs refusent de recourir à des sanctions même si leurs élèves ont agi d'une façon déplaisante. Ils préfèrent discuter avec les élèves qui posent problème et connaître les motivations de leur comportement. Ils évitent ainsi d'être en relation conflictuelle avec l'ensemble de la classe :

"Justement, c'est ce que je disais, il ne faut jamais trop donner de sanctions, mais en donner pour de bonnes raisons. Par exemple lorsque l'un des élèves n'a pas fait ses devoirs, on peut y pallier en lui donnant des devoirs supplémentaires. Disons que si à ce moment là les parents se plaignent, il est aisé de justifier la sanction". (entretien n°12)

Un autre enseignant renchérit :

"Il n'y a pas de mauvais ni de bons élèves, il y a des élèves en difficulté. Il faut toujours rechercher les causes de cette ambiance au travail"(entretien n°4).

Ces deux professeurs préfèrent discuter avec les élèves pour éviter l'application des sanctions. Cependant, après tout échec de dialogue, les professeurs sont tenus de prendre les mesures qui s'imposent pour faire régner l'ordre dans leur classe. Ils convoquent pour cela les parents d'élèves pour avoir une explication du comportement de l'élève :

"il faut essayer de savoir si l'élève n'a pas de problèmes particuliers. Il arrive que certains vivent dans des conditions très difficiles et que ce jour là il n'arrive pas à travailler. Il faut poser la question, il faut dialoguer".(entretien n°29)

Les relations avec les parents d'élèves peuvent se dégrader quel que soit le professeur, la nationalité n'étant pas un élément déterminant.

Tous les professeurs exerçant dans le système scolaire français, qu'ils soient français métropolitain ou d'origine antillaise, ou africains subissent sans distinction "la pression ou la loi" des parents d'élèves.

Mais que penser d'une telle réflexion ? :

"Ce n'est pas uniquement les professeurs africains qui ont des problèmes avec des parents d'élèves, car des professeurs français les vivent aussi. Moi je me rappelle quand j'étais à Calais, il y avait un professeur de mathématiques qui avait des problèmes terribles avec les parents d'élèves parce qu'il refusait de les recevoir, et même en conseil de classe il se disputait avec eux".(entretien n°29).

Quant à lui, il indique qu'il a de bonnes relations avec les parents d'élèves. Cette situation est favorisée par sa faculté à nouer facilement des relations, sa capacité d'intégration aidée par son militantisme dans le passé.

- Deux enseignants (entretiens n°1 et 22) anciens dans la profession, sont en parfaite harmonie avec les parents d'élèves. Dans leur établissement respectif, ils ont réussi à réaliser une réelle entente avec les parents d'élèves. En accord avec eux, ils ont créé des associations oeuvrant pour des actions humanitaires en direction des pays du Tiers Monde.

Il semble que l'ancienneté et le *métier* contribuent fortement à l'élaboration de relations solides avec les parents d'élèves. En effet, tant que la confiance règne entre les deux parties, leur préoccupation commune demeure l'épanouissement des enfants. C'est à ce moment que les professeurs vivent en toute sérénité et savent éviter les pièges du monde scolaire.

Dans le système scolaire français la tendance à tenir compte des avis des parents d'élèves est fréquente. Beaucoup de professeurs interrogés pensent que l'on peut tenir compte de l'approbation des parents d'élèves pour procéder à leur notation ou à leur licenciement, comme le note cet enseignant:

"Si les parents d'élèves disent de ce professeur qu'il est sérieux, qu'il n'a aucun problème avec les élèves en général, ça peut l'aider. Par contre si c'est un problème général, j'ai connu d'ailleurs le cas d'un frère africain; les parents d'élèves se sont mis vraiment contre ce professeur et il n'a pas pu continuer à enseigner" (entretien n°29).

Nous avons cependant des difficultés à admettre que les parents d'élèves aient une telle influence dans le système scolaire, car l'inspecteur reste le seul maître dans l'appréciation de la compétence pédagogique de l'enseignant.

En général, au cours de nos entretiens, nous avons distingué deux types de relations entre professeurs et parents d'élèves.

- les anciens professeurs sont ceux qui savent susciter le respect et la confiance des parents d'élèves. Ils développent ainsi des relations privilégiées avec eux.

Cette facilité due à leur ancienneté, contribue aussi à faire reconnaître l'image qu'ils se sont forgée dès le départ. Elle est aussi due à l'admiration que leur entourage scolaire leur témoigne. Pour ces professeurs, l'ambiance est cordiale, sinon formidable avec les parents d'élèves.

- le second type de relations tissées avec les parents d'élèves est conflictuel. Ces relations sont faussées dès le départ par certains préjugés sociaux qui contribuent à dégrader le climat entre jeunes professeurs africains et parents d'élèves. Ces professeurs ignorent le poids des parents d'élèves et souvent cela crée des tensions. Ils croient en leur influence dans le monde scolaire et l'image du professeur en Afrique hante leur esprit. Cette illusion les poursuit jusqu'au jour où ils s'aperçoivent qu'ils sont dans un autre univers social. Les sanctions qu'ils donnent à leurs élèves confortent les préjugés de certains parents et embrasent un climat social déjà tendu.

La possibilité d'avoir affaire à plusieurs types de relations dans tout groupement humain fait que les membres de chaque groupe constitué essaient de

développer une espèce de solidarité entre eux. Cette stratégie rend le groupe plus organisé, structuré et lui confère un certain dynamisme.

- Les enseignants d'origine **antillaise** ont tissé différents types de relations avec les parents d'élèves. Quand il y a relations, elles sont souvent excellentes, rarement conflictuelles:

- un professeur antillais sur deux a des bonnes relations avec les parents d'élèves.

- un antillais sur deux connaît des difficultés dans ses relations avec les parents d'élèves.

- un antillais sur trois n'a aucune relation avec les parents d'élèves. En fait, il ne les a jamais rencontrés.

- Le premier type de professeurs avouant tisser de bonnes relations avec les parents d'élèves sont des professeurs titulaires, dont le comportement dans les lycées est apprécié.

Ceux-ci sont dans des établissements où le chef d'établissement est en parfaite harmonie avec le corps enseignant qui lui même est soudé et solidaire. Chacun apporte sa contribution, aussi modeste soit-elle, pour le bon fonctionnement de l'établissement.

Les problèmes existants sont traités dans la plus grande concertation. Aucun professeur n'est abandonné avec son propre problème et laissé à son sort. Une enseignante dans ce type d'établissement nous explique que les litiges se règlent lors des conseils de classe. A ce propos elle déclare :

"A une réunion du conseil de classe, il y a un parent d'élève qui voulait s'informer parce que son fils m'avait dit que ses parents lui avaient conseillé de ne pas faire une punition que j'avais donnée à faire. Cela concernait le travail. Et quand j'ai expliqué à la mère ce que j'avais demandé, elle m'a dit que c'était tout à fait normal et que je n'avais pas à m'inquiéter, que l'enfant allait faire la punition. Effectivement, au cours suivant il est venu avec la punition" (entretien n°17).

Ce professeur signale qu'elle a des relations privilégiées avec les parents d'élèves et qu'aucun d'eux n'est venu se plaindre.

- La deuxième catégorie de professeurs a été envoyée dans les établissements difficiles où sévit une pression des parents d'élèves. C'est d'ailleurs

dans ces établissements que l'administration s'intéresse le moins aux problèmes rencontrés par le corps enseignant.

Pour les enseignants antillais qui sont dans cette situation, l'administration démissionne devant les parents d'élèves et les appréciations des parents peuvent avoir une influence sur leur notation pédagogique, et même l'octroi d'un poste l'année suivante. Cela constitue une réelle préoccupation des maîtres auxiliaires.

- Le troisième type de professeur note n'avoir jamais eu de contact particulier avec un parent d'élève. Pour eux, les parents d'élèves se désintéressent du travail de leur enfant. Nous avons à faire aux couches sociales défavorisées. Les parents sont préoccupés d'apporter la pitance quotidienne à leur famille. Cela étant l'impératif majeur, le suivi scolaire de leurs enfants est délaissé :

"On les voit tellement peu, ils sont quasiment inexistantes". (entretien n° 21)

Un enseignant décrit le comportement de certains parents et arrive à la conclusion qu'il y a trois catégories :

"1) des parents qui viennent gronder l'enfant en classe (cas des parents antillais),

2) des parents qui ne viennent pas mais qui sanctionnent l'enfant dans le milieu familial (parents africains et maghrébins) et

3) des parents qui se plaignent (le cas des parents français)". (entretien n°32)

Envoyés parfois dans les établissements difficiles, les enseignants d'origine antillaise rencontrent divers catégories de parents d'élèves qui leur témoignent soit de l'amitié ou de la complicité. Certains viennent se plaindre auprès des enseignants.

Mais quel est le comportement des enseignants français métropolitains?

- La plupart des professeurs **français métropolitains** avouent entretenir des bonnes et solides relations avec les parents d'élèves. Cela est dû, selon eux, au fait qu'ils n'abusent pas des sanctions pour les élèves qui causent des troubles. Les sanctions restent strictement scolaires et instructives. Il faut faire des devoirs supplémentaires, la copie d'une règle grammaticale.

Tous les professeurs, contrairement à leurs collègues africains, bénéficient de la confiance des parents d'élèves qui croient à leur aptitude à l'enseignement.

Les élèves aussi de leur côté, croient à la fiabilité de leur message et cela facilite leurs rapports en classe. Selon certains, il y a peu de cas d'indiscipline à résoudre, surtout si le professeur est très expérimenté dans l'enseignement.

Les débuts professionnels des enseignants ont été difficiles parce que les élèves avaient déjà perdu toute curiosité intellectuelle. De nos jours, ils sont de plus en plus inattentifs en cours. Selon certains éducateurs, l'attitude des élèves face au corps enseignant est renforcée par le manque de considération que l'Éducation Nationale manifeste à l'égard de ses professeurs. Malgré la dévalorisation de leur prestige social, les enseignants essaient de faire correctement leur travail.

Parfois contestés par les parents d'élèves qui trouvent certaines sanctions abusives, les professeurs français refusent de revenir sur leur décision. Une jeune professeur signale qu'il suffit de donner des explications pertinentes pour que les parents d'élèves approuvent le bien fondé et la justification des punitions infligées aux élèves.

Certains parents d'élèves ne sont pas contents car une colle le samedi signifie qu'ils doivent modifier leur programme en fonction de l'emploi du temps de leur enfant. Or, les professeurs ne doivent pas revenir sur leurs décisions car cela contribuerait à affaiblir leur autorité. Il n'y a donc pas de demi-mesure ; tout élève indiscipliné mérite une sanction et doit s'y soumettre. Cela n'empêche pas les professeurs français de convoquer les parents d'élèves et d'essayer de comprendre l'attitude de l'enfant. C'est le conseil de classe ou d'établissement qui prononce la sanction.

Ainsi après avoir compris les causes du comportement de l'élève, ils peuvent appliquer avec discernement les sanctions qui s'imposent. Celui qui trouble trop fréquemment la classe est renvoyé de façon définitive dans l'intérêt général de toute sa classe. D'autres peuvent se voir infliger une exclusion de quelques jours si la faute est moins grave.

Nous avons rencontré aussi des professeurs dont les relations avec les parents d'élèves n'étaient pas très constructives. Les points de divergence se situent au niveau des sanctions que les parents estiment trop sévères et souvent irréalisables, de leur point de vue. Par exemple la colle du samedi oblige le parent à amener son enfant à l'école.

La plupart des enseignants français s'entendent avec les parents d'élèves. Ceux qui n'ont pas de relations fructueuses avec eux enseignent dans des établissements difficiles.

Qu'on ait affaire aux enseignants africains ou français, se développent divers types de relations entre le corps éducatif et les parents d'élèves. Selon les professeurs, dans certains établissements, les élèves sont indisciplinés et l'administration n'a aucun pouvoir de sanction. L'ultime recours revient aux parents d'élèves car l'administration "*tremble*" devant eux. Certains enseignants sont livrés à eux mêmes lorsqu'ils ont des problèmes avec les élèves. De ce fait, ces enseignants ont vraiment l'impression d'évoluer dans une jungle, dans son acception négative.

3. LES RELATIONS COLLÉGIALES : LES RELATIONS ENTRE PROFESSEURS

Garants de l'institution scolaire, les enseignants ont pour mission d'inculquer une certaine éducation aux enfants et de créer une ambiance sociale sereine. De l'extérieur, les acteurs de cette profession ont la réputation d'être un corps professionnel structuré, uni et régi par les mêmes préoccupations : la recherche d'un enseignement de qualité, d'une reconnaissance d'une considération de leur statut.

Mais quels sont exactement leurs rapports internes ? Il est intéressant de savoir comment ils gèrent leurs relations professionnelles.

- Les enseignants **africains** nous ont signalé l'existence de trois types de relations :

- les relations privilégiées pour ceux qui sont anciens et titulaires de leur poste.

- les relations distantes pour ceux qui vivent dans un établissement où domine l'individualisme.

- les relations conflictuelles pour les enseignants qui vivent dans une sorte de "*caste ou de clan*". Cette situation concerne les nouveaux enseignants dans les établissements où le climat social n'est pas serein.

Un quart de nos enseignants africains affirment avoir des relations privilégiées avec leurs collègues. Cette facilité de pouvoir tisser des relations est due à leur ancienneté.

L'idée de coopération entre professeurs renforce cette tendance et lie les professeurs dans des équipes pédagogiques.

Les professeurs qui connaissent cette expérience vivent dans les établissements à ambiance constructive. Ils sont estimés par leurs collègues ainsi que par leurs supérieurs hiérarchiques. Cette situation suscite une ambiance de travail agréable. Elle stimule les élèves qui réagissent positivement en donnant de meilleurs résultats.

Dans un établissement scolaire, il peut y avoir affinité ou absence de relation entre professeurs. Pour les enseignants, dans tout groupement humain peuvent naître de bonnes relations ou parfois des tensions. Ces situations sont liées à chaque individu et sont aussi fonction de l'établissement où l'enseignant exerce :

"Si vous arrivez dans un établissement et que vous constatez qu'il y a une équipe très soudée, il y a une structure d'accueil qui est formidable, là vous arrivez à vous intégrer dans un groupe. ... Si vous rencontrez quelques difficultés, on peut espérer que des gens vous soutiennent et vous sont très proches. Mais par contre, si vous arrivez dans un établissement où il y a plutôt un mauvais climat social, où il y a des tensions entre l'équipe dirigeante et le corps enseignant, lorsque le climat n'est pas bon, il y a une difficulté à pouvoir s'intégrer, à pouvoir se faire une place". (entretien n°22).

Les enseignants qui ont de bons rapports avec leurs collègues affirment que trois aspects fondamentaux sont à l'origine de relations privilégiées : la volonté personnelle de l'enseignant d'aller vers les autres, l'école de provenance et l'existence d'un climat d'entente dans l'établissement, condition favorable pour se faire accepter.

Certains enseignants affirment que les bonnes relations tissées à l'intérieur de l'Éducation Nationale sont dues à l'esprit de solidarité de ce corps :

"Ah ça, j'ai l'impression que dans l'Éducation Nationale on retrouve ce qu'on appelle, en jargon fonctionnaire, le corporatisme, c'est à dire qu'on est assujetti aux mêmes réalités, on est confronté aux mêmes problèmes. Il y a un peu ce qu'on appelle l'esprit de corps. On est très solidaire. Moi j'étais dans un lycée où j'ai vu des professeurs qui, lors d'une inspection

académique étaient menacés de suspension de contrat ou de licenciement et les autres professeurs malgré leur nationalité, leur origine, les soutenir".(entretien n°8)

Pour ces professeurs, le climat social favorable dans lequel ils évoluent, facilite et enrichit leur travail scolaire, et crée une espèce de complicité entre eux. C'est d'ailleurs l'esprit de coopération que tout enseignant doit avoir qui évite de travailler de façon cloisonnée :

"Lorsqu'on reste enfermé dans sa matière et que l'on n'établit pas de contact avec les autres enseignants et bien, on devient pauvre. Cette pauvreté, elle pèse sur votre enseignement. Alors que si vous êtes ouvert aux autres enseignements, vous arrivez encore là à vous donner des possibilités tout autres, des possibilités nouvelles de renforcer ce que vous possédez en même temps". (entretien N°22).

Dans notre population, certains professeurs vivent des relations distantes avec leurs collègues, en particulier les nouveaux qui ne savent pas quel comportement adopter avec les autres enseignants.

Il existe aussi une méfiance à l'égard du nouveau venu ; on doute de sa compétence. Ce climat contribue à accroître la distance de celui-ci vis-à-vis de ses collègues qui devraient plutôt lui être d'un réel soutien. La situation génère un problème d'intégration au niveau de l'établissement et peut contribuer à la création d'un climat de tension générale, voir de rejet :

"d'abord, il y a un problème d'intégration. Quand tu arrives dans un milieu donné, tout le monde a les yeux sur toi. Ils se demandent : "Qu'est-ce qu'il enseigne?" " (entretien N°7).

Pour ce professeur, en effet, l'absence de climat propice au travail entraîne des relations de "duel" entre professeurs anciens et nouveaux. C'est pourquoi connaissant des problèmes relationnels avec leurs collègues, certains enseignants préfèrent s'éclipser une fois leur cours terminé.

- Notre dernier type de professeurs est celui qui avoue avoir des relations conflictuelles avec les collègues. Comme nous l'avons souligné, dans tout groupement humain il peut naître des relations tendant vers "l'animosité." Si l'individu ou le groupe social ne développe pas des stratégies pour rendre favorable ce climat, il peut se créer une sorte de tension permanente.

Dans certains établissements, les enseignants qui ont connu cette situation reprochent aux anciens de vivre en "secte". Certains iront même jusqu'à souligner

l'existence d'une ségrégation. D'autres par contre affirment que les enseignants vivent en "castes".

Il s'agit d'une stratification à l'intérieur du corps enseignant qui se ressent aussi dans le fonctionnement même du système éducatif français. En effet, selon ces enseignants, dans la salle des professeurs, cette discrimination est palpable : les agrégés et les capésiens d'un côté et de l'autre les maîtres auxiliaires africains confinés dans leur coin. Cette réalité, l'enseignant n°41 la dépeint :

" Dans la salle des professeurs, j'ai remarqué qu'il y avait une sorte de "ghettoïsation" et chaque fois, les professeurs s'assoient par section. Donc, c'est devenu un ghetto."

Il faut cependant souligner que le corps enseignant se révèle soudé vis-à-vis de l'extérieur. Nous avons tendance à concevoir l'existence d'un corps professionnel bien structuré et solidaire, si bien qu'il nous est difficile de croire à la présence d'une telle ségrégation dans la structure éducative . Cependant, cette situation peut être réelle si l'enseignant l'intègre dans sa propre représentation sociale . Cela devient ainsi un *habitus* qui, aux yeux des Africains, reste figé. D'autres enseignants connaissent une réalité professionnelle différente.

- Les professeurs d'origine **antillaise** qui entretiennent des relations différentes avec leurs collègues. Certains professeurs ont des relations privilégiées avec camarades enseignants. Cela est dû à leur statut et aussi à l'ambiance de l'établissement dans lequel ils se trouvent. En effet, la plupart des enseignants qui ont de bonnes relations avec leurs collègues, ont un statut élevé dans l'enseignement, le plus souvent titulaires de leur poste.

Une enseignante capésienne (entretien n°17) nous affirme qu'elle s'entend merveilleusement bien avec ses collègues. Dans son établissement règne une réelle harmonie. Le corps enseignant est très soudé et se soutient mutuellement. Il existe une consultation mutuelle et cela enrichit chaque professeur. Cette ambiance renforce la discipline qui règne dans cet établissement et influence le travail des élèves. Ils savent qu'ils sont confrontés à une équipe pédagogique soudée et appréciée de l'administration.

D'autres exercent dans des établissements où règne une ambiance très tendue. Le climat social n'est pas favorable et ne facilite pas les relations entre

professeurs. Chacun est seul responsable de la situation dégradée qui règne dans sa classe.

L'équipe pédagogique n'est pas soudée et chacun est autonome. Il n'y a aucune collaboration entre professeurs, et d'ailleurs l'ambiance ne s'y prête pas. Les professeurs ne se rencontrent que lors d'un conseil de classe. Certains, dans cette situation, affirment qu'ils n'ont rien à dire à leurs collègues. C'est la loi du "*chacun pour soi*", du "*sauve qui peut*". Ils affirment que leurs collègues n'ont pas de sympathie les uns pour les autres. Éprouvant des sentiments de jalousie, ils aiment voir leurs collègues en difficulté ou dans l'incapacité à résoudre leurs problèmes. Cette situation est souvent vécue par les maîtres auxiliaires. Ce n'est pas dans un tel climat qu'un esprit de cohésion peut voir le jour.

- Peu d'enseignants **français métropolitains** tiennent des discours contraires à ceux de la majorité. Tous, sans exception, signalent qu'ils ont de fructueuses et solides relations avec leurs collègues. Selon eux, le corps enseignant se révèle uni avec un esprit de concertation lorsqu'un problème se pose dans l'établissement.

Le climat social est serein et le corps enseignant constitue "une famille" pour eux dans la mesure où tous les problèmes trouvent leurs solutions en son sein.

La constitution d'équipes pédagogiques renforce cet esprit de groupe et chaque professeur sait qu'il peut compter sur les autres membres de l'équipe. C'est un lieu de partage des connaissances ; c'est aussi le lieu où se débattent tous les problèmes scolaires rencontrés par chaque professeur. Cela confère à chacun un esprit de collaboration. Ce climat facilite les relations avec l'équipe dirigeante au sein de cette institution.

Aucun de nos professeurs français ne signale de tensions particulières au sein de son établissement. Selon eux, une ambiance très collégiale règne. En fait, nous avons constaté que chez les enseignants français, certains déploraient le manque de contacts et de concertation du corps enseignant. L'enseignant n°37 proposait la création d'une équipe pédagogique qui aiderait les enseignants à s'informer sur les différentes matières.

Selon les déclarations des professeurs français, tout semble être parfait dans le meilleur des mondes. Cependant, nous savons que dans tout groupement humain, il y a des relations sociales contradictoires. En effet, il y a autant de relations conflictuelles que fructueuses.

Tous les enseignants français interrogés sont satisfaits des relations avec leurs collègues. Mais en tant qu'observateur, nous nous demandons si leur discours est vraiment conforme à la réalité. N'est-ce pas encore cet esprit corporatiste qui les oblige à adopter un tel comportement ?

Ce comportement peut être influencé par la bonne connaissance du milieu scolaire par les enseignants français.

4. LES RELATIONS HIÉRARCHIQUES

Le fonctionnement de tout système est régi par une hiérarchie instituée. Cette institution génère et gère des règles qui lui sont propres pour la bonne marche de cet ensemble scolaire. Ainsi, à l'intérieur de chaque établissement règne une administration qui coordonne les faits et gestes du monde qu'elle a en charge.

Ce monde constitué d'enseignants et d'élèves semble être bien structuré et doit développer un climat social vivable pour tous les éléments de sa structure.

L'administration a cette lourde tâche, et le bon fonctionnement d'un établissement est dû en principe à la rigueur et l'impartialité de celle-ci vis-à-vis des uns et des autres et à sa solide organisation.

Ce climat social vivable, l'administration le doit à son corps enseignant, aux relations qu'elle tisse avec celui-ci et aussi à la bonne cohabitation avec les élèves.

Notre but est de nous interroger sur le genre de relations qu'administration et professeurs entretiennent, car c'est d'elles dont dépend la vie de l'établissement scolaire. A cet effet, nous évoquerons le type de relations existant entre administration et différentes catégories de professeurs.

Solidement structurée et bien organisée, l'administration est chargée de coordonner les activités scolaires de l'établissement. C'est d'elle dont dépend la bonne marche de celui-ci.

C'est elle qui gère son personnel, planifie toutes les tâches confiées à chacun. Comme dans tout groupe humain, il existe divers comportements, attitudes et relations, chaque membre entretient un type de rapport particulier avec l'administration.

Cependant, on souligne que la bonne marche d'un établissement crée une bonne ambiance de travail. Elle développe un climat où tous les membres sont préoccupés par la réussite des élèves.

- Au niveau des enseignants **africains**, se dégagent plusieurs types de rapports dus à diverses expériences liées à la diversité ou la particularité de chaque établissement.

Nous avons pu distinguer trois catégories de professeurs africains vivant des relations particulières :

La première catégorie est celle qui développe des relations privilégiées avec son administration. Il règne dans l'établissement une ambiance sociale remarquable. L'administration est à l'écoute de ses enseignants et les aide à résoudre les conflits internes ainsi que les conflits avec les parents d'élèves.

Le climat social favorable crée une discipline rigoureuse qui est scrupuleusement respectée par les élèves. Les résultats scolaires sont meilleurs. Il y a une concertation du corps enseignant.

Administration et professeurs travaillent ensemble. Dans ce genre d'établissement peuvent naître des activités extra-scolaires.

- Les enseignants interviewés lors des entretiens n°1, 12, 22 et 29 sont dans cette situation. Chacun, aidé par son administration, a pu créer une association qui œuvre pour des actions humanitaires dans le monde et notamment en Afrique.

- l' un préside une association créée au sein de son établissement en accord avec l'administration et les parents d'élèves. Leur association participe à la création d'écoles et de dispensaires dans les pays du Tiers Monde.

Inutile de souligner qu'il y a un climat social paisible dans son établissement. Il explique donc :

"Moi, à mon niveau, je m'entends bien avec mes collègues, avec le personnel administratif. Je pense que c'est un aspect qui est très important. (entretien n°22)"

- un autre souligne :

"Oui, j'ai de bonnes relations avec l'administration. Je pense qu'à ce niveau, il n'y a pas de problèmes. S'il y avait un problème, ils me le diraient. Généralement, les français sont toujours francs. On peut dire les choses sans duplicité." (entretien n° 1)

Aidé de son établissement, il a également créé une association qui construit des écoles, des dispensaires en Afrique et notamment au Burkina Faso.

- un troisième nous explique comment il vit ses relations avec l'administration :

"Les relations ne sont pas mauvaises.(...) Si je n'ai pas été convoqué dans son bureau, c'est que ça se passe bien. Je discute avec notre chef d'établissement sur beaucoup de sujets." (entretien n°12)

Cette première catégorie est composée de professeurs titulaires et anciens qui ont su se créer des relations dans leur établissement et susciter la confiance de tous, administration, collègues et parents d'élèves. C'est grâce à cette attitude qu'ils doivent le respect et la confiance qu'on leur témoigne.

La deuxième catégorie de professeurs connaît des relations conflictuelles avec son administration. Sa décision influence les notes administratives des professeurs :

"J'ai rencontré une fois un proviseur qui n'aimait pas du tout ma tête. Mais j'étais indifférent, je faisais mon boulot. Je n'avais rien fait de mal. En regardant mes notations et les notations que j'avais eues ailleurs dans un autre établissement, on voit une très grande différence et une incohérence de ces appréciations et des autres accusations. J'ai travaillé avec d'autres proviseurs et à l'époque j'étais dans deux établissements en même temps. Dans l'autre établissement, j'étais bien avec l'administration ; le proviseur me serrait la main, me parlait et me demandait de lui exposer mes problèmes si j'en avais." (entretien n°24)

Ces enseignants se trouvent dans les établissements où le climat social est vraiment tendu. L'ambiance sociale est de nature explosive. Les élèves sont

difficiles et les parents d'élèves imposent leur loi. Il existe une sorte "de pression" de l'administration envers les professeurs et des parents d'élèves envers l'administration.

Lorsque le responsable de l'établissement ne s'entend pas avec un de ses enseignants celui-ci adopte un comportement distant :

"L'année dernière, j'avais un principal qui était une femme hautaine. Donc, on n'avait pas de contact particulier avec elle, sauf si c'était absolument indispensable. Je sentais une espèce d'hostilité envers moi. Généralement, quand je sens ce genre de désintéressement, je me mets dans mon coin. (entretien n°40)

La mauvaise relation avec l'administration engendre des problèmes de notation et de confiance qui nuisent aux professeurs.

Pour mieux comprendre ce phénomène, nous nous référerons au cas d'un professeur dont les relations avec les parents d'élèves et l'administration n'étaient pas agréables. Son cas nous a été rapporté par un autre professeur qui relate les faits vécus par l'un de ses collègues africains :

"Il nous disait justement qu'il avait eu des problèmes terribles avec ses élèves et la direction était indifférente. Il a eu une note administrative inférieure à 10 sur 20 avec la mention "à ne pas reprendre". C'est quand même la preuve que tout dépend de l'ambiance du lycée, du comportement de la direction." (entretien n°29)

Il est normal que le propre travail de l'enseignant influence sa note administrative.

La troisième catégorie de professeurs concerne ceux qui ont peu de relations avec leur administration. Ces professeurs sont nouveaux et n'ont pas encore eu l'occasion d'avoir des contacts réels avec leur administration. Ils ignorent tout de la vie de l'établissement qui les accueille. Ils reconnaissent n'avoir jamais été convoqués pour quelque raison que ce soit. De ce fait, ils estiment que tout se passe bien. Un enseignant, à propos de ses relations avec son administration dit : "ça, je ne sais pas, puisqu'ils ne disent rien, je suppose que ça ne leur pose aucun problème (entretien n°10)."

Ces professeurs nouvellement engagés dans l'enseignement ont été hésitants. Cela peut influencer leurs relations au sein de leur établissement.

- Nous avons constaté que les professeurs **antillais** qui eux aussi exercent dans les établissements difficiles, n'avaient pas plus que les africains de facilité à créer des liens avec leur administration. Beaucoup d'Antillais ont de bonnes relations avec leur administration. Certains connaissent des relations conflictuelles avec celle-ci. D'autres, par contre, se retrouvent dans l'anonymat le plus total. Il n'y a donc pas de contact possible avec leur administration sauf en cas de force majeure. C'est ainsi que nous avons scindé cette population en trois catégories :

- ceux qui vivent des relations privilégiées avec leur administration sont des professeurs titulaires de leur poste et appartiennent à une catégorie déterminée dans la hiérarchie sociale des professeurs, celle des agrégés ou des capesiens. Ils ont réussi à s'insérer dans leur établissement et ont contribué à la création d'un climat social favorable. Pour tous ces enseignants, l'administration contribue à l'épanouissement du corps enseignant dans la mesure où celle-ci est consciente de l'impact de cette ambiance sur les résultats scolaires de l'établissement.

Elle règle tous les conflits internes et externes et vient au secours de ses enseignants. Il y a de ce fait une sérénité de l'équipe enseignante qui travaille en parfaite symbiose avec l'administration. Il se crée alors une situation de bien-être pour les enseignants et l'équipe dirigeante :

"Oui, il se trouve que cette année, j'ai eu la chance de débarquer de Martinique et de tomber dans un collège qui ouvrait ses portes en septembre, avec une administration très compréhensive et très efficace. Donc, je n'ai pas à me plaindre à ce niveau là. Avec mon chef d'établissement, on a des rapports corrects." (entretien n°17)

- ceux qui n'ont aucune relation avec leur administration; certains professeurs entretiennent des relations distantes avec leur administration :

"Cela dépend de ce que vous entendez par administration. Le proviseur, je n'ai aucun contact avec lui. Le proviseur adjoint, je ne vais le voir que pour des banalités administratives. Et puis, au niveau du Lycée Professionnel, notre supérieur hiérarchique est représenté par le chef d'atelier. Avec elle, j'ai de bons rapports, dûs à nos affinités et à nos pôles d'intérêts communs." (entretien n°21)

Un autre enseignant signale lui aussi toute absence de relations avec l'administration sauf celles qui sont obligatoires : *"Je n'en ai aucune, sauf celles obligatoires, ou en cas d'absence."* (entretien n°36)

- ceux qui déplorent la qualité des relations qu'ils entretiennent avec leur administration.

Ces relations sont en effet conflictuelles. Elles dégénèrent à cause des classes difficiles et entraînent des problèmes de relations entre professeurs et parents d'élèves.

L'administration n'est pas en parfaite concordance avec son équipe enseignante ; n'inspirant ni peur, ni crainte aux élèves elle n'ose pas contester les parents d'élèves. On a l'impression de vivre une dictature parentale, comme nous le font constater ces enseignants.

- La plupart de nos professeurs **français métropolitains** signalent l'état favorable des relations qui existent entre eux et leur administration. Ces relations sont fructueuses et renforcent le bon climat social dans leur établissement.

Professeurs et équipe dirigeante sont soudés et se comprennent parfaitement. Il y a même la formation d'équipes pédagogiques qui permettent aux enseignants de s'enrichir par le biais de leurs contacts réguliers. Aucun ne se plaint d'éventuelles mauvaises qualités de relations entre eux et leur administration ; tous sont en parfaite harmonie et spécifient qu'elles sont de type collégial. C'est une ambiance qui renforce les relations déjà existantes entre les professeurs et l'administration.

L'administration représente un soutien permanent pour l'enseignant et celui-ci n'est pas livré à lui-même face aux problèmes scolaires. Ce climat incite à l'enthousiasme et à la réussite du professeur dans son domaine.

Les professeurs français semblent connaître une atmosphère paisible dans leur établissement grâce à leur ancienneté et à la considération que leur porte leur entourage scolaire. Pour eux, l'administration est une alliée sur laquelle ils peuvent compter.

A ce propos, un enseignant souligne :

"L'administration est aussi pour moi un soutien".(entretien n°3)

Cette administration soutient en effet les professeurs dans les moments difficiles; elle travaille en harmonie avec eux recueillant leur avis sur toutes les questions qui se posent dans l'établissement. Cependant, une enseignante explique :

" Quand nous avons essayé de former une équipe pédagogique, l'administration n'a pas pu concilier cela avec les impératifs d'emploi du temps" (entretien n°30).

Parmi la population d'enseignants Français, une seule personne, l'enseignante (entretien n°26), n'a pas de relations privilégiées avec son administration. Cette situation, souligne-t-elle, est due à sa jeunesse.

Nous avons constaté que le groupe de Français semble être satisfait de ses relations avec son administration. Cependant, cela reste exceptionnel et limité compte tenu de la représentativité de notre échantillon. En effet, sur le plan national, une telle enquête donnerait sans doute des données tout à fait différentes. A notre avis, les relations professeurs administration ne peuvent être exemptes de conflits.

IV. LE POINT DE VUE DES ENSEIGNANTS SUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS

1. LES AVANTAGES ET LES INCONVÉNIENTS DU MÉTIER

Les enseignants africains sont venus dans l'enseignement pour des motifs divers. Les causes économiques, politiques ou socio-culturelles sont les fondements de leur présence dans l'enseignement français. Malgré les difficultés rencontrées dans le système d'enseignement, beaucoup s'investissent entièrement. Cependant, ils ont souvent des satisfactions qui donnent un sens à leur vie d'enseignant.

Quelles sont les difficultés et quels sont les avantages de la profession d'enseignant ?

- Venus dans l'enseignement parce qu'ils n'ont pas d'autre issue prestigieuse, la plupart des enseignants **africains** reconnaissent que l'enseignement est un métier difficile. Malgré tout, ils s'y donnent courageusement. Ce dont ils souffrent le plus, c'est de la conduite des élèves. Ils se présentent souvent comme des baby-sitters, ou mieux, en gardiens de la loi. Il faut dire qu'il leur échoit fréquemment de faire des remplacements dans des sections particulièrement difficiles.

Dans certains établissements, l'indiscipline est constante : les professeurs se trouvent désarmés et ne savent comment se faire respecter. Ils déplorent cet état de fait qu'ils jugent inadmissible et se sentent jouer le rôle d'une "figurine" dans la classe.

A leur nomination, ils espéraient exercer une pression sur les élèves. Ce fut une illusion vite estompée, dès l'entrée en fonction. A ce propos, un enseignant relève:

"quand j'ai commencé à enseigner, je me donnais l'image africaine du professeur. Après quelques jours, j'ai dû réviser (changer d'attitude). Ici, ce n'est pas ça. Un élève qui ne fait

pas son travail en Afrique est collé par le surveillant. Pour sanctionner les retards, il y a le billet d'entrée, pas facile à obtenir. L'enfant doit justifier son retard, ce n'est pas acquis d'office.(entretien n°7)"

La grande difficulté, dans l'enseignement français, est d'accepter d'être impuissant face aux élèves. Le billet d'entrée, par exemple, est remis à la demande de l'élève. Au lieu d'être contrarié, il est tout souriant en le tendant à son professeur. Ce type de comportement est décourageant parce que cela est tout à fait inexistant dans la culture africaine. De ce fait, une certaine nostalgie de la vénération due au professeur, ou du respect du "vieux" les envahit :

" je me rappelle comment on respectait le maître. Parfois, quand on le rencontrait, quand on le voyait passer, même si c'était un jour de repos, on se sauvait! ... Ici, ce n'est pas le cas! L'élève n'est pas tenu de vous écouter, ni de vous respecter, et il peut faire ce qu'il veut. Il a des droits, vous, les vôtres que vous ne devez pas outrepasser"(n°7).

Il y a un décalage important entre les usages admis en France et ceux pratiqués en Afrique. Le désespoir des professeurs est certain ; leurs stéréotypes s'effondrent et ils ne sont pas armés pour faire face, principalement en début de carrière. La différence culturelle et les problèmes d'incompréhension entre enseignant et élèves rendent les conditions d'enseignement encore plus ardues.

L'absence de préparation pédagogique se fait cruellement sentir : il reste alors à s'accommoder d'un public dont ils vont découvrir les motivations et les comportements. Les méthodes qui ont fait leur preuve en Afrique sont ici inadéquates et vouées à l'échec. L'enseignant reste perplexe et se met en quête de renseignements et de réconfort qu'il ne trouve pas toujours. Le climat est loin d'être serein :

" quand j'ai commencé, à Compiègne, je croyais avoir affaire à des petits français connaissant bien le français! Mais il y avait beaucoup à faire" Première surprise; puis le genre de réflexion qu'osent les élèves et qui engendrent la panique:" on n'a trouvé que vous pour nous enseigner? (entretien n°7)

Certes, l'Africain parle avec un accent. Certains proviseurs en ont fait la remarque. Cela ne doit pas permettre de douter de leurs capacités de travail avant la mise à l'épreuve! Alors la peur s'installe, le milieu familial est affecté, l'enseignant se défend en tentant de renforcer la discipline dans sa classe. Là, non plus, cela ne marche pas toujours. Sa méthode est en porte à faux , et il s'interroge :

"les petits français ont des comportements regrettables qui se prolongent depuis la maison. La famille ne s'occupe pas beaucoup du travail scolaire. Les enfants jouissent de trop de liberté, et ça dégénère. Cela devient même dangereux"(entretien n°12).

La perception de cette situation est aggravée, pour l'enseignant africain, par le peu de considération pour la fonction. Pourtant, pour lui, la responsabilité est énorme : former la génération future est une affaire de longue haleine dans laquelle sont impliquées collectivement plusieurs personnes. La défaillance de l'une d'elles peut avoir des conséquences dommageables pour tous les acteurs. Conscient de cela, il travaille beaucoup. La préparation de vingt heures de cours nécessite vingt heures de travail. Il faut absolument conquérir leur auditoire, et le faire progresser. Malgré cet effort considérable, la récolte est dérisoire; ni la société , ni les parents ne témoignent d'une grande satisfaction!

Cependant, quelques aspects positifs viennent éclairer le tableau qui vient d'être fait. La réussite des élèves, et par voie de conséquence, la satisfaction des enseignés et des enseignants. Le doute s'efface et les relations deviennent plus chaleureuses :

" Je dois dire que j'éprouve une certaine satisfaction au moment des examens de fin d'année quand je vois que les élèves ont réussi grâce à mon travail. C'est leur ouvrir le chemin de la vie , et moi ça me fait plaisir(entretien N°13). "Je suis satisfait quand je vois que les élèves ont compris mon cours , alors qu'ils n'étaient pas intéressés par la matière. Le désir d'apprendre est perceptible, et ça apporte vraiment une grande satisfaction".(entretien N°1)

Certains professeurs vivent des moments de joie quand les élèves, l'année terminée, leur témoignent leur reconnaissance. C'est un peu de l'Afrique qui apparaît! Par exemple, les cartes de vacances, ou bien mieux, la visite fortuite d'un ancien élève, longtemps après qu'il ait quitté l'établissement.

La réussite des élèves est une satisfaction en elle-même et conforte l'enseignant dans l'appréciation de sa propre valeur et dans celle des méthodes qu'il pratique: efficacité prouvée! Enfin, contribuer au développement intellectuel d'un individu est une responsabilité gratifiante bien que redoutable.

La période des vacances constitue un avantage que les Africains utilisent pour la découverte du pays, ou pour le perfectionnement au travers des expériences pédagogiques moins contraignantes, telles que les animations de loisirs. C'est le moment de rencontres professionnelles permettant de confronter

des conceptions ou d'approfondir des problèmes de pédagogie. Elle permet de faire le bilan et d'en tirer les profits. L'expérience acquise dans l'enseignement français constitue aussi un atout pour l'enseignant africain qui désire retourner dans son pays.

L'exercice de cette profession dans une classe où règne le chahut est une tâche ardue car cela nécessite un grand investissement physique et nerveux. Outre l'indiscipline qui prévaut dans leur établissement, les enseignants rencontrent des enfants connaissant d'énormes difficultés scolaires.

- C'est la raison pour laquelle les enseignants **antillais** considèrent l'enseignement comme un dur métier :

"il est vrai que les enfants sont de plus en plus difficiles, les parents ne s'occupent pas d'eux. Le professeur doit être capable d'être à la fois psychologue, flic, parent, assistant social, éducateur"(entretien n°35). " les enfants passent une bonne partie de leur vie à l'école. Ils s'y défoulent, s'y distraient, ils sont souvent insolents"(entretien n°17).

Entrent en ligne de compte, les situations économiques des familles : quelle image peut donner à son fils un chômeur qui accepte mal sa situation ? Ou bien le frère qui est tenté par le camarade dealer de drogue ? Comment, dans ces conditions, l'école peut-elle faire espérer une solution positive pour l'avenir du jeune en formation ? Il n'est pas possible de passer cela sous silence, et d'en ignorer les effets sur le public scolaire.

Dans l'ensemble, pour tous les Antillais, les difficultés dépassent les avantages dans ce métier.

- Les **français métropolitains** ont des jugements plus partagés. Les vacances constituent un avantage certain et permettent aux enseignants de se reposer plus que les autres fonctionnaires de l'État français :

"je considère qu'elles sont nécessaires pour récupérer nerveusement, et qu'elles sont indispensables pour retrouver l'équilibre" (entretien n°37)

Selon cet autre enseignant :

"les vacances permettent de corriger et de préparer les cours sans tension. Elles sont l'occasion de renouer des liens". (entretien n°3)

Les vacances sont perçues comme un temps de réparation pour les enseignants. Débarrassés des angoisses scolaires ces derniers retrouvent calme et sérénité.

Le second avantage, c'est l'autonomie professionnelle. Les enseignants ne se sentent pas surveillés. Certes, ils appliquent des circulaires :

"on ne dépend du point de vue pédagogique que des inspecteurs qui ne sont pas toujours présents. Parfois, il faut les solliciter pour qu'ils passent dans votre classe. Il s'agit donc d'une autonomie réelle". (entretien n°19).

Ensuite, voir réussir un enfant qu'on a formé est une grande satisfaction qui valorise l'enseignant, l'établissement, et l'élève lui-même.

Dans un autre ordre d'idée, la sécurité de l'emploi est un atout pour les titulaires. On quitte l'enseignement à sa demande et à sa convenance. Ce n'est pas très courant de ne pas avoir à redouter ni la fermeture de l'établissement ni la cessation d'activité. On peut donc s'investir dans des formations ou perfectionnements que l'on est certain de pouvoir mettre à l'épreuve.

Pour en venir aux inconvénients, les enseignants français qui se sont exprimés citent, en premier lieu, l'hétérogénéité des classes. L'origine sociale et l'âge des élèves au sein d'une même classe sont si différents qu'ils constituent une gêne importante pour le travail et la compréhension.

Quelle technique de communication conviendra à tout le monde ? Comment faire admettre aux parents des choses décevantes qui concernent leurs enfants ?

Des équipements indispensables font défaut, les bibliothèques sont pauvrement équipées. IL faut donc investir énormément, payer de sa personne. Il faut évidemment avoir la vocation. Et beaucoup l'ont, ce qui permet de faire des miracles!

Ayant affaire à un public scolaire particulier situé dans des zones sensibles, la tâche des enseignants reste ardue. Non seulement ils assurent la formation des élèves, mais ils sont contraints de faire respecter la discipline. Toutes les déclarations des enseignants visent à souligner plutôt l'aspect contraignant de l'enseignement que ses aspects positifs. Cette tendance à déprécier leur profession

est liée à leur statut de maître auxiliaire et à leur lieu d'enseignement. Mais quels sont le vécu et la représentation des enseignants ?

2. LA SITUATION DES ENSEIGNANTS EN FRANCE : VÉCU ET REPRÉSENTATION

Les enseignants africains connaissent une situation particulière dans le milieu scolaire. La plupart d'entre eux ont été employés dans un contexte de crise: insuffisance des effectifs enseignants, jeunesse désintéressée du contenu de l'enseignement, surtout dans les établissements qualifiés difficiles.

Mais quelle est la position de ces enseignants au sein des structures de formation?

- Maîtres auxiliaires pour la plupart, les enseignants **africains** connaissent des conditions de travail pénibles. En effet, beaucoup sont appelés à exercer dans les établissements difficiles et à s'occuper de classes réputées dures du point de vue discipline. Ce sont les sections des LEP où les élèves se considèrent souvent en échec.

Ils ont alors affaire à des élèves aux comportements déplaisants par leur indiscipline qui rendent la tâche de l'enseignant ardue, l'empêchant souvent d'agir.

L'école n'est pas le lieu de la connaissance, mais un endroit pour se distraire, pour passer son temps dans l'attente des seize ans. En fait, les enseignants consacrent beaucoup de temps à demander le silence quand ils veulent assurer leur cours. Ils se heurtent en plus aux élèves qui ne respectent aucune hiérarchie . Certains enseignants avouent avoir reçu des menaces verbales ou physiques de la part de leurs élèves :

"Des menaces physiques, j'en ai eues parce que j'ai réprimandé un élève ou tout simplement ce que je disais ne lui plaisait pas trop. J'ai été menacé. Ou encore un élève en LEP, qui était au cours de technologie avec un couteau et qui le sortait. Moi, je lui ai fait comprendre que ce qu'il avait dans la main, personnellement ça ne me dérangeait pas et qu'il pouvait le ranger." (entretien n° 13)

L'incompréhension des professeurs et de leurs élèves est due à la différence des cultures dans lesquelles chacun a évolué :

"Il y avait certains élèves qui étaient caractériels. C'est que dans tout ça, ça c'est mal passé. Il y a eu des échanges de propos très durs entre nous... Et comme chez nous, on n'a pas reçu la même éducation, c'est à qui criera le plus fort. Ils ne savent pas s'arrêter parce que c'est l'adulte qui a crié." (entretien n°5).

Cette situation est accentuée par le fait que les professeurs ont des élèves en difficulté :

"Autrement dit, ces enfants proviennent de familles immigrées en difficulté. Quand on les met ensemble, ça devient un mélange explosif. Mais, je dis que lorsque dans un lycée, dans une classe de lycée, il y a des enfants qui viennent de milieux d'immigration où les parents proviennent d'une classe sociale assez élevée, enseignants, médecins...qui font un effort pour créer des conditions favorables à l'enfant, il n'y a pas tellement de différence entre ces élèves là et les élèves français." (entretien n° 29)

Comme nous avons pu le constater, l'origine sociale semble influencer le comportement des élèves dans le milieu scolaire :

"Pour nous qui sommes dans le milieu éducatif, on sait que le milieu d'origine de l'enfant, l'origine sociale de l'enfant, influence sa vie tout court. Alors, pour des enfants, qu'ils soient immigrés ou français, lorsqu'ils vivent un phénomène de marginalisation de logement, ils vivent dans des cités ghettos, lorsqu'ils sont sans qualification, c'est certain qu'il y a là le mal vivre, il est très important. Dans ce phénomène, lorsque nous avons dans une école, parce qu'il y a eu un phénomène de ghetto de fait, 80% d'enfants d'immigrés, 20% d'enfants français, il n'est nullement surprenant que tous ces enfants qui vivent dans la même zone et qui vont dans la même école, qui vivent les mêmes situations, aient des problèmes." (entretien n°22)

Certains sont envoyés loin de leur domicile et pour donner leur cours, il leur faut effectuer un long déplacement souvent épuisant. Les enseignants africains maîtres auxiliaires pour la plupart, n'ont pas une place fixe dans l'enseignement. Ils connaissent une perpétuelle mutation. Le changement de poste dépend de la place disponible. Leur affectation s'effectue selon certains critères ; ils sont envoyés là où les places sont disponibles, ils ignorent souvent même à la fin des vacances s'ils seront repris et dans quelle localité ils seront affectés. Lorsqu'un titulaire veut le poste qu'occupe un maître auxiliaire dans un établissement, l'Éducation Nationale lui en assure la priorité selon les règles du système.

Les places ainsi disponibles pour les maîtres auxiliaires se trouvent dans les établissements difficiles, dans les villes et les banlieues lointaines :

"On ne tient pas compte de notre situation géographique. On peut parcourir cent kilomètres pour aller et venir par jour. C'est ce que nos autres collègues français n'admettront pas. Ils refusent ou ils déménagent pour avoir des logements à quelques centaines de mètres de leur établissement." (entretien n°9)

Pour les enseignants africains, ce sont eux qui effectuent le "sale boulot". En effet, l'Éducation Nationale les confine dans les zones d'éducation prioritaires, zones à problèmes où les rapports entre élèves et professeurs sont souvent conflictuels. Tous les débutants de l'enseignement connaissent cette situation.

Ces enseignants peuvent être à cheval sur deux établissements distants géographiquement l'un de l'autre. C'est d'ailleurs pourquoi ils sont convaincus de l'ingratitude de leur tâche. Tous se rejoignent dans cette affirmation :

"Les difficultés, c'est surtout pour nous autres les maîtres auxiliaires ; on nous "envoie" là où vraiment il n'y a rien à gagner. Nous faisons le plus sale des boulots." (entretien N°9)

En effet, ils se considèrent comme des enseignants "en transhumance". "Bouche-trou de l'Éducation Nationale", ou "moins que rien" comme ils aiment à le rappeler, les qualificatifs que ces enseignants utilisent pour décrire leur situation professionnelle traduisent bien le malaise que ressentent les maîtres auxiliaires africains confrontés à cette instabilité et au manque de perspectives s'offrant à eux, malgré leur ancienneté.

Le faible niveau de leur rémunération est accompagné d'un retard qui peut parfois atteindre quatre à six mois. Ce retard indispose considérablement ceux qui ont une famille à charge.

Un discours pessimiste est tenu sur la situation des enseignants :

"Quand je disais que ce qui m'intéressait ce n'est pas le salaire mais c'est la considération qu'on a portée au travail, eh bien, je pourrais vous dire que mon épouse est au chômage, elle ne reçoit presque rien comme indemnités. Je crois que vous pouvez discuter avec elle. Elle a reçu un mois de salaire, et puis, c'est tout. C'est vrai que, en tant que maître auxiliaire, on vous laisse quatre à cinq mois sans salaire et donc la situation est pire dès lors où vous êtes au chômage. C'est vrai que là, on ne vous regarde même pas." (entretien n°13).

Les enseignants africains, maîtres auxiliaires, ont des problèmes relationnels avec leurs élèves et même avec leurs collègues dans leur établissement. L'ambiance n'est pas collégiale et comme nous l'avons souligné, les professeurs vivent en clan. Les enseignants africains ne bénéficient pas d'une grande considération sociale et les parents d'élèves n'hésitent pas à contester leurs décisions, surtout si elles vont à l'encontre de la *liberté* de leurs enfants.

Maître auxiliaires, ils constituent une catégorie d'enseignant qui n'a aucun pouvoir dans le système scolaire français. Certains s'avouent désarmés et donc impuissants face à leurs élèves :

"Ce n'est pas toujours facile de parler comme un français. Bien sûr, on s'exprime bien mais avec l'accent. Moi, ça me gêne quelquefois, j'entends mes élèves m'imiter et ça, je n'aime pas." (entretien n°24).

"Traqués" par une société qui les juge sévèrement, *"gouvernés"* par une administration qui les *"exploite"* et qui les met à pied quand elle n'en a plus besoin, certains enseignants démissionnent car ils risquent la dépression.

Les conditions de l'enseignement peuvent-elles expliquer le nombre peu élevé de femmes africaines dans l'enseignement français?

L'effectif réduit des africaines dans l'enseignement est peut-être lié au fait que peu de femmes poursuivent de longues études en France, notamment dans les domaines scientifiques recherchés par l'Éducation Nationale. Celles qui sont dans ce cas, ne sont pas assez courageuses pour enseigner ; elles manquent d'assurance. Un autre fait qu'il convient de souligner : aux yeux de la société traditionnelle, l'émigration est un problème masculin. Les femmes restaient dans la grande concession familiale tandis que leurs époux partaient pour l'exil. Cela restait une pratique appréciée et conforme aux normes sociales. Ce n'est qu'avec la modernisation et surtout par le biais de l'école que l'on voit des filles aller dans un pays étranger pour la poursuite de leurs études. L'objectif pour elles est de les terminer et repartir dans leur pays. Par ailleurs peu de femmes sont dans l'enseignement parce qu'elles ont la facilité de trouver des boulots de garde d'enfants ou de personnes âgées et même peut-être de vendeuses. L'enseignement représente un métier difficile psychologiquement pour les femmes que nous avons interrogées.

Les différentes démissions sont dues au comportement des élèves et de l'administration par rapport aux enseignants, et aussi à leur traitement salarial et au manque de perspective de carrière. En effet, un maître auxiliaire ayant un doctorat en électronique, perçoit sept mille francs environ, tandis que ceux qui ont la chance d'être recrutés par une entreprise privée touchent quatorze mille francs, soit le double. Si un enseignant trouve une proposition alléchante, il n'hésitera pas à démissionner de son poste.

- La situation des maîtres auxiliaires **antillais** n'est guère différente de celle des enseignants africains.

Cependant, grâce à leur nationalité française ils ont quelques privilèges, notamment celui de pouvoir passer les concours internes, tels le CAPES ou l'agrégation pour accéder aux plus haut rang de la hiérarchie sociale enseignante. Cependant, un maître auxiliaire antillais connaît les mêmes problèmes que ceux rencontrés par les africains : situation précaire, salaires insuffisants ; ils sont aussi envoyés dans les établissements difficiles pour servir de "*bouche -trou*". La plupart d'entre eux sont dans les sections LEP où l'ambiance scolaire n'est pas totalement favorable. Ils ont des élèves indisciplinés sur lesquels ils ne peuvent exercer aucun pouvoir. Étant aussi des enseignants "*par défaut*" s'ils ne choisissent pas de passer de concours, ils connaissent des fins de mois difficiles, la situation de "*clans*" dans l'enseignement, des affectations régulières ainsi que l'instabilité professionnelle. Leur salaire ne dépasse pas celui de leurs collègues maîtres auxiliaires africains.

Les enseignants antillais, mieux que les autres, comprennent le comportement des élèves des lycées d'Enseignement Professionnel (LEP) dans lesquels ils enseignent et pensent que leur situation sociale a donc une influence sur leur attitude en classe. Cependant, ils reconnaissent la difficulté de leur tâche et s'assimilent à des "*baby-sitters*" ou à des "*assistantes sociales*" plutôt qu'à des enseignants.

Deux d'entre eux ont réussi à accéder à un grade professionnel plus élevé, celui des certifiés. Ils ne connaissent donc plus l'insécurité de l'emploi. Ils considèrent l'enseignement comme un domaine sécurisant. Leur rêve est d'enseigner chez eux aux Antilles où ils comprendraient mieux la mentalité des élèves. Néanmoins, ils n'oublient pas que dans les Antilles françaises, la mentalité

des élèves semble être en voie de transformation à cause de l'interpénétration des cultures. Comme tous, ils se plaignent, malgré la régularité du salaire et la stabilité de l'emploi, de l'insuffisance de rémunération que l'Éducation Nationale impose à son personnel, aussi que du manque de considération que la société accorde à ses enseignants. Et c'est d'ailleurs, pour eux, l'une des raisons qui suscite des démissions et un manque de vocations pour l'enseignement.

L'Éducation Nationale, selon eux, n'est pas une "*boîte*" qui attire une jeune clientèle car elle traite mal ses employés. Elle est concurrencée par les entreprises privées qui offrent des salaires plus élevés .

- Les français métropolitains connaissent les mêmes conditions que leurs collègues africains et antillais, à part le fait qu'ils ont une meilleure connaissance de leur milieu social et de leur environnement culturel. Leur situation dans l'Éducation Nationale est semblable à celle des étrangers surtout s'ils sont auxiliaires ; ils sont aussi envoyés dans les établissements difficiles où existent des problèmes sociaux : ambiance tendue, élèves indisciplinés, administration parfois arrogante. Il faut passer des concours internes pour sortir de ce carcan d'auxiliarat et se stabiliser dans la vie active. Ils perçoivent également des salaires qu'ils jugent insuffisants et pensent qu'ils sont maltraités voire exploités par l'Éducation Nationale. Aussi, leur objectif est de passer rapidement des concours et quitter leur statut précaire.

Ceux qui sont agrégés ou certifiés se plaignent rarement mais critiquent l'Éducation Nationale à cause de l'insuffisance de rémunération et des conditions de recrutement des maîtres auxiliaires. Finalement, on peut dire que l'enseignement ne mène plus au paradis...

Les enseignants français ont souligné l'ingratitude du métier d'enseignant, les difficultés rencontrées. L'enseignement est devenu un domaine difficile à gérer du fait de la mentalité de la génération actuelle qui interprète mal les notions de liberté et de droit :

"Confronter le professeur semble prouver qu'on est libre".

Un titulaire déplore cette situation et se réfère à l'époque de l'enseignement d'avant mai 1968, où les rapports professeurs enseignés étaient différents de ceux d'aujourd'hui. Aujourd'hui, souligne une agrégée :

"Les jeunes n'ont aucune crainte de l'autorité (entretien n° 37)."

La dégradation de la profession dont relèvent les Français, est aggravée par le peu de considération de leur tâche d'enseignants, on en juge par la faiblesse de leurs salaires. Selon les enseignants français, les gens donnent leur démission en raison des salaires insuffisants, du climat social existant dans les établissements. Ils déclarent avoir un *"ras le bol"* conduisant même certains à la dépression. On pourrait souligner le cas des enseignants qui sont internés dans des centres spécialisés.

- Nous avons constaté que chacune de nos trois populations, française, antillaise et africaine a le même point de vue sur l'ingratitude de l'enseignement et leur manque de considération sociale. Leur rémunération est équivalente s'ils ont le même grade. Le salaire d'un maître auxiliaire africain est celui que perçoit un maître auxiliaire français ou antillais. Ils peuvent rester maître auxiliaire à vie.

Cependant, le français originaire des Antilles ainsi que le français métropolitain ont l'avantage de pouvoir passer des concours et de changer vite de statut. Leur salaire peut connaître une augmentation en l'espace de quelques années d'exercice de leur fonction par le système de l'ancienneté. Cela dépend de leur ténacité, de leur persévérance et de leur aptitude au travail.

Chez les africains, par contre, cette évolution rapide n'est pas possible car ils sont bloqués par la loi française. En effet, ne peuvent passer les concours organisés par l'Éducation Nationale que ceux qui ont la nationalité française ou d'un pays de l'union européenne. De ce fait, on trouve au sein de la population, des gens qui, après vingt ans d'exercice de leur fonction, sont encore auxiliaires de l'enseignement. Cette situation n'est pas due à un manque de ténacité quelconque de la plupart des africains, ni à l'absence de volonté d'avoir une promotion dans l'éducation nationale. La loi sur la nationalité constitue un handicap majeur.

Les maîtres auxiliaires africains pensent appartenir à une *"caste"*. Cette représentation mérite d'être étayée.

Les castes constituent des "groupes fermés":

"Les castes se distinguent des ordres et des classes en ce sens qu'elles constituent des groupes fermés, qui peuvent être de nature professionnelle ou religieuse(les castes indiennes correspondent aux différentes parties: tête-corps, bras-jambes de l'homme premier, du dieu). Par opposition, les classes sociales ne sont pas des groupes fermés, mais

au contraire ouverts: on peut y accéder et les quitter, même si une certaine résistance à la mobilité les caractérise, comme tous les groupes sociaux"⁵⁹.

J. CAZENEUVE définit les castes comme

*"des groupes héréditaires séparés les uns des autres par des règles prohibant plus ou moins le mariage ou certains contacts. Chaque groupe est en principe voué à un certain type de profession. Enfin, ces groupes sont supérieurs ou inférieurs les uns aux autres"*⁶⁰.

Le mot caste désigne

*"une organisation originale, qui ne se rencontre qu'en Inde, depuis environ deux mille ans. Le mot -qui signifie "pur" en portugais- est malheureux, car il mêle deux réalités très différentes dans une désignation unique et met l'accent sur une dimension religieuse réelle mais secondaire. Le régime de caste est d'abord un régime d'ordre ou d'états, où les gens sont rangés héréditairement dans quelques catégories définies légalement, sanctionnées politiquement et spécialisées fonctionnellement."*⁶¹

Dans la société mossi et notamment au Yatenga, la hiérarchisation de la société en groupes professionnels constitués héréditairement, donnait la subdivision suivante :

- le pouvoir central ayant en tête un roi, sa cour et leur descendance (princes et nobles) ;
- le pouvoir coutumier ayant pour autorité le chef de terre et sa descendance;
- la paysannerie
- et enfin les forgerons et les griots.

Il existe une prohibition du mariage entre nobles et griots ou entre noble ou forgeron. Dans la classification de la société le griot faisait partie de la catégorie inférieure. Par exemple, si vous faites partie de la caste des forgerons ou des griots, vous y restez à vie, quelle que soit votre position sociale dans la société moderne. Vous ne pourrez pas acquérir une position élevée dans la société traditionnelle.

L'image que nous attribuons à l'enseignant africain est celle d'un professeur, qui, malgré ses diplômes universitaires, reste maître auxiliaire à vie, sauf s'il obtient la nationalité française. De ce fait, le concours tels l'agrégation et le CAPES,

⁵⁹ Rabier J.C., Initiation à la Sociologie, p 231.

⁶⁰ Jean Cazeneuve, Dix grandes notions de la Sociologie, p 188.

⁶¹ Boudon R., Besnard Ph., Cherkaoui M. et Lécuyer B.P., Dictionnaire de la Sociologie, p 33.

symbolisent pour nous des "rites d'initiation" existant au sein des "castes". Etre né ailleurs constitue un handicap sérieux pour l'admission dans le système.

Si nous prenons l'univers de l'Éducation Nationale comme une micro-société composée de plusieurs catégories d'enseignants et que nous les assimilons à des groupes ayant chacun une position déterminée, on peut obtenir la subdivision suivante :

- les agrégés constituent les privilégiés de cette micro-société,
- les capesiens une catégorie intermédiaire,
- les auxiliaires français métropolitains et des Antilles, une catégorie inférieure mais ayant une possibilité d'accession à la haute hiérarchie des agrégés ou des capesiens grâce aux concours.
- les maîtres auxiliaires africains constituent la basse catégorie avec ses privilèges telle l'évolution salariale par l'ancienneté, mais ils ne peuvent pas accéder à un statut supérieur du fait de leur nationalité étrangère.

Nous pouvons ainsi parler de caste car les maîtres auxiliaires africains se distinguent par des jugements particuliers, un esprit d'exclusivité sur les élèves du fait de leur originalité culturelle. Ils accomplissent une même fonction. Cependant, beaucoup seront tentés de nous dire qu'il y a une évolution possible au sein de l'enseignement grâce aux inspections et à l'ancienneté. Or, dans les sociétés africaines, même si un étranger est exclu des rites initiatiques, il peut néanmoins intégrer la société et acquérir des privilèges sociaux s'il est apprécié. Cette situation qui se fonde sur l'ancienneté et qui ne résulte pas des "rites initiatiques" de l'Éducation Nationale du CAPES et de l'agrégation, peut être assimilée au fonctionnement des castes en Afrique.

Notre comparaison est cependant limitée, puisqu'il est possible d'acquérir la nationalité française et de pouvoir quitter son état d'auxiliaire. Si l'on passe les concours et si l'on réussit, on devient titulaire. De même, le maître auxiliaire ne perpétue pas une descendance de maître auxiliaire. Ses enfants peuvent exercer d'autres activités professionnelles ou même obtenir le CAPES et l'agrégation parce qu'ils sont français. Ici et partout ailleurs, pour accéder à une promotion sociale, il faut être un élément à part entière de la société. Cette situation relève d'une norme sociale, car à chaque pays sa législation et à chaque fonction publique ses lois en matière de protection de ses nationaux.

Nous avons constaté que les enseignants semblent passifs face à leur sort. Ils vieillissent maîtres auxiliaires. Certains voulant affirmer leur appartenance africaine se contentent de leur situation de maître auxiliaire. D'autres, compte tenu de l'instabilité politique des pays africains, préfèrent rester en France.

La différence entre les enseignants français et africains est que les premiers ont la possibilité d'ascension sociale par l'intermédiaire de concours. S'ils voient leur situation bloquée, ils s'orientent vers d'autres horizons. Il est rare de voir un maître auxiliaire français de carrière qu'il soit métropolitain ou antillais. S'il en existe, c'est qu'il n'a pas réussi ou ne veut pas passer les concours. Il se contente de son statut d'auxiliaire qui lui permet en partie de bénéficier des vacances compatibles avec la vie familiale. Cette situation d'enseignant est avantageuse pour les mères de familles.

Les maîtres auxiliaires africains connaissent des inquiétudes dues à la précarité de leur emploi :

"pour les soutiers de l'éducation nationale que sont les maîtres auxiliaires(MA), chaque année risque d'être la dernière. Même si leur présence reste massive -ils sont aujourd'hui officiellement 34000-, ils sentent bien que leur situation est à chaque rentrée précaire⁶²"

Ils peuvent sans transition se retrouver au chômage sans aucune issue de sortie. Il s'agira ainsi d'une décadence sociale difficilement gérable et réparable :

"embauché à titre précaire et révocable, l'administration peut les employer puis se passer de leurs services, les rappeler puis les licencier après une simple inspection. Agents publics, ils ne bénéficient pas des droits des fonctionnaires, et ne peuvent invoquer le code du travail, de droit privé, pour se défendre"⁶³.

Etre "maître auxiliaire de carrière" est une décision risquée du fait de l'instabilité et d'absence d'avenir professionnel. Menacés par la perte de leur emploi dû à la baisse de besoin du fait du recrutement de titulaires sur concours, en 1994-1995, 2952 maîtres auxiliaires ont été repris sur un effectif de 4486 l'année précédente. ⁶⁴

⁶² Education Campus, Le monde, Jeudi 22 septembre 1994.

⁶³ Education Campus, Le monde, Jeudi 22 septembre 1994.

⁶⁴ Le monde, Jeudi 22 Septembre 1994.

Pour les africains, l'expérience professionnelle compte énormément et sert d'atout pour les entreprises privées de leur pays d'origine. Car ils ont peu de chance d'occuper un poste à la fonction publique à cause de leur âge.

Finalement on serait tenté de dire qu'être enseignant français constituait un privilège évident dans le passé. En effet l'Éducation Nationale avait créé des facilités pour ses professeurs : une sécurité sociale qui "accompagnait les enseignants de la naissance à la mort" comme l'affirment avec ironie les auteurs Hervé Hamon et Patrick Rotman. Ces auteurs font état de la retraite bien calculée, des longues vacances pour tout le corps professionnel et surtout du prestige social dévolu à une catégorie bien spécifique d'enseignants, les agrégés.

On ne peut donc pas établir une comparaison avec les enseignants africains qui ne vivent pas dans cette "galaxie" sensée accueillir, les maîtres du système éducatif français. On pourrait dire que ces enseignants africains vivent dans une autre "galaxie d'incertitude" marquée par les salaires en retard, les contrats parfois non renouvelés, les lointaines banlieues difficiles ; en fait une situation de catastrophe et un avenir incertain. Les maîtres auxiliaires tels qu'ils sont formés constituent un véritable gâchis de main-d'œuvre pour l'Afrique .

- La France et l'Afrique devraient s'impliquer fortement pour trouver une solution :

- l'Afrique, pour n'avoir pas su s'occuper de ses ressortissants, de leur formation et de leur parcours de la France jusqu'au retour au "bercail". L'Afrique compte tenu des effectifs réduits d'étudiants qu'elle envoie en France, devrait assurer leurs besoins jusqu'à la fin de leur formation et leur prévoir un avenir sûr, une fois rentrés au pays. Car c'est vraiment un gâchis que de former des gens et ne pas leur assurer un appui financier jusqu'au bout.

- la France, pour n'avoir pas voulu achever son œuvre de "récupération" qui finalement n'est qu'une "exploitation intellectuelle". En effet, l'Éducation Nationale dispose du capital humain des pays africains comme elle le désire, (les enseignants africains) en leur imposant ses propres critères d'embauche et de carrière. Cette attitude relève d'une "exploitation" de la main-d'œuvre des pays africains. Celle-ci se révèle moins coûteuse pour la France qui n'a pas participé concrètement à sa formation.

L'état français devrait élaborer une politique de récupération dans l'Éducation Nationale plus juste et plus loyale. Nous entendons par politique de récupération l'ensemble des moyens mis en œuvre pour embaucher les africains qui ont des difficultés à travailler en Afrique.

En effet, il est tout à fait naturel qu'un service rendu, surtout la contribution à la formation de la jeunesse française, soit effectivement reconnu. Il serait tout à fait honorable de la part de l'Éducation Nationale d'engager les enseignants étrangers comme des nationaux car ces derniers accomplissent les mêmes tâches. En fait, le contrat devrait être de longue durée, pour permettre à tout enseignant africain qui se révèle compétent de poursuivre normalement sa carrière dans l'enseignement.

Il reste tout à fait certain que la rentabilité de ces enseignants africains ou d'origine étrangère dépend de leurs conditions matérielles et surtout de leur qualité de vie.

Malgré la situation économique défavorable des enseignants africains, on peut applaudir leur désir et leur acharnement à être des enseignants à part entière dans le système scolaire français.

La tâche revient alors à l'Éducation Nationale qui devrait prendre ses responsabilités, surtout si elle veut la réussite de sa jeunesse scolaire. De même, si elle veut éviter de participer au sabotage ou à la "*crucifixion*" de la jeunesse estudiantine africaine, il faudrait que ce pays cesse le recrutement précaire et "licenciement" abusif des auxiliaires africains. Si la France leur tend sa main, celle-ci devrait être honnêtement secourable et sans "*supercherie*".

3. L' EFFICACITÉ DES ENSEIGNANTS AFRICAINS DANS L'ENSEIGNEMENT

Les enseignants africains sont-ils efficaces ? Avant de pouvoir formuler une éventuelle réponse, l'objectif de notre étude est d'expliquer des notions qui nous permettront de saisir l'importance que les enseignants africains leur accordent. Ces notions nous donnent un aperçu du niveau des élèves français, de l'apport des professeurs africains dans ce système scolaire et de voir leur impact sur la qualité de l'enseignement.

Dès lors, nous parlerons des qualificatifs de *"bonne classe"*, de *"bon élève"*, qui nous permettront d'avoir une idée du niveau des élèves. Nous aborderons aussi une partie très intéressante concernant le niveau des enseignants et nous verrons si cela a une incidence sur les résultats scolaires. Ensuite nous verrons comment les enseignants abordent d'autres critères d'efficacité tels le *"bon professeur"*, et leur conception de l'efficacité. Comment définit-on une *"bonne classe"* et un *"bon élève"* ?

3.1 LES CRITÈRES DE L'EFFICACITÉ

3.1.1- "Le bon élève et la bonne classe"

"L'élève compétent aux yeux de l'enseignant est celui qui répond tout autant à ses exigences explicites concernant le contenu du travail scolaire qu'à ses attentes implicites concernant les formes pertinentes d'expression, de déplacement dans la classe, de savoir-faire institutionnel (Mehan 1980)"⁶⁵.

⁶⁵ Duru-Bellat M., Henriot-Van Zanten A, Sociologie de l'école, 1992, p 183.

"Les bons élèves maîtrisent non seulement les connaissances et les savoir-faire requis par les programmes officiels, mais les règles du jeu implicites avec lesquels ils prennent de libertés. C'est d'ailleurs la transgression consciente de la règle et non pas le respect rigoureux de celle-ci qui définit la compétence du bon élève". Les bons élèves se distinguent des autres par une sorte de "surenchères" quant aux exigences de l'institution scolaire..."⁶⁶.

M. DURU-BELLAT et A. HENRIOT-VAN ZANTEN soulignent que les bons élèves présentent des profils différents en fonction de la catégorie sociale dont ils sont issus. C'est ainsi que les enfants des employés auront une tendance à s'effacer, ils demandent rarement la parole. Les enfants des cadres et professions libérales interviennent souvent en classe mais sans insistance. La bonne classe par extrapolation des définitions "*de bon élève*" est composée d'élèves maîtrisant les connaissances et les savoirs- faire exigés par les programmes officiels.

(voir tableau page suivante)

⁶⁶ Duru- BellatM. Henriot-Van ZantenA., Sociologie de l'école, p 184.

Les critères des enseignants

Caractéristiques	Africains	Français originaires des Antilles	Français métropolitains
bon élève	- travailleur - participation active au cours - effort soutenu toute l'année - Intelligent - obtention de bonnes notes - discipliné -respectueux des autres et de ses enseignants - calme	- participation active aux cours - fournit un travail régulier - discipliné - solidarité envers les autres - calme	- travailleur -travail constant (répond) - Ouvert et intéressé - discipliné (beaucoup d'atout sur le plan du comportement) - respect des enseignants et des élèves
bonne classe	- composée de bons élèves -participe activement aux cours - esprit de solidarité entraide - Irréprochable sur le plan de la conduite	- Participation aux cours - partage des connaissances avec les camarades - bonne ambiance	- bonnes relations avec les enseignants et les élèves - composée d'élèves capables et curieux d'apprendre (appliqués) - Respect de la discipline

- Les enseignants **africains** tiennent compte de plusieurs critères pour juger les élèves et leur classe.

Deux courants parmi les enseignants interrogés soutiennent des thèses tout à fait semblables au niveau du contenu mais soulèvent des différences.

Pour certains professeurs, le "bon élève" serait l'élève assidu au cours qui s'impose par son savoir faire, son savoir être, son intelligence. Cette catégorie d'élèves a de meilleurs résultats en classe.

Certains citent des notes élevées pour caricaturer le bon élève. C'est celui qui peut obtenir 16 à 17/20 de moyenne. C'est celui qui a soif d'apprendre. Les notes sont des critères utilisés par le système français pour départager les élèves.

L'intelligence étant l'ensemble des " fonctions mentales ayant pour objet la connaissance conceptuelle et rationnelle", l'élève intelligent est celui qui possède la faculté de connaître, comprendre et d'apprendre. Il est assidu, travailleur et se fait remarquer par une conduite irréprochable, image que les enseignants ont d'un élève intelligent.

La "bonne classe" serait peuplée d'éléments "*naturellement bons*" qui ont évidemment de meilleurs résultats. Mais, il ne suffit pas d'être naturellement intelligent pour mériter ce qualificatif. Ce critère doit se manifester sur le plan comportemental de l'élève. Il faut, en effet, que l'élève ait "une bonne conduite", qu'il respecte ses professeurs et aussi ses camarades. Donc, une bonne classe serait cette classe où tous les membres afficheraient un respect mutuel, où personne n'essaierait d'écraser l'autre.

C'est une classe où il y a une certaine entraide, où l'ambiance est agréablement vivable pour tous les professeurs et tous les éléments de la classe. Mais un élève s'il chahute ne sera pas considéré comme bon même s'il "*fait collection*" des meilleures notes. Même appréciation lorsqu'il s'agit de la classe .

Cependant, une bonne classe ou un bon élève peut être cette classe ou cet élève moyen qui, en dépit de son assiduité, sa bonne volonté et son respect de la hiérarchie, obtient juste la moyenne et sympathise avec les professeurs.

Finalement, le respect des normes scolaires et de valeurs sociales permet aux élèves d'acquérir le statut d'élève "modèle" qui est travailleur et assidu, donc présent en classe .

Certains professeurs n'excluent pas une exception, celui de l'élève, qui malgré son bon comportement, son assiduité au travail, n'arrive pas à avoir la moyenne. Cet élève est bon sur le plan comportemental, cependant, il y a certains aspects sociaux qui lui empêchent d'avoir de bons résultats scolaires. Ces facteurs sociaux peuvent influencer négativement sur les résultats scolaires de l'élève et son comportement. Nous pouvons citer la dégradation de l'ambiance familiale, des difficultés matérielles ressenties par l'élève, les problèmes affectifs troublant la sérénité et l'équilibre moral de l'élève. Pour sauver cet élève, il faut connaître le phénomène qui bloque la bonne marche de ses études.

Il existe un autre type particulier d'élève qui a les meilleures notes mais dont le comportement est critiqué parce qu'il est indiscipliné. Cette situation peut être due au fait que l'élève est perturbé dans son milieu familial. Il faut, de ce fait, discuter avec lui et ses parents pour comprendre d'où proviennent les causes de ce comportement.

Nous avons choisi des avis différents pour mieux étayer ce que nous avons avancé ci-dessus :

- *"ça dépend, moi je vois deux types d'élèves. Il y a des élèves qui sont doués, qui n'ont pas trop de difficultés pour y arriver et qui sachant qu'ils sont doués, font l'effort et le travail nécessaires qu'on leur demande et qui veulent avancer. Ce sont des bons élèves. Et il y a aussi une autre catégorie, celle des élèves qui ont des difficultés et dont on sent qu'ils font des efforts pour comprendre. Alors, je les classe parmi les bons élèves parce que ce n'est pas parce qu'on a des difficultés qu'on est forcément mauvais. Les difficultés peuvent venir de plusieurs horizons. Il y a des difficultés familiales et des difficultés de santé. Et puis, ce que j'appellerai un mauvais élève, celui qui a manifestement des capacités pour étudier mais qui ne s'intéresse pas à la matière. En tout cas, s'il ne s'y intéresse pas, c'est peut-être la faute du professeur aussi. Il y a une question de pédagogie."* (entretien n°1)

Pour cet autre enseignant :

"Un bon élève, c'est un élève qui, à mon avis, travaille, qui réfléchit, bien sûr, qui apprend, un élève qui respecte les autres, aussi qui fait attention même s'il est brillant, qui pense aux

autres, autrement dit, il faut qu'il travaille, qu'il ait des connaissances, il faut qu'il réfléchisse, mais il faut qu'il ne soit pas trop égoïste...Il peut avoir 15 à 16/20 de moyenne mais par son bavardage, il empêche les autres de comprendre." (entretien n°29)

Cependant pour cet enseignant, une bonne classe, ce n'est pas celle qui regroupe en son sein des élèves capables d'avoir 15/20 ou 17/20. C'est cette classe qui a parfois 11,50 de moyenne mais qui s'accroche, écoute et qui est sage.

A ce propos, il ajoute :

"Mais ce n'est pas seulement la note qui justifie, qui donne satisfaction à une classe. Ça peut être l'attention et l'écoute, ça peut être le comportement de la classe. C'est une classe qui travaille... Une bonne classe est aussi une classe dans laquelle où il y a une bonne ambiance, où il n'y a pas d'agressivité, parce qu'il y a des classes où il y a des "clans".(entretien n°29)

L'un de nos doyens signale qu'il y a des aspects sous-jacents qui conditionnent les résultats des élèves. Ainsi il déclare :

"Vous pouvez avoir aujourd'hui des élèves qui vous donnent totalement satisfaction, c'est à dire des élèves qui participent de façon active à votre cours, qui préparent leurs devoirs et qui les réussissent très bien, qui peuvent après avoir de mauvais résultats parce qu'ils ont eu des problèmes familiaux, parce qu'ils ont été perturbés dans leur tête. Par manque de volonté et d'espoir, ils ne travaillent plus. Est-ce que pour autant, on peut dire, parce qu'il n'a pas réussi, c'est un mauvais élève? Mais, on vit dans un système où les références sont telles que voilà, il faut s'adapter. On apprécie les élèves en fonction des résultats. Moi, à mon niveau, lorsqu'un élève satisfait, c'est à dire participe activement, il prépare régulièrement ses cours, il réussit ses devoirs, on peut dire que c'est un bon élève. Mais, je ne dis pas forcément que les autres sont de mauvais éléments. Je dis que tout le monde est potentiellement bon, l'essentiel, c'est de les aider à acquérir la connaissance pour qu'ils soient au même niveau que les autres." (entretien n° 22)

- le deuxième courant soutient, comme il est indiqué plus haut, qu'il n'y a ni de bons élèves ni de mauvais élèves. Tout est une question de conditions sociales ou matérielles. Cette thèse admet pour principe qu'il y a des élèves qui ont des difficultés et qu'il faut les aider en trouvant ce qui génère celles-ci.

Certains iront jusqu'à proposer que l'Éducation Nationale élabore une pédagogie différenciée capable de s'occuper de chaque cas. Cette thèse rejette en partie la responsabilité des difficultés rencontrées sur le système éducatif et les enseignants qui n'ont pas le moyen de s'occuper individuellement de chaque cas :

"Il n'y a pas de mauvais élèves, il y a des jeunes en difficulté auxquelles il faut trouver des solutions. Les moyens sont humains, les moyens sont financiers. Il y a tout un aspect relationnel qu'on doit arriver à avoir avec les élèves." (entretien n°12)

C'est pourquoi il est nécessaire de créer des relations de confiance avec les élèves. Cette attitude permettra alors à l'enseignant de pouvoir réagir, voire de trouver une solution au profit de l'élève perturbé et surtout veiller à la bonne marche de sa scolarité.

- Les avis des enseignants d'origine **antillaise** reflètent ceux de leurs homologues africains. En effet, le qualificatif de "bon élève" n'est donné qu'à celui qui peut faire des efforts soutenus sur le plan scolaire et disciplinaire.

Un bon élève, selon eux, est celui qui s'est dévoué pour le travail. Il est aussi discipliné et respecte ses professeurs.

Au cours de l'entretien n°34, le bon élève est défini comme celui qui est calme en classe, travailleur, intéressé par tout ce que dit le professeur, et développe des relations agréables avec lui et avec ses camarades.

D'autres enseignants refusent de porter un jugement sur les élèves car le terme "bon élève" est très relatif. Pour eux un élève peut s'en sortir voire même être le meilleur dans une matière et avoir des difficultés dans les autres matières. Il y a aussi un autre critère déterminant, la classe dans laquelle se trouve l'élève. Chaque classe a un niveau et chaque professeur juge en fonction de ce niveau. Pour expliquer ce phénomène, cet enseignant cite un proverbe : *"Au pays des aveugles, les borgnes sont rois."* (entretien n° 21)

Cette personne nous cache pourtant son avis concernant le bon élève en spécifiant :

"Mais, si il faut donner une définition du "bon élève", c'est celui qui, malgré des résultats moyens, pourra fournir un effort soutenu et constant durant toute une année scolaire en sachant s'adapter à l'enseignement donné et à la classe dont il est membre".

Cet avis exclut l'élève qui n'arrive pas à déployer un effort constant et soutenu durant l'année scolaire.

Selon les enseignants Antillais, une bonne classe est celle où règne une bonne ambiance, c'est à dire une entraide entre les élèves qui crée une bonne

ambiance de travail. Les élèves participent activement au cours et ont envie de partager leurs connaissances avec leurs camarades.

L'enseignant suivant souligne pour sa part :

"Une bonne classe est une classe qui travaille régulièrement et suit les consignes du professeur." (entretien n° 32),

Cette personne nous confie qu'une bonne classe est formée par de bons élèves et encadrés par un bon professeur. En effet, dans cette logique, les élèves et les professeurs déterminent la bonne ou mauvaise ambiance de la classe. Les uns par les connaissances qu'ils livrent, les autres par leur capacité de réception et de compréhension.

- Les adjectifs employés par les enseignants **français métropolitains**, pour désigner ce qu'ils appellent une "bonne classe" ou un "bon élève" ne sont pas différents de ceux employés par les **Africains**.

Pour les enseignants français, un bon élève serait cet élève travailleur et qui a beaucoup de qualité sur le plan du comportement, autrement dit qui est travailleur et discipliné. Il est celui qui a beaucoup de considération pour ses camarades et ses professeurs à qui il témoigne un grand respect.

Le "bon élève" est celui qui donne satisfaction à son enseignant en faisant ce que celui-ci attend de lui. Il use de son intelligence pour parvenir à être considéré par ses enseignants

Ainsi, un enseignant disait :

"Un bon élève est celui qui est capable de se soumettre à la discipline intellectuelle donnée par son enseignant" (entretien n°31).

Un autre donne son point de vue :

"Le bon élève est celui qui comprend ce qu'on attend de lui et parvient à le faire grâce à son intelligence, ses connaissances, son attention." (entretien n°3),

Pour cette agrégée qui a de nombreuses années d'ancienneté :

"Le bon élève, c'est l'être avant tout intéressé et ouvert, prêt à s'ouvrir sur l'extérieur. C'est celui qui est capable de fournir même un effort fastidieux" (entretien n°37).

Par contre, pour cet enseignant, le "bon élève" est une notion imprécise dans la mesure où chaque enseignant a son prototype d'élève. En effet, pour lui, le bon élève est celui qui répond à l'attente de l'enseignant.

Ainsi, il nous propose son propre schéma :

"Il y a peut-être deux catégories d'élèves. Il y a le bon élève qui va avoir des résultats systématiquement bons, des bonnes notes parce qu'il apprendra, il retiendra. Il y aura qui celui mémorisera parce qu'il comprendra rapidement, qui saura en faire part par oral ou par écrit...Le meilleur élève c'est celui qui travaille bien et qui le montre aussi bien par ses écrits que par son comportement." (entretien n° 19)

Une bonne classe serait cet ensemble scolaire qui abrite en majorité des bons éléments qui sont attentifs à ce que dit le professeur. Ils sont travailleurs, respectueux et dévoués.

Une autre enseignante souligne qu' une bonne classe est composée d'élèves capables, curieux d'apprendre, soucieux de bien faire (entretien n°3). Ces élèves doivent évoluer dans un bon établissement, où les élèves sont encadrés, où l'on exige d'eux le respect de la discipline en les incitant à faire des efforts réguliers. De ce fait, il faut savoir les entourer et les encourager.

Le doyen des professeurs nous déclare :

"Cette notion en France, depuis "la massification" de l'enseignement, devient de plus en plus difficile à trouver. En dépit du mélange, voulu par la haute autorité, des enfants quel que soit leur niveau scolaire, aboutit à des classes hétérogènes. Des chefs d'établissements à la faveur d'options de langue noble ou toujours pratiquée : grec, latin, allemand, russe...essaient de créer des classes un peu plus homogènes. Mais une bonne classe, quels que soient ses éléments même hétérogènes, est celle où la relation entre l'enseignant et l'élève permet et ce désir d'apprendre et ce désir d'enseigner (entretien n°6)."

Il est rare de trouver une classe composée essentiellement de bons éléments. D'ailleurs ces notions telles qu'elles ont été définies n'en sont pas moins une caricature nationale. Chaque enseignant en a sa représentation propre.

Mais quelle comparaison peut-on tirer à partir des différents points de vue?

Au niveau des trois groupes d'enseignants, la discipline est le meilleur critère pour déterminer le "bon élève". Les résultats sont également importants ainsi que l'attention qu'accordent les élèves à leur professeur.

- chez les **africains**, c'est le respect qui est vraiment un des aspects fondamentaux pour déterminer un bon élève. En effet, le respect est une valeur sociale importante dans la société Africaine. Elle est une richesse, voire une arme efficace pour celui qui est en position de faiblesse. Elle est une vertu recommandée à tout homme quel que soit son rang, sa position sociale, sa hiérarchie dans la société. La discipline l'est aussi car elle est la consécration logique du respect. Un élève respectueux, même s'il a des difficultés scolaires, aura toute la considération de son professeur africain qui cherchera les causes profondes du handicap de l'élève et essaiera de l'aider à les surmonter. Tandis qu'un élève travailleur mais indiscipliné n'aura aucun mérite aux yeux de son professeur, qui le considérera comme une personne qui refuse de se plier aux normes scolaires.

- pour les enseignants d'**origine antillaise**, c'est l'effort soutenu durant l'année scolaire qui fait le bon élève. Il se démarquera par l'intérêt accordé au cours.

- pour les enseignants **français métropolitains** par contre, c'est l'esprit d'ouverture et de curiosité qui s'ajoute à toutes les qualités évoquées par tous qui font de l'élève un bon élément.

En fait, toutes les définitions du " bon élève ou de la bonne classe" se rejoignent, malgré les différentes appréciations des enseignants. Tous souhaiteraient avoir des élèves obéissants et travailleurs. L'élève idéal est celui qui sur le plan de la discipline et de la participation au cours est apprécié de son professeur. Nous constatons que les enseignants sont à la recherche d'un "modèle" d'élève qui constitue une exception surtout dans le cadre scolaire où ils enseignent .

Nous avons étudié ci-dessus les qualités d'un bon élève. Avant d'envisager toute étude sur le niveau, il convient de cerner les résultats des élèves transmis par les professeurs, pour nous donner une image globale de l'approche qu'ont les professeurs sur le niveau.

Quelle définition apporter au terme "niveau" ?

3.1.2 - Le terme "niveau" vu par les enseignants.

Le niveau est l'ensemble des performances et des connaissances scolaires exigées des élèves pour accéder à un stade supérieur ou répondre à un idéal dans l'institution scolaire.

"Le niveau ne prétend pas cerner la valeur intrinsèque de l'individu ; il s'agit plutôt, avec toutes ses approximations, d'un niveau scolaire socialement contrôlé, d'une sorte de qualification scolaire moyenne de l'élève et non d'une évaluation de ses qualités personnelles comme tente de l'accréditer l'idéologie professorale du niveau.(...) Le niveau mesuré s'approcherait davantage d'une mesure du rendement pédagogique de l'école à un moment donné que d'une radiographie des potentialités personnelles des individus. L'intérêt du passage à la mesure est précisément de nous rendre conscients du caractère nécessairement collectif d'une évaluation"⁶⁷.

Le niveau n'étant pas quantifiable, chaque professeur donne sa conception de ce phénomène. Il est tout à fait évident que les conceptions de niveau diffèrent car nous avons une population diversifiée par sa formation, sa perception des phénomènes sociaux et son ancienneté.

Pour les nouveaux professeurs, cette définition est moins évidente car leur analyse de cette notion est, de façon restrictive, limitée à celle de leur classe.

Pour les anciens qui évoluent dans le système scolaire français depuis longtemps, il s'agit d'une perception plus pertinente et plus globale, car basée sur leur expérience personnelle durant les années précédentes. Difficilement quantifiable, cette notion même de "niveau scolaire" reste relativement imprécise car même les spécialistes de la question n'arrivent à s'entendre sur sa conception.

Quel est le point de vue des enseignants sur ce phénomène qu'ils soient africains, français d'origine antillaise et métropolitains?

- Comme avec le terme "bon élève", les professeurs africains ont du mal à apprécier le niveau de leurs élèves. Les mots utilisés sont vagues et parfois confus.

⁶⁷ Christian Baudelot, Roger Establet, *Le niveau monte*, p 21.

Pour les professeurs qui se réfèrent aux seuls résultats quantitatifs de leurs élèves, leur jugement ne dépasse pas le cadre de la notation. Pour eux, plus de la moitié des élèves ou les trois quarts réussissent bien au contrôle :

"C'est vrai qu'on peut avoir une très bonne cinquième ou une très mauvaise cinquième. Là, j'ai deux sixièmes. Dans l'ensemble les sixièmes se comportent bien. Au niveau des compétences je dirai sur 23 élèves, je peux avoir 16 ou 17 qui ont la moyenne et ce sont souvent des notes assez élevées. Je calcule souvent la moyenne de la classe après chaque contrôle, elle se situe généralement entre 13 et 14/20 en sixième." (entretien N°40)

Dans l'entretien n°1, l'enseignant remarque que les notes en mathématiques, de ses élèves de seconde et première sont assez élevées. En terminale, nombreux sont les élèves qui ont des notes médiocres lorsqu'on les soumet à la durée et aux conditions d'examen. Les notes, selon lui, peuvent décourager autant les élèves que les professeurs. Ces notes ne sont pas un critère d'appréciation sûr car elles sont bonnes ou mauvaises selon le climat dans lequel se trouvent les élèves. Paniqués, les élèves réussissent moins bien ; détendus, leurs résultats sont nettement meilleurs. Aussi, certains professeurs déplorent que les résultats de quelques jours constituent les seules références de réussite dans les examens. Le niveau des élèves a baissé selon les enseignants qui situent difficilement les responsabilités de ce critère. Cette situation est due au *"peu de sérieux"* qu'accordent les élèves aux études. Les mauvaises notes ne constituent plus une source d'inquiétude pour certains élèves. D'ailleurs, un professeur soulignait que les élèves consacraient peu de temps à leurs études et passaient plus de temps devant la télévision.

Les enseignants interrogés attribuent une des responsabilités de cette baisse de niveau au système éducatif qui manque de rigueur et de fermeté. A ce propos, les professeurs déplorent le passage systématique des élèves dans la classe supérieure. La constitution de la scolarité en cycles s'accompagne d'une absence de redoublement au cours du cycle, sauf exception. L'appel ne vaut qu'entre les cycles. Les redoublements sont devenus rares. Les élèves et les parents d'élèves ont le droit de refuser un redoublement et de faire appel. Cette situation entraîne une paresse dans les établissements français car les élèves savent qu'ils peuvent être *"graciés"* d'un redoublement. D'où le manque de motivation et de curiosité pour se cultiver :

"Pour ceux qui doivent redoubler, certains ont le droit de faire appel. Les parents demandent que les enfants passent alors on réunit la commission qui arrive à faire passer des élèves

qui ne travaillent pas du tout et qui arrivent à passer en dehors des conseils de classe."
(entretien n°29)

Ce comportement contribue à faire baisser le niveau des élèves car ils ont trop de facilité pour accéder à la classe supérieure.

Pourtant le niveau n'a pas baissé. Le niveau dépend de plusieurs critères. Il varie d'un établissement à un autre, d'une classe à l'autre. Certains établissements ont un bon niveau car il n'y a aucun laisser-aller. Le passage et les entrées des élèves sont sévèrement contrôlés. Il existe une sélection et un esprit de compétitivité entre élèves justifiée par la compétition entre Nations. De ce fait la France a intérêt à ce que le niveau des élèves soit en hausse.

Claude Thélot dans son ouvrage "L'Évaluation Du Système Éducatif" souligne que le discours sur une prétendue baisse de niveau provient des enseignants, d'élites nostalgiques du passé. Un tel discours relève d'une habitude ⁶⁸. Le niveau des élèves a progressé et non baissé. En 1973, 220.000 jeunes sortaient des structures scolaires sans qualification soit le quart des sortants!. Vingt ans après cet effectif décroît : en 1991, 88.000 sortants étaient sans qualification soit environ 10% d'une génération⁶⁹.

Certains enseignants signalent que le niveau est étroitement lié à la classe sociale d'origine et aussi de l'établissement d'enseignement fréquenté. Lorsque les enfants sont dans de bonnes conditions de travail, les résultats qu'ils fournissent

⁶⁸ Claude Thélot 1993, cite plusieurs appréciation du niveau:

" Il y a 40 ans (1956):

La décadence est réelle, elle n'est pas une chimère: il est banal de trouver vingt fautes d'orthographe dans une même dissertation littéraire des classes terminales...Le désarroi de l'école ne date réellement que de la IV République.

Noël Deska, Un gâchis qui défie les réformes: l'enseignement secondaire).

Il y a 60 ans (1936):

Le baccalauréat est devenu dérisoire. Notre élite ne sait pas raisonner, elle ne sait pas exposer.

(René Soudée, professeur de mathématiques au lycée Louis-Le-Grand, L'Ecole multiple- Etude sur le passé et l'avenir de notre enseignement secondaire).

Il y a 70 ans (1920):

Fléchissement des études dans le second cycle... l'ignorance de plus en plus grande de l'orthographe, la négligence de l'expression, la paresse de l'esprit à analyser et à développer des idées, à suivre un raisonnement. (Gendarme Bevette, inspecteur de l'accadémie à Paris

Il y a 100 ans (1864):

L'orthographe des étudiants en lettres est devenue si défectueuse que la Sorbonne s'est vue réduite à demander la création d'une nouvelle maîtrise de conférences, dont le titulaire aurait pour principale occupation de corriger des devoirs de français des étudiants de la faculté des lettres.(Albert Dury, L'instruction publique et la Démocratie).

Il y a 130 ans (1864):

Les copies fourmillaient encore de fautes de langage et d'orthographe; il semblerait que, dans nos lycées et collèges, on n'apprenne plus la langue française. (Girardin, doyen de la faculté des Sciences de Lille).

Enfin, et bien qu'il ne déplore pas une baisse mais une insuffisance du niveau, Cuvier, président de la Commission d'instruction publique, écrit il y a 170 ans (1820):

Nous devons avouer que nous avons quelquefois reçu des lettres ou des réclamations d'individus pourvus du baccalauréat, et dont le style et l'orthographe offraient la preuve d'une honteuse ignorance".p. 41-42

⁶⁹ Claude Thélot, L'Evaluation Du Système Educatif, p43.

sont souvent excellents. Les enfants d'une catégorie socio-professionnelle élevée (cadres supérieurs, professions libérales, enseignants...) bénéficient de tous les avantages d'encadrement à la maison. Ils ne sont pas confrontés aux problèmes de survie et de ce fait, font des *exploits* en classe. Au contraire, les enfants de couches sociales défavorisées, dont les préoccupations sont centrées sur une question de survie (nourriture, logement, chômage..) ont du mal à suivre en classe. Cela est dû au fait qu'ils ne bénéficient pas des mêmes avantages matériels que les enfants privilégiés.

Outre ces aspects qui influent sur la scolarité des élèves, le comportement de certains professeurs a souvent un impact sur les résultats scolaires. Des cours dispensés sans aucune motivation et sans bonnes relations entre le professeur et sa classe contribue à une démotivation des élèves. Un jugement a priori de l'élève par certains professeurs peut être une source de découragement :

"Lorsque vous inculquez l'idée d'échec à un enfant, il n'est pas surprenant que l'élève échoue. En Afrique on rencontre des enseignants qui au début d'année font comprendre à l'élève qu'il sera médiocre à l'examen à moins d'un miracle. C'est regrettable d'en arriver là"!.(entretien n°4)

Pour certaines catégories de professeurs, le niveau d'ensemble des élèves est acceptable. De ce fait, faire allusion à une baisse de niveau constitue une nostalgie du passé. Car l'école française forme des cadres d'un niveau élevé chaque année : *"Peut-on dire qu'il y a "échec du système éducatif en France? Peut-on dire qu'il y a vraiment échec du système ? Là, je pense que certains exagèrent. Avant de parler des insuffisances, je dirais qu'il ne faut pas oublier que chaque année, il sort de grands écoles françaises, un nombre important d'ingénieurs, de techniciens, de médecins qui ont des formations recherchées par des entreprises, des administrations. Et, les compétences de ces élèves, de ces étudiants qui sortent de ces écoles, se traduisent par des réalisations et par la une production de richesses à l'intérieur du pays.(...) Pour moi, il y a une réussite de l'éducation en France. Mais, est-ce que cette réussite est suffisante? "* (entretien n°22)

Ces professeurs n'oublient tout de même pas les lacunes des élèves.

Cet enseignant poursuit :

"On prend par exemple le niveau à l'entrée en sixième; beaucoup d'élèves ne maîtrisent pas la lecture et le calcul. Il y a des élèves qui ne s'expriment pas correctement et qui ne savent pas bien écrire. On parle d'un certain taux d'analphabétisme, "d'illétrisme". C'est un fait, et puis il y a le problème de l'échec scolaire. Les statistiques sont variables et il y a 200.000

jeunes en France qui sortent de l'école sans aucune qualification, c'est beaucoup. On peut s'interroger sur tant d'échecs, pourquoi les élèves n'ont pas le niveau requis pour entrer en seconde et pourquoi il y a un taux d'échec relativement important en première année de faculté" (entretien n°22).

- La plupart des enseignants d'origine **antillaise** travaillent dans les établissements d'enseignement professionnel. Pour ces professeurs, leurs élèves sont des cas difficiles en situation d'échec.

Ainsi, il serait difficile d'apprécier le niveau des élèves. En effet, ils ont perdu confiance en eux dans le domaine des études. Ils se voient déjà les défavorisés d'un système scolaire qui leur accorde peu d'importance. Leur situation se complique du fait de leur origine sociale. Ces enfants proviennent de catégories socio-professionnelles défavorisées. Ils sont enfants d'ouvriers, ou de petits employés dont la préoccupation se situe à un niveau élémentaire. Il n'y a donc pas de suivi scolaire de la part des parents. La plupart de ces enfants n'ont pas de moyens matériels pour perfectionner leur culture intellectuelle.

De retour dans leur cellule familiale, ces jeunes n'ont souvent ni les moyens ni la place pour travailler. De plus, ils font partie de familles nombreuses où les enfants sont confinés dans des locaux exiguës. Cette ambiance ne permet pas une concentration nécessaire à l'accomplissement des études. Ils doivent participer aux tâches domestiques. Une enseignante signale le cas d'un élève, arrivant en retard parce contraint de conduire son jeune frère à l'école. Tous ces aspects sociaux compliquent l'appréciation exacte du niveau des élèves dans ce type d'établissement. Pour les enseignants, la plupart des élèves sont dans ces établissements en situation d'attente de leur seizième année pour enfin sortir des bancs de l'école. Ainsi les professeurs, dans cette atmosphère défavorable au travail, se voient faire du "gardiennage d'enfants" et non de l'enseignement.

Les enseignants non expérimentés donnent une appréciation ne tenant pas compte des performances de l'enseignement :

"Si je tiens compte de mes propres performances scolaires, je dirai que l'enseignement est en baisse. Mais, en même temps, il est faux d'affirmer cela puisqu'ayant fait mes classes aux Antilles, les contextes socioculturels ne sont pas les mêmes, donc je ne peux pas comparer. Mais, je crois que je n'ai pas assez de références pour savoir si l'enseignement est en baisse

ou en hausse. Si je tiens compte de l'expérience de mes collègues, celles-ci disent que l'enseignement est en baisse. Mais je ne sais pas si c'est vraiment une question de niveau ou de motivation et d'intérêt des élèves" (entretien n°21).

Ces trois mots : niveau, motivation, intérêt sont très importants car il faut posséder ces trois critères pour réaliser une bonne performance scolaire.

Selon l'enseignant n°35, le niveau de l'enseignement est en baisse. Cela est dû au fait que les jeunes ont moins d'espoir. Selon elle, cette situation est un peu complexe à évaluer car ces jeunes, conscients de leur situation, ne veulent pas fournir beaucoup d'efforts dans le travail. Le niveau des élèves se dégrade et leur comportement crée un climat tendu dans la classe ; cela peut empêcher le professeur de bien faire son travail.

- Pour les enseignants **français métropolitains**, les résultats scolaires et les niveaux sont deux critères fondamentaux d'appréciation des élèves. Mais c'est grâce aux prestations des élèves qu'on peut déterminer leur niveau.

Cependant, le niveau n'est pas quantifiable. Il est un critère subjectif dont chacun donne sa propre approche . Nous avons élaboré deux groupes au niveau des enseignants français. : ceux qui sont catégoriques dans leur évaluation du niveau des élèves et ceux qui émettent des réserves quand il s'agit de donner leur point de vue sur la question.

- Pour les gens catégoriques, les passages des élèves en classe supérieure sont un acquis d'office car selon les instructions officielles, les redoublements ne sont pas recommandés. De ce fait, le redoublement est devenu exceptionnel. En effet, les parents d'élèves ont le droit de décider du redoublement de leur enfant après la décision du conseil de classe. Si ceux-ci veulent que leurs enfants n'accusent pas de retard - pour ce qui est de son passage en classe supérieure - ils font appel à une commission spéciale qui lui accorde son passeport pour la classe supérieure. Cette situation fait que beaucoup d'élèves entrent en sixième sans base véritable. Cette lacune scolaire les poursuit jusqu'à la terminale. Selon ces mêmes enseignants, c'est ce qui explique les échecs catastrophiques dans le premier cycle de l'enseignement supérieur. Le niveau des élèves a baissé..

Pour eux, la suppression de la sélection dans les établissements d'enseignement français a fait disparaître l'esprit de compétition entre élèves qui sont conscients que leur passage est assuré. Cela ralentit leurs efforts pour une réussite scolaire, et a des retombées sur le niveau général des enfants. Ce phénomène est accentué, selon les enseignants, par l'influence des médias. Les élèves, en effet, consacrent trop de temps aux émissions de la télévision et s'adonnent moins à la lecture.

Le manque de suivi scolaire à la maison renforce cette situation. Il n'y a pas de suivi parental, constate une enseignante. Cela constitue le vrai noeud du problème qui handicape la formation des élèves.

Ainsi parlant du niveau des élèves, un enseignant constate ceci :

"Le niveau de l'enseignement a en effet baissé, car tous les élèves vont en sixième et pour la plupart continuent jusqu' en troisième. On ne peut pas tenir compte des difficultés de beaucoup d'élèves qui manquent de bases. Si le niveau a baissé sensiblement, c'est que tous les élèves entrent en sixième et que les redoublements sont de plus en plus rares, conformément aux instructions officielles. Il est donc tentant pour les professeurs de travailler en fonction du nombre de plus en plus grand d'élèves en difficulté."(entretien n°3)

Pour un autre (entretien n°31), le niveau est inégal et irrégulier selon les classes et selon les années. Il n'y a pas de règle générale. La baisse de niveau constatée en France relève "de la politique du passage systématique" et d'une absence de sélection.

- La deuxième catégorie de professeurs pense qu'il est difficile d'apprécier le niveau des élèves. Tel enseignant signale, à cet égard, qu'il y a toujours dans les établissements français des élèves de niveaux différents, excellent, bon, moyen, mauvais. Ainsi, précise-t-il :

"Il y a toujours de très bons, d'excellents élèves. Ils sont hélas dilués avec les autres. Mais cette question est fort complexe. A l'époque où il y avait un examen pour entrer en classe de sixième, le niveau moyen ne pouvait être que bon. La venue aux classes secondaires de tous les enfants n'est pas un mal, au contraire. Des structures appropriées n'ont pas été prévues, il y a eu une sorte de déferlement qui n'a ni matériellement ni pédagogiquement été maîtrisée. Il est constaté pourtant d'importantes lacunes dans les acquisitions de connaissances de base des élèves en CM2 au cours de leur année de sixième. Mais, le développement grandissant

de notre savoir, technique, scientifique et informatique tire à lui un plus grand nombre d'élèves que par le passé. (entretien n°6)"

Une autre (entretien n°44) est aussi de cet avis. Elle souligne que le niveau des élèves baisse ou est bon selon le contexte. Pour expliquer ce point de vue, elle attribue la responsabilité de la baisse de niveau constaté dans les établissements au brassage des nationalités. Elle signale à cet effet, que lorsque dans une classe de 30 élèves, il y a cinq français et 25 étrangers, il est tout à fait logique que le niveau tombe en chute libre. Le professeur est obligé de travailler en fonction du retard de certains élèves. Pour elle, ce phénomène s'est accentué, par manque de structures d'accueil pour pallier cet état de fait.

Mais en quoi les étrangers sont-ils responsables de la "*massification*" ?

Ces étrangers font à peine le quart de la population scolarisable en France. Comment une si faible population peut-elle faire chuter le niveau à supposer que cette minorité soit complètement nulle ? Pour nous, tout dépend de la classe sociale d'origine des étrangers. Si les vingt cinq étrangers viennent d'un milieu intellectuel, il n'y aura pas de chute libre du niveau des élèves. Un français qui vient d'un milieu social défavorisé aura le même rendement scolaire qu'un africain ou un antillais du même milieu.

En revanche, l'accès du secondaire à tous ne s'est pas accompagné des mesures nécessaires au maintien d'un bon niveau. Ce professeur souligne son inquiétude concernant le maintien de niveau général des élèves faibles ou moyens.

Tous les enseignants, français, antillais ou africains, donnent les mêmes avis : le niveau des élèves est en baisse. Cette situation est due au passage automatique des élèves d'une classe à une autre. En effet, du primaire au secondaire, aucun obstacle n'est matérialisé. Leur passage s'effectue de façon progressive et continue. "*Tous au même niveau*", c'est ce qu'ils aiment répéter avant de se plaindre de cette situation, comme d'une crise dans l'enseignement, crise qu'ils subissent et dont ils sont les acteurs passifs.

Selon des "directives officielles", pour certaines matières comme l'anglais, les professeurs ne doivent pas descendre leur notation en dessous de 11,5/20. Devant une telle décision, la notation du professeur n'est pas un élément déterminant pour le passage des élèves.

Au manque de motivation des élève, s'ajoute une indiscipline difficilement maîtrisable par les professeurs qui connaissent là, les limites étroites de leur métier. Ils se considèrent comme des "baby-sitters" et non comme des messagers du savoir ou de la connaissance.

Les professeurs, notamment les enseignants d'origine antillaise, soulignent en outre le cas des enfants de classes sociales défavorisées en difficulté qui voient leur chances amoindries du fait d'un manque d'encadrement. C'est un handicap qui influence le niveau de ces élèves, dont les préoccupations sont par voie de conséquence essentiellement extra-scolaires. Dans cette situation, souligne un enseignant français d'origine antillaise, il est difficile d'apprécier le niveau des élèves en sachant qu'il y a tant de facteurs sociaux qui l'influencent. Pour les professeurs africains, il s'agirait *"d'une nostalgie du passé que d'affirmer que le niveau est en baisse en France. Cela n'est pas un problème sentimental mais une réalité constatée."*⁷⁰

La nostalgie n'a aucune place dans cette analyse car il s'agit de la comparaison de deux époques précises et le constat est que le niveau baisse.

Les enseignants français soulignent que dans tout système, on a tout type d'élèves. S'interrogeant sur la chute du niveau, certains professeurs attribuent la responsabilité à une immigration locale non intégrable. C'est un effet mineur et non majeur. Les causes majeures sont à rechercher dans les différentes textes régissant l'enseignement. On a constaté au sein de l'enseignement français, une diminution du pouvoir du professeur et une place prépondérante donnée à l'enfant. Vient se greffer la fameuse décision sur le passage systématique des élèves, les parents ayant la possibilité de faire appel à la décision du conseil de classe. S'ajoute le fait que les élèves sont peu motivés.

La responsabilité de la baisse de niveau selon cette enseignante est en partie due à la présence d'enfants d'origine étrangère. Cette situation, l'Éducation Nationale en est en partie responsable car elle n'a pas su prévoir les structures d'accueil favorables pour la gérer. Cette enseignante condamne notamment cette "massification de l'enseignement" que l'Éducation Nationale n'a pas su aménager.

⁷⁰ ... "Voici une question sur l'évolution du niveau posée en 1991 par la SOFRES Moins de la moitié des personnes (48% penche pour une baisse de niveau; mais cette opinion est tout de même plus répandue que l'autre: 38% jugent que le niveau est en hausse." (Claude Thélot, L'Evaluation Du Systèmé Educatif, p 42.

Professeurs africains, d'origine antillaise, français métropolitains sont d'accord pour condamner l'absence de formation des professeurs qui peut en effet poser de sérieux problèmes au système scolaire lui-même. En tout cas, sur ce plan, l'Éducation Nationale devrait réviser ses positions et considérer ce phénomène comme étant vital et primordial.

3.1.3 - Le bon enseignant

Le "bon enseignant" est celui qui en plus des qualités relationnelles qu'il a avec ses élèves, possède des compétences techniques et pédagogiques. Le bon enseignant :

*"est tout à la fois bienveillant, disponible, compréhensif et soucieux de favoriser au mieux le bénéfice que chaque élève peut tirer de son enseignement". Le professeur idéal ou efficace se définit en terme d'intérêt intellectuel de passion, et de méthode.*⁷¹

Un professeur perspicace est pour nous un éducateur qui par ses connaissances et ses aptitudes pédagogiques arrive à inculquer aisément à ses élèves un savoir leur permettant de réussir dans le système scolaire et aussi en société.

- Ayant en effet une très grande responsabilité dans le devenir social des élèves, l'enseignant façonne les idées des élèves et leur personnalité selon les africains.

Les enseignants africains pensent que le bon enseignant est celui qui peut se projeter dans l'avenir, qui sait que sa mission aura un impact sur les jeunes et qui veille à ce que cet impact soit positif :

"La fonction de l'enseignant c'est vivre dans le présent et surtout vivre dans l'avenir parce qu'on prépare des jeunes à un avenir immédiat ou à un avenir lointain et par rapport à cela, il faut toujours se dire que c'est une très grande responsabilité. Et que l'homme qu'on est en

⁷¹ Marie Duru- bellat, Agnès Henriot- Van Zanten, Sociologie de l'école, p 185.

train de forger sera acteur demain dans la société et donc la façon dont il va agir sur son milieu, sur son environnement dépendra de la façon dont il a été formé." (entretien n°22)

Le "bon enseignant" doit être humble et avoir une grande capacité de communication. C'est celui qui sait en effet aller vers les autres et répondre à leurs attentes. Il sait écouter. Il sait transmettre son savoir et susciter la curiosité de son entourage. Il est aussi celui qui sait faire des échanges car le bon enseignant est celui qui apprend aux élèves et apprend d'eux. C'est un phénomène de "give and take." Il est celui qui sait vivre avec son milieu et son temps. L'enseignant n°40 note que le bon enseignant est celui qui a de la patience et qui aime les enfants :

"Pour être un bon enseignant, il faut aimer et puis il faut avoir de l'amour pour les enfants, et c'est pour cela que très souvent on repère les gens qui sont parachutés dans l'enseignement. ça se ressent parce qu'il n'y a pas de liens affectifs entre les élèves et eux. Les élèves se mettent à détester leur matière (entretien n°40)."

Pour cet enseignant (entretien n°7), l'enseignant doit susciter l'approbation des élèves auxquels il enseigne. Cette qualité n'est appréciable que par les élèves. A cet effet il souligne que lorsqu'un professeur est écouté par toute sa classe et que la majorité des élèves l'apprécie et arrive à comprendre son message c'est qu'il est bon. Cependant, si ce dernier n'est écouté que par une minorité, et que cela se ressent au niveau des résultats scolaires c'est que ce professeur n'est pas bon.

En effet, le bon professeur est celui qui sait "*vendre sa marchandise*" et captiver cette clientèle importante que sont les élèves. Ainsi, pouvons nous à partir de cet instant parler de vocation, car cet enseignant est passionné de sa matière et s'investit entièrement.

Ainsi, la patience et la modestie sont des qualités que les enseignants devraient tous avoir. Savoir se faire comprendre et intéresser son public est un aspect fondamental. L'expérience ne s'acquiert que sur le terrain avec les années. Un enseignant souligne néanmoins que la pédagogie, en ce qui concerne les enseignants africains, s'acquiert sur le tas, surtout pour ceux qui n'ont pas reçu de formation pédagogique. Mais force est de constater que l'enseignement est d'abord une technique. La pédagogie s'apprend, et ne s'acquiert pas seulement sur "le tas". Elle s'affine sûrement avec les expériences vécues.

Cependant, sans formation à la pédagogie , les enseignants, recrutés dans un contexte de besoin de L'Éducation Nationale, accomplissent tout de même leur tâche. Le fait que le Ministère de l'Éducation Nationale reconduise ces enseignants africains dans leur fonction chaque année témoigne de leur aptitude dans l'enseignement et aussi des besoins en maîtres auxiliaires. Ils s'estiment bons enseignants mais pensent tout de même que c'est aux autres de juger de leurs qualités.

- Pour les enseignants d'origine **antillaise**, un bon enseignant est celui qui aime le contact humain et la communication.

Ce sont des éléments très importants car le professeur doit avoir un esprit ouvert à tout ce qui se passe autour de lui et être proche de son entourage. Il doit éviter tout complexe et savoir dépasser les problèmes qu'il rencontre afin qu'ils ne se répercutent pas sur son travail ou empiètent sur ses relations avec les élèves ou les collègues.

Le bon professeur doit être un fin psychologue qui sait comprendre les élèves et éveiller en eux la joie de recevoir son message. Il doit savoir qu'il a en face de lui des êtres humains, faire preuve d'une grande compréhension. C'est ce que l'entretien n°17 donne comme qualités principales d'un bon professeur.

Pour l'enseignante interrogée lors de l'entretien n°21, il est difficile de savoir si un professeur possède de bonnes qualités. Il faut établir une comparaison avec les autres professeurs qui se trouvent dans un même établissement. Pour elle, cela est difficile, car la clientèle est différente.

Cependant, pour l'administration, le bon professeur est celui qui assure un enseignement accessible à la compréhension des élèves. Il est ponctuel, assidu et fait preuve d'une certaine autorité. C'est celui aussi qui maîtrise ses élèves et n'a pas à faire appel à l'administration pour des problèmes de discipline.

- Pour les enseignants **français métropolitains** les qualités d'un bon enseignant sont d'avoir : l'amour pour le métier, l'amour de ce que l'on enseigne et l'amour des enfants.

Ce sont les qualités essentielles que doit avoir un bon enseignant. Ces qualités ne suffisent pas pour faire de l'enseignant un bon pédagogue. Il lui faut présenter un message clair et précis. En effet, savoir transmettre son message est très important et suscite l'intérêt des élèves. Cette tâche doit être facile s'il établit de bons rapports avec ses élèves. Selon les enseignants français le bon professeur est aussi celui qui a de la patience et de la persévérance. C'est aussi celui qui est tolérant. Le bon professeur doit témoigner d'un esprit de modestie. De ce fait, il doit être conscient des limites de son action, savoir qu'il ne peut pas intéresser tout le monde. Ce type d'enseignant est en perpétuelle formation. Il se remet chaque fois en question et essaie de trouver les moyens d'améliorer son enseignement.

Pour tous les enseignants, les aspects "*maîtrise et amour de la matière et des enfants*", sont des critères qui qualifient le bon enseignant. Mais celui-ci, en plus de ces qualités, doit parvenir à faire passer son message. Il doit à cet effet employer les moyens efficaces pour le faire accepter par tous les élèves. Il est aussi "pédagogue et psychologue" qui sait connaître les besoins de son public. Il a une facilité de communication, donc celui qui est capable d'établir des bonnes relations avec son public. Il sait le mettre en confiance; il est aussi tolérant et patient.

En plus des qualités ci dessus citées par tous, chez les africains, le bon enseignant est celui qui sait se mettre toujours en cause et se cultiver sans cesse. La pédagogie est un élément non "*maîtrisable*" en ce sens que l'expérience reste prépondérante pour l'acquisition d'une pédagogie.

Les enseignants français métropolitain, à leur tour, prônent la ponctualité et la modestie chez les professeurs. Le professeur doit connaître ses limites dans sa volonté de faire passer son message et de se faire apprécier de ses élèves. C'est pourquoi ils estiment que les professeurs devraient bénéficier d'une formation pédagogique solide avant d'avoir un public d'élèves.

Les enseignants antillais, par contre, veulent que les professeurs fassent montre d'un esprit d'ouverture et d'autorité. Ce dernier doit aussi dépasser ses problèmes personnels afin que cela ne se ressente pas dans son travail. C'est dans ce climat serein qu'il pourra réaliser des bons résultats scolaires.

3.2. LES ENSEIGNANTS AFRICAINS SONT-ILS EFFICACES ?

L'efficacité des enseignants du secondaire est une question qui préoccupe les administrations, les parents d'élèves ainsi que le monde enseignant. Ainsi, chaque enseignant voudrait tendre vers la perfection et susciter une satisfaction à l'intérieur du système éducatif. Notre but est de nous pencher sur les qualités de l'enseignant efficace décrits par les africains.

- Qu'est ce qu'un enseignant efficace ? Suffit-il de maîtriser sa matière pour mériter ce qualificatif ? Comment les enseignants africains se perçoivent-ils ?

Des critères objectifs : "bon élève, bonne classe, niveau, bon professeur", permettent d'avoir une idée de l'efficacité.

Mais la seule notion sur laquelle les africains se penchent est celle du bon professeur possédant une ancienneté et des notes pédagogiques élevées. Ainsi, nous avons pu constater que les critères essentiels étaient : la bonne maîtrise de sa matière, l'amour des enfants et l'établissement de relations humaines fructueuses. Nous avons constaté que le bon professeur est un bon psychologue qui sait se faire comprendre de son public. Son esprit d'ouverture et surtout sa capacité de susciter un intérêt pour sa matière sont des éléments contribuant à renforcer la confiance des élèves.

Pour les enseignants africains, sur une population de trente deux personnes interrogées, vingt sept ont une ancienneté comprise entre trois et vingt deux ans. L'efficacité semble se mesurer à la qualité de l'enseignement dispensé et à l'ancienneté.

Si l'ancienneté est un des critères importants pour apprécier l'efficacité d'un enseignant comme le soulignent les professeurs africains, alors, nous pouvons effectivement déduire que ces derniers le sont. En effet, les professeurs qui ont été reconduits chaque année, pensent qu'ils se sont fait remarquer par leur compétence. D'ailleurs certains soulignent que les français sont experts dans ce

domaine et n'hésitent pas à dénoncer les professeurs incompetents qui peuvent aussi être reconduits dans le but de compenser le manque d'enseignants.

La note pédagogique est aussi une preuve de leur efficacité. En effet, tous les professeurs africains avouent avoir de bonnes notes pédagogiques. Cela témoigne de la satisfaction de l'administration et aussi de leur compétence :

"ça je suis convaincu, puisque si ça n'était pas ainsi, j'allais être viré. Il y a les différentes notes administratives qui sont là. J'ai eu dernièrement un conseiller pédagogique, un inspecteur qui sont venus voir comment ça se passe.. Je suis passé dans cinq établissements et les notes administratives, c'est le plafond. Ce n'est pas pour me glorifier. Ce sont des réalités. Le rectorat tient compte de ces notes et il y a des règlements. Tu n'as pas une bonne note et on ne te prend pas". (entretien n° 9)

Beaucoup soulignent que l'obtention de bonnes notes n'est jamais due à des appuis extérieurs:

"moi, j'ai toujours des notes maximales et je pense que ce ne sont pas mes oncles qui sont là." (entretien n°9).

L'image de l'oncle est introduite ici pour montrer l'"absence de piston" et expliquer la rigueur de la notation qui est attribuée aux enseignants. Aucune faveur ne peut leur être faite car aucune relation sociale ou familiale n'a influencé cette notation. Seules les aptitudes professionnelles ont eu un impact positif.

Il faut souligner, sans toutefois nous étendre, qu'en Afrique un certain favoritisme existe dans les milieux professionnels notamment pour l'avancement des travailleurs. Cet avancement peut être facilité par des relations familiales, amicales pour nous en tenir qu'à cela. L'image de l'oncle soucieux du devenir et du bien être de son neveu, l'oblige souvent à user de son pouvoir pour faciliter l'insertion professionnelle de ce dernier. Mais pourquoi l'oncle paternel ou maternel est-il cité ici? Il faut souligner qu'au Burkina Faso, l'oncle est un personnage clé de la stratification sociale familiale après le père. Ce dernier suit la destinée et de ses neveux, nièces et les considère comme faisant partie de sa propre descendance.

D'ailleurs l'esprit de ségrégation entre les enfants n'existe pas, mais peut se manifester de façon insoupçonnée. L'autorité est laissée au père, la souplesse et la compréhension aux oncles. Ce personnage, pacificateur, règle les conflits entre père et enfant, joue au justicier et s'efforce d'établir une espèce d'équilibre dans la

concession familiale. L'oncle burkinabe en milieu social mossi est une espèce de confident, en un mot, "la main aimable derrière un bras de fer". De ce fait, les enfants préfèrent solliciter leur oncle plutôt que leur père géniteur. Précisons encore que l'oncle maternel est plus facilement attentionné du fait que par tradition, il doit céder aux souhaits de ses nièces et neveux. C'est pourquoi, le mot oncle est cité dans les propos de cet enseignant pour expliquer leur compétence et écarter tout esprit de favoritisme. Ce type de situation existe aussi partout ailleurs, même en France. Il n'est pas rare que des relations familiales ou de connaissances influencent une carrière professionnelle.

Ce discours est tenu par tous les professeurs Africains, capésiens, docteurs, jeunes ou vieux, expérimentés ou non .

En effet, un enseignant souligne aussi cette idée par ces propos :

"D'ailleurs, si vous n'êtes pas bon, vous ne pouvez pas rester. Maintenant, ça fait ma quatrième année. On ne va pas vous garder pendant 4 ans quand même si vraiment vous n'êtes pas bon. Il y a l'appréciation des parents d'élèves, l'association des parents d'élèves qui vont dire non, ça ne marche pas, nous avons un enseignant bidon. Surtout encore, ils vont remonter à vos origines. C'est un noir donc qui n'enseigne pas bien la matière. Pourquoi le garder? On vous chasse. Or ce n'est pas le cas. ça fait quatre ans que je suis là. Vu le nombre d'années, ça veut dire que j'essaie de tenir" (entretien n°7).

Nous nous posons la question de savoir si le nombre d'années dans l'enseignement prouve réellement l'efficacité du professeur?

Est ce que les enseignants sont gardés par souci de combler les "trous"? Nous avons constaté que la plupart des enseignants africains sont titulaires de diplômes universitaires élevés. Mais ces grades universitaires ne témoignent pas de leur efficacité dans l'enseignement. Ils ont aussi été recrutés sans aucune formation pour exercer leur profession.

Pour les enseignants, la pédagogie s'apprend sur "le tas". Elle ne s'acquiert pas pendant les études. On ose espérer que ces enseignants par la suite deviendront efficaces avec l'expérience qu'ils auront accumulée. Ceux qui ont bénéficié d'une formation dans les écoles normales, à savoir les nouveaux capésiens et agrégés soulignent aussi que la pédagogie s'acquière avec l'expérience.

Par ailleurs, le fait que les enseignants africains exercent le plus souvent dans les établissements difficiles ne signifie-t-il pas qu'ils sont efficaces ? Ces derniers doivent développer des astuces pour faire passer au mieux leur message. De plus certains ont pour tâche de rattraper en un temps record le retard des élèves. C'est ailleurs dans cette optique que le ministre de l'Éducation Nationale déclarait :

" Un certain nombre de maîtres auxiliaires enseignent depuis longtemps, quelques-uns ont même acquis une expérience unique et originale, notamment dans les établissements sensibles. Nous allons essayer d'aller vers l'intégration de ceux qui ont acquis cette expérience".⁷²

Cela ne traduit-t-il pas le fait qu'ils ont quelque part de bonnes capacités à l'enseignement ? Certes, car pour enseigner et réussir dans ces types d'établissement il faut posséder des aptitudes et une pédagogie originale permettant aux élèves d'apprécier les compétences du professeur.

Nous avons soulevé tous les aspects qui à leurs yeux peuvent démontrer l'efficacité des enseignants africains. Ces aspects sont les notes pédagogiques élevées, l'ancienneté dans le corps enseignant, les diplômes universitaires élevés. Cependant, il est à noter que la rentabilité d'un travailleur dépend des conditions de vie dans lesquelles il se trouve. Nous avons constaté en effet que les enseignants africains connaissent des situations difficiles à cause de "l'insuffisance" de leur salaire et de l'ambiance parfois déplorable sur leur lieu d'enseignement.

En effet, un enseignant ne peut s'investir totalement dans son enseignement s'il est confronté à des problèmes sociaux. Rappelons que ces enseignants africains maîtres auxiliaires sont ceux qui sont concernés par une précarité de l'emploi. Cette situation constitue un handicap majeur pour ceux qui veulent réaliser des projets sociaux de base, c'est à dire se loger convenablement. Confrontés à des problèmes de logement et à des problèmes économiques, leur rentabilité ne peut pas être élevée. Car ils sont plus préoccupés par leur problème. D'ailleurs un proverbe mossi ne dit-il pas: *"ventre affamé n'a point d'oreilles ni de bouche"*?

En effet comment voulons-nous qu'un enseignant puisse donner le meilleur de lui même s'il est confronté à un problème de survie ?

⁷² Libération du 19 Septembre 1995, Eclaircie pour les maîtres auxiliaires.

Comment voulons-nous qu'un père de famille puisse donner des cours efficaces si dans sa famille il vit des difficultés économiques à cause d'un retard de paiement de salaire ?

L'autre aspect relève d'un problème de formation car les enseignants africains sont souvent envoyés dans les établissements sans aucune préparation préalable. Leur efficacité sera donc moindre au départ.

En tout cas la création de bonnes conditions d'existence aux enseignants donnera plus d'efficacité à leur enseignement. Cela pourrait susciter plus de volonté et de persévérance dans leur tâche d'éducateur qui aujourd'hui est devenue difficile.

L'efficacité des enseignants ne peut être appréciée dans la mesure où la réussite ou l'échec d'un enfant est un fait collectif. En effet le succès de l'élève est le résultat de plusieurs facteurs : par exemple ses formations antérieures, ses vertus personnelles, les aptitudes des professeurs du moment. Il est donc difficile d'apprécier les enseignants efficaces à partir des résultats scolaires. Lorsqu'il y a effectivement échec, c'est le circuit lui-même qui est mis en péril.

Enseigner c'est savoir captiver l'attention du public scolaire par le biais de la séduction des élèves. Or si les élèves ne sont pas prédisposés à recevoir cet enseignement d'un étranger, il est tout à fait normal que cela se ressente sur leurs résultats. Quelle que soit la volonté du professeur et même son talent de bon pédagogue, ses tentatives pour intéresser son public seront vaines.

Il y a aussi des aspects culturels qui peuvent restreindre la "réceptivité" au message du professeur. Si celui-ci arrive dans une classe avec l'idée d'être incontesté, une situation désagréable peut naître entre enseignés et enseignant, et les résultats en pâtiront.

L'efficacité d'un enseignant dépend de plusieurs aspects sociologiques que nous avons essayé d'explorer. Nous aborderons dans les chapitres suivants les propositions de réformes du système éducatif français que les enseignants proposent.

4. LES PROPOSITIONS DE RÉFORMES ENVISAGÉES PAR LES ENSEIGNANTS

Avant d'aborder les réformes ou propositions de réformes des enseignants, nous essayerons de nous interroger sur le système scolaire français. Cela nous permettra de découvrir ses faiblesses et trouver les voies à dégager pour les rendre plus évidentes. Ainsi, cette étude se bornera aux positions des enseignants, les acteurs du système scolaire.

Le système d'enseignement français, comme nous l'avons souligné dans le chapitre précédent, a des forces mais aussi des faiblesses.

Bien qu'on lui impute toutes les tares, le système français s'est imposé dans le passé et de nos jours par la richesse de sa formation. Il s'est démarqué par le nombre très élevé de ses diplômés et de ses savants. A ce propos, C. BAUDELLOT et R. ESTABLET soulignent :

*"Le système scolaire français assure à sa jeunesse un niveau de formation tout à fait exceptionnel dans le monde. Avec environ 25% de niveau bac et plus, la France n'est aujourd'hui dépassé que par une douzaine de pays très riches (États Unis, Canada, Japon, R.F.A, Italie) et le groupe peu nombreux des pays qui tournent avec plus de 20% d'étudiants (Europe, Amérique du nord, Japon) se détachent fortement des autres pays du monde"*⁷³.

4.1 - LES PROPOSITIONS DES ENSEIGNANTS AFRICAINS

Le système scolaire français est l'un des meilleurs au monde de par sa capacité à former des cadres. Il dispense une formation de qualité et a su s'imposer

⁷³ Baudelot et Establet, Le niveau monte, p55

depuis des siècles. Tous les enseignants n'hésitent pas à souligner les forces du système d'enseignement français.⁷⁴

Pour l'enseignant interrogé lors de l'entretien n°22, l'enseignement a accompli des progrès spectaculaires. L'accession de la France au monde du développement a pu être obtenue grâce à la performance de son système scolaire.

Malgré ses aspects positifs le système d'enseignement français a des faiblesses qu'il faudrait corriger afin qu'il sauvegarde son dynamisme. Les imperfections du système ont été soulevées dans le volet résultat et niveau des élèves.

Nous avons souligné que ce système connaissait de sérieux problèmes à cause de la modernisation de l'économie, de l'accélération de la société de consommation et de la vie.

Concurrencé par les médias, le système scolaire a perdu son prestige d'être la seule voie d'accès à la connaissance. Les élèves sont intéressés à la culture des médias au détriment des connaissances livresques délivrées à l'école. Cette situation comme nous l'avons souligné, a contribué à faire baisser le niveau des élèves. Aussi, le système a cessé tout esprit de sélection. L'ambiance n'est plus au travail et il y a un relâchement général. Certains élèves en proie à des problèmes sociaux ou affectifs ne prennent pas les études au sérieux.

Au niveau même du système d'enseignement, il y a un *laisser-allier* dans le recrutement des enseignants par souci de combler les postes vacants. La plupart d'entre eux n'ont pas bénéficié d'une formation pédagogique avant de s'insérer dans le corps enseignant. A cela s'ajoutent les rémunérations jugées insuffisantes, influençant sensiblement la rentabilité des enseignants.

⁷⁴ "là je pense que certains exagèrent. Avant de parler des insuffisances, il ne faut pas oublier que chaque année, il sort de plusieurs écoles françaises un nombre important d'ingénieurs, de médecins, de techniciens, un nombre important d'enseignants, dont la formation est recherchée par des entreprises ou par des administrations. Et les compétences se traduisent par des réalisations, une production de richesse à l'intérieur du pays. C'est dire donc à ce niveau là, il ne faut pas faire abstraction de ces aspects importants, positifs qui existent. Pour moi, il y a une réussite de l'éducation nationale en France. Mais est-ce que cette réussite est suffisante ?(n°22).

Tous ces faits constituent des éléments qui freinent le bon fonctionnement du système scolaire. C'est pourquoi les enseignants enquêtés prônent l'élaboration d'une réforme qui pourrait activer la bonne marche du système éducatif.

Pour les enseignants africains, la première des réformes à réaliser est la révision de leur statut de maître auxiliaire que nous avons par ailleurs évoquée à maintes reprises.

Ne serait-il pas intéressant après un certain nombre d'années passées dans l'enseignement, qu'on leur fasse subir des inspections pédagogiques ? Ceux qui réussiraient seraient de droit enseignants titulaires car la titularisation offre une sécurité de l'emploi, une meilleure rémunération et une reconnaissance de leur statut.

Au niveau de l'enseignement, les enseignants soulignent une inadaptation en rapport avec la réalité économique du pays. Ainsi, il serait préférable de former les jeunes selon les besoins de la société, de l'économie et de l'évolution scientifique et technique. La formation des jeunes devrait être axée sur les besoins du pays.

Il faudrait de ce fait rénover l'enseignement pour qu'il soit adapté aux réalités sociales du pays. Il faudrait que les formations reçues à l'école leur permettent une fois hors du circuit scolaire, de pouvoir s'intégrer dans le monde du travail.

Les enseignants africains voudraient aussi qu'il y ait un allègement des programmes. Cela permettra aux professeurs de se pencher davantage sur le cas des élèves en difficulté.

Pour cet enseignant il faudrait vaincre le chômage :

"Il y a du chômage parce qu'il y a un décalage entre la formation que l'on donne au niveau de l'école qui est une formation très théorique et les besoins dans les entreprises. Alors que dans les autres pays ce n'est pas le même cas. En Allemagne par exemple, ce n'est pas le cas, aux USA, ce n'est pas le cas. Donc le défaut du système français c'est qu'il n'a pas de contact avec les entreprises" (entretien n°1).

Rapprocher la formation et les besoins de qualification des entreprises amènera celles-ci à recruter plus de personnel.

Lors de l'entretien n°29, l'enseignant souligne pour sa part, qu'il faudrait effacer dans l'esprit des élèves le mythe des sections nobles : toute section devrait être aussi importante qu'une autre.

Il faut créer les conditions de réussite pour tous les élèves dans le système d'enseignement général et professionnel. Cela serait une bonne base de départ et faciliterait l'installation d'une ambiance scolaire plus sereine. L'élève devrait être orienté selon ses capacités et non selon la notoriété des sections. Les mathématiques en effet ne doivent pas être le seul critère de sélection des élèves, il faudrait détecter les capacités de l'enfant à travers les activités d'éveil :

"Il faut que l'élève ait l'impression qu'il choisit les sections en fonction de ses capacités. On a l'impression qu'il y en a beaucoup qui vont dans telle section comme ça pour ne pas aller dans telle autre : "je fais ça parce qu'on me demande ça". Et moi j'ai vu des cas concrets. L'expérience des élèves qui ont redoublé leur seconde pour pouvoir aller en première S parce que leurs parents pensent que c'est la section la plus noble, c'est la section scientifique". (entretien n°29)

Les professeurs africains, tout en souhaitant l'allégement des programmes, souhaitent également l'organisation d'un emploi du temps plus souple, car il est actuellement très chargé. Cet allégement permettrait aux élèves de se consacrer à des activités sportives durant les après-midi.

Leur dernière proposition serait l'instauration d'une discipline rigoureuse dans les établissements. Le système éducatif devrait donner plus de pouvoir aux enseignants afin qu'ils puissent intervenir lorsque c'est vraiment nécessaire. La dotation des établissements en personnel de surveillance et d'encadrement suffisant pourrait résoudre les problèmes de discipline.

Hormis ces considérations, les enseignants africains souhaitent une reconnaissance sociale pour la tâche qu'ils accomplissent. Cette reconnaissance sociale consiste à stabiliser les enseignants dans le domaine professionnel. A cet effet, ils devraient cesser d'être utilisés comme des *"enseignants d'occasion"* de l'Éducation Nationale, c'est-à-dire cesser d'avoir un statut précaire.

4.2 . LES PROPOSITIONS DES ENSEIGNANTS D'ORIGINE ANTILLAISE

Concernant le système scolaire français, les enseignants antillais soulignent qu'il connaît de sérieux problèmes. Il se caractérise par l'absence de sélection, par un manque de discipline rigoureuse dans les établissements.

Le problème crucial des enseignants maîtres auxiliaires, est l'absence d'une formation solide qui leur permette d'exercer leur métier avec beaucoup d'aisance et d'assurance. Beaucoup d'entre eux sont désorientés car ils n'ont eu aucune base de formation pédagogique pour ce métier. Cela représente un handicap certain.

Ceux qui ont eu la chance d'obtenir un stage de formation signalent son inefficacité, car il ne remplit pas totalement son rôle. Les stages en effet sont plus théoriques que pratiques. Ceux qui en ont bénéficié connaissent les mêmes problèmes que les autres, une difficulté à transmettre aisément leur savoir :

"Même après un stage, ce n'est jamais vraiment un stage. On s'attend, dans le stage qu'on nous donne des directives et qu'on module quand même sa personnalité pour enseigner. Qu'on ait des grands moyens, des grandes lignes directrices pour savoir ce que c'est que l'enseignement, ce qu'enseigner signifie parce qu'on fait ses études en faculté. On fait ses études générales, on apprend la civilisation, la littérature, mais on n'apprend pas à enseigner. Je pense que c'est sur le tas qu'on se forme. Mais si au départ on a déjà une ligne directrice ça serait un plus quoi". (entretien n°17)

Les professeurs antillais souhaiteraient qu'on leur accorde beaucoup de moyens humains et matériels pour enseigner. Certains parlent d'une école inadaptée au "melting pot" de la population. A ce propos l'enseignant n°21 ébauche une tentative d'explication :

"Un élève qui n'a pas les mêmes valeurs, à qui l'on veut inculquer des valeurs alors qu'il a du mal à se repérer par rapport à celles du pays d'origine de ses parents se retrouve tout de suite en échec."

D'autres enseignants souhaiteraient que l'on révise les programmes. Cette dernière catégorie d'enseignants refuse de donner des propositions de réformes, car selon eux, cela serait prétentieux. Ils n'ont aucune proposition et attendent plus des experts de l'Éducation Nationale.

4.3.LES PROPOSITIONS DES ENSEIGNANTS FRANÇAIS MÉTROPOLITAINS

Ils relèvent les imperfections du système scolaire et souhaitent des réformes. Pour eux, le système se caractérise par une absence de sélection provoquant une baisse de niveau constatée dans les divers établissements. Cela est dû à une volonté politique qui voudrait que tout le monde réussisse dans le système scolaire.

Un enseignant déclare :

"C'est un parti pris égalitarisme stupide. Tout le monde "au même âge, au même niveau dans les mêmes matières" constitue une des faiblesses du système d'enseignement".
(entretien n° 37)

Pour cette enseignante, les mesures prises par l'Éducation Nationale, sont influencées par des visions politiques, visions qui sont en partie responsables de ce que l'enseignement vit aujourd'hui :

"Sous prétexte de donner les mêmes chances à tous, on laisse entrer des élèves au collège, puis au lycée alors qu'ils ne sont capables de poursuivre des études secondaires. On les empêche ainsi d'acquérir une formation plus adaptée qui leur offrirait davantage de débouchés, on ralentit les autres. (entretien n°3)

Lors de l'entretien n° 31 , l'enseignant note qu'il serait intéressant qu'il y ait une sélection minimale par la lecture et l'expression écrite pour les élèves qui entrent en sixième. Leurs camarades de la classe de seconde devraient, à son avis, avoir de solides connaissances en français, surtout en vocabulaire, et la maîtrise de certaines techniques de l'expression écrite.

Pour certains professeurs, il faudrait redéfinir ce qu'ils doivent enseigner et à qui il faudrait transmettre cet enseignement.

L'un d'eux poursuit :

"Si l'acquisition de la culture me paraît prioritaire, pourquoi demander des connaissances scientifiques ardues à des gens qui n'en n'ont pas le goût? A contrario, pourquoi valoriser le col blanc contre ceux qui ont un savoir faire ? "

Tous les enseignants français pensent qu'il faudrait une formation pédagogique poussée dont devraient bénéficier tous les enseignants sans exception, afin qu'ils soient efficaces dans leur métier. Pour ce faire, il faudrait leur créer des conditions d'existence favorables qui faciliteraient l'exercice de leur fonction.

Certains enseignants (entretiens n°3, n°6, n°19 et n°26), souhaitent tous une révision du salaire. Une meilleure rémunération serait un avantage qui susciterait des vocations dans l'enseignement :

"Il faut que le Ministère de l'Éducation Nationale redonne confiance aux professeurs en les payant mieux et surtout en leur permettant d'assurer une formation solide à leurs élèves qui ne dépendent pas des modes ou des circonstances économiques." (entretien n°3)

Une meilleure formation pédagogique s'avère nécessaire car même les enseignants qui en ont bénéficié la déclare inefficace . De même, la revalorisation de leur salaire leur apporterait une *reconnaissance sociale*. (entretien n°26)

L'enseignant (entretien n°6) quant à lui, déplore les conditions de travail et de fonctionnement difficiles que l'Éducation Nationale impose à ses enseignants et à ses élèves.

Celles-ci se caractérisent par une hétérogénéité des classes, et la faiblesse de la formation technique considérée comme *filière dépotoir*. Il souligne une certaine massification de l'enseignement, qui selon lui, n'est pas bien maîtrisée. Pour ce faire, il propose de casser le mythe des filières dépotoirs de l'apprentissage. Il souhaite ainsi un retour à plus de rigueur dans l'enseignement, des bonnes conditions de travail, qui selon lui, ont dégénérées, sont "*gâtées*" par des problèmes difficiles de société. Selon ce même professeur, la société génère une école à son image.

L'enseignante (entretien n°37) après vingt ans de carrière et donc possédant une expérience solide dans l'enseignement, pense que l'Education Nationale a institué des mauvaises réformes. Pour elle, il faudrait modifier le rythme scolaire, c'est à dire terminer les cours à quinze heures. Aussi note-t-elle que le travail en ateliers et en petits groupes est une solution vers une bonne "*rentabilité*".

Elle souhaiterait un rétablissement de la sanction qui permettrait à chaque élève de pouvoir "*passer*" selon ses capacités intellectuelles. Le niveau serait ainsi un critère fondamental pour les passages en classe supérieure.

Après avoir relaté l'avis de ces trois groupes d'enseignants, plusieurs constats s'imposent :

- tous les enseignants déplorent leur situation qu'ils qualifient de lamentable. Ils souhaiteraient un traitement meilleur. Car selon eux, ce traitement donnerait plus de courage et de ténacité dans leur fonction d'enseignant. Il attirerait des prétendants à ce métier devenu dévalorisant.

Chaque enseignant parle d'une valorisation de salaire, élément essentiel pour un meilleur rendement dans le monde enseignant. Nous pouvons cependant souligner que le salaire ne développe pas la qualité pédagogique.

- tous les enseignants sans exception, considèrent leur tâche difficile. Ainsi ils souhaiteraient avoir une reconnaissance de l'Éducation Nationale, des salaires plus motivants, une reconnaissance sociale.

- tous sont d'accord pour l'imposition d'une formation pédagogique avant l'exercice professionnel

- l'établissement de la sélection et le rétablissement des sanctions dans les écoles constituent un aspect sur lequel tous les enseignants s'accordent. Seuls les antillais ne parlent pas de sélection.

- les enseignants africains marquent leur différence par le fait qu'ils réclament avec plus d'insistance une considération sociale, la révision de leur "statut de maître auxiliaire" qui les empêche souvent d'accéder aux grades plus élevés de l'enseignement. Mais tenant plus à leur statut de professeurs, les africains souhaiteraient qu'on donne plus de moyens aux enseignants pour réprimer les cas aigus d'indiscipline.

Les maîtres auxiliaires africains pensent que la situation dans laquelle ils sont (situation de faiblesse) aggrave le comportement des élèves, qui connaissent en réalité les limites de leur pouvoir. Cela contribue à ternir leur image de professeur et à diminuer leur autorité.

L'aspect "considération sociale" est importante pour eux, surtout pour ceux qui ont l'intention de s'installer définitivement en France. Ils auraient en effet voulu avoir un métier stable. Or dans l'enseignement ils sont reconnus comme des contractuels, et leur situation est donc précaire. Les enseignants vivent très mal

cette précarité de l'emploi. Et certains reconnaissent qu'ils n'ont pas une place valorisante dans la société. Ainsi, ils emploient des termes choquants pour décrire leur situation : "*Un maître auxiliaire c'est le dernier des derniers*".

Pour eux, l'Éducation Nationale devrait les traiter plus "*humainement*", ce qui pourrait consister à verser leur salaire régulièrement à chaque fin du mois, leur permettre de bénéficier des avantages sociaux tel que l'accès facilité au logement. Les enseignants africains souhaiteraient qu'on reconnaisse leur diplôme universitaire. Ils souhaiteraient qu'on leur permette d'apporter un soutien aux élèves en difficulté en échange d'une compensation pécuniaire.

- les enseignants français se démarquent de leurs collègues par leur souhait de voir l'assouplissement de l'emploi du temps, la réduction des volumes horaires et l'arrêt des cours à quinze heures. Selon eux, cela permettrait aux élèves de pratiquer des activités sportives et artistiques.

- certains enseignants français et antillais s'accordent pour souligner que le *melting pot* de la population française devrait être pris en compte si l'on veut que tous les élèves s'intéressent à l'enseignement qui leur est dispensé.

Certains vont même parler de création de programmes spéciaux pour les enfants étrangers qui tiendraient compte des valeurs de leurs pays d'origine.

Curieuse proposition ! Il faudrait à la France des décennies pour élaborer de tels programmes, qui demanderaient un investissement énorme. Une telle réalisation renforcerait encore le fossé existant entre les élèves du fait de l'existence de plusieurs ethnies étrangères en France. Une telle distinction a donné des résultats catastrophiques et les classes dites "non francophones" sont actuellement interdites.

Si l'Éducation Nationale veut que ses enseignants soient efficaces, il faut leur assurer une formation pédagogique. Cette pédagogie, l'Éducation Nationale devrait la repenser, car comme le confirment les enseignants antillais, elle n'est pas suffisamment *pratique*. De ce fait, l'enseignement d'une ligne directrice permettant à l'enseignant de savoir comment gérer sa classe serait la meilleure voie vers un enseignement efficace.

5. LA NAISSANCE D'UN TYPE D'ENSEIGNANTS

Les enseignants africains constituent -ils un groupe social ?

Avant d'aborder cette partie nous tenterons de donner une définition du groupe social. Puis nous essaierons de voir si les enseignants africains constituent un groupe social.

Le groupe social est un ensemble de "personnes réunies dans un même lieu et suffisamment peu nombreuses pour pouvoir communiquer entre elles".

Pour J.C. RABIER, *"on ne parle de groupe social que lorsqu'il s'agit d'ensembles d'hommes en relation de communication, c'est-à-dire disposant d'un minimum de significations et de codes communs, d'un système de valeurs communes.*

*La notion de communication est prise dans un sens large: elle existe chaque fois que quelque chose circule. Elle implique donc, en plus de la relation physique entre les personnes (qui fonde un agrégat) , et de la présence d'un code commun (qui fonde la catégorie sociale) , une relation symbolique entre les membres du groupe."*⁷⁵

J. SZCZEPANSKI dans son ouvrage : *"Problème Sociologique de l'enseignement Supérieur en Pologne"*, définit le groupe de la façon suivante: *"un groupe c'est un ensemble de personnes (trois au moins) liées par un système de rapports sociaux réglés par des institutions (même informelles) , et qui se distingue des autres groupes par le principe de particularité. Le groupe possède donc une organisation interne, des institutions, ainsi que des éléments relevant de cette organisation et tels que ses propres symboles, ses mots d'ordre, un centre de rassemblement, des traditions etc.."*⁷⁶

Pour cet auteur, on peut distinguer les groupes non formalisés où la liaison interne est maintenue par les contacts directs des membres, par les institutions informelles de l'amitié, de la compétition dans les études, etc., et les groupes

⁷⁵ Rabier J.- C. , Initiation à la sociologie .Deuxième édition, Edition Erasme sept 1990, p 214

⁷⁶ Szczepanski J, Problèmes sociologiques de l'enseignement supérieur en Pologne, édition Anthropos Paris 30 Mai 1969, p.132.

formalisés qui possèdent une organisation développée, avec un appareil administratif et des règlements propres.

Les groupes non formalisés possèdent un principe de particularité qui établit assez distinctement celui qui appartient au groupe ou non ; ils ont une organisation non formelle qui définit les exigences auxquelles les membres doivent se conformer, ainsi que les sanctions et les récompenses qui assurent le comportement formaliste de ceux-ci .

La définition des deux auteurs présente des similitudes car tous deux se penchent sur la relation physique et de communication entre les hommes. Ceux-ci sont régis par des codes communs qui leur permettent de se reconnaître en tant que groupe. Cependant, notons la différence suivante : J.C RABIER parle de la qualité de groupe dans sa globalité et nous donne une définition en compréhension, tandis que J. SZCZEPANSKI donne une définition en extension par l'énumération de tous les éléments constitutifs d'un groupe.

C.H CODLEY définit ainsi le groupe primaire :

"par groupe primaire, j'entends ceux caractérisés par une association intime et face à face...Le résultat de cette association intime est, du point de vue psychologique, une certaine fusion des individualités dans un tout commun, de sorte que la vie commune et le but du groupe deviennent la vie et le but de chacun...La façon la plus simple de décrire cette totalité est de dire qu'elle est en nous ; ceci implique l'aspect sympathie et d'identification mutuelle dont "nous" est l'expression naturelle... Les groupes primaires sont primaires en ce sens qu'ils apportent à l'individu son expérience la plus primitive et la plus complète de l'unité sociale ; ils le sont aussi en ce qu'ils ne sont pas changeants(...) mais qu'ils forment une source presque permanente d'où le reste coule toujours". Social organization, 1909, p 23-28) 77

On pourrait citer comme exemple de groupe primaire la famille, le groupe de travail, de voisinage ou la bande de camarades d'école.

Le groupe secondaire est un regroupement plus nombreux, relativement spécialisé, de personnes ayant des relations indirectes entre elles. Par opposition, le groupe nominal est composé de catégories de personnes ayant une caractéristique commune (tel l'âge ou le revenu par exemple).

⁷⁷ Rabier J.C. Initiation à la Sociologie, seconde édition, p 226.

Le groupe nominal diffère du groupe réel qui est organisé, conscient de ses intérêts communs (syndicat ou groupe de pression).

Le sociologue américain MERTON établit une distinction du groupe d'appartenance, *"celui dont on est membre et dans lequel on a été socialisé"*, au groupe de référence, qui, *"est celui aux valeurs, aux normes duquel on se réfère, soit que l'on veuille y accéder, soit qu'il représente un modèle valorisé"*⁷⁸.

J - C RABIER cite la définition de Karl Marx de la "classe en soi" et de la "classe pour soi": *"La classe en soi existe dès qu'une situation économique commune entraîne pour les individus l'existence d'intérêts communs. Mais cela ne signifie pas que cette classe ait une vision claire et consciente de ses intérêts fondamentaux, ni qu'elle s'organise pour prendre sa place dans la lutte des classes"*⁷⁹.

Pour qu'une classe soit une classe sociale à part entière, il lui faut réunir les cinq éléments suivants:

- intérêts économiques
- la conscience de ses intérêts communs
- une organisation politique
- une idéologie
- un rôle historique.

*"La classe sociale pour elle-même" est consciente de ses intérêts économiques et sociaux, est organisée politiquement, possède un système de représentation du monde incluant l'évolution du système social, et donc perçoit son rôle historique, c'est - à - dire la part qu'elle doit prendre à la transformation de la société. Ce rôle historique est commun à toutes les classes : conquérir le pouvoir, assurer sa position dominante sur la société"*⁸⁰

La transposition de la notion de classe en soi et classe pour soi (classe sociale pour elle même) est applicable au groupe social .

En effet, tout comme la classe sociale en soi, le groupe social en soi est constitué d'individus ayant des caractéristiques et des intérêts communs. Les membres du groupe n'ont pas une conscience de groupe qui leur permette d'élaborer une stratégie visant à l'amélioration de leur situation professionnelle.

⁷⁸ Rabier, Initiation à la sociologie, p 227.

⁷⁹ Rabier Jean- Claude, Initiation à la sociologie, p 238.

⁸⁰ Rabier J.C., Initiation à la sociologie, p 242.

Par contre, la classe sociale pour soi ou le groupe social pour soi est composé de personnes ayant des caractéristiques communes et une conscience de groupe. Les individus qui composent cet ensemble social ont conscience de leurs intérêts communs. Cette conscience de groupe permet aux membres qui la composent d'être solidaires entre eux et d'organiser une action commune visant à la défense de leurs intérêts ou de protester contre une situation que le groupe considère inadmissible.

Le cas des enseignants africains mérite d'être pris en compte dans la mesure où ils appartiennent au corps enseignant. Les enseignants en France constituent un groupe social original dont la force de travail est "exploitée" par l'État.

Salariés, les enseignants ne participent pas directement à la création et à l'accumulation du capital. Il interviennent dans la formation de la force de travail future que sont leurs élèves. Ils en augmentent la valeur par la qualification.

Les enseignants africains en tant que groupe social se démarquent dans l'enseignement français par le sentiment, conscient ou inconscient, d'appartenir à un groupe. La plupart des enseignants africains de notre enquête utilisent le "nous" commun pour parler de leur situation en France :

"nous, les maîtres auxiliaires africains, nous sommes des bouche-trous, nous sommes des moins que rien"(entretien n°13).

Les enseignants africains se distinguent de leurs collègues parce qu'ils sont étrangers et de surcroît africains. Venus d'un même continent, l'Afrique, et se trouvant en France grâce à une migration provisoire, ils ont le sentiment d'avoir été formés dans un même moule éducatif, et d'avoir un passé culturel commun.

D'ailleurs leur tendance est de développer des relations entre eux lorsqu'ils se trouvent dans une même structure d'enseignement. C'est par ces relations amicales, tissées de prime abord entre eux, qu'ils confirment leur identité africaine et aussi leur solidarité. Leur identité africaine se ressent à travers leur comportement dans l'enseignement. Ils veulent être des enseignants à part entière à qui les élèves doivent manifester du respect. Ces élèves doivent adopter un certain type de comportement en classe :

"je tiens à ce que l'élève sache que je suis le professeur" (entretien n°37).

Cette attitude des enseignants africains est une tendance à hiérarchiser le monde de l'enseignement. Par cette perception, les enseignants africains confinent

chaque acteur qui s'y trouve dans une position particulière selon son rang. "*Tenir à ce que l'élève sache qu'on est enseignant*," revient à instituer une certaine distance entre éducateur et élève. C'est finalement prendre son rôle d'enseignant plus au sérieux.

Les enseignants africains connaissent des situations économiques identiques. Certains sont venus dans l'enseignement pour des raisons économiques, c'est le groupe le plus important, d'autres sont venus pour des raisons politiques et d'autres encore pour des raisons purement sociales.

Ce qui les différencie des autres enseignants, c'est le fait que, dès le départ, leur présence dans l'enseignement s'est faite sans aucune vocation. Enseignant dans les divers établissements français, ils appartiennent à une même catégorie d'enseignants, les maîtres auxiliaires. Leur sort semble être lié et l'administration qui les emploie les utilise selon ses prévisions.

Les enseignants africains ont choisi délibérément leur situation en acceptant de vendre leur capital intellectuel au tarif imposé par l'Éducation Nationale. Conscients de leur situation précaire dans l'enseignement, ils assument les responsabilités que ce métier impose : instabilité, manque de considération, impossibilité de passer des concours pour leur avancement, caractère "révocable" du contrat.

Ce sont des enseignants qui subissent les caprices d'une Administration disposant d'eux quand elle en a besoin et qui les "licencie" quand son quota est atteint.

Les maîtres auxiliaires conscients de leur situation, se sentent liés par un sort commun à tous : celui de "chômeur en activité". Leur attitude face à leur situation professionnelle est faite de plaintes par lesquelles ils stigmatisent leur profession "ce maître auxiliaire de la précarité et donc du chômage".

Cependant, ils sont conscients que leur situation professionnelle est plus avantageuse ici que dans leur pays d'origine. Ces enseignants ont la même réaction, le même comportement lorsqu'il s'agit de parler de leur position sociale

(auto - défense négative lorsqu'ils situent leur position professionnelle en France, auto - défense positive lorsqu'ils comparent leur situation professionnelle à celle que connaissent leur compatriotes restés en Afrique).

Ce sont des enseignants qui n'ont aucune perspective d'avenir au niveau de l'enseignement. Les caractéristiques qui rapprochent ces enseignants africains sont nombreuses. Le fait d'appartenir à un même creuset commun, l'Afrique, les conditionne à avoir la même façon d'agir dans l'enseignement du fait de leur identité culturelle, leur position sociale et leur situation professionnelle dans l'enseignement en France. En cela, ils constituent un groupe social.

Mais suffit-il de présenter quelques particularités pour être identifié comme un groupe social à part entière ?

Nous émettons d'emblée une réserve car un groupe social à part entière est régi par des normes et des valeurs, des principes communs à tous les membres du groupe et les différencient des autres personnes étrangères. Ces principes, normes et valeurs permettent au groupe de s'affirmer en tant que structure existante. Tous ses membres sont mus par les mêmes intérêts et ils les défendent ardemment. L'idée d'avoir une association, d'avoir des principes et des règles sont des mécanismes de défense que tout groupe élabore pour sa propre reconnaissance et sa propre survie.

Les enseignants africains ne sont pas à ce stade d'organisation et n'ont pas de lieu de rencontre pour poser leurs problèmes. Bien qu'ils se reconnaissent partenaires de l'enseignement et aussi africains, l'idée d'association et de défense de valeurs communes n'existe pas à leur niveau. Ils n'ont aucune association syndicale défendant leurs intérêts propres.

Les enseignants africains ne sont pas reconnus en tant qu'entité existante car ils sont des contractuels et non des fonctionnaires de l'État français. Ils sont donc une sous-catégorie d'enseignants qui est appelée peut-être à disparaître. Or un groupe social pour soi disparaît difficilement . Il se maintient grâce aux mécanismes de défense dont il s'est doté pour lutter contre les agressions extérieures. Dans le cas où le groupe social est capable d'action autonome, on peut l'identifier au groupe de pression.

En effet si nous nous référons à la notion de relation de communication, de disposition d'un code commun, d'un système de valeur chez J.C.RABIER, et aussi à la notion d'appartenance ou de possession d'une organisation chez J. SZCZEPANSKI, les enseignants africains ne constituent pas un groupe social à part entière car ils n'ont pas la possibilité de se concerter.

D'ailleurs, les intéressés eux - mêmes, n'ont pas le sentiment d'appartenir à un groupe. Aucun moyen de communication ne leur est accessible, aucun lieu de rencontre n'a été élaboré par eux, aucun mécanisme de défense n'a été instauré. C'est parce qu'ils sont dépourvus de ces moyens de communication qu'on ne peut accorder le qualificatif de groupe social aux enseignants africains. C'est pourquoi dans ce contexte précis, les enseignants africains ne constituent pas un "groupe social pour soi" ou groupe social à part entière par manque d'organisation .

Aucune stratégie de lutte n'a été faite à leur niveau pour l'amélioration de leur conditions de vie, de leur situation dans l'enseignement. On pourrait penser peut-être qu'ils sont appelés à disparaître de façon progressive. Les enseignants africains que nous avons interrogés sont apolitiques et au niveau national leur appartenance étrangère les empêche de faire de la politique. Par ce même schéma, ils ne peuvent pas créer un syndicat de maîtres auxiliaires du fait de leur statut de contractuels dans l'enseignement. D'autres organisations syndicales comme le SNES défendent leurs intérêts.

Les enseignants africains constituent un "groupe social en soi" par les caractéristiques communes qui les identifient. De même que les études de E. MAYO (The human problem of an industrial civilization) démontrent que les ouvriers soumis à des traitements salariaux variés fournissaient les mêmes rendements par plaisir de produire, la situation des maîtres auxiliaires africains pourrait se prêter à une telle comparaison.⁸¹

En effet, les enseignants africains soumis à des conditions de travail précaires et recevant des salaires faibles, réagissent de la même manière que les autres enseignants. Leur rentabilité au niveau de l'enseignement est identique à

⁸¹ " Les études d'Elton Mayo montrent que si l'on réunit dans un atelier un groupe d'ouvriers, et si l'on fait varier les types de rémunérations, les horaires, les conditions de travail, leur rendement ne cesse pourtant de s'améliorer. Autrement dit, malgré une détérioration de leur situation réelle, les ouvriers en groupe continuent d'améliorer leur performance. .(in Initiation à la sociologie de Jean - Claude RABIER, P 228.).

celle des autres enseignants qui disposent de meilleures conditions salariales et d'une bonne position dans l'enseignement.

Si ces enseignants africains étaient organisés, ils manifesteraient leur mécontentement à travers des revendications syndicales particulières, ce qui serait aux yeux de l'opinion publique, la preuve de leur unité et de leur solidarité.

Ainsi, les enseignants africains constituent "un groupe social en soi et non pour soi".

6. L'AVENIR DES ENSEIGNANTS AFRICAINS DANS L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS

Le système français qui connaît une crise du recrutement des professeurs dans le domaine technique et scientifique se voit dans l'obligation d'ouvrir d'autres possibilités de recrutement. C'est dans ce contexte qu'interviennent les africains.

Mais quel avenir leur réserve l'enseignement ?

Cette crise est due en partie à la dévalorisation du corps enseignant que François BAYROU note dans son livre :

*"L'image des enseignants ne s'est redressée ni dans les établissements scolaires, ni hors de leur mur. Elle est, au contraire, menacée pour des raisons auxquelles ils ne peuvent rien. Le nombre des enseignants va augmenter au moins de 50%. L'ascension du métier va devenir non plus ouverte, mais béante. La semi-rareté est une cause de prestige. La prolétarianisation se fait aussi par le nombre. Ici se joue la loi de l'offre et de la demande. Même si ils gagnent mille francs de plus par mois, ils ne progressent pas en prestige. La dévalorisation est en marche"*⁸².

Cette crise coïncide avec une démographie scolaire galopante et le système français n'arrive pas à assurer une formation aux jeunes. Les enseignants jugent celle-ci "inadaptée par rapport à l'avancée de la technologie en France" Nous avons constaté que certains, nostalgiques de leur passé, soulignent une certaine baisse de

⁸² Bayrou F. , La décennie des maux appris, p 157

niveau des élèves due à l'absence de volonté et d'intérêt des jeunes pour l'enseignement.

Les professeurs sont alors obligés de se transformer en *"gardiens de loi ou en gendarmes"* potentiels pour faire passer leur message à des classes chahutantes, bavardes, dans lesquelles la discipline périclité.

Un enseignant dépeint les problèmes de l'enseignement en ces termes :
"Ses faiblesses, c'est le laisser aller au niveau de la discipline, c'est aussi la formation des enseignants, c'est aussi le manque de matériel". (entretien N°13).

Un autre enseignant souligne :
"Ici il peut arriver qu'au niveau de la famille on a démissionné, on n'arrive pas à encadrer l'enfant, donc l'enfant vient se défouler en classe. Mais en classe le prof n'a pas tous les moyens possibles, nécessaires pour exercer son droit sur l'élève." (entretien N°7).

Les français sont découragés par cette situation et peu ont tendance à faire ce métier par vocation. Nombreux sont ceux qui viennent parce qu'ils n'ont pas trouvé un emploi. L'enseignement devient une voie de secours pour les *"sans travail"* obligés de faire face aux nécessités de la vie :
"honnêtement, je suis allée dans l'enseignement parce que je ne trouvais autre chose"(entretien N°5).

Pour la plupart des enseignants africains la nécessité passe avant tout autre critère. S'inscrivant dans une logique vitale, l'enseignement quoique n'étant pas un eldorado apparaît comme un terrain privilégié, *"une chasse gardée des étrangers en général"*. Leur avenir se trouve bouché car ils sont condamnés à rester maîtres auxiliaires. Les enseignants sont victimes de cette politique (entretiens n°22 et 29). Après vingt et une années de carrière d'enseignant, certains sont toujours maîtres auxiliaires. Leur salaire s'est lentement amélioré à cause de leur ancienneté. Ils perçoivent 9 000 F par mois.

- pour certains, la situation de maître auxiliaire constitue un drame et ne permet pas une évolution de salaire conséquente. Leur salaire, au vu de leur ancienneté devrait être beaucoup plus élevé. Ainsi, comme le signale cet enseignant :

"Moi compte tenu de mon ancienneté, de ce que je fais, moi j'estime que je vau, (si on me les donne) 14000 francs, 15000 francs je ne dis pas non... Et surtout un enseignant qui a mon expérience, toucher un salaire comme ça au bout de tant d'années, c'est dérisoire!". (entretien n°29)

- pour d'autres, ce métier n'est pas conçu pour eux. Ils l'exercent parce qu'ils ne sont acceptés nulle part. La précarité de l'emploi et les problèmes rencontrés dans le milieu scolaire pourraient conduire certains à renoncer à ce métier.

La précarité de l'emploi est une question difficile à résoudre car relevant d'un problème de planification et de gestion des enseignants, critères que seul le Ministère de l'Éducation Nationale française maîtrise.

Les maîtres auxiliaires étant des enseignants contractuels, n'ont aucun pouvoir pour se faire entendre. Ils sont maniables et l'administration profite de leur situation *"d'enseignants d'occasion"* là où le besoin se fait sentir. Ils ne sont à aucun moment consultés. Les critères d'affectation sous-estiment certains facteurs sociaux comme la famille, le lieu d'étude pour les étudiants et le lieu d'habitation, qui sont en effet des aspects fondamentaux pour la réussite, voire pour une meilleure intégration dans le monde enseignant.

Certains enseignants ne voient pas leur poste reconduit systématiquement chaque année. Finalement les enseignants africains connaissent une existence sociale incertaine. Leur situation est soumise à une précarité de l'emploi. Ce faisant, aucun d'entre eux ne peut prétendre faire carrière à vie dans l'enseignement : *"S'il n'y a pas de place disponible vous vous retrouvez au chômage. C'est un boulot précaire, travailler comme maitre auxiliaire, et on peut vous larguer au fin fond de la France sans tenir compte de votre domicile"*. (entretien n°7).

Un autre enseignant dépeint ainsi la situation de ses collègues africains : *"Dans tous les cas c'est nous qui faisons les sales boulots, ils le savent. On n'a pas de garantie de l'emploi, ils peuvent nous "bazarder" comme ils veulent. Et d'ailleurs notre close de contrat dit "si on te donne un poste et que tu le refuses, tu es radié"*. (entretien n°9)

Certains enseignants déplorent la situation dramatique connue par les enseignants africains dans l'exercice de leur fonction. (entretien n° 13). Etre au "chômage" ne leur permet pas de bénéficier de primes de chômage. De même il

leur est difficile de toucher une retraite du fait de la nature de leur contrat. Il faut en effet avoir 40 ans de services pour en bénéficier.

Lassés par cette situation de précarité et d'inquiétude quotidienne, certains maîtres auxiliaires abandonnent leur poste après de nombreuses années d'exercice. Un enseignant décrit cette situation d'inquiétude par ces mots :

"A chaque fin d'année on ne sait pas si on aura un poste promis, la réponse ne survient qu'à la rentrée"(entretien n°9).

Soumis à ces conditions d'incertitude, les maîtres auxiliaires africains ne peuvent établir aucun programme social rigoureux vu la précarité de l'emploi qu'ils occupent.

Nous nous mettons à la place d'un père de famille s'interrogeant sur son sort à la prochaine rentrée , sur la façon dont il va parvenir à faire vivre sa famille si aucun poste ne lui est attribué. Finalement les maîtres auxiliaires sont des "chômeurs potentiels en activité" dont les droits sont souvent limités. L'un d'entre eux souligne avec tristesse :

"Ce qui m'intéresse ce n'est pas le salaire mais la considération qu'on porte au travail. Un MA c'est vraiment le dernier des derniers, c'est un moins que rien". (entretien n°13)

Une enseignante française, agrégée de Lettres déplore la situation des maîtres auxiliaires qu'elle trouve scandaleuse :

"Je dis depuis mes débuts que c'est un scandale d'employer des gens sous-formés dans des conditions inacceptables pour eux. Ou ils ne sont pas capables d'enseigner, et il ne faut pas les employer. Ou ils en sont capables et il faut les former et leur garantir les mêmes conditions qu'aux autres enseignants". (entretien n°37)

Cependant, l'Éducation Nationale ne saurait se passer des maîtres auxiliaires, "pompiers volants" appelés à éteindre des incendies sans cesse ranimés comme le soulignent H. HAMON et P. ROTMAN :

"L'Éducation Nationale ne saurait se passer des maîtres auxiliaires, car ils servent à réguler un système inconséquent. L'administration gère les personnels "au pif", incapable de répondre avec finesse à la demande de sept mille établissements secondaires. Pour colmater les brèches, elle a recours à ce merveilleux ersatz qui coûte cher à la collectivité. Chaque

année une fois accompli l'exploit, digne d'un aveugle qui jouerait au billard, de mettre les titulaires en place il faut boucher les trous, avec une étonnante absence de sélection".⁸³

A l'insécurité de l'emploi s'ajoute l'insécurité dans le système scolaire lui-même. La plupart sont envoyés dans les lycées d'enseignement professionnel, établissements difficiles. Pourtant leur statut de maître auxiliaire ne leur confère aucun contrôle de leur classe. En effet les maîtres auxiliaires n'ont aucun moyen de lutte contre les cas flagrants d'indiscipline. Et les quelques mesures prises par les enseignants africains sont qualifiées de trop sévères. Certains parents n'hésitent pas à se plaindre des sanctions données à leurs enfants. On a l'impression que les parents font la loi dans les établissements français : ⁸⁴. Pour l'enquête N°7, il faudrait administrer des sanctions sévères aux élèves afin qu'ils soient raisonnables telle copier le règlement intérieur.

Mais que penser d'une telle punition! Cela ne résoud pas le problème des élèves indisciplinés en classe. A notre avis il faudrait discuter avec ces élèves afin de savoir d'où proviennent les causes de leur comportement. Cette attitude consistant à demander une copie à l'élève témoigne de l'impuissance des enseignants africains et confirme une fois de plus la différence culturelle entre enseignants et élèves.

Finalement, les enseignants africains pensent qu'ils appartiennent à un système scolaire qui leur dicte ses lois et les comportements qu'ils doivent adopter. Pour eux, l'école française est une *"école des parents d'élèves imposant leur volonté"* à tous ceux qui n'ont pas eu la chance de bien s'implanter.

C'est pourquoi, il semble tout à fait logique de signaler qu'elle abrite en son sein plusieurs groupes sociaux qui sont traités différemment selon leur statut. Un agrégé faisant bien son travail a une notoriété qui le met à l'abri des soupçons et des confrontations des parents d'élèves. Son statut lui confère respect et considération. D'ailleurs ne dit-on pas des agrégés qu'ils sont un groupe minoritaire ?

Certains enseignants africains affirment qu'il y a des administrations qui ont peur des réactions des parents d'élèves, et se plient à leur volonté. La tâche des

⁸³ Hamon H. et Rotman P., Tant qu'il y aura des profs, p.215.

⁸⁴ *"Ah non, je vous respecte moi, je ne vois pas comment mon fils est correct à la maison et là vous me dites qu'il a chahuté, il dérange ; vous lui avez collé une punition, je n'admets pas cette punition là. En plus moi j'aurais voulu une punition intelligente"(n°7)*

africains dans ces établissements semble être des plus ardues, et cela est renforcé par le fait qu'ils sont dans un contexte socio-culturel différent. Ils constituent les "pompiers volants"⁸⁵ d'une institution scolaire qui est victime de ses propres imperfections.

Beaucoup d'ailleurs se considèrent comme étant des "martyrs" d'un système qui n'a ni reconnaissance ni d'égard pour eux. A cela s'ajoute les conditions d'exercice :

"Des menaces physiques, j'en ai eu parce que j'ai réprimandé un élève ou ce que je lui disais ne lui plaisait pas, j'ai été menacé. Ou alors un élève en LEP qui était au cours de technologie avec un couteau et qu'il le sortait. Je lui ai dit que ce qu'il avait dans les mains ne me dérangeait pas et qu'il fallait le ranger". (N°13)

A propos des violences dans les établissements difficiles un enseignant poursuit avec ses expériences vécues :

"J'ai vu une fois une collègue malienne dans mon établissement qui s'est mise à pleurer. Dans sa classe, dans son cours encore elle pleurait parce que des élèves l'avaient insultée. Un élève français l'aurait injuriée de façon grave dans sa langue à elle, en bambara. Or théoriquement ce français ne peut pas comprendre le bambara, forcément c'est un jeune Malien qui a dû souffler ces mots là au français. Elle s'est mise à pleurer, elle a craqué" (entretien N°13).

H. HAMON, et P. ROTMAN dans leur livre, "*Tant Qu'il Y aura Des Profs*," citent des exemples de violences connues dans les établissements :

"Janvier 1981 : la principale de Claire, frappée par un élève de CPPN, âgé de 15 ans est blessée d'une triple fracture du nez"

"1983 André Argouge, proviseur du lycée Jean Bart à Grenoble, est assassiné par un élève qui n'admet pas son renvoi" ⁸⁶.

Ces auteurs citent dans cet ouvrage une kyrielle d'actes de violence constatés dans les établissements français. Cette situation n'est pas spécifique aux enseignants africains. Elle concerne tous les acteurs de la profession enseignante. La presse elle-même n'a cessé de dénoncer les violences dans les établissements

⁸⁵ Hamon.H et Rotman.P, Tant qu'il y aura des profs, p 215.

⁸⁶ Hamon H.et Rotman P., Tant qu'il y aura des Profs, p.131.

Employés par une administration qui les "sous-paie" souvent, par un milieu scolaire qui les agresse, les enseignants africains connaissent une double insécurité de l'emploi qui modifie leur climat social. D'ailleurs, un enseignant africain disait que cette situation d'insécurité modifiait l'ambiance familiale dans laquelle il vivait. On comprend donc aisément pourquoi on signale un grand nombre de dépressions et d'abandons dans l'enseignement.

Mais que peut faire un enseignant africain venu dans l'enseignement dans le seul but d'avoir un gagne pain?

Pour la presque majorité des enseignants, l'enseignement supérieur est un des domaines qu'ils convoitent. Eldorado pour certains, aubaine véritable pour d'autres, l'enseignement supérieur constitue un échappatoire loin des tracasseries lycéennes. De plus ils pourraient y faire des recherches.

L'enseignement supérieur offre des possibilités d'évolution ou de promotion sociale rapide et les salaires y sont importants. Il laisse plus de temps aux enseignants qui peuvent vaquer à leurs activités personnelles. Cette vision est simpliste car les enseignants de ce niveau supérieur ont en plus des cours et des corrections de contrôles, un travail de recherche considérable à assurer.

Parlant de la vocation féminine, deux maîtres auxiliaires soulignent que le métier de maître auxiliaire n'est pas un domaine recommandé aux femmes car il demande beaucoup d'investissement personnel: les préparations des cours, la correction des copies lésant ainsi les travaux domestiques. Les femmes que nous avons interrogées semblent partager cet avis. On comprend aisément que les enseignants ne veulent pas avoir leur femme dans l'enseignement.

Cette perception de la situation professionnelle de la femme, à laquelle les enseignants africains font allusion, est ancrée dans la mentalité africaine. La société considère en effet la femme comme un être faible, une éternelle mineure qui a besoin de protection. Les enseignants africains véhiculant inconsciemment ou consciemment cette image de la femme, ne peuvent pas concevoir qu'elle puisse s'imposer dans un domaine aussi sensible que l'enseignement.

Il convient aussi de souligner un autre aspect important où le critère économique intervient. En effet, enseigner dans le secondaire en France confère à la femme une aisance matérielle, un prestige et une indépendance économique. Son

image se trouve ainsi valorisée aux yeux de la société africaine qui la placera au même stade supérieur que son époux enseignant dans le domaine professionnel. Combien de fois n'a-t-on pas entendu des réflexions surprenantes dans la société africaine à l'égard de la situation professionnelle des femmes : " *la femme aussi poursuit des études et enseigne en France ?!!*

En terme d'avenir professionnel, d'autres par contre, français et antillais, ne voient pas d'inconvénient à ce que leur femme soit enseignante. Cette profession doit être ouverte à tous. Pour eux, il n'y a aucune raison pour qu'une ségrégation professionnelle existe. Les critères déterminants sont la vocation et la compétence.

N'est-ce pas cette liberté de choix qui a entraîné une féminisation de l'enseignement en France ? Cela n'est-il pas dû au rôle d'éducatrice que la femme a dans la société ?

D'ailleurs, une de nos enseignante avait souligné qu'elle était devenue professeur en raison des vacances qui lui permettaient de s'occuper de ses enfants. Elle trouve celles-ci irremplaçables, même par un salaire plus élevé.

La féminisation du corps enseignant en France n'est-elle pas due au fait qu'on rencontre beaucoup de filles dans les filières littéraires, qui n'ont comme débouché presque exclusif que l'enseignement ?

En effet, pour certains, cette féminisation est due au fait que les hommes préfèrent être engagés dans les domaines où les salaires sont attractifs. De ce fait les garçons sont prédisposés à poursuivre des études scientifiques. Ceux-ci préférant ensuite s'engager dans les entreprises privées.

En France 61,3% des enseignants du collège, 50,8% de ceux des lycées et 44,7% d'enseignants des lycées professionnels sont des femmes.⁸⁷

En Afrique, la féminisation du corps enseignant touche l'enseignement primaire. Cela relève de certains phénomènes sociaux tel que la contrainte sociale et familiale de fonder rapidement une famille, de faire des études courtes.

⁸⁷conf Ministère de l'Education Nationale et de la Culture, direction de l'Evolution et de la Prospective, repère et référence statistique sur les enseignants et la formation p 9, 256 p, 1993.

En effet, le mariage est un des aspects fondamentaux de la société africaine et la femme ne connaît une considération sociale que par le mariage. Après le mariage elle sera traitée en *femme responsable* et non en *femme libre* (nom donné à une femme non mariée dans la société Mossi du Burkina Faso). Cette situation honore la femme et sa famille parce que celle-ci a su préserver sa dignité. Comme nous l'avons souligné dans notre mémoire de DEA ⁸⁸, une fille mère est mal acceptée par la société et sa famille est la risée de tous.

Au vu de ces considérations sociales, les représentations traditionnelles n'encouragent pas les femmes à poursuivre des études de longue durée et les contraignent plutôt à se trouver une place au foyer. Pour ces représentations dominantes, il est incontestable que la place de la femme est au foyer.

Trois femmes figurent dans notre enquête. Ces dernières ont eu la chance d'échapper à l'impact de la tradition.

Filles de fonctionnaires, elles ont continué leur études sans difficulté et ce périple les a conduites en France. Leurs parents sont respectivement juriste, fonctionnaire des postes et télécommunications, enseignant. Toutes ont fait des études d'un niveau élevé : maîtrise, DESS, thèse.

Dans les familles de fonctionnaires, les enfants poursuivent les études sans distinction de sexe car il y a eu une évolution des mentalités dans cette couche de la population. Le vœu des parents est de voir leur filles réussir tout comme les garçons et parvenir au sommet de la hiérarchie sociale. C'est pourquoi toutes les femmes de notre échantillon n'ont pas hésité à poursuivre leurs études et à renforcer leur prestige en enseignant en France.

Ce prestige ne suffit-il pas pour combler un père de famille ? Leur avenir dans l'enseignement dépendra de l'issue de leurs études et aussi de la stabilité de leur couple ; elles sont toutes mariées et leur partenaire vit en France.

Or pour les enseignants africains, aucun avenir ne s'ouvre à eux dans l'enseignement. Toute évolution est compromise sauf par la voie de l'ancienneté. Contraints de faire ce travail non pas toujours par amour mais par nécessité, certains se découragent après quelques années de fonction, lassés de cette

⁸⁸ Kaboré M., Scolarisation féminine et transformation sociale en milieu traditionnel moaga, DEA soutenu en Septembre 1990.

situation instable. Les difficultés qu'ils connaissent en France (difficulté de logement, de vie familiale paisible), les obligent à envisager l'abandon de ce métier précaire qui constitue en réalité un dépannage :

" Je crois qu'il est du devoir de chaque enseignant d'envisager un retour au pays compte tenu de la précarité de notre emploi. Je ne parle pas d'un retour en masse car la situation de l'emploi dans nos pays est critique"(entretien n°4).

Certains enseignants professeurs femmes soutiennent qu'elles sont sensibles face aux situations qu'elles rencontrent dans leur milieu scolaire. Cette situation empoisonne leur climat familial à telle enseigne qu'elles se voient contraintes d'abandonner. C'est le cas de cette femme malienne qui, à un moment donné, décida d'abandonner ce métier noble mais difficile.

Cet exemple est fréquemment cité par les enseignants africains pour spécifier que l'enseignement secondaire n'est pas l'apanage de la femme : seul l'enseignement primaire le serait.

On a l'impression d'avoir affaire aux trois symboles incarnant l'homme dans la société africaine : la bravoure, la force, l'intelligence. Il s'agit pour eux de maîtriser tous les obstacles qui se présentent devant eux. On en vient à se demander si certains ne sont pas dans l'enseignement par orgueil ?

Nous pouvons tout de même reconnaître que cette image de l'homme africain est un peu exagérée dans ce contexte car le souci de ces enseignants est d'épargner à leurs femmes un métier difficile mentalement, surtout si elles exercent en tant que maîtres auxiliaires.

Mais après une analyse approfondie, ne serait-ce pas par souci de préserver un équilibre dans le foyer : équilibre mental et équilibre au niveau des rôles ? confirmant ainsi la femme dans son statut d'épouse et de mère au foyer. Il convient de souligner que la femme une fois sortie du carcan de l'auxiliariat, reste économiquement sous l'emprise de son mari. Sa dépendance et sa soumission vis-à-vis de son époux sont certaines. De ce fait, il n'est donc pas surprenant que les enseignants africains désapprouvent l'auxiliariat féminin.

L'orgueil peut aussi constituer une arme permettant aux enseignants africains de braver les difficultés :

"J'ai été longtemps pris en charge par mes parents ; je ne veux pas encore essayer de repartir avec mes enfants, ma femme pour être pris en charge, attendre l'aumône. Il y a quand même une prise de conscience, il y a quand même sa fierté qui est la raison même que si on trouve une place c'est déjà ça. Je pense qu'on est rentré dans ce carcan de maître auxiliaire (entretien n°9)."

Cette situation traduit le désespoir et l'orgueil des maîtres auxiliaires africains qui n'ont d'autre solution que de le rester, surtout s'ils sont mariés.

En dépit des problèmes économiques que connaissent les populations africaines, l'enseignement représente le point de mire de la société traditionnelle africaine, dont l'avenir reste lié à cette institution. C'est grâce à la formation acquise dans les écoles que les "adeptes de cette institution" obtiennent une activité professionnelle dans l'administration. Leur situation professionnelle leur permet d'avoir une ascension sociale et de pouvoir acquérir une indépendance économique.

De ce fait l'enseignant est un personnage respecté dans nos sociétés. C'est par lui, le professeur, ce détenteur de savoir inépuisable que se fait le "*destin*" de chaque africain. Dans le cas du Burkina Faso, le taux de scolarisation se situe entre 25 et 30% malgré les différents efforts de lutte contre l'analphabétisme.

Ainsi, enseigner est un prestige en Afrique, mais être professeur en France renforce cette image sociale. C'est dans cette optique qu'enseignent certains africains.

L'âge aussi peut constituer un obstacle pour l'africain qui désire retourner au pays. En effet, dans tous les pays africains l'entrée dans la fonction publique est soumise à plusieurs critères d'âge et de diplômes.

Or dans certains pays comme le Burkina Faso, la fonction publique est le seul "pourvoyeur d'emploi". Aujourd'hui elle se trouve saturée et n'arrive plus à accomplir son rôle d'accueil de tous les diplômés.

Les organismes privés n'ont pas encore conquis la confiance des populations locales. De plus, elles ne sont pas suffisamment développées pour accueillir un personnel important.

Pour les enseignants africains qui ont atteint l'âge de 35 ans, leur parcours est compromis. L'enseignement français devient la seule alternative possible qui s'offre à eux.

A ce propos un enseignant disait : *"Je ne peux pas laisser le peu que j'ai ici soit disant que je veux rejoindre mon pays, je vais me retrouver au chômage"* (entretien n°13).

Le chômage est un phénomène qui hante l'esprit de tous les africains qui ont fini ou qui poursuivent leurs études. De nos jours, la jeunesse diplômée des pays africains connaît ce fléau.

Pour beaucoup d'enseignants, "l'enseignement africain" est inadapté aux réalités africaines et constitue une des raisons obligeant certains à faire carrière dans l'enseignement français malgré son insécurité et sa précarité. On pourrait par exemple citer le cas d'étudiants formés en chimie nucléaire.

Une autre réalité subsiste pourtant : ces dernières années les politiques de plans d'ajustement structurel imposées dans les pays africains ont contribué à réduire le marché de l'emploi. Dans le cas de notre pays, le Burkina Faso, un fait exceptionnel est apparu: on découvre des diplômés d'un niveau élevé (maîtrisards ou docteurs) au chômage prolongé. L'État burkinabe pour faire face à ce phénomène crucial qu'est le chômage est obligé de recruter des "maitrisards" pour l'exploitation des fermes agricoles. On peut citer les exploitations rizicoles du Sourou qui sont tenues par des diplômés de niveau maîtrise.

De nos jours, nous avons constaté que le régime de l'auxiliarat est né en Afrique avec la conjoncture nationale. Il existe des contractuels dans l'enseignement! En exemple nous pouvons citer l'institution du CAPES et de l'Agrégation au Sénégal, du recrutement d'auxiliaires enseignants au Burkina Faso. Le régime de l'auxiliarat au Burkina Faso est particulier car ces enseignants ne connaissent pas une situation précaire telle que la vivent les auxiliaires en France. Le maître auxiliaire burkinabe contrairement à ses collègues perçoit un salaire nettement moins élevé (50.000 Francs CFA contre 80.000 Francs CFA) Mais sur le plan professionnel ils bénéficient d'une possibilité d'accéder au grade d'enseignant titulaire en faisant valoir leurs diplômes universitaires et leur expérience professionnelle.

La crise de l'emploi dans les pays africains explique une fois de plus le souhait des enseignants africains qu'une révision de leur statut soit effectuée.. Cette révision devrait toucher la stabilité de l'emploi, le salaire, l'avancement dans ce corps ainsi que la revalorisation de leur métier.

L'avenir des enseignants africains dans l'enseignement français semble être bouché si aucune mesure n'est prise pour améliorer leur situation professionnelle. Elle se définit par une précarité de l'emploi et l'absence d'une promotion sociale. Pourtant un espoir subsiste, si on continue toutefois à avoir besoin d'eux dans les établissements difficiles, et si une politique de titularisation est instaurée par les responsables de l'Education Nationale. Cette titularisation, même si elle voyait le jour, risque cependant de ne pas concerner tous les maîtres auxiliaires africains, qui se retrouveront alors sans avenir dans l'enseignement français.

Quelles perspectives peut-on envisager pour eux?

La présence des africains dans l'enseignement français comme nous l'avons souligné dans les chapitres précédents, relève d'un phénomène économique majeur dû aux difficultés d'insertion professionnelle en Afrique. Ainsi, il est intéressant de voir quelles perspectives s'offrent aux enseignants africains en France et aussi dans leur pays d'origine.

Comment perçoivent-ils leur avenir ?

Exerçant déjà un emploi précaire dans l'Éducation Nationale, les enseignants africains connaissent des doutes à chaque rentrée scolaire qui risque d'être la dernière pour eux, car ils sont, dans la plupart des cas, auxiliaires de l'enseignement. Leur recrutement dépend de la disponibilité des postes dans les établissements français. En 1995 en effet, de nombreux enseignants n'ont pas retrouvé leur poste car leur contrat n'a pas été renouvelé. Recrutés pour occuper les postes déficitaires en enseignants, cette année, 3600 enseignants n'ont pas été repris dans l'académie de Versailles et de Créteil.⁸⁹

On peut compter 1 300 enseignants au chômage dans l'Académie de Créteil et 2 300 dans celle de Versailles. On pourrait finalement dénombrer 10 000 enseignants non réembauchés lors de cette rentrée scolaire 1995.⁹⁰

⁸⁹Libération du 7 septembre 1995.

⁹⁰Libération du 27 Septembre 1995, Le blues de ces profs trop auxiliaires.

Parmi ces enseignants, les maîtres auxiliaires africains sont ceux qui connaissent des situations délicates avec invitation à quitter le territoire français parce que leur titre de séjour n'est plus valable comme l'illustre ce fait.

La situation de précarité que connaissent les enseignants africains provient du fait qu'il y a percée du chômage en France. Ainsi, les postes d'enseignants sont pris d'assaut par les nationaux :

*" il y a quelques années, les deux académies étaient déficitaires en professeurs. Nous avons donc dû recruter en masse des maîtres auxiliaires pour les affecter aux postes vacants. Mais avec la crise de l'emploi, les concours marchent maintenant très bien et il faut bien caser les titulaires."*⁹¹

Le nombre de candidats et de reçus au CAPES et à l'agrégation a augmenté si bien que l'Éducation Nationale est obligée de se pencher plutôt sur l'emploi des titulaires. Pour le ministre de l'Éducation Nationale française, François Bayrou, le problème de l'emploi des maîtres auxiliaires *"résulte de la baisse des effectifs et des effets de campagne très longue des syndicats et des parents d'élèves pour titulariser les maîtres auxiliaires"*.⁹²

Il faut souligner aussi une certaine préférence nationale qui contribue à l'aggravation de la situation des enseignants étrangers:

"des textes qui toujours selon le collectif, mettent en place une logique de la préférence nationale dans le recrutement que le Ministère de l'Intérieur entend mener jusqu'à l'expulsion".⁹³

Devant cette insécurité de l'emploi des enseignants non titulaires, des manifestations ont été organisées par les syndicats des enseignants (CFDT, F.E.N. , SNES- FSU) pour protester contre les pratiques de "licenciement" de cette catégorie d'enseignants. Le Ministre de l'Éducation Nationale face aux protestations syndicales a signalé son intention d'intégrer ces enseignants" *qui ont*

⁹¹Libération du 7 Septembre 1995, La colère des maîtres auxiliaires.

⁹² Le Monde du 19 Septembre 1995, M Bayrou envisage l'intégration de maîtres auxiliaires" expérimentés".

⁹³ Libération du 23 Juin 1995, Manifestation pour les profs étrangers.

fait preuve de leur volonté et de leur savoir-faire (...) et ont acquis une expérience unique et originale".⁹⁴

L'intégration d'enseignants auxiliaires dont parle le Ministre de l'Éducation Nationale, concerne ceux qui ont évolué dans les zones sensibles et qui ont su s'imposer grâce à leurs méthodes personnelles :

" Pour lutter contre la violence , le ministre avait réuni l'an dernier un groupe de réflexion auquel participaient des enseignants et des responsables d'établissement particulièrement exposés (Mantes- la -Jolie, Vaulx- en- vélin, Aulnay sous-Bois). A cette occasion, François Bayrou avait notamment pu se convaincre des résultats encourageants enregistrés à Chénier, l'un des trois collèges de la plus grande Z.U.P. de France. Grâce à l'énergie d'une principale à la poigne, entourée d'un noyau dur d'enseignants motivés, le nombre d'incidents graves a sensiblement décru depuis 1991, année noire au cours de laquelle plusieurs véhicules et des salles de classe avaient été incendiés. Le ministre s'était engagé à reconduire les équipes en place dans les zones d'éducation prioritaires".⁹⁵

Cette disposition du Ministre ne va pas résoudre le problème d'emploi de tous les maîtres auxiliaires africains se trouvant au chômage.

Deux solutions s'offrent à eux : chercher une autre profession ou rentrer dans leur pays respectif.

Il faut souligner cependant que dans la plupart des pays africains, la fonction publique est le principal employeur de cadres. Cette situation est réelle au Burkina Faso où les entreprises privées ne sont pas développées. Avec la politique d'ajustement structurel que nous avons évoquée dans les pages précédentes ce genre d'initiatives commence à réapparaître : les jeunes se préparent à exercer leur activité professionnelle dans une entreprise privée.

Le retour en Afrique est une question de choix personnel et aussi de dignité. Il n'y a aucune raison de s'accrocher quand bien même on se trouve dans une situation critique. En effet, lorsqu'on vit une situation de marginalisation économique et sociale il est préférable de rentrer dans son pays d'origine où pour

⁹⁴ Le Monde du 19 Septembre 1995.

⁹⁵ Libération du 15 Septembre 1995, Val- Fourré: les enseignants volontaires virés du collège.

l'instant l'entraide familiale existe. On peut de ce fait garder une certaine dignité. A ce propos un enseignant nous déclare :

"Moi je ne parlerai pas d'un retour en masse, je pense que c'est une question personnelle. C'est à dire, moi je conçois bien qu'un africain vive en France pour avoir une vie décente. Alors à partir du moment où la vie devient indécente et qu'on n'a plus de travail, on peut essayer de retourner en Afrique non pour aller quémander du travail à la fonction publique mais pour aller voir quels sont les besoins sur place et puis essayer de s'adapter parce que c'est une autre réintégration là bas" (entretien n°30).

Mais retourner démuné en Afrique constitue souvent une honte pour ceux qui vivent en exil car la famille a fondé ses espoirs sur eux :

" Je ne vais pas laisser le peu que j'ai ici, je vais être au chômage". (entretien n°2)

L'Afrique pourtant a des potentialités pour sortir de l'impasse. Elle a besoin d'instaurer un modèle de développement locale adapté à sa population. Il faudrait simplement qu'elle réussisse d'abord à nourrir sa population, à la sortir de la famine. Pour ce faire, il faut qu'elle développe ses potentialités en matière agricole et qu'elle forme sa jeunesse vers des métiers pratiques et adaptables à la réalité socio-économique. Il faudrait surtout qu'elle intègre sa jeunesse dans les diverses professions qu'elle devrait créer. C'est la base essentielle du développement. En effet, la rénovation technologique fera de l'Afrique un continent autosuffisant et fera disparaître toutes les vagues de famine qui secouent ses populations restées traditionnellement rurales.

C'est pourquoi un de nos enseignants dit :

"L'Afrique est un continent sous peuplé malgré tout ce qu'on dit. Il n'y a pas un seul pays africain dont la densité de la population soit suffisamment importante que cela soit inquiétant. Si on parle de problème démographique en Afrique c'est parce que tout simplement le taux de progression de la population est supérieur au rendement des moyens de production alimentaire. Mais si on donnait les moyens d'une plus grande efficacité à la population active, une qualification dans un domaine qui puisse répondre aux besoins essentiel, je dirais qu'on a potentiellement la possibilité de développer encore notre population" (N°22).

Pour cette personne, la seule voie pour l'Afrique pour sortir de son sous-développement serait la formation de spécialistes qui pourraient appliquer des techniques efficaces en matière d'agriculture. Cela serait un aspect positif

important en ce sens que la formation serait locale. Elle ne ferait pas appel aux experts étrangers dont les coûts de rémunération pèsent lourd sur le budget des États africains :

"On fait appel à l'assistance technique étrangère pour remplir ce même travail chez nous et cela nous coûte encore plus cher." (entretien n°22)

Dans les autres domaines comme celui de la santé, des travaux publics, de l'électronique, il faudrait aussi former des gens afin d'éviter de faire appel à une main-d'œuvre étrangère.

Finalement, les perspectives des enseignants africains restent sombres et incertaines au niveau de la France et de leur pays qui connaissent des problèmes d'emploi. Parfois retourner en Afrique après une expérience professionnelle ne garantit pas à l'intéressé un poste ni un reclassement dans son pays dans le domaine professionnel.

Mais à quand la fin de l'instabilité professionnelle des africains ?

V- ANALYSE ET INTERPRÉTATION

Cette partie reflète notre point de vue sur les données recueillies lors des entretiens. Notre argumentation s'appuiera sur une analyse et une interprétation des mots utilisés par les personnes interrogées, ainsi que les différents comportements de certaines personnes de notre échantillon. Par cette méthode, des aspects sous-jacents de notre travail pourront être mis en évidence.

Nous ferons un commentaire sur certaines attitudes ayant attiré notre attention.

Tous les professeurs africains, antillais , français métropolitains évoquent le terme "**niveau des élèves**" pour donner leur appréciation de l'enseignement en France.

Ceux qui sont optimistes se réfèrent aux progrès de la science et de la technique au vu du développement que connaît la France. Pour les enseignants africains, le niveau des élèves est moyen ; certains comparent celui des élèves français au niveau des africains qui reste faible à cause du manque de moyens matériels. Malgré leurs difficultés matérielles, ces élèves sont motivés, et ont envie de réussir.

L'obsession du succès est entretenue au sein de l'univers familial si bien que chaque individu, accepté dans la structure scolaire, veut à tout prix réussir. Etre excellent à l'école constitue un honneur pour l'écolier, mais surtout pour le groupe familial. Cela constitue une ascension sociale par la réussite dans le domaine professionnel.

Aujourd'hui, du fait de l'apparition du chômage en Afrique, l'avenir des "disciples" de l'institution scolaire reste incertain et compromis par la naissance d'un chômage des élites. La réussite à l'école ne conditionne plus automatiquement le succès professionnel et social. De ce fait, la concrétisation de l'école, vecteur d'ascension sociale semble être révolu. Cependant, l'acharnement de réussir dans les structures scolaires demeure.

En France une toute autre réalité subsiste : la plupart des professeurs africains et antillais enseignent dans des établissements difficiles et se plaignent d'une baisse de niveau dans les sections de LEP.

Cette situation est due au fait qu'on a suggéré l'idée d'échec par l'orientation. Les élèves qu'on envoie dans les sections de LEP sont considérés comme des enfants qui ont des difficultés pour suivre une scolarité normale. De plus, ils ont conscience d'être affectés dans les établissements réservés à ceux qui ont suivi un parcours scolaire difficile. La réputation des LEP, de n'abriter que des élèves en "situation d'échec," n'encourage pas le travail scolaire. Souvent, les parents de ces élèves qui connaissent des difficultés matérielles, ont du mal à faire aider leurs enfants, car les cours particuliers s'avèrent coûteux. L'absence de suivi parental pour ces enfants dont les parents n'ont pas reçu une scolarité poussée ou simplement sont illettrés, constitue un handicap supplémentaire.

Comment veut-on que des enfants respectent l'institution scolaire et y croient alors qu'elle est vecteur de ségrégation sociale ?

Dans certains pays du Tiers Monde, une ségrégation voilée par une sorte de sélection s'opère à l'école. Cette sélection, résultante de la ségrégation sociale crée un gouffre entre les élèves. Ces derniers se rebellent contre cette institution car ils s'en sentent exclus. Cette exclusion est vecteur de tous les maux, tels le banditisme, la délinquance juvénile, les vols et la drogue. La situation d'exclusion en France engendre un phénomène identique (délinquance, banditisme, vol et drogue) en plus de la déchéance morale et intellectuelle.

L'exclusion du système scolaire provoque dans les pays africains, le dédain puis le mépris de tous ces "écartés" du monde scolaire. Ce fait social constitue une double exclusion: exclusion scolaire, car l'exclus est rejeté du monde intellectuel ; exclusion sociale traditionnelle car l'individu par le biais de l'instruction scolaire, a perdu toute aptitude en milieu traditionnel. Cela entraîne une difficulté d'intégration dans les structures villageoises. L'élève qui a échoué dans les structures scolaires a acquis un certain mode de pensée et de comportement qui n'est plus compatible avec celui du milieu traditionnel. En plus il a perdu toute notion d'intégration à savoir l'art d'exercer une activité professionnelle rurale.

Sur le plan de la mentalité, l'élève ne conçoit plus de revenir au travail agricole et a une autre vision de la vie. Il y a eu transformation de sa mentalité par le contact qu'il a eu avec l'école.

De ce fait pour échapper à la situation précaire qu'il vit, l'élève quitte sa communauté familiale. L'exode rural ou l'expatriation est la solution qu'adoptent, au Burkina Faso, certains "ratés du monde scolaire" (ceux qui ont échoué dans les structures scolaires) .

Un autre phénomène plus accentué est le rejet de l'institution scolaire qui est une sorte de protestation contre les dures conditions de vie dans la société. L'inacceptable pour un jeune est de voir ses parents au chômage alors que lui même est toujours élève.

Les enseignants français eux, font référence au niveau des élèves pour se remémorer leur passé d'élève. Ils comparent le niveau d'alors à celui d'aujourd'hui. Nous avons l'impression que tous les professeurs de notre échantillon apprécient le niveau des élèves en fonction de leur expérience personnelle passée. Mais cet idéal est révolu car le désintérêt que manifestent certains élèves à l'égard de l'école a contribué à faire baisser leurs résultats scolaires. Nostalgiques, les enseignants soulignent une baisse de niveau dans l'institution scolaire. S'il y a vraiment une baisse de niveau, elle provient des différentes réformes qui à notre avis, visait le passage systématique des élèves à l'intérieur des cycles: *"le pari de 80% des élèves d'une même classe d'âge au baccalauréat"*.

C'est d'ailleurs dans ce sens qu'on a supprimé la majorité des redoublements en permettant aux parents d'engager une procédure d'appel pour le passage des enfants dans la classe supérieure. On assiste donc à la diminution de l'autorité du professeur. Par ailleurs, l'évolution de la société française sur le plan des mentalités et des structures de développement (technologie avancée, découvertes scientifiques) commande un changement ou une adaptation des pratiques et formes d'enseignement qui, jusqu'alors, n'ont pas été encore mis en pratique.

Il s'agirait de former les jeunes suivant les besoins du pays et selon leurs aspirations professionnelles. C'est d'ailleurs la recherche d'une institution scolaire plus adaptée à leur aspiration, garante d'un épanouissement moral et aussi de connaissances scientifiques auxquelles les jeunes aspirent. Cet objectif n'étant pas

encore atteint, des mécontents de l'institution scolaire se créent, d'où le désintérêt pour les cours.

Un autre aspect d'une importance capitale est à souligner : la peur de se retrouver au chômage entraîne certains jeunes à chercher tôt une activité professionnelle plutôt que de s'investir longtemps dans le monde des études. Ce phénomène n'est pas propre à la France. Il concerne également les pays africains où des jeunes sont déçus par l'institution scolaire. La mentalité n'est plus la réussite scolaire coûte que coûte, mais à la réussite dans la vie active par le biais des activités lucratives, le commerce par exemple.

Le mot "note" semble avoir une importance capitale. La notation est "l'outil de confirmation du pouvoir du professeur". C'est grâce à elle que le professeur apprécie ses élèves car à travers la note s'effectue la sélection. Il décide de leur avenir. Le professeur censure ou récompense ses élèves.

En Afrique, grâce à cet instrument de sélection qu'est la notation, le professeur gère l'avenir des élèves. Cette gestion ne s'applique pas seulement à l'avenir de l'enfant mais concerne implicitement celui de la famille. Soulignons que l'organisation sociale impliquait que tous les membres soient régis par une sorte de contrat implicite, l'entraide assurant ainsi une stabilité et un équilibre social.

De ce fait, la réussite d'un individu au sein de la société était une réussite collective car elle permettait à tous d'espérer en tirer profit.

La note, symbole de réussite ou d'échec scolaire éveille un avenir d'espérance ou un avenir incertain. Acquérir de bons résultats scolaires permet à l'entourage immédiat de l'élève de se livrer à des projets. La projection sociale de l'avenir de l'élève brillant, lui confère une position sociale élevée. Pour un pays comme le Burkina Faso, la tendance a toujours été à l'emploi des cadres de haut niveau même si aujourd'hui on relève quelques exceptions : le recrutement de certaines catégories de personnes se fait grâce aux relations personnelles, familiales, entraînant une sorte d'injustice. Cet aléa implique que la réussite scolaire ne signifie pas nécessairement une réussite professionnelle assurée

Dans les entretiens, le mot "professeur" est utilisé par 21 personnes. Les professeurs africains accordent beaucoup d'importance à leur statut . En effet, sur les trois types de population, seuls les Africains semblent attacher une grande

importance à ce titre et emploient ce mot fréquemment. Il faut souligner qu'en Afrique le professeur est un personnage important dans la hiérarchie sociale. Le respect à l'égard du professeur se traduit toujours par une profonde révérence, si bien que certaines personnes arrivent à assimiler professeur et avenir des enfants.

Respecté dans son univers social et à l'intérieur de la société, le professeur jouit d'un prestige et d'une considération beaucoup plus élevée qu'en France. Toutes les couches sociales reconnaissent que la formation des citoyens est son œuvre et qu'elle a une valeur considérable.

Pour un pays comme le Burkina Faso, où le taux d'analphabétisme reste élevé, il n'est pas surprenant que les enseignants bénéficient d'une valorisation sociale. Il faut souligner que le professeur fait partie des strates sociales qui disposent d'un pouvoir d'achat relativement élevé par rapport au reste de la population. Cela conforte encore davantage son rang.

Bien que maîtres auxiliaires en France, les Africains se reconnaissent ainsi en tant que professeur et tiennent à leur image. Par ce statut d'enseignant évoluant dans l'univers scientifique français, ils bénéficient chez eux d'un double prestige : prestige dévolu à leur rang et prestige dû à leur lieu d'enseignement : "la France de l'abondance et du savoir".

La valorisation sociale de ce fait, est à son comble que l'on ait affaire aux populations citadines ou à celles des campagnes reculées!

Cependant en France, la réalité sociologique commande plus de précaution. En effet, les parents d'élèves "s'ingèrent" dans les établissements et les professeurs partagent avec les médias leur mission de formation de la jeunesse. Les professeurs africains supportent mal l'ingérence des parents d'élèves dans le système scolaire, institution dans laquelle ils pensent "faire carrière". Toutefois, nous sommes sceptique par rapport à un tel constat. Car, comment des parents d'élèves peuvent-ils être absents des structures de formation et exercer une telle influence?

On constate que le mot "**parents d'élèves**" est employé par 20 Africains sur 32, 6 Antillais sur 7 et 4 Français métropolitains sur 7. Ce constat nous permet d'affirmer que les parents sont bien présents dans le système éducatif français car ils s'interrogent sur l'avenir de leurs enfants. Ils ne devraient avoir aucune raison de s'inquiéter car les enseignants ont été formés dans les institutions universitaires

françaises et les titres exigés sont français. Les formations enseignées par les africains sont scientifiques et non littéraires. Si l'Éducation Nationale les accepte c'est que ces enseignants africains ont les aptitudes pour enseigner .

La différence culturelle crée une différence d'appréciation du comportement des élèves. En effet, dans certaines contrées africaines, les élèves ont un comportement respectueux de leur professeur. Cela est le reflet de l'éducation de soumission inculquée aux enfants dans le milieu familial. Soulignons que la stratification sociale en milieu africain burkinabe fait de l'enfant un être social appartenant à toute la communauté. Il doit de ce fait, respecter scrupuleusement les règles de sociabilité, lesquelles mettent plus l'accent sur le respect des aînés.

Nous savons que dans l'Afrique traditionnelle, les décisions importantes étaient prises par les sages de la lignée, détenteurs des connaissances, grâce à leurs expériences vécues. C'est d'ailleurs pour faire allusion à leur savoir que Amadou AMPATÉ BÂ affirme que " tout vieillard qui meurt est une bibliothèque qui brûle". Cela provient du fait que ces sociétés africaines sont des sociétés d'oralité, sans écriture.

Traditionnellement, au niveau de la structure familiale, le père était le représentant hiérarchique incontesté de la maisonnée, la mère le " bûcher ardent qui réchauffait et donnait vie" par sa nombreuse descendance. Chaque membre de la famille avait sa place et son rang selon son sexe et son statut. Cette classification selon le droit d'aînesse , la position sociale, le rôle, laissait à chacun ses droits et ses devoirs. Ainsi, l'aîné devait protection à ses frères agnatiques et cognatiques. Quant aux cadets , ils devaient une obéissance absolue à leurs aînés.

Aujourd'hui, cette structuration de la société existe encore et certaines règles sociales restent toujours en vigueur telles le droit d'aînesse, le respect des adultes et des anciens. C'est d'ailleurs sur cette structuration que la société fonde son équilibre social. Tous les principes élémentaires de sociabilité s'effondreraient si la société ne s'était pas autodisciplinée. Ils concernent le droit d'aînesse, les notions de parenté, d'entraide et de solidarité.

Mais revenons à l'école pour souligner que c'est cette philosophie traditionnelle visant le respect des adultes ou des personnes occupant une position sociale supérieure, qui a cours dans les écoles. La mise en place de l'école mettait

en exergue la supériorité de l'homme blanc à travers cette institution. De ce fait, tous ceux qu'on y envoyait, se résignaient aux enseignements et acceptaient de surcroît de respecter le garant de cette institution, le maître. C'est d'abord, dans ce contexte que s'est crée l'esprit de supériorité entre le maître et son élève.

Les valeurs traditionnelles, notamment l'éducation de soumission et de respect à toute instance supérieure, ont facilité et renforcé cette situation. Le maître garant de l'institution scolaire, cumulant deux positions sociales (adulte et savant), bénéficient de tous les égards: respect, obéissance et soumission des élèves.

A cela s'ajoutent les "fruits ou produits", résultats de l'école. Tous ceux qui ont suivi sans détour les conseils des enseignants se sont vus gratifier de grades et de postes professionnels. Cette réussite professionnelle a suscité la motivation de tous ceux qui sont scolarisés; ils obéissent scrupuleusement aux enseignements avec la bénédiction de la famille.

Au Burkina Faso, du fait d'un secteur concurrentiel peu développé , les enfants connaissent deux trajectoires sociales : celle de l'école, " la réussite professionnelle" et "la trajectoire traditionnelle" (paysannerie, commerce etc..). La trajectoire traditionnelle a été longtemps décriée et tous les scolarisés espèrent s'intégrer dans les entreprises d'État. Aujourd'hui, un cas exceptionnel existe! les diplômés connaissent une situation critique, le chômage avec une difficulté de reconversion dans les autres secteurs économiques comme le primaire. L'école en Afrique restera t-elle ce monde fermé où les élèves respectent leur enseignants en vue de leur situation professionnelle future et par la force de l'éducation ?

C'est pourquoi le professeur africain en France considère l'attitude de ses élèves français comme un manque de respect qu'il réprime sévèrement. Cette situation creuse des fossés entre le professeur et les parents qui jugent les sanctions sévères. On voit alors se développer l'indiscipline et la diminution du pouvoir du professeur.

C'est dans cette atmosphère qu'apparaissent des problèmes d'adaptation au système scolaire lui même, des problèmes d'intégration à la société française.

Le mot "**problèmes**" est employé plusieurs fois et témoigne du mal-être des enseignants africains dans leurs établissements respectifs. Ils enseignent dans les établissements difficiles. La difficulté d'intégration, la difficulté de compréhension avec le reste de la société constituent en effet pour eux des problèmes sérieux non résolus. 20 personnes emploient le mot problème chez les Africains tandis que ce mot n'est pas employé par les autres enseignants.

Devant l'ampleur de la tâche, du travail fourni, un travail intellectuel d'abord, de maîtrise de soi ensuite et aussi un travail de connaissance approfondie du milieu dans lequel ils exercent, les enseignants justifient la nécessité de vacances pour se reposer.

On constate que les Africains sont nombreux à l'exprimer, suivis de très près par les Français et les Antillais. Nous pensons que toute la population est concernée par les vacances. Les Africains et les Antillais renouent avec leur pays d'origine, et renforcent les relations avec la famille dont ils sont éloignés par la force des choses. Les Français, quant à eux, consacrent leurs vacances à un enrichissement personnel et effectuent des voyages dans différents pays.

C'est pourquoi 23 Africains sur 32, 3 Antillais sur 7, 5 Français sur 7 utilisent fréquemment ce mot magique "vacances". Les vacances constituent les avantages de la profession enseignante; il leur faut les vacances pour effacer la tension qu'induit la présence des élèves et retrouver un climat de parfaite sécurité et de réelle sérénité. Il faut prononcer le mot "vacances" pour les déridier et enfin arracher un sourire à ces personnes préoccupées de leur sort.

Certains enseignants français tiennent plus à leurs vacances, absolument nécessaires, qu'à leur salaire et ne les échangeraient pas contre une rémunération supérieure. Cependant, les Africains seraient capables de ce genre d'échange car ils trouvent les vacances trop longues du fait de la précarité de leur emploi.

Ce qui est mis ici en cause n'est pas tant le critère salarial que la situation professionnelle. L'instabilité professionnelle ne facilite pas l'intégration réelle de l'enseignant dans la société et aussi l'investissement entier en milieu professionnel. C'est dans ce sens qu'une intégration professionnelle s'avère indispensable aux bons rendements scolaires. Le critère salarial n'est pas à négliger car il constitue une préoccupation des enseignants.

En effet tout l'échantillon antillais utilise ce mot " **salaire**", suivi par 21 Africains sur 32 et 4 Français.

Les salaires de l'Éducation nationale sont insuffisants eu égard au travail fourni. Cette situation est aggravée par les retards de paiement des salaires, la précarité de l'emploi des maîtres auxiliaires toutes nationalités confondues.

19 personnes parlent de "**comportement des élèves**" ; 21 personnes des "condition de travail" ; 17 personnes d' "intégration dans la société", et 19 personnes de "satisfaction personnelle". Il s'agit uniquement d'enseignants africains qui expliquent ainsi leur situation dans l'enseignement français. Ils déplorent le comportement des élèves dans les établissements et trouvent inconcevable que des cas d'indiscipline y soient manifestes. Les professeurs n'ont aucun moyen de répression pour ces cas difficiles. Ils constatent que les élèves se désintéressent de l'institution scolaire. Les notes ne les affectent pas. Elles n'ont aucune connotation positive ou négative.

En Afrique, les professeurs jouissent d'un respect total et d'une autorité dans leur classe. Ils élaborent des stratégies de protection de leur propre image et s'y tiennent. Pour cela ils n'hésitent pas à sanctionner les élèves qui troublent le bon déroulement de leur cours. Le phénomène de notation intervient et les élèves concernés sont affligés et repentants. En France par contre, les notes n'ont aucun impact .

En Afrique l'école semble être la seule trajectoire de réussite . Les notes modifient le comportement des élèves et le professeur les utilise comme recours contre les cas d'indiscipline. C'est pourquoi les Africains sont les seuls à se plaindre de leurs conditions de travail en France qu'ils jugent difficiles, nécessitant un investissement énorme. Elles tournent au calvaire pour certains d'entre eux.

. Pourtant, cette situation n'est-elle pas meilleure que celle dans laquelle ils se trouvaient avant de s'engager dans ce métier ?

En effet, s'ils se sont intéressés à l'enseignement c'est parce qu'ils avaient un impératif matériel. Ce n'est pas un amour dès le départ pour l'enseignement!

On peut qualifier leur situation dans l'Éducation nationale de "moindre mal" car, même de nos jours, dans certains pays d'Afrique les fonctionnaires ont des arriérés de salaires. En France, les maîtres auxiliaires statutairement n'existent pas,

mais perçoivent un salaire fixe et sont relativement bien intégrés auprès de leurs collègues.

On remarque l'aptitude qu'ont les enseignants africains à s'intégrer plus facilement dans l'enseignement que dans la société.

Le mot "**intégration**" est employé avec beaucoup d'agressivité. Ce mot semble contenir une insulte et dérange tous les enseignants africains. Ils souhaiteraient qu'on les accepte avec leurs différences. L'évocation de ce mot suscite des silences pesants, semble soulever une gêne. Cette situation constitue une autodéfense de l'enseignant pour se protéger de sa différence culturelle, de sa différence de formation. Ils vivent un dur conflit. A leurs yeux, ils voudraient paraître des enseignants à part entière et on leur demande s'ils sont intégrés! Le masque est ainsi levé.

Le silence peut aussi signifier que l'enseignant est dépassé par la situation dans laquelle il se trouve. Profession prestigieuse de remplacement vu de l'extérieur, l'enseignement apparaît pour l'intéressé non plus comme une aubaine, mais une profession instable. En évoquant le cas de son intégration, c'est comme si l'enquêteur se faisait un plaisir de le blesser et cherchait à découvrir ce qui le dérange. Il se condamne alors au silence en refusant de répondre à une question embarrassante.

Par ailleurs, l'intégration apparaît aux yeux des Africains comme une assimilation culturelle qui vise à étouffer leurs différences. Les enseignants africains voudraient s'épanouir dans leur culture propre tout en vivant dans la société française. Ils apprécient la richesse culturelle due au mixage des cultures. Les Africains estiment que le fait de travailler dans l'enseignement français constitue une sorte d'intégration. Leur préoccupation est de fournir le meilleur rendement afin que l'enseignement qu'ils prodiguent aux élèves soit de qualité. C'est devant un travail bien fait qu'ils trouvent leur satisfaction. Cette satisfaction découle de la reconnaissance de leurs capacités pédagogiques.

C'est dans la maîtrise de la matière qu'ils pourront convaincre leurs élèves et aussi les parents dont les a priori finissent par s'estomper.

Par ailleurs, les Africains souhaiteraient bénéficier d'une formation pédagogique leur permettant d'être plus à l'aise. En plus de cette formation pédagogique, une revalorisation professionnelle s'avère nécessaire. Eux, enseignants africains, sont venus dans ce métier pour des raisons économiques, mais l'ont découvert et aimé avec passion tout au long des années d'expérience.

Les enseignants africains sont conscients de la nécessité d'assurer leur cours avec succès car la sauvegarde de leur poste dépend aussi de leur compétence. Nous avons constaté que tous les enseignants sans exception souhaiteraient le rétablissement de la discipline dans les établissements . Le passage des élèves devrait être mérité et non automatique. En rétablissant les sanctions les professeurs revendiquent leur pouvoir et pensent reconquérir leur notoriété d'autrefois.

Certains termes sont assez peu utilisés par les enseignants africains et reflètent cependant leur vécu quotidien. Les mots "**culture**", "**accent**", "**étranger**" montrent qu'on a affaire à des personnes qui proviennent d'autres horizons dont la référence sociale tient compte de plusieurs aspects sociaux.

Les professeurs africains s'efforcent de transmettre de façon précise leurs connaissances aux élèves. Les débuts dans ce métier sont difficiles. Les élèves, avec malice, imitent d'emblée l'accent de leur professeur. Cette situation contribue à rappeler constamment aux professeurs africains qu'ils évoluent dans un contexte socio-culturel différent du leur. Ils la vivent comme un manque de respect.

La langue étant le véhicule de la communication , lorsque le message codé n'est pas perçu, toute la valeur qu'on voudrait lui accorder disparaît. Il subsiste une barrière, une paresse à appréhender le message. Il reste alors aux deux parties à faire des efforts réciproques afin que la communication s'effectue agréablement. L'hostilité peut nuire à la réception du message et peut influencer les résultats des élèves. Les professeurs africains interprètent cette résistance comme un acte de racisme. Découragés , ils démissionnent.

Le mot "**démissionner**" est utilisé par plusieurs personnes (pour montrer qu'une telle voie n'est pas envisageable à cause du chômage qui sévit dans leur pays). Cette solution est choisie seulement par 5 personnes comme protestation à leur situation précaire. Il faut souligner que peu d'Africains choisissent cette solution s'ils n'ont pas trouvé un autre engagement .

Lorsqu' il y a remplacement par un titulaire ou suppression de poste, les enseignants africains se retrouvent sans travail. Le chômage est un phénomène social très préoccupant pour les maîtres auxiliaires qui n'ont plus le statut d'étudiant.

Il représente un aspect moins important pour les étudiants qui enseignent en France en attendant de retourner dans leur pays. Cependant avec la dévaluation de la monnaie des pays africains et la crise économique que ceux-ci connaissent, on peut se demander si les maîtres auxiliaires étudiants seront encore enclins à retourner dans leur pays ? Sept personnes parlent de l'avenir de l'enseignement en France et s'interrogent sur leur propre avenir. Les autres enseignants par contre, disent n'avoir pas suffisamment de compétence pour apprécier le niveau de l'enseignement français et reconnaissent que cela ne relève pas d'eux. Ils laissent aux spécialistes le soin d'en juger. Quant à certains Français de notre échantillon, faire de l'enseignement dans les conditions de maîtres auxiliaires consiste seulement à échapper au chômage.

A notre avis, les éléments de comparaison sont très nets entre les Africains et les autres enseignants. Ces éléments démontrent le vécu quotidien des africains dans l'enseignement et prouvent qu'ils sont dépaysés dans le monde enseignant et dans la société française. Nous constatons que les africains emploient les mots tels que "accent" , "affectation", "avenir", "billet d'entrée", "chômage", "culture ", "démission", "étranger", et "note" pour refléter leur situation dans l'enseignement. Ces mots sont significatifs et nous essayerons d' en faire une interprétation afin de restituer leur sens dans le contexte présent.

"L'accent" symbolise l'étranger, cet être qui vient d'ailleurs, qui est obligé de s'exercer pour faire passer son message. Ici, le fait d'être Africain est un handicap. Le fait de posséder une culture différente en constitue un autre. Or, il faut que les élèves comprennent et apprécient les cours du professeur. Ici, le message du professeur africain au lieu d'éveiller l'attention des élèves , provoque plutôt de la déconcentration, il constitue un épisode de distraction. Son accent provoque des sourires qui tendent à lui confirmer qu'il évolue dans un autre contexte que l'Afrique. Le professeur africain au lieu d'exercer dans une salle de classe a l'impression "de monter sur une scène, sur un ring". La réaction des élèves amène le professeur à se remettre en cause et à s'interroger sur son rôle dans l'enseignement français.

Le sentiment de pouvoir être professeur en France, et celui d'avoir la possibilité de susciter une impression positive s'évaporent, les stéréotypes s'effondrent, et l'influence du professeur n'est qu'un leurre. Il est déçu et n'a aucun moyen de rétorsion.

Par exemple le "**billet d'entrée**" délivré aux élèves retardataires après justification est un acquis automatique de nos jours. Ainsi, les professeurs qui espéraient tenir un moyen de rétorsion dans leur classe par le biais du billet d'entrée se voient ridiculisés car les élèves eux-mêmes proposent d'aller le retirer à la loge ! D'où une frustration grandissante .

Faut-il accepter cette situation précaire, celle des affectations successives ?

L'ultime recours serait la démission, mais cette décision est risquée au regard de l'état de l'économie des pays africains aggravé par la dévaluation de la monnaie. L'Afrique est actuellement dans une impasse. Il est évident que devant une situation de crise, le chômage perdure dans les pays africains.

Se retrouver au chômage , donc en position d'assisté, ne serait-ce pas une sorte de dignité perdue ? pourtant, n'entend-on pas les enseignants africains préférer leur situation précaire dans l'Éducation Nationale française plutôt que le sort que leur réserve leur pays?

Les enseignants antillais voudraient que les salaires de l'enseignement soient plus élevés qu'ils ne le sont actuellement.

A la fin de cette analyse , nous sommes surpris des résultats que nous avons recueillis lors de cette étude.

L' évocation du mot "**enseignant**" nous rappelle l'âge d'or de cette profession . Elle a suscité de nombreuses vocations. Elle bénéficiait d'une considération sociale élevée. Respect, prestige étaient les sentiments que nourrissait la population à l'égard des professeurs. Cette admiration béate qui continue à exister dans les pays africains n'est plus une réalité en France. Les enseignants africains en subissent le choc à cause d'une méconnaissance

sociologique de la société française. L'école a changé , l'éducation française traverse une crise, les établissements en sont affectés.

A entendre les enseignants africains, l'appareil scolaire français serait en crise, "en ruine". Cela se traduit par le manque des professeurs, la baisse de niveau, le désintérêt des élèves pour les cours.

De l'extérieur on croit avoir affaire à un désastre, à un dangereux champ de bataille où se battent constamment des élèves difficiles confinés dans des locaux souvent vétustes. Ce phénomène est aggravé par le traitement des enseignants dont les salaires sont faibles et la tâche énorme. Or cela est une vision partielle car certains établissements français sont de bonne réputation.

Cette perception de l'enseignement en France consécutive aux difficiles conditions d'exercice, est aggravée par les difficultés d'intégration dans la société.

De plus, les élèves qu'on leur confie sont considérés comme des cas particuliers , c'est à dire des élèves à problèmes.

Les enseignants français et antillais se plaignent aussi des salaires insuffisants, du manque de considération de leur profession. Les termes utilisés par tous traduisent un mal-être et aussi la perte de prestige d'une profession, l'incapacité du système éducatif français à trouver une solution pour résoudre la crise qui secoue son enseignement. Les enseignants enquêtés sont en majorité des maîtres auxiliaires et cet état de choses influence leur jugement. Leur critique sévère constitue une plainte , une difficulté à accepter leur situation.

En plus de l'aspect économique, se pose le problème de formation qui devrait être étudié avec soin afin que la performance des enseignants soit de meilleur niveau.

CONCLUSION

Le recrutement des enseignants africains dans l'enseignement français est récent. Cette période est caractérisée par la crise des enseignants dans le domaine scientifique que connaît l'Éducation Nationale et aussi en partie à la désaffection du métier d'enseignant. L'auxiliariat institué en France a été conçu dans le but de répondre aux besoins d'enseignants et aux exigences de formation. De ce fait un recrutement à large échelle d'auxiliaires a été élaboré, permettant ainsi l'emploi d'enseignants étrangers.

La crise économique que connaissent les pays africains engendrant le chômage de ses diplômés, les cadres hésitent fortement à retourner en Afrique. Ils s'adressent donc à l'Éducation Nationale et aux autres employeurs en France.

C'est dans ce contexte de crise que les enseignants africains furent admis dans l'Éducation nationale non pas en tant qu'enseignants à part entière, mais en tant que contractuels de l'enseignement, ce qui leur réserve un statut précaire. Ces maîtres auxiliaires africains s'assimilent à des "bouche-trous, des enseignants occasionnels" que l'administration emploie. Leur tâche est ardue, et leur mission le plus souvent est de servir dans les établissements difficiles.

Malgré la précarité de leur emploi, ces enseignants n'ont-ils pas fait un choix entre l'exercice d'une profession aussi précaire soit-elle et le retour chez eux sans emploi ?

L'emploi des enseignants africains au sein de l'Éducation nationale engendre la naissance d'un nouveau groupe social, celui des maîtres auxiliaires africains. Leur situation est précaire et leur évolution très lente s'effectue par ancienneté. Cette situation ne leur confère pas une grande assise dans l'enseignement.

A cette particularité, s'ajoute un type de comportement spécifique qu'ils adoptent dans l'enseignement. Les relations nouées dans le monde scolaire sont souvent conflictuelles. La différence culturelle des africains crée des dissemblances de comportement, donc des difficultés de compréhension entre professeurs

africains et élèves. L'ambiance dans le milieu scolaire dans ce cas, est pesante. On constate que les enseignants africains ont une tendance à se regrouper entre eux. Ils constituent un groupe social dans le système éducatif.

Mais quelles représentations ont les enseignants africains de l'enseignement en Afrique ? Nous présenterons maintenant la réalité de l'enseignement et le jugement que portent ces enseignants sur ce système scolaire.

TROISIEME PARTIE

LES PERCEPTIONS DES ENSEIGNANTS AFRICAINS SUR L'ENSEIGNEMENT EN AFRIQUE

I. L'ENSEIGNEMENT EN AFRIQUE

1. RAPPEL HISTORIQUE DE SON ÉVOLUTION

Les périodes antérieures à l'indépendance ont été accompagnées d'une implantation de l'enseignement occidental en Afrique noire dans le but d'initier les indigènes par l'instruction. L' école avait pour mission prioritaire la formation de subalternes africains dans les territoires d'Outre Mer, et s'inspirait du modèle des puissances occidentales.

Cependant, un type d'organisation scolaire existait dès 1814 en Afrique noire grâce aux institutions religieuses. En 1816, le Sénégal bénéficiait d'une institution française, chargée d'inculquer aux enfants de la ville un enseignement en français et en wolof. Malgré la volonté des autorités administratives de faire de la langue wolof, une langue véhiculaire en Afrique, ces efforts furent vains car les écoles sénégalaises n'étaient pas disposées à cet apprentissage.

Parmi les institutions religieuses de l'époque, la congrégation de Saint-Joseph forma des maîtres indigènes et à cette occasion envoya de jeunes sénégalais en France. Plus tard, ils devaient diriger le collège secondaire de Saint Louis.

En 1840 le gouvernement du Sénégal fit appel aux frères de Ploërmel qui organisèrent un enseignement professionnel agricole et artisanal pour l'enseignement primaire. En 1848, les frères installèrent un atelier de forge et de menuiserie qui, du fait du manque d'infrastructure et du poids des préjugés traditionnels, n'a pu devenir une école des Arts et Métiers.

Notons que l'enseignement des filles fut introduit au début du XIX^e siècle grâce aux sœurs de Saint-Joseph de Cluny . Cet enseignement se donnait comme priorité d'apprendre la couture et le ménage aux élèves.

L'école en Afrique noire connut une expansion grâce au libéralisme de Faidherbe qui, en son temps, opta pour la création d'écoles laïques. Son œuvre devait se concrétiser par la création de "l'école des otages" destinée aux fils de chefs qui y étaient envoyés de façon obligatoire. Cette école, supprimée en 1872 puis restituée en 1893 sous la dénomination "d'école de fils de chefs", eut à recevoir, à la place des fils de chefs, les enfants des personnes à leur service. Ces enfants devinrent des grands dignitaires forgeant l'admiration des chefs de village qui les avaient placés là, n'ayant aucune confiance en l'école coloniale. L'œuvre de Faidherbe connut un grand succès si bien qu' en 1860 les écoles de Saint-Louis comptaient 860 élèves dont 200 filles.

Les années 30, marquées par une stagnation et une régression de l'enseignement au Sénégal, ont vu l'ouverture d'une école secondaire . En 1898, la colonie du Sénégal ne comptait que neuf écoles primaires. A cette même période, des écoles s'implantaient dans les territoires d'Afrique occidentale qui venaient d'accéder à la communauté. Ainsi, en 1882 rien que dans "le Soudan", l'actuel Mali, fonctionnaient quatre écoles: Kita, Bakel, Bafoulabé et Bamako.

Ces écoles avaient comme enseignants des sous officiers militaires et des interprètes qui devaient propager la langue française grâce à l'école, et ce, malgré leur manque de formation pédagogique.

L'école au Soudan eut un succès spectaculaire qui lui valut la création d'une école du type "école de fils de chefs" comme celle qui existait déjà à Saint-Louis. De même les pères du Saint-Esprit créèrent des écoles à Kita et à Dinguira, tandis que les pères blancs d'Algérie en installaient à Ségou et à Tombouctou. A la fin du siècle le Soudan comptait une trentaine d'écoles assurant la formation de 800 élèves. La Guinée pour sa part, avait 360 élèves comme population scolaire à Boffa puis à Conakry.

Les premières écoles apparurent en Côte d'Ivoire entre 1893 et 1895. En 1897, sept écoles de garçons et une école de filles existaient et étaient confiées aux missions. Il y avait par ailleurs cinq écoles de brousse dirigées par des moniteurs. Un cours d'apprentissage était ouvert à Bassam à l'atelier des travaux publics. Possédant déjà en 1887 des écoles dirigées par des missionnaires portugais, le Dahomey disposait d' une vingtaine d'écoles en 1898.

Le début du XX^e siècle a été marqué par un bouleversement de l'enseignement congréganiste (religieux) du fait de la laïcisation de l'enseignement.

Cette disposition a freiné l'expansion de l'enseignement en Afrique noire excepté au Bénin, où les populations ont usé de subtilités pour maintenir l'enseignement congréganiste. Bénéficiant des écoles missionnaires et de l'installation d'écoles laïques, le Bénin s'est fait remarquer des autres colonies sur le plan de la formation par le nombre de ses élites.

On a assisté à cette même époque à la régression de l'instruction des filles car seuls les religieux avaient réussi à gagner la confiance des familles. En effet, si en 1903 il y avait une fille pour cinq garçons instruits, le fossé s'est davantage creusé en 1917 où l'on comptait une fille pour vingt garçons instruits dans les écoles de L'A.O.F.

S'inspirant du régime de l'indigénat, la politique d'organisation coloniale ne reconnaissant pas aux autochtones le statut de citoyens français, faisait que la constitution sociale donnait droit aux européens d'exercer des fonctions de technicité et d'autorité. Les indigènes étaient formés pour occuper des fonctions de "serviteurs" ou d'adjoints des européens. Cette disposition politique a eu un impact sur l'organisation des écoles qui prévoyait un enseignement pour les enfants des Européens uniquement. Ce n'est que plus tard, après la seconde guerre mondiale, que cet enseignement s'étendit à tous les enfants indigènes, en fonction des besoins administratifs.

La structure de l'enseignement colonial prévoyait trois cycles d'enseignement : l'enseignement primaire élémentaire, l'enseignement primaire supérieur et les écoles spécialisées dans le domaine de l'administration, de l'enseignement et de la santé.

Trois types d'écoles coexistaient grâce à la charte de 1903:

- l'école des villages était dirigée par un instituteur ou un moniteur indigène qui enseignait sur une durée de quatre ans les rudiments de la langue française, du calcul et initiait les élèves aux travaux agricoles.

- l'école régionale ayant pour mission d'accueillir les meilleurs élèves de l'école des villages prolongeait leurs études de deux ans . L'école régionale permettait aux élèves d'accéder au certificat d'études primaires. Constituée en internat, elle recevait les élèves des contrées lointaines. Aux programmes enseignés antérieurement, s'ajoutait une part importante d'instruction civique et de travail agricole.

- l'école urbaine ne diffère de l'école régionale ni par le programme d'enseignement ni par la durée de scolarité. En son sein étaient dispensés des cours de menuiserie et de forge pour les garçons, la couture et le ménage pour les filles.

En somme, l'enseignement post élémentaire était composé de deux écoles fédérales. La première, l'École Normale d'Instituteurs était située à Saint-Louis et fut déplacée à Gorée en 1913. L'admission dans ces écoles se faisait sur présentation du certificat d'étude primaire. Les élèves bénéficiaient d'un enseignement de deux ans jusqu'en 1907 dont un enseignement pédagogique et une initiation au travail manuel.

Il y avait aussi une école supérieure professionnelle, "École Pinet-Lapade" qui eut des débuts difficiles en 1910. En 1907, l'école Faidherbe instaurée en vue de remplacer l'école secondaire des frères basée à Saint-Louis fut fermée, du fait de ses mauvaises performances. Elle fut ouverte à nouveau et eut pour mission de conduire les élèves au baccalauréat. Coexistait avec elle, une école des pupilles mécaniciens de la marine qui attirait un nombre limité de novices du fait de ses débouchés peu satisfaisants.

Enfin les écoles urbaines, instituées en écoles primaires supérieures, dispensaient un enseignement de deux ans aux élèves ayant obtenu le certificat d'étude. Les élèves ayant fini leur scolarité à l'école primaire supérieure, étaient recrutés à l'École Normale où ils suivaient les formations suivantes :

- l'administration pour ceux qui voulaient devenir des commis d'administration.

- l'enseignement pour ceux qui se destinaient au métier d'instituteur.

- la médecine pour ceux qui voulaient aller à l'école de médecine de Dakar. Cette école a permis à de nombreux africains de servir efficacement leurs compatriotes dans le domaine de la santé.

Il est intéressant de citer également les établissements à caractère privé qui ont joué un rôle important dans la formation des Africains. On peut signaler les écoles catholiques, protestantes et écoles coraniques dont le souci était d'inculquer à leurs élèves les rudiments du français mais aussi des principes religieux.

En 1916 une école dénommée "École Blanchot", pluridisciplinaire, regroupait plusieurs sections :

- le cours normal pour la formation de moniteurs d'enseignement
- la section des écrivains publics et des dactylographes.
- la section des infirmiers, des ouvriers manuels et la section agricole.

L'École Normale devint "École William Ponty" et fut transférée à Gorée. A la liste des ces écoles, s'ajoute l'école Faidherbe ayant pour but de former des commis de l'administration. En 1924, elle fut intégrée à l'École Normale pour former à la fois des instituteurs et de futurs médecins.

En 1927, l'ordre fut donné d'instaurer les mêmes programmes que ceux de la métropole. Cette décision handicapa l'enseignement dont le niveau connut une régression. Bien évidemment, il permettait enfin aux élèves des colonies de passer les épreuves du brevet et du brevet supérieur.

L'éducation des filles devint un facteur primordial si bien que des écoles primaires supérieures naquirent à Bingerville, à Dakar et à Bamako en 1943. Des écoles professionnelles se répandirent à Abidjan, Bamako, Niamey, Ouagadougou. La dislocation de la Haute Volta, problème purement administratif, les fit disparaître à Ouagadougou. Signalons tout de même qu'en 1939 une École Normale pour filles était créée à Rufisque et se différenciait de l'École Normale des garçons du fait qu'elle était moins sélective. Cette école n'arrivait pas à recueillir les effectifs scolaires qu'elle s'était assignée bien qu'elle accueille des élèves du Dahomey qui était plus avancé dans le domaine de la scolarisation. Cette École Normale formait les élèves pour l'entrée à l'école des sages-femmes.

Par ailleurs, une deuxième École Normale était déjà fonctionnelle en 1934 à Katibougou près de Bamako, mais elle n'arrivait pas à jouir du même prestige que celle de William Ponty. Celle-ci n'était pas exigeante sur le plan pédagogique et de plus elle accordait une place privilégiée à une connaissance pratique des travaux agricoles. L'école de Katibougou ne se destinait pas uniquement à la formation des instituteurs. En effet, certains élèves occupèrent des postes de surveillants agricoles et d'autres devinrent des agents des Eaux et Forêts.

Nous pouvons relever un autre type d'École Normale qui avait pour spécificité la formation de maîtres ayant des connaissances agricoles. Celle-ci fut créée en 1938 à Dabou près d'Abidjan. Ce furent ces enseignants qui accomplirent

une mission de formation dans les écoles de brousse dont le programme était l'agriculture.

Une autre création authentique fut l'ouverture de l'École Technique Supérieure de Bamako qui formait des adjoints qualifiés pour les travaux publics. Ceux-ci se destinaient à être topographes, dessinateurs, surveillants de chantier. L'admission dans cette école n'était ouverte qu'aux élèves ayant suivi leur cursus dans les écoles primaires spécialisées.

En somme, à la veille de la seconde guerre mondiale, l'état de scolarisation était encore sommaire. En effet, sur une population de 15 200 000 âmes il y avait seulement 71 200 élèves dans les établissements existants. Le taux de scolarisation des jeunes était de 2,4%. 464 écoles laïques et 530 écoles privées fonctionnaient à cette époque. Le corps enseignant était composé de 373 maîtres métropolitains et de 1026 maîtres indigènes.

A la suite de la constitution de la République Française abolissant le régime de l'indigénat, les autochtones accédèrent aux postes de la fonction publique et acquirent le titre de fonctionnaires comme leurs collègues français. Cette situation nouvelle entraîna un changement radical des programmes pour les adapter à ceux de la métropole :

" Il faut que l'enseignement soit adapté au génie, aux coutumes, aux besoins des gens, aux fonctions même les plus élevées de la hiérarchie sociale, et cela sans autre discrimination que celle de l'aptitude".⁹⁶

L'enseignement comme le souligne la citation ci-dessus fut modifié et un programme adapté à la réalité des pays africains fut élaboré. On cessa d'inculquer aux élèves des leçons d'histoire tendant vers l'irréel telles que *" nos ancêtres les Gaulois "*. Cette disposition permit l'ascension d'une élite africaine qui collabora avec les français dans tous les domaines de l'activité économique sociale et politique.

Entre les années 1946 et 1947, l'enseignement du second degré faisait suite à l'enseignement primaire, sanctionné par le certificat d'études primaires. L'enseignement secondaire conduisait ses élèves au baccalauréat. Étant en pleine réforme, il fut structuré en premier cycle et en second cycle comme en métropole. L'objectif était de former des élites africaines ayant les mêmes titres de capacité ce

⁹⁶JCapelle J., L'éducation en Afrique noire, p35.

qui permettrait à ces derniers de pouvoir poursuivre des études supérieures en métropole.

Les sections techniques avaient besoin de modifications étant donné que cet enseignement était structuré en trois sortes d'établissements : les sections manuelles, les écoles professionnelles au nombre de six comprenant celles de Dakar, Bamako, Abidjan, Cotonou, Conakry, et l'école technique supérieure de Bamako. Les élèves, après quatre années d'études spécialisées, étaient recrutés comme techniciens dans les services de travaux publics. Les réformes dans cette institution technique étaient essentiellement centrées sur l'ajustement des structures et des qualifications à celles de l'enseignement métropolitain.

Dans la fièvre des réformes, les écoles primaires supérieures furent transformées en collèges avec une scolarité de quatre ans dont l'issue était le brevet élémentaire apparu en 1947 pour les élèves du premier cycle général d'Afrique occidentale française. Ceux des collèges techniques passaient le brevet d'enseignement industriel (BEI) et plus tard le brevet d'enseignement commercial (BEC). Il y avait aussi le certificat d'aptitude professionnelle (CAP) destiné aux élèves des centres d'apprentissage. Des collèges classiques fonctionnèrent en Guinée, en Côte d'Ivoire et au Dahomey, actuel Bénin .

Au niveau de l'Afrique occidentale française, les prémices de la création d'Universités africaines furent présentes lorsqu'on publia le décret du 6 août 1950 portant sur la création de l'Institut des Hautes Études de Dakar composé de quatre écoles : droit, médecine, sciences et lettres. On peut signaler que les premières lueurs de l'existence d'un enseignement de type africain fut l'application en 1948-1949 d'une préparation au certificat de Physique-Chimie-Biologie (PCB) permettant ainsi la préparation du doctorat de médecine.

Ce ne fut qu'après de longues négociations avec la métropole que l'Institut des Hautes Études Africaines s'imposa finalement en tant qu'entité d'enseignement supérieur. Elle incluait l'enseignement du droit, de la médecine, des sciences et des langues.

L'Université de Dakar allait poursuivre son œuvre de formation de la jeunesse africaine et après les différentes indépendances, elle assumait un grand rôle dans la sous-région de l'Ouest africain. Mais une fois la disparition de l'académie de l'A.O.F., chaque pays s'est doté de structures de formations universitaires selon ses besoins .Ainsi, l'enseignement primaire dans ces pays avait pour but d'initier les

élèves aux rudiments du français, du calcul et de l'histoire géographie, des sciences naturelles en rapport avec la réalité du pays. Les élèves apprenaient à faire des travaux agricoles par les jardins scolaires. Cette méthode d'instruction avait une grande importance si bien qu'au Sénégal et au Burkina, on parlait de "*ruralisation*" de l'enseignement. Normalement chaque école devait satisfaire aux besoins élémentaires de ses élèves grâce aux travaux pratiques développés. C'est d'ailleurs cette idée qui fut à l'origine de l'extension de l'enseignement technique.

L'enseignement secondaire élaborait son programme selon la réalité économique de chaque pays. Ses meilleurs éléments accédèrent à l'université et l'enseignement était assuré par 70% des coopérants comme ce fut le cas au Burkina et en Côte d'Ivoire. En 1958 l'Université d'Abidjan était fonctionnelle avec une section de Droit, de Sciences, de Lettres, et de Médecine.

Il convient de souligner qu'après leur indépendance les États africains avaient pour but primordial de former une élite devant promouvoir leur développement économique. La poursuite de l'œuvre de formation de la jeunesse par l'instruction d'une élite bien déterminée à porter le flambeau dans la lutte pour le développement devait permettre aux pays africains de s'intégrer dans le créneau des schémas laissés par les puissances occidentales. En effet, pendant la période coloniale la formation des Africains se faisait dans les écoles primaires africaines.

Pour les élèves en fin de cycle dans les écoles africaines, la scolarité se poursuivait dans les écoles à caractère régional. On peut citer dans ce cadre l'École Normale Supérieure de William Ponty à Dakar, l'Université Cheikha Anta Diop à Dakar et plus tard en 1962, les départements de Sciences à Porto- Novo (Bénin) et Yaoundé (Cameroun), de Lettres à Lomé (Togo) et de Droit et Sciences économiques à Brazzaville (Congo), les Universités de Niamey (Niger) et Ouagadougou (Burkina) en 1972, pour les études du premier cycle universitaire. Les étudiants poursuivaient leurs études du second cycle dans les universités françaises. Cette situation correspondait à un cheminement normal, trajectoire souhaitable du moins, pour les pays d'Afrique francophone.

La dépendance sur le plan de la formation explique à une certaine époque et encore de nos jours, la venue des étudiants africains en France.

- A la faiblesse des structures scolaires en Afrique, s'ajoute le manque d'expérience des jeunes États africains et, par voie de conséquence, l'inexistence du personnel d'encadrement autochtone. C'est à la France que revint cette mission de formation : le parcours idéal d'un jeune cadre africain se terminait en France. De nos jours , l'infrastructure fait défaut bien qu'un nombre important d'États africains se soient dotés de structures de formations universitaires. Malheureusement, ces institutions ne sont pas suffisamment équipées au point de pouvoir assurer la formation complète des jeunes étudiants africains sur place. Ainsi se crée la nécessité d'une formation de ces derniers à l'extérieur, en France ou ailleurs. Des étudiants africains poursuivent leurs études dans les pays d'Europe de l'est et notamment en Russie, en Bulgarie et en Allemagne ou aux États-Unis où des bourses de coopération leurs sont octroyées.

A titre d'exemple, un pays comme le Burkina Faso ne peut pas accomplir cette mission de formation intégrale car ses structures d'accueil universitaires sont incomplètes. Ainsi, l'Institut des Sciences Humaines et Sociales de Ouagadougou ne peut pas assurer la formation de ses étudiants jusqu'au bout de leur cursus universitaire car sa capacité d'accueil et de formation est limitée : les étudiants de Sociologie et de Psychologie qui désirent poursuivre leurs études au-delà du premier cycle sont inscrits dans les universités françaises ou canadiennes et russes pour ceux qui font de la Philosophie.

D'autres étudiants des sections scientifiques (Architecture, ingénieurs des Mines, ingénieurs des Travaux Publics) poursuivent aussi leur formation en Russie. Cela correspond à l'idéologie politique des pays africains. Notons que l'envoi des étudiants burkinabe en 1983 répondait à un choix politique du gouvernement révolutionnaire de l'époque.

Néanmoins, la formation de la majorité de ces étudiants se faisait à l'intérieur du pays. Bien qu'on le compte parmi les pays pauvres, la seule université dont le Burkina s'est dotée en 1972, comporte plusieurs Facultés dont la Faculté des Sciences Économiques et Sociales, la Faculté de Médecine et Pharmacie, l'Institut du Développement Rural, l' Institut des Sciences Physiques, l'Institut des Mathématiques et de Physique. Il y a d'autres grandes écoles telle l'École Nationale d'Administration, l'École de la Santé, l'École Normale Supérieure, pour ne citer que celles-là.

- Une autre raison à cette migration est la qualité de la formation en France. Ainsi les anciens étudiants africains qui ont eu à poursuivre leurs études, souhaitent que la formation de leurs enfants se fassent dans les universités françaises dont la renommée était connue dans nos pays.

L'attente sociale est la réussite scolaire et professionnelle de l'étudiant qui a poursuivi sa formation dans les universités françaises et européennes. On a constaté en effet, qu'en matière d'emploi, les préférences pour ceux qui ont évolué dans les universités françaises étaient réelles jusqu'en 1982 au Burkina Faso.

C'est d'ailleurs ces anciens étudiants qui ont fait partie de son élite. De ce fait, il était inconcevable qu'un étudiant avec une formation française, ait des difficultés à trouver un emploi dans les hautes sphères de la société. Bien qu'aujourd'hui, le fait de poursuivre des études en France ne confère pas automatiquement un emploi, ce mythe reste toujours ancré dans la mentalité africaine et particulièrement burkinabe.

- Une autre cause de migrations des étudiants est l'instabilité politique des pays africains, qui a pour corollaire le blocage périodique sinon permanent des universités.

Ces dernières années on a constaté dans la sous région des états de l'Afrique de l'ouest que les remous politiques ont fragilisé l'enseignement. Certaines universités ont été fermées sur de longues périodes à cause des revendications estudiantines en quête de meilleures conditions de travail et de vie.

C'est donc à la recherche d'un système éducatif de qualité garantissant une stabilité de fonctionnement et la promotion sociale que la plupart des étudiants africains émigrent en France.

La plupart des pays africains se sont dotés de structures universitaires pour perfectionner les connaissances acquises dans les établissements secondaires. Malheureusement, ces structures de formation ne sont pas suffisamment bien équipées pour recevoir leurs étudiants sur place. C'est pourquoi de jeunes africains s'en vont dans les pays européens pour poursuivre leur formation. Ainsi, certains pays du fait des accords de coopération existants entre pays africains et

occidentaux, envoient leurs étudiants aux États Unis, au Canada, en Allemagne et même dans les pays de l'Europe de l'est pour approfondir leurs connaissances. Ces dernières années en effet, nous avons vu de nombreux étudiants burkinabe dans les universités belges, russes et aussi en Bulgarie. Mais pour la plupart des pays africains, c'est à la France que revient la formation de leurs étudiants qui désirent perfectionner leurs connaissances.

2 . LA SITUATION ACTUELLE

La situation actuelle de l'enseignement est marquée par l'extension des structures éducatives et scolaires en Afrique francophone. La formation des cadres en vue de promouvoir le développement des pays reste prioritaire. Des jeunes sont formés en Afrique aux niveaux primaire et secondaire, en France au niveau supérieur.

Mais quel type d'enseignement existe dans les pays africains? quelle est la situation des formateurs, à savoir les enseignants? Quelles sont les représentations des Africains enseignant en France de l'enseignement en Afrique? Nous ferons appel à des données extérieures et à nos enquêtes.

L'école, institution éducative coloniale, a été implantée en Afrique noire francophone dans un contexte différent de celui de son lieu de première implantation.⁹⁷

La première mission de l'école fut la formation d'auxiliaires administratifs pour exercer une activité professionnelle subalterne. L'école constituait une institution étrangère et artificielle car elle ne voulait pas s'intégrer à son nouvel environnement :

" s'il y a eu adaptation à l'école coloniale, elle était négative et minimisante. En effet, l'école en Afrique est une copie de mauvaise qualité de celle de la métropole parce que destinée à

⁹⁷Dans le cadre de cette étude, il s'agit de l'école publique. Nous ferons aussi allusion à l'école privée confessionnelle, première institution scolaire installée en Afrique ou simplement privée.

des êtres qui, dans l'esprit des colonisateurs, étaient considérés comme inférieurs, et ne pouvant remplir que des tâches subalternes".⁹⁸

L'école constitue une structure étrangère encore de nos jours. En effet, elle apparaît comme *"une greffe d'organe empruntée à des sociétés développées et transplantée sur des sociétés en voie de développement, en espérant qu'il jouera le même rôle dans les deux cas. Ce faisant, on ne s'est pas demandé si des sociétés à idéal de vie fortement communautaire allaient se trouver bien de la greffe d'un organe marqué par l'émulation, la rivalité, la promotion individuelle et le salut personnel."*⁹⁹

De ce fait, l'école crée une rupture incontestable avec le milieu traditionnel. Car, celle-ci et le milieu social sont deux mondes différents dont les missions éducatives sont distinctes :

*"La petite enfance ne prépare en rien à l'entrée à l'école, et celle-ci ne prépare guère mieux à la vie adulte. Chacun de ces passages donne naissance à une phase de flottement, d'hésitation et de désadaptation. Les expériences vécues au cours d'une vie manquent de cohérence et les promesses faites à tel stade ne sont pas tenues au stade suivant. L'école, en particulier, mobilise d'immenses énergies grâce aux perspectives d'avenir qu'elle prétend offrir ; or à beaucoup, nous le savons, elle n'apporte en fait que désillusions. Au lieu de former un continuum, l'éducation se disloque et se morcelle".*¹⁰⁰

Cette situation relève du manque d'intégration réciproque de l'école et du milieu social. Elle confirme l'impuissance de l'école. Fonctionnant encore en effet comme à l'époque coloniale, celle-ci ne peut assumer le relais de l'école traditionnelle :

*"le contact entre culture d'inégal prestige engendre une situation anormale pour la culture la moins prestigieuse surtout lorsque ces contacts sont établis dans un contexte de domination politique, économique et social, lequel finit à la longue par engendrer une situation de dépendance caractéristique de la plupart des pays du Tiers Monde."*¹⁰¹

Ce constat souligne encore davantage la rupture entre l'école et le milieu social en Afrique noire francophone, qui établit deux mondes opposés. D'où sa réputation d'être sélective car ne pouvant assurer la promotion sociale d'un grand nombre d'individus :

⁹⁸ Mukene P, L'ouverture entre l'école et le milieu en Afrique noire, p58.

⁹⁹ Sikounmo H, L'école du sous développement, Gros plan sur l'enseignement en Afrique, p 200.

¹⁰⁰ Citation Pierre ERNY, in L'ouverture entre l'école et le milieu en Afrique noire, p60.

¹⁰¹ Mukene P, L'ouverture entre l'école et le milieu en Afrique noire, p60

*"L'école est d'habitude trop sélective pour permettre la montée collective d'un milieu social. Elle ne favorise que la promotion personnelle d'un nombre réduit d'individus et se révèle ainsi comme un facteur de différenciation sociale. Elle appauvrit le milieu et le rend de moins en moins porteur et stimulant, en le vidant des meilleurs éléments. Puis après avoir rendu ceux ci étrangers à leur peuple par une formation ésotérique, on leur impose à nouveau à leurs concitoyens- s'ils n'ont pas fuit définitivement leur patrie- sous forme de bureaucrates, de mandarins, ou d'oligarques, dans les comportements desquels plus personnes ne se reconnaît."*¹⁰².

Revenons au caractère sélectif de l'école pour souligner que la sélection s'établit à plusieurs niveaux. Tout d'abord, dans les pays d'Afrique francophone, on observe, compte tenu de l'état économique et social, une insuffisance des structures éducatives se traduisant par un manque de personnels enseignants, donc des capacités d'accueil des enfants très limitées ; d'où la substitution de la mission éducative du public par le privé. En cela, se produit une sélection dans la cellule familiale où l'on fait un choix conscient de l'enfant pour l'école. Le choix se porte en général sur le garçon, même si de nos jours des changements interviennent. Ce choix du garçon entraîne une nécessité de financement des études. Des établissements privés accueillent des enfants de familles privilégiées, entraînant une sélection par l'argent.

De nos jours des pays comme le Burkina, ou le Niger atteignent à peine 30% de scolarisation. L'école en Afrique noire n'est pas conçue pour les masses populaires car elle assure comme priorité de séparer la bonne graine de l'ivraie. Elle est de nos jours au service de la féodalité montante et proche du pouvoir. Elle renforce une certaine hégémonie tribale.

L'exclusion de la culture africaine à l'école commence par la dévalorisation des langues locales :

*" il y a eu une espèce de mépris de la langue locale et les élèves qui l'utilisaient dans ce contexte étaient punis".*¹⁰³

Ainsi, la distanciation culturelle se double d' une distanciation sociale. La rupture se manifeste par l'exclusion de l'adulte analphabète. Un phénomène de mépris du paysan s'est ainsi installé chez les jeunes scolarisés. Le pouvoir de

¹⁰² Sikounmo H., L'école du sous-développement, p. 207

¹⁰³ Mukène P. L'ouverture entre l'école et le milieu en Afrique noire, p.64

l'adulte s'effrite puis disparaît quand l'enfant a réussi ou gravit les divers niveaux d'enseignement.

Cette confiscation du pouvoir de l'adulte fait naître un type de conflit connu dans la société traditionnelle entre la tradition et le modernisme. Le monde de l'école paraît un monde d'avenir, un monde de réussite d'autant plus que l'écolier y voit le chemin de la réussite sociale, entraînant ainsi le mépris du travail de la terre. Cette attitude n'est pas spécifique au continent africain car même en France, le jeune qui a quitté la campagne s'identifie à la ville.

Cette vision du travail manuel fait du milieu non scolarisé un monde d'échec pour l'écolier. D'ailleurs, on se sert de ce milieu comme repoussoir pour stimuler les élèves à l'école.

Les activités professionnelles du milieu paysan sont considérées par l'écolier comme une corvée. C'est d'ailleurs cette idée que les parents inculquent à leurs enfants pour les motiver dans leur scolarité. Au Burkina Faso, les filières générales ont acquis plus de prestige que les disciplines techniques car nombreux sont les cadres qui ont reçu une formation dans les disciplines d'enseignement général. On constate encore de nos jours une prolifération de l'enseignement général au détriment de l'enseignement technique. Dans le cas du Burkina Faso, on a constaté que les élèves issus des établissements techniques étaient ceux qui avaient eu beaucoup de retards dans leur parcours scolaire.

Dans les années 1970, en effet, les établissements techniques étaient destinés aux élèves âgés pour suivre un cycle normal. Ces établissements accueillaient des élèves qui avaient accumulé un retard scolaire.

Aujourd'hui, la tendance s'inverse un peu et beaucoup de jeunes préfèrent s'orienter vers les filières techniques qui leur ouvrent plus de débouchés à court terme sur un marché du travail devenu saturé.

L'école étant coupée de la réalité sociale ne prépare pas les jeunes à la vie pratique des sociétés traditionnelles.

L'UNESCO a longtemps désapprouvé cette pratique de l'école dans les pays d'Afrique noire francophone :

" c'est un mauvais service que l'école rend et une perte pour le développement autant de l'individu que de la société " " le niveau secondaire est souvent considérable comme ouvrant automatiquement sur le niveau supérieur et l'enseignement primaire comme préparant le secondaire, et leurs programmes sont conçus dans cette perspective. Ces grosses déperditions rendent donc plus graves l'inadaptation et le caractère aliénant, de la préparation reçue par les intéressés par rapport à leur milieu d'origine et aux réalités de l'existence ; l'école en aura fait des désadaptés souvent remplis d'amertume. Dans ce sens, l'école conduit littéralement au contre développement" déclare P. MUKENE.¹⁰⁴

L'inadaptation de l'école contredit l'affirmation qu'elle puisse être l'unique voie du développement. Longtemps après l'indépendance, la population africaine ou plutôt ses élites ont cru qu'il suffisait de scolariser la population à grande échelle pour voir leur pays entrer dans le créneau du développement. Malheureusement, ce ne fut pas le cas, comme dans les pays développés où le développement a été possible grâce à de multiples facteurs.

L'école en Afrique noire francophone non seulement ne s'est pas installée en fonction des réalités sociales des pays africains, mais elle a animé de plus une contradiction interne au sein des sociétés africaines (conflit entre modernisme et tradition). Au lieu d'avoir ce qu'on pourrait appeler un développement national, on a assisté à la naissance d'une élite servant ses propres intérêts, au détriment de l'intérêt national, collectif.

Non seulement ces pays apparaissent comme des pays sous-scolarisés, mais aussi se présentent comme des pays sur-scolarisés. Cette réalité, apparemment contradictoire, nous amène à relever l'inadaptation de l'école dans ces pays.

Toute société doit organiser une école à son image et selon le contexte social, former les acteurs susceptibles de promouvoir le développement. Cependant, cela n'est pas le cas de l'école en Afrique noire francophone. La société, à défaut d'élaborer une école à son image, se réfère aux anciennes méthodes éducatives coloniales.

Ces méthodes se sont avérées inefficaces et aboutissent de nos jours à une situation préoccupante que G BELLONCLE décrit de la sorte :

¹⁰⁴ Mukène P., op. cit, p.80

"un cruel paradoxe peut aujourd'hui caractériser l'école africaine. D'une part, dans leur grande majorité, les pays d'Afrique noire restent lorsque l'on compare les pays effectivement scolarisés et les populations scolarisables, des pays globalement sous-scolarisés (cette sous-scolarisation étant globalement une mal-scolarisation). D'autre part, la totalité de ces pays sont déjà sur-scolarisés si l'on prend en considération à la fois le coût d'ensemble du système scolaire pour les finances publiques nationales et la capacité d'absorption des sortants du système par le secteur dit- "moderne" de l'économie" ^{105 105} .

Mais voyons à présent comment se présente cette "mauvaise" scolarisation. Dans les pays d'Afrique francophone, la langue d'enseignement est le français. L'utilisation de celle-ci crée une difficulté de compréhension entre l'enfant et son milieu familial qui ignore souvent le français. Cette situation (d'incompréhension) est à l'origine de nombreux abandons de l'école et de problème de réintégration dans le milieu social traditionnel. Ainsi pour un pays comme le Burkina Faso, où le taux d'analphabétisme atteint 81,8%, nous constatons un pourcentage de redoublement estimé à 37,1% dans l'enseignement primaire en 1976-1977, Celui du Niger est de 25,9%, du Mali 45,8% et au Sénégal 22, 4% ¹⁰⁶ .

Le taux global de redoublement dans les 17 pays subsahariens se situait autour de 19% en 1990. Dans les trois pays Burkina, Niger, Mali on comptait respectivement 25%, 19% et 26% de redoublants et au Sénégal 11% ¹⁰⁷

Ces taux élevés ont pour cause une scolarisation dont le handicap majeur reste la langue d'enseignement comme en témoigne G. BELLONCLE :
"Cette utilisation a bien sûr des conséquences psychologiques importantes et elle est notamment à l'origine de ces énormes taux de déperditions" ¹⁰⁸

Une des raisons de cette déperdition est aussi due à un surcharge des effectifs des élèves par classe. En effet, il est très difficile d'apprendre sérieusement dans une classe de cinquante, soixante dix, voire cent élèves.

L'utilisation du français comme langue d'enseignement entraîne une dévalorisation de la culture du pays. Ainsi G. BELLONCLE traduit sa

¹⁰⁵ Belloncle G., La question éducative en Afrique noire, Karthala , 1984 p. 27

¹⁰⁶ Mukene P., L'ouverture entre l'école et le milieu en Afrique noire, p.81

¹⁰⁷ Note statistique, mai 1993, Enseignement général du second degré, redoublement, p.4

¹⁰⁸ Belloncle G., La question éducative en Afrique noire, p.30

consternation par ces exemples relatés dans un manuel destiné à des enfants africains :

*"Tu sais à Dakar, les gens ne marchent pas pieds nus comme toi. En ville les grands magasins ont remplacé les petites boutiques et les enfants y circulent sous le charme, émerveillés comme au milieu d'un trésor et y vivent comme dans un rêve au royaume merveilleux des fées. Quant à Paris tout y est automatique: tu glisses ton ticket dans une machine... une petite porte s'ouvre toute seule et si tu as faim, tu glisses une pièce de monnaie dans une machine qui distribue des bonbons et ensuite tu prends l'escalier mécanique qui est moins fatigant"*¹⁰⁹

G. BELLONCLE déplore que de telles lectures soient soumises aux élèves africains :

"imagine t-on les conséquences que peut avoir la lecture à longueur d'année de tels textes sur les jeunes ruraux, ceux-là qui habitent des cases "malsaines", où la maladie vient très souvent".¹¹⁰

Cette citation confirme une fois de plus l'incompatibilité des messages enseignés à l'école avec le contexte socioculturel dans lequel elle s'est imposée. C'est d'ailleurs cette projection de la culture occidentale qui fait *"du blanc, cet ingénieur, cet homme à mille mains qui semble miraculeusement changer la terre autour de lui"*¹¹¹.

A cette mauvaise scolarisation s'ajoute un semblant de sur-scolarisation dans les pays d'Afrique noire. Elle a eu pour cause l'augmentation du budget alloué à l'éducation et aussi le surnombre des diplômés. Le marché du travail, en effet, n'a plus la possibilité d'absorber tous ceux que forme l'école. D'où cette fâcheuse remarque *"l'école n'est plus productive."*

Nous constatons que le taux de scolarisation de l'enseignement du second degré dans les pays africains progresse de façon continue . Ainsi, le Burkina Faso avait en 1960 un taux de scolarisation brut (garçons et filles entre 13 et 19 ans) de 2,7% en 1980, 4,5% en 1985, 5,7% en 1987, et 7,7% en 1990. En l'an 2000, ce taux atteindrait 15% selon les prévisions ¹¹² .

¹⁰⁹Belloncle G. op. cit. p 30.

¹¹⁰ Belloncle G., op. cit. p 31.

¹¹¹Belloncle G., op. cit. p 31.

¹¹² Division des statistiques relatives à l'éducation, office des statistiques, Tendances et projection des effectifs scolaires par degré d'enseignement et par âge de 1960 à 2025, 1989, page A79.

Au Niger pour sa part, le taux de scolarisation des enfants âgés de 13-19 ans était de 0,3% 1980, 5% en 1985, 5,9% en 1986, et 6,9% en 1990 et atteindrait 12% en l'an 2000 selon les prévisions.

Les pays africains ont fait de l'enseignement un secteur prioritaire. En effet, la part du budget national consacrée à l'éducation est très élevée. A titre d'exemple, le Mali en 1979 a consacré un tiers de son budget à l'éducation. ¹¹³

Mais force est de constater que cette éducation est inadaptée. Elle se révèle inefficace. Elle ne réserve pas aux jeunes un avenir certain. C'est également le cas dans les pays industrialisés. Une des causes est l'étroite dépendance des pays africains à l'égard de la France. Ce système d'éducation est remis en question car il forme des diplômés voués au chômage. Cependant, que dire lorsqu'un médecin nouvellement diplômé ne trouve pas d'emploi sur le territoire national ou que l'enseignant est contraint d'émigrer pour échapper au chômage ?

En effet, le chômage constitue un des maux de la jeunesse diplômée, car les pays africains ont d'énormes difficultés à lui procurer un emploi. La fonction publique a été l'unique employeur des diplômés de l'enseignement, principalement au Burkina Faso et encore de nos jours. Joseph Ki Zerbo, relève l'imperfection de l'école :

"L'école dans beaucoup de pays en voie de développement est un reflet et un fruit du sous développement ambiant, d'où sa carence, sa misère quantitative et qualitative. Mais petit à petit et c'est là le risque vraiment grave, l'école risque de devenir à son tour un facteur de sous- développement. ¹¹⁴

Signalons toutefois sans nous étendre, le fait qu'il y ait des médecins ou des enseignants qui refusent d'exercer en province.

L'école en Afrique noire devrait, de ce fait, élaborer des transformations radicales afin qu'elle soit rentable pour le développement économique et social. Il faudrait à notre avis qu'elle serve les intérêts de toute la société et non seulement ceux qui ont réussi sur ses bancs. L'école en Afrique devrait s'intéresser aussi aux 81,8% d'analphabètes du Burkina Faso, 71,6% du Niger et au 68% du Mali. Nous

¹¹³ Belloncle J., La question éducative en Afrique noire, p 32.

¹¹⁴ Ki Zerbo J., Éducation et développement, perspective 1972, in éducation et milieu en Afrique noire, p 86.

entendons par là l'instauration d'une vaste campagne d'initiation à la langue française dans les villages.

II. VISION DE L'ENSEIGNEMENT EN AFRIQUE PAR LES ENSEIGNANTS AFRICAINS

Institution ancienne, l'école en Afrique fut implantée par le colonisateur. Cette école avait pour but de participer à la consolidation des rapports entre les populations locales et les colonisateurs. C'est dans cette optique que naquirent les premières écoles africaines, qui avaient pour mission la formation d'une partie des autochtones destinés à assurer la coordination entre les maîtres coloniaux et les autres autochtones.

La formation d'une partie des autochtones comme agents d'administration donna naissance à deux catégories sociales au sein de la population africaine : les "intellectuels"(les instruits) et la classe paysanne qui fut dans le passé très imposante de par son organisation sociale structurée. C'est d'ailleurs de cette classe paysanne que proviennent les élites africaines.

L'implantation de l'école coloniale était mal vécue par la population africaine, et surtout par les garants du pouvoir traditionnel qui avaient peur des transformations que cette nouvelle institution pouvait entraîner. La société traditionnelle était régie par des normes et des valeurs bien étrangères à celles de l'école coloniale. C'est devant les risques d'acculturation et de bouleversement des structures sociales que les chefs traditionnels optèrent pour la scolarisation des enfants des couches sociales qui leur étaient dévouées et soumises.

Cette scolarisation a eu un impact dans la société. Certains de ceux qu'on avait envoyés dans cette structure éducative, "l'école *des blancs*" ont suivi leur formation et pour la plupart réussi brillamment. Dès lors, ils étaient récupérés par

l'administration coloniale pour devenir des auxiliaires, "blancs noirs" gratifiés d'un salaire.¹¹⁵

Cette situation professionnelle a suscité un nouveau comportement vis-à-vis de l'école. Désormais les enfants étaient envoyés dans les structures scolaires avec le consentement de la cellule familiale.

La fin de la colonisation et l'indépendance des pays africains donna lieu à la naissance d'une nouvelle ère en Afrique. Il s'en suivit un bouleversement au niveau des structures sociales traditionnelles. Elles se voient ainsi supplantées par des éléments d'une nouvelle structure administrative. Le départ des administrateurs coloniaux a permis à cette nouvelle catégorie sociale de diriger le pays dans la voie du développement. Cette œuvre de construction nationale s'est poursuivie avec toute la population. Les représentants de la société traditionnelle ont pris la résolution d'envoyer leurs propres enfants à l'école. Car, selon leur conviction, la réussite sociale ne pouvait s'acquérir qu'à l'intérieur de cette nouvelle structure.

L'Afrique connut ainsi une *"massification de l'enseignement"*. Elle accueillit dans ses écoles tous les enfants de tous les milieux sociaux. La formule *"école égale réussite sociale"* s'imposa à tous les esprits.

Cette situation coïncida avec la volonté des pays africains de s'insérer dans le monde du développement. Des thèses comme *"l'éducation est l'unique voie du développement"*, renforcèrent le phénomène de scolarisation en Afrique. L'école resta l'apanage des hommes à cause de l'idéologie traditionnelle. En effet, la place de la femme était à la maison, avec la mission d'être une épouse soumise et une mère au foyer.

Procréatrice, elle constituait le noyau central de la cellule familiale. Elle était et reste chargée de l'éducation des enfants. En toute logique, avec la mission qui lui était assignée, on ne pouvait pas concevoir la place de la femme à l'école.

La femme en Afrique noire était considérée comme une monnaie d'échange. C'est par elle que se scellaient les liens entre communautés villageoises. Grâce à ces réseaux sociaux, c'est par elle que se perpétue la descendance et aussi l'éducation

¹¹⁵ Amadou Hampate Bâ, dans ces deux livres : "Amkoulel, l'enfant peul" et "Salut mon commandant", raconte la trajectoire d'un enfant peul, envoyé à l'"école des blancs" et qui deviendra auxiliaire de l'administration coloniale.

des enfants. C'est cette éducation de soumission que la femme devait inculquer à sa fille. Dès l'âge de sept ans, celle-ci était promise à une autre communauté familiale.

On constate donc que par rapport à son importance dans la société, la femme ne pouvait pas en plus accéder à ce nouveau domaine qu'était l'école. Ce fait a été renforcé par la complicité de l'école néo-coloniale, qui avait pour mission de former des administrateurs capables de servir le pays. C'est ainsi que seuls les hommes furent sollicités. Rappelons aussi qu'à cette même époque les femmes en France étaient peu scolarisées ou de manière très brève et spécifique. Ce problème est celui de la société traditionnelle ainsi que celui de la place de la femme dans la scolarisation occidentale.

La scolarisation exclusive de la population masculine s'est poursuivie de façon consciente. La scolarisation de la femme ne s'est imposée que tardivement, car dans la société traditionnelle le statut de la femme est inférieur à celui de l'homme et l'on considère que la réussite sociale d'un homme profite de toute façon à celle-ci et à la cellule familiale. Dès lors, dans ce contexte, l'instruction de la femme ne paraît pas indispensable.

La scolarisation de la femme allait marquer un coup fatal aux structures traditionnelles et provoquer un phénomène social nouveau : le mariage tardif des femmes et par voie de conséquence des hommes. Cela entraîna une augmentation du nombre de célibataires et la durée du célibat. De plus, des mariages entre gens instruits virent le jour. C'est grâce à ces nouveaux couples que la scolarisation des femmes, aux travers de leurs enfants, a pu se perpétuer et devenir légitime.

Malgré cela, aujourd'hui encore, la scolarisation de la femme africaine n'est pas automatique. En effet, dans un pays comme le Burkina Faso, le taux global de scolarisation ne dépassant déjà pas les 30%, celui des femmes est très inférieur (6,51% pour l'enseignement secondaire).

L'institution scolaire en Afrique, se voulant être équitable à l'égard de tous les scolarisés, instaura une stratégie de sélection. Cette sélection s'effectua par la voie des concours, qui permettait théoriquement à tous d'accéder à la classe supérieure.. En réalité, la classe privilégiée développait en son sein une stratégie de reproduction sociale.

"*L'apparente unification de l'enseignement*" est vécue à travers la gratuité et la possibilité accordée à chaque enfant de recevoir les connaissances sur les bancs de l'école.

L'école unifiée n'est pas un phénomène applicable dans les pays africains puisque non seulement des conditions matérielles s'y opposent, mais en plus l'origine sociale constitue un véritable obstacle pour la population scolaire.

En Afrique ce n'est pas une école des masses populaires. C' est une école qui a pour mission de servir les intérêts de ceux qui proviennent des couches sociales privilégiées. Celles-ci se reproduisent ainsi , de génération en génération, au travers de cette institution.

Cette sélection touche profondément les femmes. Celles-ci, une fois libérées de l'emprise traditionnelle, subissent cette sélection scolaire.

Ainsi, au Burkina Faso, le pourcentage de femmes qui franchissent les barrières du primaire est très faible.

En effet, prenons comme exemple quelques chiffres sur la réussite scolaire des femmes : ¹¹⁶

Années	certificat d'études primaires	entrée en sixième
1978	17,55%	2,64%
1981	21,75%	2,63%
1982	16,56%	2,54%

L'institution scolaire en Afrique a gagné la confiance de la population qui espère en elle. C'est ce qui justifie maintenant la scolarisation plus poussée de la population en âge d'être scolarisée. Le diplôme acquis dans les établissements étant un gage de prestige social.

On assiste de nos jours à un retournement de situation. L'école n'est plus cette institution qui forme des intellectuels pour diriger le pays. Elle commence à

¹¹⁶ Kaboré M. , *Scolarisation des femmes et transformations sociales en milieu traditionnel moaga*, mémoire de DEA, Nanterre, 1990, p. 33

développer une nouvelle couche sociale instruite mais sans emploi et ne possédant et ni ne connaissant les moyens et les techniques de production. Le chômage vécu par la population lettrée et diplômée est un phénomène nouveau qui hante les esprits. Il constitue le désespoir de toutes les couches sociales.

J.W. GARDENER note ,pour sa part ,une mondialisation du phénomène. Il souligne qu'autrefois, il n'y avait pas de risque de chômage et tous les diplômés étaient sollicités une fois leurs études terminées :

"Autrefois, on croyait beaucoup dans ces pays qu'il y aurait un marché limité pour les talents cultivés... Mais pendant ces dernières années nous sommes parvenus à une phase du développement dans laquelle cette crainte a moins de raison d'être. La demande est tellement grande qu'il y a peu de chance de chômage pour des gens instruits et parfaitement entraînés. L'homme qui est formé en vue d'un emploi très spécialisé, qui arrive à un niveau avancé dans cette espèce de travail, et qui croit pour cette raison que la société est obligée de lui assurer ses moyens d'existence, risque d'avoir un avenir bien compromis". ¹¹⁷

Cette mondialisation du chômage évoquée par l'auteur, ne touchait pas l'Afrique francophone en 1961. Les possibilités d'exercer une activité professionnelle étaient nombreuses à cette époque où les jeunes États africains avaient pris nouvellement leur indépendance. Ce fut le cas du Burkina Faso le 5 Août 1960.

Il est nécessaire maintenant d'avoir une vue d'ensemble sur l'école en Afrique . Nous allons tout d'abord décrire le système d'enseignement africain et pour l'illustrer, prendre un cas particulier , celui du Burkina Faso.

L'enseignement africain est caractérisé comme étant la reproduction à l'identique du système d'enseignement français.

L'Afrique n'a pas su mettre en œuvre un système d'enseignement propre. Celui avec lequel vit l'Afrique depuis des années, est une création de la colonisation. Il a été institué pour des besoins humanitaires selon les uns, pour des raisons politico-économiques selon les autres. L'Afrique s'inspire donc de modèles d'enseignement coloniaux qui ne cadrent pas avec la réalité africaine.

¹¹⁷Gardener J. W.: L'éducation en régime démocratique et la promotion des élites, international édition , New York, 1961 p 29, 107 Pages

L'inadaptation de l'enseignement vécue par les pays occidentaux, est ressentie douloureusement au niveau de l'Afrique qui ne peut élaborer son propre programme.

Les dépendances tant économiques, que politiques et sociales de l'Afrique vis-à-vis de l'Europe, sont des freins à toute tentative d'élaboration d'un enseignement adapté aux réalités sociales locales. Un tel projet d'élaboration n'est pas irréalisable. Depuis l'accession à l'indépendance des pays africains, la France s'est peu à peu retirée du système éducatif. Cependant son influence reste marquante du fait que s'est opérée une transformation des mentalités. Les populations africaines considèrent l'ancien système d'enseignement irremplaçable.

Nous nous proposons de décrire plus précisément ce système d'enseignement africain à travers le cas du Burkina Faso que nous connaissons mieux.

CAS 1. UN TYPE DE SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT EN AFRIQUE : LE DU BURKINA FASO

Le système d'enseignement africain n'est pas un système unifié. Il est particulier à chaque état et dépend de ses diversités sociologiques et historiques.

Quoiqu'on en dise, le système d'enseignement dispensé dans les anciennes colonies françaises ne concorde pas avec la réalité africaine. Certains spécialistes soulignent qu'il est inadapté et cette inadaptation crée des problèmes sociologiques très importants.

Comment caractériser l'enseignement burkinabe?

Au Burkina Faso, l'inspiration du modèle français avait pour but la formation de cadres moyens et subalternes servant de courroie de transmission entre le pouvoir colonial et les populations autochtones. C'est d'ailleurs ce qui transparaît dans la citation du général Brévié :

"Le devoir colonial et les nécessités politiques et économiques imposent à notre œuvre d'éducation une double tâche. Il s'agit d'une part, de former des cadres indigènes qui sont destinés à devenir nos auxiliaires dans les domaines et d'assurer l'accession d'une élite soigneusement choisie. Il s'agit d'autre part, d'éduquer la masse pour la rapprocher de nous et transformer son genre de vie... Au point de vue politique, il s'agit de faire connaître aux indigènes les efforts et les intentions, de les rapprocher. (...) Au point de vue économique, il s'agit de préparer les producteurs et consommateurs de demain".¹¹⁸

L'enseignement burkinabe doit son existence à la cohabitation de deux types d'enseignement : un système formel correspondant au système éducatif d'une part et un système informel qui s'est développé hors des structures scolaires, d'autre part .

Le système d'enseignement **formel** comprend plusieurs niveaux :

- l'enseignement préscolaire
- l'enseignement du premier degré
- l'enseignement du second degré général
- l'enseignement du second degré technique
- l'enseignement supérieur

- L'enseignement préscolaire s'occupe de l'éducation des enfants de quatre à six ans. Cet enseignement est l'apanage des enfants provenant d'un milieu social aisé. Cette institution joue le rôle de garderie permettant aux parents de ces enfants d'exercer leur profession sans soucis. La préscolarisation influence positivement les résultats scolaires ultérieurs.

- L'enseignement du premier degré accueille tous les enfants de sept à quatorze ans, et parfois quinze ans pour ceux qui sont en retard. Cet enseignement, en principe gratuit, est dispensé par les écoles publiques gérées par l'État, qui ne peuvent pas accueillir tous les enfants burkinabe en raison de l'insuffisance des structures d'encadrement.

Des écoles privées payantes ont donc été créées pour résoudre, en partie, ces carences. L'enseignement donné dans ces écoles s'effectue en six ans et comprend le cours préparatoire (deux ans), le cours élémentaire (deux ans) et le cours moyen en deux ans également.

¹¹⁸ Moumouni A., l'Éducation en Afrique, édition F Maspéro, 1967.

L'enseignement dispensé dans tous les établissements burkinabe publics et privés porte sur l'éducation morale et civique, la langue française, l'histoire et la géographie, les exercices d'observation, le calcul, les activités dirigées et l'éducation physique et sportive.

Il comprend six classes : CP1, CP2, CE1, CE2, CM1, CM2.

Les cours sont assurés par des enseignants du primaire, qui, après leur brevet, ont effectué une formation de deux ans dans les écoles normales.

- Une fois, le cursus du primaire terminé, les élèves poursuivent leurs études dans l'enseignement secondaire. C'est un cycle scolaire supérieur qui compte deux sections:

- une première section comportant quatre années d'études à l'issue desquelles on obtient le brevet d'étude du premier cycle(BEPC) . Elle s'étend de la sixième à la troisième.

- une seconde partie, qui dure trois ans, dont la finalité est la préparation au baccalauréat. Elle s'étend de la seconde à la terminale.

- L'enseignement technique accueille pendant 4 ans, de la sixième à la troisième, les enfants qui, une fois obtenu le CAP (certificat d'aptitude professionnel), peuvent avoir une activité professionnelle. Il existe aussi une filière longue permettant aux élèves de passer le baccalauréat technique. Ce diplôme leur permet d'accéder à certaines sections de l'université.

Le passage en classe de seconde est conditionné par un examen d'entrée.. Ceux qui ont échoué dans l'enseignement public, et dont les parents disposent de moyens suffisant pour la poursuite de leur scolarité, peuvent s'inscrire dans un établissement privé où les frais d'inscription peuvent atteindre 50.000 CFA (500 F).

Les élèves suivent un enseignement dans les séries littéraires A et B, dans les séries scientifiques C et D ou dans les séries techniques E et F.

L'obtention du baccalauréat ouvre de nouvelles perspectives aux élèves qui peuvent alors poursuivre leur formation dans l'enseignement supérieur : l'université ou dans certaines grandes écoles telles L'École Nationale d'Administration (ENA).

L'université de Ouagadougou dispense des formations littéraires comme les Lettres modernes, des formations en Sciences humaines et sociales et Scientifiques et techniques. Cependant, certaines sections ne peuvent pas assurer intégralement les cours par manque de structures adéquates. Les étudiants sont donc obligés de s'expatrier et de trouver une université d'accueil à l'étranger, le plus souvent en France ou dans d'autres pays africains francophones comme la Côte d'Ivoire, le Niger, le Mali, le Togo ou le Sénégal.

L'enseignement dans les établissements primaires, secondaires et supérieurs est dispensé en français. Il est inspiré des programmes français avec quelques adaptations spécifiques.

C'est pourquoi, les diplômes acquis dans les écoles africaines francophones et notamment au Burkina Faso, sont en général reconnus par la France car les élèves suivent le même cursus scolaire, c'est-à-dire les mêmes programmes et subissent les mêmes types d'examens

C'est pourquoi nous sommes tentés de dire que le *"système scolaire francophone africain"* est une reproduction du système français.

Depuis l'accession à l'indépendance des pays africains, il y a eu plusieurs tentatives d'élaboration de réformes visant à *"africaniser"* le système scolaire. Mais elles ont échoué, car l'école coloniale est ancrée dans la mentalité des masses populaires et des héritiers de cette école qui voient en elle l'unique voie de réussite sociale.

Au Burkina Faso, les importantes réformes proposées ont échoué. Parmi celles-ci on peut citer les réformes de 1976 et de 1986 qui avaient chacune un caractère spécifique.

- celle de 1976 voulait instaurer une éducation de masse, dans le but de restaurer la personnalité africaine, centrée sur un enseignement pratique visant à développer le monde rural.

- quant à celle de 1986, visant à satisfaire l'idéologie politique de l'époque (révolution démocratique et populaire), elle se référait à une notion qui semble paradoxale, la *"sélection démocratique"*.

La réforme de 1986 proposait pour tout le monde un passage automatique (démocratique) du cycle pré-scolaire au cycle des métiers (formation manuelle), et une accession vers le niveau supérieur (études administratives et scientifiques), pour les meilleurs (sélection).

C'est en effet, pendant la période de production liée au cycle des métiers que s'effectue la sélection des éléments aptes à poursuivre dans les cycles de spécialisation : métiers d'enseignement, formation agricole, vétérinaires ...

Quoi qu'il en soit, les réformes de 1976 et de 1986 ont essuyé un échec cuisant car au niveau de toutes les classes sociales confondues, les gens trouvaient ces réformes non conformes à leur attente. Ils voulaient que leurs enfants exercent des fonctions administratives. Pour les masses, cette réforme (introduction des langues nationales dans les établissements, apprentissage des métiers manuels) visait à maintenir leurs enfants dans un cadre encore traditionnel. D'où cette fameuse remarque de l'époque : "*j'envoie mon fils à l'école pour qu'il soit ministre et non paysan*".

C'est pourquoi l'école instituée par les colonisateurs est solidement implantée dans la société africaine. Elle est difficilement modifiable ou même remplaçable car les masses populaires africaines voient en elle, et seulement en elle, l'espoir d'une scolarisation adéquate pour leurs enfants.

L'élaboration d'une réforme acceptable par la population nécessite un changement radical des mentalités qui, de nos jours, restent fidèles à cette école néo-coloniale malgré ses imperfections et les drames sociaux qu'elle engendre : chômage, fuite des cerveaux pour ne citer que ceux-là.

- le système d'enseignement **non formel** dont nous avons parlé plus haut vise à la formation du monde rural.

Cet enseignement, financé par l'Etat, est dispensé dans les écoles spéciales de formation des jeunes agriculteurs (Centre de formation des jeunes agriculteurs (C F J A), ainsi que dans les coopératives villageoises.

Il existe également des écoles qui ont été créées à l'initiative de jeunes ruraux ou d'adultes dans les provinces les plus importantes. Celles-ci sont orientées particulièrement vers l'initiation de ces jeunes et de ces adultes aux techniques

agricoles, pastorales, maraîchères, à la préservation du milieu naturel par l'introduction des foyers améliorés.

Ces écoles ont pour mission de transmettre les connaissances modernes qui pourraient dynamiser le monde paysan. Elles visent aussi à l'alphabétisation des masses rurales burkinabe. Il existe un Institut national d'alphabétisation depuis 1974.

L'alphabétisation du monde rural vise à la suppression de l'obscurantisme au sein de la population burkinabe qui est en majorité paysanne. Cette alphabétisation s'appuie surtout sur des valeurs culturelles, tout en inculquant des notions d'ordre général, comme l'hygiène, quelques notions préventives de maîtrise du milieu naturel... L'apprentissage de la lecture et de l'écriture en langues locales fait partie de cette forme d'initiation réservée aux populations rurales.

Pour revenir à l'enseignement formel, il est à l'origine des flux migratoires intellectuels en direction des pays européens et notamment vers la France.

Ainsi, des jeunes suivent des formations qui ne sont pas nécessairement utiles dans l'immédiat pour leur pays d'origine. Il en résulte un phénomène migratoire vers la France.

La présence des enseignants africains en France trouve ici son explication. Cette présence démontre l'inadaptation du système d'enseignement existant dans tous les pays africains car celui-ci n'arrive pas à absorber ceux qu'il forme. Les avis recueillis lors de nos différents entretiens confirment cette réalité.

A ce propos, l'enseignant interrogé lors de l'entretien n°22 mentionne le manque de politique éducative rigoureuse en Afrique. Si elle existe, elle manque de moyens pour atteindre ses buts.

Ce même enseignant accuse l'irresponsabilité des dirigeants africains qui manquent de volonté politique. Il déplore le sabotage existant au niveau de la formation des jeunes que l'on envoie, avec des bourses d'État, suivre des formations à l'étranger. Il est à noter que le nombre des jeunes qui bénéficient de telles bourses sont de moins en moins nombreux.

Ces formations sont beaucoup trop souvent inadaptées aux besoins du pays. Selon cet enseignant, même si les formations suivies sont utiles, l'irresponsabilité des dirigeants amène ceux-ci à solliciter une main-d'œuvre étrangère. C'est pourquoi, les jeunes sur place, qui pourraient accomplir ce même travail, sont au chômage.

Il faudrait un système d'enseignement adapté à la réalité africaine c'est-à-dire lié à la production. Il devrait répondre aux besoins des populations africaines, à savoir "apprendre à construire leur développement".

Il devrait également favoriser le développement du monde rural, trouver des techniques et des moyens qui permettraient à l'agriculture d'être autosuffisante. Car on ne devient pays développé que si l'on n'a pas résolu le problème de subsistance, la malnutrition et la maladie. Cela serait un grand bond vers le développement.

C'est pourquoi la planification des besoins est un des aspects préoccupants des enseignants :

"Je pense qu'il est du devoir du gouvernement de chacun de nos pays et je dirai de l'ensemble des gouvernements en Afrique de définir une politique de l'éducation, une politique de l'école adaptée à nos situations spécifiques. La fonction de l'école c'est de répondre aux besoins du pays, répondre aux besoins de la population. C'est ça la fonction de l'école, préparer les jeunes à une meilleure connaissance de leur milieu, de leur environnement pour qu'ils soient des éléments actifs, opérationnels, qu'ils contribuent à la création de la richesse à l'intérieur de leur propre pays. Et que l'école donne les moyens à la jeunesse présente de préparer l'avenir d'une jeunesse à venir. C'est ça la fonction de chaque gouvernement. C'est la responsabilité de tous les gouvernements en Afrique. Jusqu'ici nous avons souffert d'une inadaptation de l'école" (entretien n°22).

En effet, l'Afrique n'a pas suffisamment de spécialistes et de ressources importantes pour faire face aux besoins de sa population et participer à sa propre construction. C'est le cas en ce qui concerne les spécialistes du bâtiment : maçons, plombiers, etc.; les spécialistes en agronomie, en agro-pastoralisme ; les médecins, les vétérinaires, les techniciens supérieurs.

La formation des spécialistes dans l'agriculture aiderait les pays africains francophones sahéliens à sortir de l'impasse : "l'Afrique est un continent sous peuplé

malgré tout ce qu'on dit. Il n'y a pas un seul pays africain dont la densité de population soit si importante que cela". (entretien n°22)

Nous constatons avec amertume que le problème démographique se pose en Afrique, simplement parce qu'il y a un taux de croissance de la population supérieur au taux de progression de la production agricole. Il faudrait donc donner les moyens d'une plus grande qualification à la population active, pour accroître son efficacité. Ainsi, cette population pourrait développer ses richesses sans avoir recours à l'assistance technique étrangère.

La seule voie possible est l'élaboration d'une politique éducative orientée vers la satisfaction des besoins des populations africaines.

A ce propos un enseignant note :

"On a besoin de techniciens agricoles, on a besoin d'électriciens, on a besoin de plombiers, on a besoin d'artisans. Il faut favoriser, permettre le développement de ces métiers. On a besoin de médecins, on a besoin d'ingénieurs des ponts et chaussées." (entretien n°29)

Il faudrait pour ce faire définir des priorités qui tiennent compte des moyens dont disposent les pays africains. Ainsi, des prévisions à court terme et à long terme sont nécessaires. Elles permettraient d'évaluer les besoins en main d'œuvre spécialisée dans tous les domaines prioritaires du développement.

Cette mesure permettrait en effet de *"laver et de guérir"* cette plaie qui secoue la jeunesse africaine, à savoir le problème de chômage.

Un enseignant dénonce avec vigueur cette situation qui ronge la jeunesse africaine, la contraignant à adopter d'autres stratégies pour se sortir de cette situation. La seule issue est l'exil :

"Pour moi, il y a une absence de volonté politique de la part de nos dirigeants en Afrique de faire face réellement à la situation économique et sociale. C'est pourquoi nous vivons une situation de gâchis humain avec tous ces jeunes qui sortent et qui sont sans emploi au chômage. C'est un scandale et il est à dénoncer, dans la mesure où chacun a besoin de vivre. C'est aussi un scandale lorsque des jeunes sont obligés d'aller en France, aux USA ou en Allemagne pour suivre des formations, parce qu'ils n'ont pas les structures adéquates leur permettant de pouvoir travailler chez nous. Si ils n'ont pas en plus des conditions politiques favorables pour qu'ils puissent travailler en toute sécurité chez nous, il est certain qu'ils vont

choisir de faire autre chose. Donc pour moi, il faut que nos dirigeants montrent l'exemple, qu'il prouvent qu'il existe bien une volonté politique de répondre aux besoins essentiels de nos pays. Que l'école soit orientée vers la satisfaction de nos besoins, la satisfaction des besoins essentiels de nos populations"(entretien n°22).

En fait, l'élaboration d'une véritable politique de l'enseignement, favorisée par l'avènement de régimes démocratiques en Afrique, résoudrait en partie le phénomène de fuite des cerveaux tel celui qui s'est produit au moment de l'instauration des régimes totalitaires. C'est aussi dans ce contexte que la situation économique des pays africains connaîtrait un véritable essor grâce au travail de ses populations, comme le souligne cet enseignant :

"C'est pourquoi je crois à la démocratie. Alors en démocratie il y aura moins de jeunes qui partiraient à l'étranger. En démocratie même si les jeunes partent à l'étranger, ils savent qu'ils ont un avenir dans leur pays. Ils savent que ce qu'ils font aujourd'hui, servira à leur pays demain"(entretien n°22).

Nous venons ainsi d'évoquer dans cette présentation du système d'enseignement africain son inadaptation vis-à-vis des besoins des populations, ainsi que sa dépendance vis-à-vis de l'Occident.

Nous avons également évoqué les retombées sociales que sont le chômage et sa conséquence, la fuite des cerveaux et la part de responsabilité qui lui incombe dans le développement économique de l'Afrique.

L'Afrique rencontre d'énormes difficultés pour sortir de sa situation précaire. Sa seule issue est l'instauration de régimes démocratiques. Une des missions de ces régimes serait l'élaboration d'une politique rigoureuse de l'éducation, basée sur la satisfaction des besoins fondamentaux des populations. L'instauration d'une politique de planification des besoins en main d'œuvre et d'une gestion parfaite de ses ressources est fondamentale pour son développement

La description de l'enseignement actuel au Burkina-Faso, ainsi que ses conséquences, et les éventuelles transformations qu'il faudrait élaborer pour sortir le pays de cette situation défavorable, nous semblent pouvoir être appliquées à bon nombre de pays africains francophones.

Il convient maintenant d'examiner les conditions d'existence des enseignants dans un tel système.

2. LES CONDITIONS DES ENSEIGNANTS EN AFRIQUE NOIRE

Considérés comme faisant partie d'une des classes sociales supérieures en Afrique, les enseignants constituent un groupe social prestigieux. Ils doivent leur force à l'importance que la société leur accorde et aussi à leur force syndicale.

L'enseignement est la sève nourricière des sociétés africaines qui ont espoir en lui. Mais, malgré la place qu'il occupe dans la société et l'importance de l'investissement financier qui lui est accordé, il n'est pas comparable à celui de la France.

Beaucoup d'enseignants reprochent à ce système son caractère archaïque. Il est en effet non rénové, les programmes d'enseignement sont très anciens et datent de la colonisation.

Par exemple, les enseignants burkinabe manquent de matériel didactique pour donner leur cours. Ils se servent de vieux manuels.

Au Burkina Faso, les établissements secondaires sont peu nombreux. Ils ne peuvent donc pas accueillir tous les élèves en âge de les fréquenter.

Ceux qui y sont admis n'ont pas assez de matériel scolaire pour pouvoir facilement poursuivre leurs études. L'insuffisance, ou l'inexistence, des centres de documentation gêne les recherches des enseignants, ainsi que les études des élèves. Cela rend la tâche de l'enseignant difficile; il est dans l'obligation de dicter l'intégralité de ses cours aux élèves.

Un autre élément difficile à maîtriser est l'effectif pléthorique pouvant atteindre cinquante ou soixante élèves par classe.

Ainsi un enseignant souligne :

"Les classes en Afrique d'abord sont beaucoup plus chargées parce que les effectifs dépassent largement les cinquante élèves, alors qu'ici, on travaille avec des effectifs réduits."

Deuxièmement, même si du point de vue du contenu de programme c'est à peu près la même chose, même s'il y a des adaptations locales, donc spécifiques au pays, il y a des techniques de l'enseignement en matière de pédagogie qui s'appliquent en Afrique et qui peuvent marcher ici. Mais il faut savoir s'adapter en fonction de son public, adapter sa pédagogie parce que l'environnement culturel n'est pas toujours le même et l'environnement géographique, social n'est pas le même" (entretien n°29).

Cependant, le caractère réduit des effectifs des classes en France que souligne cet enseignant n'est pas perçu de la même façon par certains de ses collègues qui eux, déplorent la surcharge des classes.

Cet enseignant dépeint la situation matérielle des professeurs en Afrique en relatant sa propre expérience :

"Ici j'ai utilisé des éléments pour que le message passe, pour que le courant passe avec les élèves. Là, à ce niveau en Afrique, je n'avais pas le magnétophone, je n'avais pas tous les outils dont je dispose ici, un rétroprojecteur pour pouvoir enseigner. En Afrique, je ne disposais pas d'un photocopieur, donc je n'avais pas la possibilité de faire des copies, des tirages d'articles, de journaux que je donne aux élèves pour travailler ensemble.

En Afrique ce n'est pas toujours évident dans la mesure où il n'y a pas toujours de bibliothèque pour travailler. Il faut leur apporter des outils lorsqu'on leur donne du travail ". (entretien n°1)

Malgré cette insuffisance de matériels, l'enseignant est beaucoup apprécié et écouté par son public :

"Ce que j'ai retenu de mon enseignement en Afrique c'est d'être devant des élèves qui ont soif de connaissances et souvent des élèves qui sont disciplinés, qui ont peu de moyens, mais qui ont une volonté, et quelle volonté! C'est quelque chose que j'ai tiré de l'Afrique. Sur le plan de la discipline, on a des élèves qui écoutent, on a des élèves qui sont attentifs. Bon, ici la liberté veut que l'élève s'exprime et parfois ça déborde. Ce qui fait que si on ne fait pas attention, on ne contrôle plus la classe." (entretien n°12)"

Au Burkina Faso, les élèves témoignent un respect immense à leurs enseignants.

L'enseignant occupe une place privilégiée dans la société, dans l'entourage de l'élève. Il a la mission de veiller à son éducation et même sanctionne ce dernier s'il ne travaille pas bien.

Le professeur est la seconde personne après le père qui peut prendre une décision concernant le devenir scolaire d'un élève.

Ce respect est renforcé par l'éducation traditionnelle, qui prône le respect du cadet pour l'aîné, de l'adulte pour la personne âgée. De ce fait, le professeur en milieu scolaire, étant plus âgé que ses élèves, bénéficie de leur respect.

Ce respect est accru par ses connaissances et la maîtrise de sa discipline. Ses élèves sont à son écoute. Cette attitude est renforcée par la volonté des élèves de réussir brillamment dans leurs études, voie de réussite sociale. C'est pourquoi les professeurs ont souvent des classes calmes et attentives.

Décrivant le climat social dans sa classe, un enseignant explique les raisons de cette attention des élèves en Afrique :

"La première, c'est la discipline de fer qui règne constamment dans les établissements, donc l'autorité du professeur ou de l'administration n'est jamais remise en cause, ni par les élèves, et encore moins les parents d'élèves. Je crois que la seconde raison est liée même à la condition de chaque africain, de chaque burkinabe en particulier, c'est qu'il ne peut compter que sur ses études. Donc il y a déjà une plus grande volonté de travailler parce qu'on sait qu'on n'a pas d'autres choix, d'ailleurs". (entretien n°13).

L'enseignant en milieu africain vit mieux par rapport aux autres couches de la société, qui lui témoignent du respect à cause des services rendus à la jeunesse. Il bénéficie alors d'une considération sociale :

"Chez nous l'enseignant a été considéré comme prioritaire. Dans la fonction publique il est celui qui gagne plus que les autres fonctionnaires et dans les établissements aussi les professeurs ont l'autorité, c'est à dire qu'ils ont le pouvoir de dire non à un élève, qui veut empêcher la classe de tourner"(entretien n°24).

L'autorité du professeur dépasse les locaux scolaires . Tous les enseignants affirment que les élèves veulent qu'on évalue aussi leur vie en société. De ce fait, les élèves sont tourmentés quand leurs professeurs les surprennent dans leurs loisirs même s'il s'agit des vacances scolaires. C'est un exemple fréquemment cité par les enseignants africains pour montrer que le professeur est incontesté à l'intérieur comme à l'extérieur de son domaine d'action.

L'administration est souvent dirigée par des enseignants et soutient ses professeurs. Les élèves sont conscients de cette situation et de ce fait respectent la discipline en classe et hors de celle-ci.

Ainsi, si un élève se montre indiscipliné, il est signalé à l'administration qui prend les mesures qui s'imposent. Elle convoque alors les parents qui viennent aussitôt car l'éducation donnée à leur enfant est mise en doute. Le mauvais comportement d'un élève ternit l'image de ses parents et remet en cause l'éducation qu'ils lui ont inculquée. C'est la raison pour laquelle chaque parent conseille au mieux son enfant, et si ce dernier se retrouve dans une situation d'indiscipline, ils s'excusent auprès de l'administration et promettent que leur enfant sera désormais plus sage. Ils lui administrent alors une sanction physique ou verbale l'obligeant à respecter la discipline en classe.

On peut ainsi penser qu'il y a une double complicité entre l'administration et les professeurs et entre les professeurs et les parents d'élèves.

Cela est dû au fait que les parents veulent voir leurs enfants réussir brillamment, et échapper au travail de la terre surtout ceux qui sont de souche paysanne. Pour cela les parents sont en étroit rapport avec les professeurs.

Finalement on constate que les professeurs et l'administration décident, que les parents approuvent et que les élèves exécutent. C'est ce qui fait la force de l'enseignement en Afrique.

Cependant pour nous cette éducation, basée sur une discipline de fer appliquée dans les établissements et aussi dans les cellules familiales, étouffe la personnalité des élèves, qui en réalité vivent une perpétuelle soumission. C'est là un des défauts du système d'enseignement africain qui n'accorde aucune liberté aux élèves.

3. LES ENSEIGNANTS VUS PAR LA SOCIÉTÉ AFRICAINE

Avant d'aborder le comportement de la société vis-à-vis des enseignants, nous nous voyons obligée de faire appel à des éléments de l'histoire, qui nous permettront de saisir l'image que la société se fait de ses enseignants.

L'Afrique d'hier a toujours été celle qui a voulu rester vierge des cultures étrangères venues l'envahir. Avec la colonisation, l'Afrique d'hier s'est recroquevillée sur elle-même et a voulu protéger son système traditionnel. Ainsi, l'arrivée des européens et la conquête du continent africain a porté un coup fatal à cette Afrique. Il lui fallut se protéger. Son système de défense contre les contacts avec la culture occidentale fut d'abord l'envoi des enfants des catégories sociales défavorisées à l'école. C'est d'ailleurs ce qui s'est passé au Burkina Faso. C'était une façon plus prudente de se frotter à cette nouvelle culture sans risquer d'y perdre ses racines.

La scolarisation des éléments marginalisés de la société traditionnelle a attiré l'attention des nobles qui se demandaient quelle serait la finalité de cette nouvelle institution. Ils voulaient à cette occasion percer le secret de cette science étrangère.

Très vite, des éléments formés sont sortis de cette institution armés de connaissances et d'autorité. Ils ont été utilisés comme subalternes de l'administration coloniale et ont acquis force et pouvoir dans la société. Ils étaient chargés de la collecte des impôts et des tâches administratives secondaires.

Le mythe de l'école coloniale, perçue comme malsaine, a disparu en partie de la mentalité de la population et les autorités traditionnelles se sont alors penchées sur la question de l'envoi de leurs propres enfants dans cette institution. Une certaine réticence les a conduit à envoyer d'abord leurs neveux à l'école.

Au départ des colonisateurs, les administrations africaines sollicitèrent les nationaux pour continuer l'œuvre coloniale.

Les tâches importantes furent assumées par les subalternes formés par les colons, devenant ainsi influents et craints dans la société ; les autorités traditionnelles voulant stopper cette évolution envoyèrent massivement leurs enfants à l'école.

Ainsi avec les indépendances, l'Afrique traditionnelle s'ouvrit au monde scolaire et prit le risque de percer le mystère de l'enseignement en envoyant systématiquement ses enfants à l'école.

Les premiers instituteurs firent leur apparition et impressionnèrent les populations citadines et villageoises, qui voyaient en eux les prototypes de la réussite sociale. Leur mission était de propager ce savoir au sein de la société.

L'avantage de l'école, échapper au travail de la terre, fut vraiment un mobile capital qui conduisit les paysans à laisser leurs enfants fréquenter cette institution. Désormais, leur préoccupation majeure est de voir leur enfant réussir . Il s'agit pour eux, à partir de ce moment, de penser à une rentabilité à long terme de leurs enfants et non plus à une évaluation annuelle de leur contribution aux travaux agricoles.

Dans les villages les plus reculés, l'instituteur, comme les autorités traditionnelles, est un personnage important.

L'idéal social dans les villages est donc de devenir instituteur, détenteur d'un savoir indéchiffrable pour ceux qui n'ont jamais été à l'école. Il est le point de mire de la société. Chacun veut que son enfant devienne instituteur.

L'instituteur se trouve ainsi être le personnage clef du village, déchiffre les messages et est le porte parole de l'administration auprès des villageois. Tous les gens du village lui témoignent leur gratitude. Ils lui offrent des cadeaux (poulets, oeufs, etc.).

Dans la société rurale, une bonne entente avec les instituteurs, assure aux parents une inscription facile à l'école.

Les enfants du village lui témoignent aussi un grand respect.

La situation de l'instituteur en ville est différente de celui de la campagne. En effet l'instituteur de ville n'est pas le seul personnage clé car il cohabite avec des politiciens, des médecins, avocats et autres agents de l'administration. Cependant, quel que soit le lieu, l'instituteur reçoit des prestations en nature de la part des parents d'élèves au début de l'année scolaire.

Au Burkina Faso, bien que l'enseignement soit en principe gratuit, il n'est pas à la portée de tout enfant en âge d'être scolarisé, car les écoles déjà existantes ne sont pas en nombre suffisant pour accueillir tous les enfants.

Combien de fois n'a-t-on pas vu, à l'approche de la rentrée scolaire, les parents faisant la queue pour essayer d'inscrire leurs enfants à l'école ! Certains passent même la nuit entière devant les salles de classe.

Cela montre l'importance que l'enseignement et le maître peuvent avoir dans nos sociétés. En effet, chaque membre du corps enseignant a un certain nombre de places réservées dans l'établissement où il exerce. C'est grâce à ces places que l'enseignant arrive à inscrire ses proches.

Son importance s'accroît d'autant plus qu'il habite dans le même quartier que ses élèves.

Les enseignants, bénéficiant de tous ces avantages et de la considération sociale, ne sont pas lésés par ce système scolaire qui, cependant, exige d'eux les meilleurs résultats possibles.

Les instituteurs ne sont ni dans la misère ni dans l'abondance. Ils sont enviés par une population à majorité rurale. Ils bénéficient comme tout autre fonctionnaire de l'État burkinabe, de prêts pour s'équiper dans l'immobilier ou acquérir un moyen de transport.

Même si la galaxie des enseignants africains ne se *"soignent pas prof, ni consomment prof"*, comme l'ont si bien fait ressortir, dans leur portrait du professeur en France, les auteurs H.HAMON et P. ROTMAN, la plupart des professeurs africains et notamment ceux du Burkina Faso, bénéficient d'une aide pour l'achat des produits pharmaceutiques. La valeur de ces médicaments leur est partiellement retranchée du salaire à chaque fin du mois.

Vivant dans un *"tendre et envieux univers"* pour certains, l'enseignant du primaire au Burkina Faso perçoit 50 000 francs CFA au début de sa carrière, soit 500 francs français et son collègue du secondaire 80 000 francs CFA soit 800 francs français.

Si le SMIC au Burkina, est de 25 000 francs CFA, c'est à dire 250 francs français, la rémunération des enseignants, du primaire ou du secondaire, double ou triple ce minimum vital.

Selon leurs charges familiales, les enseignants burkinabe possèdent des habitations plus ou moins spacieuses et confortables. Ce n'est pas la masse paysanne qui parlera de misère au sujet de cette catégorie sociale.

Au Burkina Faso, les descendants d'enseignants ont tendance à faire des études plus poussées et ont une chance de réussite plus élevée que la moyenne nationale.

Cette couche sociale tend vers des métiers touchant le domaine de la santé, du droit, de l'enseignement supérieur... s'intégrant ainsi dans des activités professionnelles plus prestigieuses aux yeux de la population citadine. Des avocats, magistrats, médecins ... proviennent en partie de cette couche sociale.

D'ailleurs ne dit-on pas souvent qu'il faut faire mieux que son père ?

Pourtant, de nos jours, l'enseignement n'est pas l'apanage des enfants d'enseignants. Il est envahi par les enfants de toutes les couches sociales et surtout paysanne, qui y voient un moyen de gravir très vite les échelons de la hiérarchie sociale.

Les enseignants eux-mêmes boudent l'enseignement qu'ils estiment être un métier ingrat. Selon eux, ils sont mal payés.

Cependant la satisfaction morale qu'ils tirent de l'enseignement, fait que beaucoup s'y donnent intensément et ne sombrent pas dans le découragement. Quoiqu'on dise, il semble que le corps enseignant, quel que soit l'endroit où l'on se trouve, se plaint de ses conditions matérielles. Cette plainte est éternelle et commune à toutes les catégories professionnelles.

Que pensent alors nos enseignants enquêtés de la situation en Afrique?

Ils pensent que la plupart des enseignants en Afrique ne sont pas satisfaits de leur situation ; lésés, ils présentent une sombre et triste image. Leur représentation idéale de la position sociale du professeur, serait ce "*type*" accumulant à lui seul, prestige social, pouvoir et fortune.

De nos jours, leur monde est pauvre malgré l'image que leur renvoie la société africaine. Ce n'est donc pas dans leur "planète" qu'ils feront fortune.

Pour la masse paysanne, cette idée est difficilement concevable , l'enseignement lui apparaissant comme ce monde d'où on a repoussé tout état de pauvreté et de misère, et résolu ou vaincu tous les vices de la société. C'est aussi un domaine béni car de là sont issus tous les fonctionnaires de l'État, y compris les hommes politiques (Ministres et Présidents). C'est en effet sur ce terrain que peuvent se matérialiser les rêves d'ascension des enfants de la masse paysanne.

Pour faire comprendre leur situation, les enseignants en Afrique organisent des grèves qui ont pour origine leur faible rémunération.

La grève des enseignants paralyse la société et crée des angoisses chez les parents d'élèves qui ont peur de voir l'avenir de leurs enfants compromis. Elle provoque un mouvement d'opinion accru et les autorités politiques sont à chaque fois obligées de céder à leurs revendications. Si elles refusent de céder, elles courent un risque politique.

Combien de fois des gouvernements ont-ils démissionné face à la pression des enseignants ?

Le cas du Burkina Faso est un exemple parmi tant d'autres, car ses enseignants sont organisés dans un syndicat très puissant. S'ils se mettent en grève, automatiquement toutes les autres catégories professionnelles s'y mettent aussi.

Une étude ultérieure, plus complète, de la situation des enseignants dans tous les pays africains serait nécessaire afin d'approfondir ce point de vue.

4. LE SOUS DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE : UN PROBLÈME DE FORMATION

Si le vœu des indépendantistes africains était la scolarisation à large échelle de l'ensemble de la population, n'ont-ils pas oublié de prévoir l'issue de cette campagne ?

Contrairement à ce que l'on pourrait supposer, l'Afrique ne connaît pas de sous-développement intellectuel mais souffre plutôt d'un problème de mise en œuvre de la gestion de ses potentiels humains. Que pensent les enseignants de ce phénomène et quelles en sont les conséquences ?

Cette mauvaise gestion conduit certains africains, "plein d'amour" pour leur pays, à envisager d'aller travailler à l'étranger. Ce phénomène migratoire a été constaté dans les années 1960. Il s'agit d'une émigration d'intellectuels, voire de personnes hautement qualifiées.

Cette situation implique le pays d'accueil et le pays d'origine sur le plan économique et politique. En effet, beaucoup de ceux qui sont partis de leur pays souhaitaient vivre dans un climat social équilibré qui prendrait en considération leurs diplômes et leurs compétences. Mais compte-tenu des moyens réduits dont dispose leur pays d'origine, qui ne peut pas leur conférer ce prestige moral et matériel, ils s'adressent aux pays développés.

Par ailleurs beaucoup de jeunes africains restent à l'étranger par manque d'informations concernant les possibilités d'emplois au pays. Cette situation devient définitive s'ils ont un travail bien rémunéré.

Ces derniers prennent le soin d'établir une comparaison des possibilités salariales dans les deux pays. C'est en effet l'inégalité de salaire entre leur pays d'origine et le pays d'accueil qui est le facteur déterminant de leur envie de rester ou de revenir au pays.

La situation politique a une grande responsabilité et contribue à renforcer cette émigration si le pays d'origine ne connaît pas de stabilité. C'est d'ailleurs ce

que ne cessent de nous répéter les enseignants de notre population enquêtée qui ont eu à vivre des conflits avec leur administration.

Des études consacrées aux émigrants africains montrent ceci :

*"de nombreux étudiants lorsqu'ils ne sont pas sûrs de trouver à leur retour un climat politique paisible, restent dans le pays où ils font leurs études"*¹¹⁹

Cette émigration constitue une perte considérable pour l'Afrique qui, compte tenu de ses faibles moyens financiers, ne peut à aucun moment rivaliser avec le pays d'accueil. Elle est à l'origine d'une perte humaine et sociale considérable qui influe sur le processus de développement en cours. En effet le pays ayant engagé des frais de formation n'en profite pas car les émigrés ne peuvent pas participer à la formation de leurs jeunes compatriotes restés au pays. Le pays africain est obligé de renouveler l'envoi d'étudiants en formation à l'étranger car il n'y a pas assez de cadres.

Ce non-retour constitue une preuve d'ingratitude de celui qui est parti à l'égard de son pays qui a consacré d'énormes moyens pour ses études. Il lui est en effet est redevable :

"Si je suis là, c'est sans aucun problème de conscience parce que, depuis toujours, je n'ai pas été boursier. Mais je ne suis pas tout à fait pour ceux qui ont pu bénéficier d'une aide de l'état. A la fin de leurs études, ils restent là alors que l'état leur a payé leurs études pour qu'ils puissent rendre service à leurs concitoyens." (entretien n°1).

Ce refus de servir le pays crée un fossé entre les pays développés et l'Afrique, vidée de ses éléments novateurs et performants. Ceux-ci constituent, plus particulièrement dans la fonction publique française, un groupe social défavorisé, voire exploité car ils ne sont pas employés selon leur compétence et leurs diplômes.

Cependant, même s'ils sont soumis à la précarité de l'emploi, ils bénéficient de salaires plus élevés que ne peut leur proposer leur pays :

"La plupart du temps quand les gens restent c'est quand ils envisagent le problème du salaire. Il y a des gens qui refusent de rentrer parce qu'ils savent qu'au Burkina Faso ils n'auront jamais le salaire qu'ils ont ici." (entretien n°1)

N'est ce pas ce que l'on qualifie de gaspillage des ressources humaines africaines ?

¹¹⁹ Popinfo MCKee, 1983a, 1983b, Mundende, 1982", p. 210

Or certains expliquent que ce départ d'intellectuels contribue à diminuer le taux de chômage en Afrique. Il permet aussi à ces intellectuels de devenir hautement qualifiés du fait de l'expérience professionnelle acquise en France. C'est le cas des enseignants, du personnel médical, des agents financiers. Cela sera un avantage important pour leur pays d'origine si un jour ils y retournent pour y vivre.

La plupart des États du Tiers-Monde forment plus de personnels qualifiés qu'ils ne peuvent en embaucher. Il suffit de voir le développement de l'enseignement supérieur pour s'en convaincre. Aspect social important, ceux qui n'ont pas eu la chance d'être intégrés dans leur pays d'origine, s'en vont à l'étranger.

En disant que *"toute personne a le droit de quitter tout pays y compris le sien et de revenir dans son pays"*, la Déclaration des Droits de l'Homme ne stipule-t-elle pas que toute personne peut travailler et vendre son "capital intellectuel" où elle le désire ?

Mais la présence des intellectuels africains en Europe crée un handicap pour le continent africain. Elle lui fait perdre des cadres compétents qui auraient pu aider leur pays à développer les secteurs dans lesquels ils ont été formés. Cela éviterait aussi d'avoir recours à de "prétendus experts" qui reviennent très cher au pays.

"La Zambie a par exemple dépensé, entre 1964 et 1982, environ cinq milliards de Kwacha pour recruter et subvenir aux besoins de comptables expatriés alors qu'elle a dépensé seulement cinq cent milles dollars environ pour former ses propres comptables". ¹²⁰

Les expatriés demandent ou exigent des revenus élevés qui dépassent en moyenne les revenus des nationaux qui ont les mêmes diplômes. Ensuite s'y ajoutent les différentes indemnités.

En outre, même après le départ du coopérant, il arrive qu'on ne veuille pas affecter un autochtone à ce poste. Cela est de nature à décourager les nationaux qui pourraient revenir dans leur pays.

Mais les coopérants sont des créateurs potentiels d'emplois subalternes, réservés aux nationaux. En effet, pour bien vivre, ils prennent un cuisinier, un

¹²⁰ Popinfo,McKEE,1983a,1983b, Mundende 1982, p 213.

gardien, un jardinier, ce que ne ferait pas un national qui au contraire aura recours à un parent. D'ailleurs à la fin de ses études, le national se voit confier des enfants qui constituent une main-d'œuvre peu coûteuse car leur rémunération consiste en un envoi aux parents de cadeaux en nature : aide en vivres, achat de quelque matériel de culture...

Soulignons que la présence des africains en France n'est pas pour autant dramatique dans la mesure où ils obtiennent des ressources financières à envoyer à leurs parents. Ces fonds sont importants d'après la Banque mondiale :

*"Dans POPINFO (1983) en utilisant les données des rapports de la Banque mondiale, on a montré qu'au Burkina Faso, en Jordanie et en République Arabe du Yémen, les envois de fonds internationaux couvrent plus du tiers du coût des importations totales, qui dépassent 10% du PNB."*¹²¹

Ceux qui sont plus influents construisent des écoles et des dispensaires dans leurs villages respectifs. C'est le cas de plus d'un de nos enseignants qui développent des activités extra-scolaires en Afrique :

"Au Burkina Faso, il s'agit d'activités de développement, la construction d'écoles primaires, de barrages, de pharmacies villageoises notamment. J'essaie de superviser les anciennes réalisations pour voir comment elles évoluent." (entretien N°1)

Un autre de nos enquêtés affirme avoir lui aussi des activités visant à aider les pays du Tiers Monde :

"J'ai des activités associatives D'abord au sein du lycée il existait là un club Tiers Monde qui ne fonctionnait pas très bien. Je me suis lancé avec mes élèves pour développer l'activité de ce club en direction de l'Afrique et des pays du Tiers Monde.... C'est ainsi donc que, en décembre 1986, on a créé la ASSAF : (Action Scolaire Santé Afrique Francophone) pour intervenir dans le domaine de la santé et puis aussi établir des échanges entre écoles pour aller vers un partenariat entre toutes les écoles." (entretien N°22)

Soulignons que si les pays africains faisaient des efforts pour encourager le retour de leur ressortissants, beaucoup seraient rentrés, comme le souligne cet enseignant :

"J'ai souvent l'impression que le gouvernement, les autorités de l'enseignement ne recherchent pas forcément les gens qui ont peut-être des compétences et qui sont en dehors du pays. Moi, je n'ai pu contacter un membre du Ministère de l'enseignement supérieur

¹²¹ Popinfo, McKEE, 1983a, 1983b, Mundende 1982, p.213

qu'une seule fois. On se dit bon peut être que ça ne les intéresse pas. Ce n'est pas la peine d'insister." (entretien n°1)"

Nous avons constaté que le départ des intellectuels de leur pays d'origine constitue une perte mais a aussi son aspect positif. En effet ces intellectuels, une fois à l'étranger, peuvent tout de même contribuer au développement de leur pays grâce aux associations qu'ils créent et aussi à travers l'envoi des fonds de transferts. Ces domaines de développement s'appliquent à celui de la santé et à celui de l'école.

L'emploi des enseignants africains au sein de l'enseignement français constitue un avantage certain pour les intéressés eux-mêmes et aussi pour leur pays d'origine. En effet, enseigner en France constitue une expérience qui peut profiter aux pays africains si toutefois ceux-ci retournent au pays. C'est pourquoi il serait souhaitable que le Ministère de l'Éducation Nationale instaure le recrutement des enseignants dans un programme de coopération.

CONCLUSION

Par leur caractère identique ces deux systèmes d'enseignement africain et français, sont partenaires au plan scientifique. Cette situation entraîne une sorte de coopération ou de complémentarité entre les systèmes des pays africains et français.

Des jeunes africains viennent en France parfaire leur formation et se retrouvent auxiliaires dans l'enseignement français. Leur présence d'étudiants illustre l'incapacité des pays africains à former sur place leurs ressortissants et à leur assurer un avenir professionnel.

Ainsi, pour ceux qui exercent dans l'enseignement français se pose un problème délicat : obtenir la sécurité d'emploi et une reconnaissance professionnelle, comme le connaissent les enseignants en Afrique, et en même temps avoir un salaire correct.

Les enseignants en Afrique disposent en effet non seulement d'une sécurité de l'emploi mais aussi bénéficient d'une reconnaissance sociale. Mais un problème d'emploi se pose dans les pays africains.

La fuite de cerveaux africains constitue une des causes de l'emploi d'experts étrangers revenant cher aux pays. C'est dans ce contexte que nous parlons de sous-développement au niveau de la formation.

Quelle conclusion pouvons-nous apporter à la fin de cette étude?

CONCLUSION GENERALE

Notre travail a été divisé en trois parties.

La première partie présente le système éducatif français à travers son mode de fonctionnement. Elle retrace la structure des établissements, leur fonctionnement et leur capacité d'accueil. Elle s'inspire de la réalité de la scolarisation passée et actuelle et analyse la situation des professeurs. Cette partie traite des tentatives de réponse de l'école face à l'immigration et à la situation des enfants d'immigrés.

Elle retrace également les éléments déterminants (souvent d'ordre matériel) de l'échec de ces enfants. Les conditions matérielles et de vie de ces enfants qui proviennent de catégories sociales défavorisées ont des conséquences néfastes sur leurs résultats scolaires et leur comportement. Mis dans de meilleures conditions de vie, ces enfants pourraient peut-être fournir des meilleurs résultats scolaires.

Certains professeurs, face à ce phénomène, modifient leur comportement. Ils préfèrent enseigner dans des établissements de bonne renommée. Ce phénomène est marquant et on constate que les agrégés et les capésiens enseignent dans des établissements où les classes sont relativement calmes. Les maîtres auxiliaires par contre sont de préférence envoyés dans les établissements difficiles.

Nous retraçons aussi dans cette première partie, l'histoire de l'enseignement en France et les différentes phases d'évolution du métier d'enseignant.

Autrefois métier modeste, il s'imposa dans la société qui finit par lui accorder une place de premier choix. L'école passa des mains de l'Église à celle de l'État. C'est la naissance et le règne d'une profession avec ses rémunérations et son prestige. Le métier d'enseignant en France a connu une évolution du début du XIX^e siècle à nos jours. Être enseignant entraînait une considération sociale. Le début du XX^e siècle coïncidait avec une tendance à la reproduction sociale des acteurs de cette catégorie socio-professionnelle : les fils d'enseignants devenaient souvent enseignants.

Mais cette attitude de reproduction "changea" avec l'évolution de la société et avec la création d'autres métiers plus valorisants et plus attrayants.

L'enseignement cessa alors d'être le théâtre de la reproduction sociale. Il est actuellement moins attrayant de par ses salaires insuffisants, l'insécurité du milieu à savoir les agressions physiques des élèves entre eux ou à l'égard des enseignants, les vols et les rackets, qui contribuent ainsi à la dévalorisation de cette profession.

L'enseignant n'est plus ce " dictionnaire ambulant", qui impressionne et suscite le respect de la société. Il se voit concurrencé dans son propre domaine par les médias qui véhiculent aussi des connaissances à ses adeptes, la jeunesse scolaire.

Ainsi, le pouvoir de l'enseignant qui fut autrefois entier, diminue. Les inconvénients de ce métier sont aussi nombreux : l'insécurité professionnelle des maîtres auxiliaires, les salaires "*dégradés*", le manque de considération et une part d'autonomie réduite, l'indiscipline dans les établissements, le poids des parents dans la prise de décision, le manque de moyens matériels adéquats et indispensables au bon fonctionnement de l'activité. Tout ceci contribue à la dévalorisation du métier d'enseignant.

Les mobiles qui ont conduit les gens à opter pour l'enseignement, sont pourtant multiples : les vacances, la sécurité de l'emploi, l'autonomie qu'ont les professeurs. Ce sont ces différents avantages ainsi que le prestige d'antan de ce métier qui suscitaient de nombreuses vocations.

Nous nous sommes aussi interrogée sur les conditions de recrutement du corps enseignant. Deux voies se présentent : l'accès par les concours tels l'agrégation et le CAPES; le recrutement des maîtres auxiliaires avec comme conditions, avoir une licence.

Le dernier point de la première partie traite des raisons de l'emploi des enseignants africains par l'éducation nationale. L'enseignement français est obligé de les recruter car son effectif scolaire croît tandis que le nombre des professeurs est insuffisant pour y faire face.

C'est pour pallier ce manque d'enseignants que le recrutement des enseignants africains a été nécessaire.

La deuxième partie de notre travail concerne l'enquête que nous avons menée. Elle dégage quatre points essentiels.

- Le premier décrit les caractéristiques de la population, tels l'âge, le sexe, la formation, le niveau d'étude et la matière enseignée.

A travers ces données, nous établissons une comparaison des différentes populations que nous avons interrogées.

- Le deuxième point traite des causes qui ont amené les africains à enseigner en France. Il y a les liens historiques entre la France et les pays africains, entraînant logiquement les étudiants à poursuivre leurs études en France et à y travailler.

Il y a également les causes socio-culturelles parce que certains enseignants connaissent mal les réalités sociales des pays africains. Aussi ont-ils peur de l'avenir incertain que leur pays leur réserve.

Les causes politiques constituent un des aspects de l'émigration d'intellectuels africains. Elles résultent de l'instabilité politique dans les pays africains qui peut avoir des retombées sur certains citoyens.

Les causes économiques reflètent les difficultés financières des enseignants africains en France, qui, pour survivre et poursuivre leurs études, se dirigent vers l'enseignement en espérant avoir une issue plus heureuse.

- Le troisième point aborde la vie des enseignants africains et leur insertion dans le milieu de l'éducation, leur comportement vis-à-vis des élèves, des parents d'élèves, leur comportement envers leurs collègues et leur administration.

Dans l'ensemble, les relations sont fructueuses à part quelques chocs dus aux différences d'appréciation de la profession ici et en Afrique.

Ce point décrit le regard des africains sur l'enseignement en France. Ils trouvent que cet enseignement accorde beaucoup de libertés aux élèves et très peu aux professeurs qui n'ont ainsi plus aucun pouvoir.

- Le dernier point relate l'opinion des africains sur l'enseignement français. Selon eux, ce métier leur permet d'avoir une rémunération qui les aide à poursuivre leurs études. Cependant, leur statut de maître auxiliaire les pousse au désespoir. Ils

ont un statut précaire et connaissent une perpétuelle insécurité dans l'enseignement. Le manque de considération dégrade leur situation d'enseignant. Les salaires sont faibles et versés irrégulièrement.

Les propositions formulées pour l'amélioration de leur situation professionnelle, par les enseignants africains sont la reconsidération de leur statut d'enseignant et la revalorisation de leur métier par des salaires beaucoup plus motivants, l'allégement des programmes et de l'emploi du temps, ainsi que le rétablissement de sanctions plus appropriées dans les établissements.

Le cas des enseignants africains mérite d'être pris en compte car ils constituent une sous-catégorie du personnel enseignant. Ils ne constituent pas un groupe social à part entière car il se démarque par une absence d'organisation, de normes et de valeurs liant tous les membres de ce groupe. Un groupe social à part entière a un moyen d'entrer en contact avec tous ceux qui y ont adhéré, ils défendent vaillamment leurs intérêts. Or, bien que les enseignants africains présentent des particularités au niveau de leur situation dans l'enseignement (précarité de l'emploi, conscience de leur situation de maître auxiliaire), ils n'ont aucun moyen de se regrouper. D'ailleurs, l'acte d'association n'existe pas et c'est ce qui explique le fait qu'ils ne sont pas organisés. De ce fait chacun enseigne sans aucune garantie professionnelle. Ils sont appelés à disparaître.

Leur avenir dans l'enseignement en France reste sombre.

Nous nous demandons dans la troisième partie comment les enseignants africains en France perçoivent le système d'enseignement africain.

Le système d'enseignement africain, une copie de celui de la France, assure des formations inadaptées à la société africaine et à ses besoins. Cependant, certains diplômes délivrés sont reconnus en France.

La situation financière des enseignants en Afrique leur confère un niveau de vie plus confortable et de plus le prestige de l'enseignant demeure. C'est de lui que dépend l'avenir de la jeunesse.

Les enseignants africains en Afrique essaient de s'insérer dans d'autres secteurs d'activités. Mais avec la percée du chômage due à une conjoncture

économique, leur avenir reste incertain en Afrique. Ils peuvent se retrouver au chômage.

En France, les enseignants vivent une autre réalité. L'émancipation rapide de la jeunesse et l'apparition de l'informatique ont réduit le champ d'action du professeur. Il perd une fois encore une portion de son pouvoir. Son champ d'action se trouve ainsi limité.

L'enseignement devient un "*métier ingrat*". Ses agents qui étaient autrefois bien payés, se trouvent de nos jours avec des salaires insuffisants qui n'ont pas suivi l'évolution du coût de la vie. Ces salaires "de misère" (terme employé par les enseignants eux-mêmes) et l'insécurité sans cesse grandissante entraînent le désintéressement des nationaux.

L'enseignement cesse alors de susciter des vocations. Il perd beaucoup d'adeptes et les intellectuels sont attirés par des métiers dont les salaires sont non seulement plus importants mais qui jouissent aussi d'un plus grand prestige social. En effet les entreprises privées offrent des possibilités économiques importantes à leurs agents.

L'Éducation Nationale a été obligée de recourir au recrutement des maîtres auxiliaires pour pallier ce manque de vocation, mais aussi les problèmes budgétaires. C'est dans cette logique que s'inscrit l'embauche des enseignants africains et des étrangers en général au sein de l'Éducation Nationale française.

Venus dans l'enseignement pour diverses raisons (économiques, sociales et politiques), les enseignants africains trouvent en ce métier, une des uniques alternatives honorables de survie. La majorité des enseignants africains y sont pour des raisons économiques.

Comme ils n'ont aucun moyen de survie car leurs pays respectifs ont cessé de leur faire parvenir une prestation sociale (bourse ou autres subventions), pour poursuivre des études poussées, ils doivent subvenir à leurs besoins. C'est ainsi que l'enseignement en France devient l'ultime recours lorsqu'ils peuvent y accéder.

Pour ceux qui exercent dans l'enseignement pour des raisons politiques, nous pouvons signaler que cela correspond à l'époque des grandes dictatures , à l'instabilité des régimes en Afrique.

Quoi qu'on dise, les facteurs économiques interviennent ici, car ces exilés politiques doivent trouver les moyens de subvenir aux besoins matériels de leurs familles. L'enseignement est dans ce cas recherché. Il est aussi un métier qui malgré ses salaires insuffisants est en partie prestigieux pour les africains. Selon eux , il est plus noble de travailler comme professeur que d'exercer des métiers intellectuellement non productifs.

D'ailleurs c'est une profession où la plupart des enseignants africains avouent être perpétuellement en formation. Ce domaine confère à l'enseignant une place importante au sein de la société africaine. Étant maître auxiliaire, donc enseignant en France, ils sont considérés comme les prototypes d'une réussite sociale. Leur image sociale reste intacte. Ils ont gravi les échelons de la hiérarchie sociale.

Cependant les conditions des maîtres auxiliaires sont beaucoup plus difficiles et précaires que celles des autres enseignants capésiens ou agrégés. Ils représentent la plus basse couche du corps enseignant. Mal payés , ils connaissent de surcroît des retards de salaires. Leur statut reste précaire et ils ne bénéficient pas des avantages professionnels (concours internes) qu'ont les nationaux ayant le même "statut". Ils restent des maîtres auxiliaires de carrière. L'évolution de carrière uniquement salariale des maîtres auxiliaires africains est soumise à la voie de l'ancienneté.

L'obtention de ces concours (capes, agrégation) est pour les étrangers le seul moyen de devenir des fonctionnaires de l'état français s'ils ont pu obtenir la nationalité française.

Cette situation d'absence d'évolution de carrière secrète une espèce de prolétarianisation dans l'enseignement. Les maîtres auxiliaires en général appartiennent à la dernière couche de la population enseignante : *“celle des défavorisés”*.

Condamnés à avoir toujours le même statut, les maîtres auxiliaires africains connaissent une "misère" professionnelle à savoir l'impossibilité de réaliser des

projets professionnels à long terme. Ballottés d'établissement en établissement , ce sont des enseignants qui ne peuvent élaborer un programme personnel cohérent. Leur contrat de travail prévoit d'ailleurs qu'ils peuvent être révocables à tout moment.

Le comportement de l'Education Nationale nous fait penser aux castes en Afrique, qui ne peuvent pas intégrer en leur sein une personne étrangère.

L'Éducation nationale, maintenant le critère de la nationalité comme condition d'accès aux concours internes, déploie une stratégie de protection de ses nationaux comme les castes qui en font de même pour préserver leur particularité sociale et professionnelle.

Cette situation génère plusieurs catégories sociales à l'intérieur du corps enseignant : les agrégés constituant la plus haute, les capésiens, une catégorie sociale intermédiaire privilégiée, les maîtres auxiliaires la plus basse, les français ayant cependant une possibilité d'ascension sociale rapide qui reste faible pour les africains.

Dans l'ensemble, cette catégorie socio-professionnelle est constituée de quatre couches. La dernière couche, celle des maîtres auxiliaires étrangers, se démarque par son évolution stagnante ayant pour seule base de référence l'ancienneté, ceci ne leur permettant pas d'obtenir très vite un indice et un grade supérieur. Ils restent maîtres auxiliaires à vie. Inexpérimentés à leur début dans l'enseignement car n'ayant bénéficié d'aucune formation, les enseignants africains sont envoyés dans les établissements difficiles. Ils interviennent dans des classes souvent très indisciplinées ; les agrégés et les capésiens choisissent les meilleures classes.

Parents pauvres de l'Éducation Nationale, la plupart des maîtres auxiliaires africains sont des enseignants qui ne connaissent souvent aucune stabilité dans l'enseignement. Ils subissent des affectations successives année par année. Leur salaire n'est pas élevé par rapport à celui des agrégés et des capésiens, qui eux, effectuent des horaires de travail plus légers.

L'Éducation Nationale applique à cet effet une étonnante loi visant à récompenser ceux qui travaillent le moins et qui possèdent les diplômes professionnels. C'est ce que nous appelons la "loi du mérite par la qualification".

Les enseignants africains n'ayant pas évolué dans ce cadre de formation, possèdent parfois des niveaux d'étude élevés, qui ne sont pourtant pas reconnus par l'institution.

L'Éducation Nationale devrait se pencher sur cette situation et instaurer une politique d'équité au niveau du classement des enseignants en prenant aussi en compte l'ancienneté ou la notation sinon elle continuera à créer un personnel insatisfait de ses conditions de travail.

Étant à cheval entre deux cultures, africaine et française, la plupart des enseignants africains connaissent des problèmes relationnels avec leurs élèves.

Marqués par leur culture basée sur la soumission et le respect de l'adulte au vieux, du jeune à l'adulte, de l'élève à son maître, la majorité des enseignants africains sont surpris de la réaction de leurs élèves. L'émancipation des jeunes et leur volonté ou désir de s'exprimer librement mais surtout avec arrogance, provoque un choc aux nouvelles recrues africaines de l'enseignement. Ce choc culturel entraîne la dégradation des relations entre professeurs et élèves.

Les relations des enseignants avec leur administration sont dans l'ensemble acceptables. Tout dépend de l'établissement et de l'accueil qui leur est réservé. Dans certains établissements, les enseignants n'ont pas des relations privilégiées avec leurs supérieurs, qui restent souvent indifférents. Cette ambiance développe un climat tendu, conflictuel qui génère des troubles dans les établissements.

Le poids des parents d'élèves dans les structures de décision crée une situation qui fait de l'enseignant et particulièrement du maître auxiliaire africain un personnage contesté dans son domaine. Certains chefs d'établissement, conscients des problèmes posés, assistent leurs enseignants dans leurs différends avec le monde extérieur.

Quant au monde enseignant, il se trouve confronté aux problèmes internes qui engendrent une ségrégation entre les membres du corps enseignant. Notre

étude nous confirme un regroupement par catégories d'enseignants. On a en effet, à l'intérieur d'un même établissement, un regroupement des agrégés d'un côté, des capésiens de l'autre et enfin des maîtres auxiliaires. Cela se constate pendant les conseils de classe. Cette ségrégation qui heureusement n'est pas vécue dans tous les établissements handicape l'insertion des nouveaux enseignants.

Certains établissements ont une structure d'accueil appréciable et un corps enseignant soudé.

Devant la crise de l'enseignement, le Ministère de l'Éducation Nationale devrait prendre des mesures qui réconforteraient la tâche des enseignants. Il devrait à cet effet revoir la rémunération des enseignants et notamment des maîtres auxiliaires, qui bénéficient d'un statut précaire dans l'enseignement.

Décus, mal payés, les maîtres auxiliaires africains servent de "bouche-trous" qui accomplissent correctement leur tâche.

Les enseignants africains souhaiteraient que leurs émoluments soient revus à la hausse, ce qui leur donnerait l'impression d'être considérés. Cette reconsidération de leur situation serait la reconnaissance de leurs diplômes universitaires, leur permettant l'accès aux plus hauts grades de l'enseignement. La levée des mesures de restriction par la nationalité empêchant l'accès des enseignants africains aux concours internes, serait la bienvenue. Cette proposition quoique idéaliste et naïve de notre part devrait être examinée sérieusement. En plus, il serait important que l'Éducation Nationale accorde de meilleures conditions d'existence à ses enseignants si toutefois elle veut qu'ils soient davantage productifs. Cela instaurera la confiance des parents d'élèves et de la société qui peuvent douter de leur compétence.

La compétence pédagogique s'acquiert sur le tas, avec leur expérience dans l'enseignement.

L'attrait des enseignants français pour ce métier est dû en partie à la grande marge de liberté dont ils disposent et aussi à la sécurité de l'emploi qu'il leur procure. Ce privilège est renforcé par les nombreuses vacances qui, en plus de la sécurité de l'emploi, sont la source de nombreuses vocations.

Certains enseignants français soulignent que les vacances constituent un avantage considérable non " monnayable" quel qu'en soit le montant. Les vacances sont des instants précieux qui permettent aux enseignants de se reposer après les moments difficiles passés dans le milieu scolaire.

Pour les enseignantes ce sont des moments favoris qui leur permettent de se consacrer à l'éducation de leurs enfants et aussi de se vouer entièrement à la vie du foyer. Cependant, elles constituent pour les maîtres auxiliaires en général une source d'angoisse professionnelle car ils ne sont pas sûrs de retrouver un poste à la rentrée scolaire.

L'Éducation nationale devrait adopter une mesure plus équitable pour l'embauche des enseignants africains, car ceux-ci participent à la formation du "capital intellectuel" de la jeunesse française. Elle devrait assurer à ces enseignants une meilleure formation pédagogique pour la tâche qui leur est assignée.

L'Éducation nationale devrait aussi encourager ses enseignants africains en leur procurant de meilleures conditions comme celles dont bénéficie son personnel national. Pour ces enseignants, l'acquisition de la nationalité française, renforcera leur souci d'intégration dans la société, dont ils forment la jeunesse .

Permettre à ces enseignants de quitter leur statut de maître auxiliaire et d'accéder à celui de titulaire constitue une logique sociale. Car ces derniers ont perdu toute chance d'être intégrés comme fonctionnaires de leur pays d'origine où les modalités d'entrée dans la fonction publique sont restrictives (trente cinq ans au plus pour le Burkina).

Une telle politique d'équité fera de l'Éducation Nationale un partenaire sûr et aura un impact sur le rendement des enseignants africains.

L'Éducation Nationale française et les enseignants sont deux partenaires complémentaires soumis à une interdépendance réciproque. Cette institution par manque d'enseignants est obligée de solliciter cette main-d'œuvre africaine qui ne peut de son côté se passer de ses services en raison de la démission de responsabilité des pays africains qui n'emploient pas leur "matière grise" .

L'Éducation Nationale, de par sa politique de recrutement des africains, apparaît pour ces derniers comme une institution salvatrice leur permettant de satisfaire leurs besoins les plus élémentaires. D'ailleurs c'est grâce à elle que ces enseignants réalisent des projets comme aider leur famille en Afrique au plan matériel, construire une maison, construire une famille pour les célibataires. En outre, ces enseignants acquièrent de la fierté dans l'exercice de cette profession.

Notre souhait, adressé aux pays africains, serait qu'ils élaborent une politique de recrutement de leur cadres nationaux pour leur éviter le chômage ou le nomadisme professionnel. Il faudrait aussi qu'ils redonnent confiance à la jeunesse africaine en ce qui concerne leur avenir et qu'ils assurent leur formation en totalité. Ceci inciterait les étudiants à rentrer plus volontairement au pays, une fois leurs études terminées.

La France ne peut-elle pas adopter une politique de coopération franco africaine en recourant aux ressortissants africains dans leur pays d'origine, dans le cadre d'un soutien à la scolarisation au lieu de choisir la voie de rupture de contrat?

En tout cas la réutilisation des maîtres auxiliaires africains dans leur pays respectif serait une bonne initiative en ce sens qu'elle permettrait aux intéressés de s'insérer dans leur milieu ; le pays d'origine profiterait ainsi des expériences acquises dans l'enseignement français et la francophonie en sortirait grandie et renforcée.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

- ABDOU M- *L'éducation en Afrique*; François Maspéro, Paris, 1964.
- AMAR M, MILZA P- *L'immigration en France au XX^e s.*, A Colin, Paris, 1990, 320 pages.
- AUBERT V., BERGOUNIOUX A, MARTIN JP, MOURIAUX R- *La forteresse enseignante : la fédération de l'éducation nationale*", Fayard, Paris 1985, 364 pages.
- APPLEYAD R- *L'incidence des migrations internationales sur les pays en développement*, OCDE, Paris, 1989, 459 pages.
- BALANDIER G- *Structures sociales traditionnelles et problème du développement*, publication de l'Institut du Développement Economique et Social, Paris, 1958, 37 pages.
- BALANDIER G- *Evolus et problèmes d'évolution dans les centres urbains de Brazzaville (sociologie des Brazzavilles noires)*, Ed Presse de la Fondation Nationale, Paris, 1954, 292 pages.
- BALANDIER G- *Sociologie des Brazzavilles Noires*, Presses de la Fondation Nationale, Paris, 1985, 306 pages.
- BALANDIER G- *Sociologie actuelle de l'Afrique Noire : dynamique social en Afrique Centrale*, Presse Universitaire de France, Paris 1982, 529 pages.
- BALANDIER G- *Sens et Puissance ; Les dynamiques sociales*, P.U.F, Paris, 1971, 334 pages.
- BAUDELLOT C , ESTABLET R- *L'école capitaliste en France*, François Maspéro Paris, 1971, 336 pages.
- BAUDELLOT C, ESTABLET R- *Le niveau monte, réfutation d'une vieille idée concernant la prétendue décadence de nos écoles*, Bayard, Paris, 1990, 197pages.
- BAUDELLOT C, MALEMORT J- *La petite Bourgeoisie en France*, La Découverte, Paris, 1981, 252 p.
- BAUDELLOT C- *Qui travaille pour qui ?*, François Maspéro, Paris, 1979, 247 pages.
- BAUDELLOT C- *Les bas salaires : 1970-1975*, INSEE , Paris, 1981, 186 pages.
- BAYROU F- *La décennie des mal-appris*, Flammarion, Paris, 1990, 216 pages.
- BELLONCLE G- *La question éducative en Afrique noire*, Karthala, Paris, 1984, 272 pages.
- BERLAND J-P- *Lycée, l'état d'urgence*, Lattès, Paris, 1991, 361 pages.

- BOLTANSKI L- *Les cadres: la formation d'un groupe social*, Ed. de Minuit, Paris, 1983, 507 pages.
- BOUDON R- *L'inégalité des chances: la mobilité sociale dans les sociétés industrielles*, Hachette, Paris, 1985, 398 pages.
- BOYER R, DELCHAUX Mo, BOUNOURE A- *Les univers culturels des lycéens et des enseignants*, coll, rapport de recherche N°3 Mai 1986, 187 pages.
- BOURDIEU P- *La noblesse d'Etat, Grandes écoles et Esprit de corps*, Ed. de Minuit, Paris, 1989, 568 pages.
- BOURDIEU P- *La reproduction: élément pour une théorie du système d'enseignement*, Ed. de Minuit, Paris, 1970, 284 pages.
- CABOCHE A- *Aperçu du système éducatif français*, C N D P, Paris, 1992, 161 pages.
- CAMILLERI C- *L'immigration en France: Le choc des cultures*. Actes du colloque "Problème de culture posé en France", Ed Centre Thomas More, Paris, 1987, 220 pages.
- CAPELLE J- *L'éducation en Afrique noire*, Karthala, Paris, 1990, 328 pages.
- CAPERAN L - *Histoire contemporaine de la laïcité française. La renovation scolaire*, Marcel Rivière, Edit, Paris 1960, 290 pages.
- CAZENEUVE J:- *Dix grandes notions de sociologie*, Ed du Seuil, Paris, 1976, 256 pages.
- CHAPOULI J M- *Les professeurs de l'enseignement secondaire: un métier de classe moyenne*, Maison de Sciences de l'homme, Paris, 1987, 401 pages.
- CHERKAOUI M - *Les paradoxes de la réussite scolaire*, P.U.F, Paris, 1979, 210 pages.
- CHERKAOUI M- *Les changements du système éducatif en France 1950-1980*, P.U.F, Paris, 1982, 309 pages.
- CHESSEX-VIGUET C- *L'école est un roman*, Ed d'en Bas, (Suisse) 1990, 160 pages.
- CHILAND C, YOUNG G- *le refus de l'école*, P.U.F, Paris, 1990, 269 pages.
- COGNIOT G- *Laïcité et réforme démocratique de l'enseignement*, Editions Sociales, Paris, 1974, 355 pages.
- COHEN-STEINER O- *L'enseignement aux Etats-unis*, P.U de Nancy, 1993, 240 pages.
- DEFRANCE B- *La violence à l'école*, Ed Nouvelle édition alternative, Paris, 1992, 128 pages.
- DE LANDSHERE G- *La formation des enseignants demain*, Casterman, Paris, 1976, 289 pages.

- DEMAILLY L- *Le collège, crises , mythes et métier*, P U Lille, 1991, 373 pages.
- DODSON F- *Tout se joue avant six ans*, Robert Laffont, Paris, 1972, 314 pages.
- DUBET F- *Les lycéens*, Le seuil, Paris, 1991, 409 pages.
- DUMONT R- *Pour l'Afrique j'accuse*, Librairie Plon, Paris, 1986, 452 pages.
- DUMAY J M- *L'école agressée, Reponses à la violence*, Belfond, Paris, 1994, 258 Pages.
- DUMONT V- *Les difficultés scolaires du CP au BAC, toutes les reponses pour réagir à temps*, Hachette, Paris, 1991, 192 pages.
- DURKHEIM E- *De la division du travail social*, P.U.F, Paris, 1986, 416 pages.
- DURKHEIM E- *L'évolution pédagogique en France*, P.U.F, Paris, 1990, 403p.
- ERNY P- *L'enfant et son milieu en Afrique noire: essai sur l'éducation traditionnelle* l'Harmattan, Paris, 1987, 310 pages.
- Establet R- *Les étudiants ,l'emploi, la crise*, Francois Maspéro, Paris, 1981, 219 pages.
- ESTABLET R - *L'école est-elle rentable?* PUF, Paris, 1987, 240 pages.
- ESTRELA, M-T- *Autorité et discipline à l'école*, E.S.F, Paris, 1994, 124 pages.
- FANON F- *Peau noire, masque blanc*, Le seuil , Paris 1987, 191pages.
- FLAMMANT T- *L'école émancipée*, Ed Les Monédières, 1982, 395 pages.
- FERREZ J, SCALABRE- *Le collège après la décentralisation*, Le Vault, Nancy, 1990, 458 pages.
- GASQUET S, Ruffieux M- *Lycée peut mieux faire*, Syrios alternative ,1990, 206 pages.
- GASQUET S- *Les Mathématiques au lycée, clé pour une réussite*, E.S.F édit, Paris, 1991, 205 pages.
- GEMINARD L- *Le système scolaire, le collège au centre de la réforme*, Documentation française, Paris, 1983, 144 pages.
- GERARD V- *Les professeurs du second degré*, Armand Colin, Paris, 1967, 309 pages.
- GIRAUD M, Gani L, MANESSE D- *L'école aux Antilles : langue et échec scolaire*, Karthala, Paris, 1992, 182 pages.
- GOBLOT E- *La barrière et le niveau*, P.U.F, Paris, 1967, 169 pages.
- Godelier M- *La production des grands hommes*, Fayard, Paris, 1982, 372 pages.
- GOSLIING P- *Qui est responsable de l'échec scolaire ? : Représentations sociales, attribution et rôle*, P.U.F , Paris, 1992 , 255 pages.
- GRIGNON C, PASSERON J. Cl- *Le savant et le populaire: Misérabilisme et populisme en France et littérature*, Gallimard, Paris, 1989, 260 pages.
- GADJIGO S- *Ecole blanche, Afrique noire* L'Harmattan, Paris, 1991

- Guerrand Roger-Henri- *C'est la faute aux profs*, La Découverte, Paris, 1987, 191 pages.
- GIROD R- *Politiques de l'éducation. L'illusoire et le possible*, P.U.F, Paris, 1981, 264 pages.
- GUILLOTTE A- *Le professeur stratège*, Les Editions d'Organisation , 1990, 174 pages.
- HAMON H, ROTMAN P- *Tant qu'il y aura des profs*, Le seuil, Paris, 1984, 369 pages.
- HANNOUN H- *Le Paradoxe sur l'enseignant*, E S F, Paris, 1989, 283 pages.
- HESS R, *Le lycée au jour le jour*, Ed Méridiens Klincksieck, Paris, 1981, 236 pages.
- HOUDARD M. V- *Des méthodes pour le lycée* Hachette, Paris, 1992, 143 pages.
- HOURIEZ G- *Les salaires en 1990, La fonction publique d'Etat*, INSEE, Paris, 1993, 99 pages.
- HUBERMAN M- *La vie des enseignants*, Ed Delachaux et Niestlé, Paris, 1989, 339 pages.
- ISAMBERT-JAMATI V- *Crises de la société, crises de l'enseignement : sociologie de l'enseignement secondaire français*, P.U.F, Paris, 1970, 400 pages.
- ISAMBERT-JAMATI V- *Les professeurs*, Hachette Paris, 1993, 190 pages.
- JALEE P- *L'exploitation capitaliste*, François Maspéro, Alençon, 1976, 134 pages.
- JEAN F- *T'aime ta mère ou ton prof ?* Ramsay, Paris, 1990, 162 pages.
- JORDI J. J- *Le choc de la décolonisation 1945-1990*, Ed Edisud, Paris, 1991, 224 pages.
- LACOSTE Y- *Unité et diversité du Tiers Monde*, François Maspéro, Paris, 1980, 182 pages.
- LANGOUET G- *Public ou privé? trajectoire et réussite scolaire*, Ed de L'espace européen , 1991 , 187 pages.
- LE GAC D- *L'organisation de l'enseignement en France*, document INRP, Paris, 1971, 60 pages.
- LEGER A et TRIPIER M- *Fuir ou construire l'école populaire*, Editions Klincksieck Coll. Méridiens , Paris, 1988, 197 pages.
- LEGER A- *Enseignants du secondaire*, P.U.F, Paris, 1984, 256 pages .
- LEGRAND L- *Pour un collège démocratique, Rapport du Ministère de l'Education Nationale, Collection rapports officiels, Documentation française* Paris, 1982, 376 pages.
- LEGRAND M- *La crise de l'enseignement : un problème de qualité*, Aléas Edit, Lyon, 1989, 167 pages.

- LELIEVRE C et FRAT M- *L'enseignement*, Bayard, Paris, 1990, 178 pages.
- LEMOIGNE G- *L'immigration en France*, P.U.F, Que sais- je n° 2341, Paris, 1991, 125 pages.
- LEMON J- *Intégrité, Intégration*, Ed Multilingual Matters,1990, 229 pages.
- LEVY M, GARSON J-P- *Cent ans d'immigration , étrangers d'hier, Français d'aujourd'hui: Apport démographique , dynamique* , P.U.F:INED, Paris 301 pages.
- DURU-BELLAT M, HENRIOT- VAN ZANTEN A- *Sociologie de l'école*, Armand Colin, Paris, 1992, 225 pages.
- MEILLASSOUX C- *Anthropologie économique des Gouros de Côte d'Ivoire, de l'économie de subsistance à l'agriculture commerciale*, La Haye Mouton, Paris, 1970, 382 pages.
- MEILLASSOUX C- *Femme, Grenier et Capitaux*, François Maspéro, Paris, 1977, 251 pages.
- MEIRIEU P- *Enseigner, scénario pour un métier nouveau*, éditions E S F ,Paris, 1989, 146 pages.
- MESNI C- *Les enfants de migrants à l'école. Réussite Echec*, La pensée sauvage, Paris, 1993, 300 pages.
- MESTIRI E- *l'immigration*, La découverte, Paris, 1990, 124 pages.
- MIALARET G et VIAL J- *Histoire Mondiale de l'Education*, P.U.F, Paris, 1981, 551 pages.
- MICHEL H- *Note sur l'enseignement secondaire*, Hachette, Paris, 1902, 307 pages.
- MONTADON C, PERRENOUD P - *Entre parents et enseignants: un dialogue impossible?* Ed Plang, Paris, 1987, 229 pages.
- MUKENE P- *L'ouverture entre l'école et le milieu en Afrique noire*, Edit Univ.. de Fribourg, 1988 , 316 pages.
- MURY G- *Introduction à la non- directivité*, Ed Edouard Privat, Toulouse, 1973, 183 pages.
- NORVEZ A- *Le corps enseignant et l'évolution démographique*, P U F, Paris, 1978, 213 pages.
- NAZI B- *Crépuscule des temps anciens*, Présence africaine, Alençon, 1972, 256 pages.
- OZOUF J- *Nous les maîtres d'école. Autobiographie de la belle époque*, Gallimard, Paris,1973, 312 pages.
- Passeron J C- *Le raisonnement sociologique : L'espace non pauppérien*, Nathan , Paris, 1992, 408 pages.

- PASSERON J C, GARCIA F- *La culture du pauvre: étude sur le style de vie des classes populaires en Angleterre*, Ed de Minuit, Paris, 1970 , 420 pages.
- PERETI de A- *La formation des personnels de l'Education Nationale*, La Documentation française, Paris, 1982, 340 pages
- PERNOUD L- *J'élève mon enfant*, édition Pierre Havray, Paris, 1974, 476 pages.
- PERRENOUD P, MONTANDON C- *Qui maîtrise l'école? politique d'institution et pratiques des acteurs*, Réalités Sociales, Lausanne, 1988, 354 pages.
- PIABETTA J B- *Le baccalauréat de l'enseignement secondaire*, Ballière , Paris, 1937, 307 pages.
- PROST A- *l'enseignement en France 1800-1967*, Armand colin, Paris, 1970, 499 pages.
- PROST A- *L'enseignement s'est-il démocratisé?* P.U.F, Paris, 1986, 206 pages.
- PROST A- *Eloge des pédagogues*, Ed du Seuil, Paris 1985, 220 pages.
- PROST A- *Education, Société, et politiques une histoire de l'enseignement en France de 1945 à nos jours*, Ed Seuil, Paris, 1992, 226 pages.
- QUARRE D- *Les salaires de l'Etat en 1988*, INSEE, Paris, 1993.
- RABIER J C- *Initiation à la sociologie*, édition Européenne Erasme , Nanterre, 1990, 283 pages.
- SARRAULT M- *Comment devenir prof ? de la maternelle au supérieur* , Ed l'étudiant, Paris, 1987, 217 pages.
- SAYAD A- *L'immigration ,ou les paradoxes de l'altérité*, Editions Universitaires, Paris, 1991, 331 pages.
- SIKOUNMO H- *L'école du sous développement, Gros plan sur l'enseignement secondaire en Afrique*, L'Harmattan, Paris, 1992, 291 pages.
- SIMON J- *La réforme de l'enseignement secondaire* , Hachette , Paris, 1974, 432 pages.
- TANGUY L- *L'enseignement professionnel en France. Des ouvriers aux techniciens*, P.U.F, Paris, 1991, 232 pages.
- THELOT C- *Evaluation du système éducatif*, Nathan, Paris, 1993, 153 pages.
- WOODS P- *L'ethnographie de l'école*, A Colin, Paris, 1990, 175 pages.

THESES ET MAITRISES

- BLESSON Guei Gnouzaoue A- *Les representation sociales de l'école en Côte d'Ivoire*, Thèse de doctorat, Paris X, 1984, 277 pages.
- BOIRAUD H- *La condition féminine et la scolarisation des filles en France au XIXè siècle de Guizot à Jules Ferry* , Thèse, Paris V, 1978, 443 pages.
- BOUJU J- *Les Dogons Karambe, Economie et société*, Paris X, 1982, 279 pages (Thèse de doctorat 3è cycle).
- KABORE M- *Scolarisation des femmes et transformation sociale en milieu traditionnel moaga*, Memoire de DEA Paris X, 1990.
- RAHAL GHarbi (M)- *L'échec scolaire et son diagnostique en milieu algérien*, Thèse, Paris X, 1991, 289 pages.
- VALLEAN T- *Du mythe dans les projets de reforme de l'éducation en Afrique noire: l'exemple du Burkina Faso*.Thèse de doctorat 3è cycle, Paris X, 1989, 2 vol.

LES RAPPORTS

- Collection Sciences de l'éducation- *Questions réponses sur les lycées*; ESF, 1979, 153 pages.
- Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse et des Sports- *Quel lycée pour demain? les voies techniques et professionnelles*, 1991, 255 pages.
- Ministère de l'Education Nationale, et de la jeunesse et des Sports- *Proposition du Conseil National des programmes sur l'évolution des lycées*, 1991.
- OCDE- *L'enseignant aujourd'hui*, Fonctions, Statuts, Politique, 1990.
- Ministère des Affaires sociales et de l'intégration, Ministère des Affaires sociales et de l'emploi- *L'immigration en France ; Données, perspectives* , 1992, 254 pages.
- Les lycées et leurs études au seuil du XXe siècle.* - Rapport du groupe de travail national sur les seconds cycles, présidé par Antoine Prost, décembre 1983, 285 pages. CNDP, 1983.
- Rapport mondial sur l'éducation , UNESCO, 1993.

Annuaire et revues

- Annuaire statistique de la France, 1991-1992
- Annuaire statistique de L'INSEE 1990-1991.
- Annuaire de l'Institut National de Recherche et Documentation Pédagogique, Paris, 1976, 147 pages.- *Répère et référence statistique sur l'enseignement et la formation* , 1990.
- Division des statistiques relatives à l'éducation, Office des statistiques- *Tendances et projections des effectifs scolaires par degré d'enseignement et par âge, 1960-2025*, 1989.
- Institut National de Recherche Pédagogique- *l'histoire de l'enseignement XIXè - xxè siècle* ,serie n°36, publication de la Sorbonne 1986, 225 pages.
- Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports. Direction de l'évaluation et de la prospective- *Repère et référence statistiques sur les enseignements et la formation* , édition 1990, 253 pages.
- Ministère de l'éducation nationale et de la culture. Direction de l'évaluation et de la prospective- *Repère et référence statistiques sur les enseignements et la formation*, édition 1992, 256 pages.
- *Répère et référence statistique sur les enseignements*-INRP, 1993.

- Revue pédagogique- *organisation de l'enseignement en France*, p 28.
- POP'INFO, McKee, Mundende, 1982

Articles de journaux

- Le Monde de l'éducation, n°18, avril 1991, 114 pages.
- COLSON Marie Laure- *L'éducation , nouvelle frontière du Mali*, Libération du 6 Mars 1994.
- Jean-Michel DUMAY-*Expérimentation sur le collège*, Le Monde, 7 Juillet 1994.
- Paul QUINIO- *Manifestation pour les profs étrangers*, Libération, 23 Juin 1995.
- Marc PIVOIS- *La colère des Maîtres auxiliaires*, Libération, 7 Septembre 1995.
- Béatrice GURREY- *La colère des maîtres auxiliaires et des titulaires académiques*, Le Monde, 10 Septembre 1995.
- Alain AUFRAY- *Val- Fourré : les enseignants volontaires virés du collège*, Libération, 15 Septembre 1995.
- Paul QUINIO- *Eclaircie pour les maîtres auxiliaires*, Libération, 19 Septembre 1995.
- Jean-Yves NAU- *M. Bayrou envisage l'intégration de maîtres auxiliaires " expérimentés*, Le Monde, 19 Septembre 1995.
- R. RS- *Aux concours, plus de dix candidats pour un poste*, Le Monde, 20 Septembre 1995.
- Paul QUINIO- *Le blues de ces profs trop auxiliaires*, Libération, 27 Septembre 1995.

TABLEAU

N°	Nationalité	Age	Sexe	Niveau d'études suivies	Matières enseignées	Heures d'enseignement	Ancienneté	Salaire mensuel	Situation familiale
38	Guinéenne	26	M	Bac + 5	mathématiques	20 h	5	7000 F	célibataire
40	Camerounaise	26	F	Bac + 7	anglais	18 h	2	6200 F	mariée
4	Burkinabé	29	M	Bac + 8	philosophie	15 h	5	6300 F	marié, 1 enfant
5	Burkinabé	29	F	Bac + 5	sciences .et techniques méthodes administ.r	18 h	3	6500 F	mariée, 2 enfants
43	Sénégalaise	29	M	Bac + 8 philosophie	psycho- pédagogie	12 h	1	7500 F	célibataire
2	Béninoise	30	M	Bac + 7	mathématiques et comptabilité	18 h	3	6200 F	célibataire 1 enfant
9	Centrafricaine	30	M	Bac + 3	mathématiques et sciences physiques	23 h	5		marié 4 enfants
10	Burkinabé	30	M	Bac + 8 thèse sociologie	philosophie	9 h	1	4000 F	marié, 1 enfant
16	Centrafricaine	30	M	Bac + 5 maths	mathématiques	18 h	2	6800 F	célibataire 1 enfant
39	Burkinabé	30	M	Bac + 8 thèse scien.phys.	sciences physiques	12 h	5	4000 F	célibataire
7	Congolaise	32	M	Bac + 5 2 DESS	français hist.oire-géographie	19	4	6000 F	marié
8	Congolaise	32	M	Bac + 8 thèse Déf.et Strat	sciences et techniques méthodes adminis.	9 h	3	3100 F	divorcé 2 enfants
15	Centrafricain	32	M	Bac + 8 thèse électron.	électronique	17 h	3	6200 F	célibataire (décédé)
18	Congolaise	32	M	Bac + 5	mathématiques et sciences physiques	16 h	6	6000 F	célibataire
41	Burkinabé	32	M	Bac + 5	physique	21 h 30	5	9500 F	célibataire
42	Congolaise	32	M	Bac + 8 anglais.	anglais	18 h	2	6700 F	célibataire
12	Franco-Burkinabé	33	M	Bac + 8 thèse linguist.ique	français hist-oire-géographie	18 h	3	8000 F	marié 2 enfants
14	Congolaise	33	M	Bac + 6	fançais hstoire-géographie	17 h	4	7000 F	marié 1 enfant
28	Zaïroise	33	M	Bac+ 9 th. ?	français hst-oiregéographie	22	5	7400 F	célibataire 1 enfant
25	Congolaise	34	M	Bac + 8 thèse anglais	anglais	12 h	4	5700 F	marié 1 enfant
13	Burkinabé	35	M		mécanique auto et génie mécanique	18 h	4	6800 F	marié enfants
23	Congolaise	35	M		électronique	18 h	3	6700 F	célibataire
24	Togolaise	36	M	Bac + 8 th. maths	mathématiques	18 h	4	6500 F	célibataire
30	Camerounaise	36	M	bac + 6	mathématiques	20 h	10	7000 F	célibataire
27	Congolaise	37	M	bac + 8	électronique	16 h	9	6700 F	marié
20	Sénégalais	40	M		lettres modernes			6000 F	célibataire
33	Burkinabé	40	M	Bac + 3			10	8000 F	marié 3 enfants
1	Franco-Burkinabé	42	M	Bac + 8 th. maths	mathématiques	(18 h) prép. agreg.	10	12000 F	marié 2 enfants
45	Béninoise	43	F	Bac + 4	sciences.économiques	18 h	4	7000 F	mariée 4 enfants
11	Béninoise	44	M	Bac + 7 + CAPES	économie et gestion	6 h	4	8000 F	marié 3 enfants
22	Guinéenne	50	M	Bac + 3	fançaig histoire-géographie	18 h	22	8000 F	marié 2 enfants
29	Togolaise	50	M	Bac + 3	sciences économiques	18 h	18	9000 F	mariée 4 enfants

Enseignants africains

N°	Origine	Age	Sexe	Niveau d'études suivies	Matières enseignées	Heures d'enseignement	Ancienneté	Salaire mensuel	Situation familiale
21	Antillaise	24	F	Bac + 3	techn. de la collectivité	25h	2	6994F	célibataire
32	Martiniquaise	24	F	Bac + 2	éco. sociale et familiale	22h	8	7000 F	célibataire
26	Métropolitaine	25	F	Bac + 4	français	18h	2	6500 F	célibataire
33	Guadeloupéenne	25	M	Bac + 2	électronique	26h	1	8000 F	célibataire
34	Guadeloupéenne	25	M	Bac + 2	électronique	26h	1	8000 F	célibataire
36	Guadeloupéenne	26	F	Bac + 3	éco. sociale et familiale	27h	2	6000 F	célibataire
3	Mtropolitaine	27	F	Bac + 4	français	18 h	6	7600 F	célibataire
35	Guadeloupéenne	29	F	Bac + 4 CAPES	anglais français	18h	4	9600 F	célibataire
17	Martiniquaise	32	F	Bac + 4 CAPES	anglais	18h	1	9000 F	célibataire
19	Métropolitaine	36	M	Bac + 4 CAPES	sciences naturelles	18 h	11	7300 F	concubinage 3 enfants
44	Métropolitaine	43	M		français	18 h	16	8000 F	mariée 2 enfants
31	Métropolitaine	50	F		histoire-géographie	18 h	30		célibataire 2 enfants
37	Métropolitaine	50	F	Bac + '4 Agrégation	allemand	15 h	22	15000 F	mariée 5 enfants
6	Métropolitaine	65	M		éducation musicale	20h	20	11000 F	célibataire

Enseignants français métropolitains ou antillais

ANNEXE

Les entretiens ont été menés de façon libre ou parfois semi-directive lorsque les personnes qui étaient interrogées souhaitaient répondre à des questions plus précises.

Un des premiers aspects de ces entretiens a été la découverte de l'identité des personnes interrogées, de leur nationalité, de leur situation de famille, et enfin de leur état d'enseignant, où ils sont venus soit par vocation, soit par nécessité financière le plus souvent, soit pour d'autres raisons.

Enseignent-ils une matière ou plusieurs, pendant combien d'heures hebdomadaires, dans quelles classes.

Cela nous a amenée à parler tout naturellement de leur pédagogie, en essayant de dégager en plus le type de relations qui les lient à leurs élèves - leur système de notation, les sanctions qu'ils utilisent, les satisfactions obtenues dans leur enseignement -, l'ambiance scolaire dans leur établissement, en évoquant au passage leurs relations tant avec le personnel enseignant qu'avec les parents d'élèves ainsi qu'avec leur administration.

De là nous sommes passés à l'analyse des problèmes matériels, de l'organisation des cours, donc à leur point de vue sur l'enseignement français, avec ses faiblesses et ses forces. Cela nous a conduit à développer leurs conditions salariales et là nous avons pu constater une belle unanimité concernant la faiblesse des salaires .

A cela s'est ajouté l'évocation des "risques" du métier, le constat du "laisser aller" des parents d'élèves et parfois de l'administration, la surcharge à la fois des effectifs et du travail qui ne se limite pas à l'enseignement mais plus souvent à un encadrement "social" des élèves en difficulté.

Cela nous a amenés à évoquer ce qui représente un des avantages de la situation d'enseignant : les vacances scolaires, selon eux bien méritées.

Ce tableau de l'enseignement tel qu'ils le vivent au quotidien, avec les réflexions que cela leurs suggère pour d'éventuelles réformes et des vœux concernant l'évolution de leur propre carrière, nous a conduit à leur demander qu'elle était leur perception de l'enseignement en Afrique, tant au plan des programmes (copie quasi conforme de l'enseignement français), que des problèmes d'encadrement, de formation, des problèmes matériels, sans oublier l'aspect humain à savoir les relations professeur-élèves, parents d'élèves, enseignants et administration.

Cela nous a amenée à leur demander s'ils souhaiteraient rester en France pour enseigner et pour quelles raisons ou s'ils préféreraient retourner enseigner en Afrique et dans quelles conditions.

Cet avenir, qu'ils voient souvent mal compte tenu de leur "mobilité" et de la précarité de leur emploi de maîtres auxiliaires.

Ils l'envisagent plutôt à brève échéance et avec en arrière plan leur situation personnelle, d'une part d'Africain en France, et aussi d'époux, de parents, d'étudiants en fin d'études supérieures,

Leur interrogation est donc de savoir s'ils veulent aller vers un "ailleurs" ou au contraire conserver leurs acquis de ce milieu français ou d'essayer dans la mesure du possible d'en faire profiter leur pays d'origine ou tout le moins un pays d'Afrique.

Mais tous aiment en général passionnément ce métier et seraient prêts à conseiller à leur enfants de s'y engager, en émettant toutefois quelques réserves financières.

RÉSUMÉS D' ENTRETIENS
AVEC DES ENSEIGNANTS AFRICAINS

ENTRETIEN N°1

Agé de 42 ans, cet enseignant est de nationalité burkinabé. Il enseigne depuis dix ans en France.

Ex- surveillant d'internant, il effectuait des remplacements dans le lycée Saint Martin de Pontoise. Puis il obtient un poste d'enseignant au lycée Matignon. Il a été professeur dans son pays. Marié à une française et père de deux filles, il a la nationalité française. Sa femme, ancienne inspectrice des PTT est aujourd'hui professeur de mathématique.

Titulaire d'un doctorat en mathématiques, il enseigne cette matière dans les classes de seconde, première A et terminale B. Certains de ses élèves aiment les mathématiques surtout les élèves de seconde, qui en ont besoin pour leur orientation ainsi que ceux qui veulent passer les concours d'entrée des grandes écoles .

Titulaire du CAPES, il prépare son agrégation et assure 18 heures de cours par semaine. Il perçoit un salaire de 12 000 francs brut par mois. Il estime que ce salaire ne correspond pas aux efforts qu'il fournit dans l'enseignement. Cependant c'est un métier qu'il aime passionnément et souhaite l'exercer à vie.`

L'enseignement selon lui n'est pas un métier plus difficile qu'un autre. Il demande plus "d'investigation" et de qualités. C'est pourquoi il doit être considéré "comme une vocation et non un gagne pain".

Selon lui, un enseignant doit être attentif aux problèmes que connaissent ses élèves et les encourager. C'est grâce à ce rapport professeur - élève qu'il parle de "satisfaction morale" qu'on trouve dans l'enseignement : " mais on sait que dans l'enseignement, comme dans la vie il n'y a pas que l'argent qui compte."

Cette satisfaction s'accroît quand les résultats des élèves sont concluants et s'accompagnent de succès aux examens, ainsi que la compréhension d'un cours ou la motivation des élèves qui semblaient au départ reticents.

Il souligne ainsi que le métier n'est pas aussi ingrat qu'on peut le penser. En dehors des joies qu'il procure, le métier d'enseignant permet aux professeurs de développer de bons rapports avec les élèves qui sont reconnaissants plus tard.

Pour lui, un bon élève est celui qui en plus des capacités intellectuelles, fait des efforts continus même s'il ne parvient pas à obtenir de bons résultats.

Concernant la notation, il affirme que la majorité de sa classe de seconde a la moyenne. Il en est de même pour les terminales. Cependant, la moyenne des élèves de terminale est en baisse quand on leur fait faire les épreuves du bac et qu'on les soumet aux conditions de l'examen. Pour lui, aucune baisse de niveau n'est constatée sur le plan national. Il pense qu'il est préférable qu'on oriente les élèves selon leurs filières préférées. De ce fait, il faudrait adapter la pédagogie en fonction des besoins de la population française.

Il ne prône ni l'élitisme ni le passage systématique des élèves dans les classes supérieures. Les mathématiques ne doivent pas être une entrave à la réussite des élèves.

Au niveau de ses rapports avec l'administration et des parents d'élèves, il souligne n'avoir aucun problème avec eux et au contraire entretient des rapports fructueux.

Enseigner consiste à transmettre des connaissances dans une certaine humilité : " on se rend compte que parfois on se sent posséder de connaissances extraordinaires alors qu'en réalité on n'a pas tout ce qu'il faut ". Il s'agit pour l'enseignant de transmettre fidèlement ses connaissances avec une certaine modestie. Cependant l'enseignant doit communiquer certaines valeurs à ses élèves : " on nous voit au tableau en train d'écrire, mais on a des valeurs humaines à transmettre". L'enseignant doit transmettre la joie de vivre à ses élèves et développer un certain esprit d'entraide. C'est ce qu'il fait avec ses élèves avec qui il ne cesse de parler de l'Afrique. Cela lui a permis d'établir un jumelage entre son pays et la France qui s'est soldé par la construction d'une école, d'une pharmacie villageoise et d'un dispensaire.

Il serait content que ses filles soient professeurs, mais des professeurs d'un rang supérieur.

Au niveau des affectations il souhaiterait qu'on tienne compte de la situation familiale des enseignants avant de les envoyer ailleurs. Néanmoins les maîtres auxiliaires sont tenus de respecter leur affectation sous peine de licenciement.

Il souligne que l'échec d'un élève dépend de plusieurs critères : les problèmes familiaux, psychologiques ou personnels ainsi que la difficulté d'adaptation de l'élève face au système scolaire. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle il donne des sanctions à ses élèves. Il essaie de discuter avec eux afin de comprendre les raisons primordiales qui les conduisent à être insolents . Si les résultats ne sont pas concluants, l'élève reçoit une punition, un devoir supplémentaire à faire à la maison. Cette méthode n'a jamais mécontenté aucun des parents de ses élèves..

Au niveau des faiblesses du système d'enseignement français, il ne voit aucune critique sérieuse à faire. Néanmoins, il souligne l'inadaptation de l'enseignement par rapport à la situation économique. C'est selon lui ce qui est à la base de l'accentuation du chômage. De plus, il y a un décalage entre les formations et le monde des entreprises. De ce fait, il souhaiterait plus de contact entre le monde scolaire et les entreprises.

Selon lui, le Ministère de l'Education Nationale devrait améliorer les conditions des enseignants. Il lui faut diminuer les effectifs scolaires, réorganiser les programmes en procédant à un allègement de ceux-ci. Il souhaiterait aussi la formation de filières adaptées à chaque élève et la diminution de l'importance des mathématiques pendant les examens et les concours .

Ce professeur ne signale aucun problème d'intégration à son niveau. Il se sent d'ailleurs bien dans cette société française comme il serait chez lui : " quand je suis au Burkina Faso, je me sens burkinabe, c'est la même chose ici".

Il souligne qu'il y a une différence fondamentale de comportement entre les élèves de son pays à ceux de la France. Les élèves de son pays sont plus motivés et disciplinés. Ce comportement social est dû au fait que l'école représente la seule voie de réussite. En plus, y aller constitue une chance énorme : "aller à l'école au Burkina Faso est une chance à ne pas perdre".

En France, par contre, on ne trouve pas le même phénomène, : les élèves y vont par obligation et donc leur motivation est moindre.

Pour lui, les élèves français s'intéressent aux capacités du professeur et ne tiennent pas compte de sa couleur: "ce qui les intéresse est que le prof de math explique bien les maths".

Habitué à vivre avec des Français, il n'a eu aucun complexe. Cependant il souligne : "effectivement la première fois ça fait une drôle d'impression de se

retrouver devant une trentaine d'élèves tous blancs. Mais cette impression s'efface rapidement". L'autre aspect c'est l'accent africain qui peut être une barrière de compréhension .

Un prof peut démissionner à cause des problèmes d'indiscipline, et aussi à cause d'une incapacité pédagogique. Il y a aussi l'incompréhension de la direction et l'isolement par rapport aux collègues. C'est pourquoi il pense que l'enseignement ne doit pas être essentiellement un "gagne pain", mais un lieu où l'on s'enrichit par l'apport aux autres:" donc si on va à l'école avec pour seul but de gagner son pain, il n'y a aucune raison d'avoir des rapports particuliers avec les autres enseignants".

Son apport à l'enseignement français c'est sa contribution à une "démystification " de l'africain. L'enseignement des matières scientifiques était l'apanage des français et lorsque un africain enseigne il crée des surprises. Aujourd'hui ce phénomène est courant.

Il signale que son entourage professionnel est satisfait de son travail.

Un des avantages du métier d'enseignant est la liberté qu'ont les professeurs à diriger leur classe, à l'organiser comme ils l'entendent.

Selon cet enseignant, il faudrait revoir le système d'enseignement africain. Il faudrait que les enseignants aient plus de dynamisme dans le travail et soient plus sérieux car ils finissent trop vite les programmes. La formation des enseignants dans les écoles spécifiques serait une bonne initiative. Il faudrait les envoyer en France pour des stages et aussi instituer des concours tels le CAPES et l'agrégation. Il souhaiterait l'existence d'une coopération franco-burkinabe pour que s'effectue l'échange réciproque de professeurs.

Son retour au pays poserait des problèmes d'adaptation, car sa femme et ses deux enfants sont Français, ainsi que de scolarisation de leurs enfants en Afrique.

Les vacances constituent pour lui des moments paisibles pour visiter son propre pays avec sa famille.

ENTRETIEN N°4

De nationalité burkinabe, cet homme est entré dans l'enseignement pour des raisons pécuniaires. Il avait besoin de moyens financiers pour poursuivre ses études. Il est enseignant de philosophie au lycée Voltaire. Il a deux classes de

terminale et dispense 15 heures de cours par semaine. Il perçoit 6300 francs, salaire jugé insuffisant à cause du travail supplémentaire qu'il effectue à domicile, corrections et préparations des cours.

Il est apprécié sur le plan pédagogique par son entourage et son administration. Il respecte la déontologie de l'enseignement en France. Il assure des cours magistraux et renvoie ses élèves à la documentation.

Pour lui , un bon élève est celui qui a une note "constante". C'est un élève régulier. Le bon élève doit participer à la discussion. Une bonne classe est également participative et pose beaucoup de questions.

Au début de ses fonctions, il a eu des problèmes avec les parents d'élèves qui doutaient de ses aptitudes à enseigner la philosophie. Au de-là de ces problèmes de considérations, il y avait son accent africain qui posait des problèmes d'incompréhension à son cours. Certains de ses élèves se moquaient de cet accent particulier.

Au niveau de la notation il est très stricte ; il n'a jamais donné 0/20 ni 20/20 à un élève. Il trouve sa satisfaction et sa joie dans l'enseignement quand il constate que ses élèves obtiennent des bons résultats.

Cependant, il ne conseillerait pas à un de ses proches d'embrasser le métier de professeur car ça serait "l'amener à la boucherie". En effet les enseignants ont d'énormes difficultés du fait du manque de respect qu'ils connaissent au niveau de leurs élèves, du manque de considération que ceux-ci leur témoignent. En réalité les élèves sont intolérants et chahuteurs.

Ainsi il n'hésite pas à renvoyer de sa classe certains élèves indisciplinés.

Pour lui, l'échec d'un élève implique la responsabilité du corps enseignant , il n'est pas individuel. Le corps enseignant est solidaire et a des intérêts communs. Cette solidarité est essentiellement corporatiste et ne se répercute pas dans la vie quotidienne.

Dans sa classe il y a 11 élèves immigrés sur un total de 41 élèves. Ils ont le même niveau que les élèves français.

A son avis, l'enseignement français ne connaît pas de baisse de niveau car son taux de réussite avoisine les 80% au baccalauréat. De ce fait, dire qu'il y a baisse de niveau signifie qu'il y a une distribution de diplômes au rabais.

Il serait tenté d'aider les enfants d'immigrés qui présentent des difficultés à l'école.. Mais son envoi "implicite" dans une école à majorité d'immigrés, provoquerait pour lui un choc énorme , car c'est lui demander de participer à une "ghettotisation culturelle", une fois la "ghettotisation sociale" consommée.

Il choisirait d'enseigner en France plutôt qu'en Afrique à cause des difficultés matérielles dans son pays. Il souligne l'absence de bibliothèques au Burkina, qui crée de solides difficultés à pouvoir se documenter.

Cependant, il compte cesser d'enseigner à cause des difficultés que les professeurs africains rencontrent. Ils sont souvent identifiés par leur couleur et non par la qualité de leur enseignement. De plus la société française leur demande plus d'effort qu'aux nationaux.

Pour cet enseignant il faudrait enseigner aux jeunes français le respect des personnes âgées et aussi de la personne humaine. Néanmoins, il constate aujourd'hui un retour en force des valeurs à travers ceux qui ont voyagé et ceux qui ont acquis de l'expérience.

Pour lui, le manque d'enseignant provient de la société de consommation, cette société conseille aux gens d'avoir beaucoup d'argent. C'est un problème économique qui oblige les gens à aller dans les secteurs où la rémunération est importante.

Pour palier tous ces problèmes, il faudrait une reconsidération des salaires des enseignants en fonction du travail fourni.

Il a bénéficié de deux semaines de formation qui lui ont permis d'apprendre les techniques de communication avec les élèves et d'avoir aussi un aperçu des programmes scolaires.

Un bon enseignant devrait être disponible, maîtriser sa matière. Il lui faut être à l'écoute de ses élèves et surtout avoir une facilité de communication.

Il a de bonnes relations avec les parents d'élèves et avec certains il entretient des relations plus amicales.

Ses relations avec certains de ses élèves sont fructueuses et cela n'enfreint pas l'aspect hiérarchique.

L'ascension des professeurs dans le corps enseignant se fait sur concours.

Malgré cette possibilité, il préférerait être maire au Burkina Faso avec 500 francs par mois que d'être enseignant au lycée Fenelon avec 50 000 francs .

Il envisage de retourner en Afrique. Sa vocation politique l'oblige à quitter l'enseignement pour son pays ou au profit d'un autre pays africain. . Toutefois, s'il devait rester enseignant, il choisirait d'enseigner en France au nom des liens historiques unissant la France au Burkina plutôt que dans un autre pays d'Europe. Cependant il est contre le principe de l'intégration qu'il considère comme une "dilution" . Selon lui, l'immigré a besoin d'une insertion sociale et économique et non d'une intégration.

Son apport au sein de l'enseignement est inexistant car il se considère comme "un bouche trous."

Ses propositions de reformes seraient la revision de la notation, de la durée des vacances, et des modes de recrutement des MA, ce qui entrainerait une révision de leur rémunération. Il se penche aussi sur la mixité dans les écoles et refuse la "ghéttotisation culturelle".

ENTRETIEN N°5

Ayant un niveau bac+5, cette femme est âgée de 29 ans. Mariée et mère de deux fils, elle est venue dans l'enseignement par manque de travail .

Pour elle, l'enseignement se réduit à une communication avec les élèves, la transmission du savoir avec un espoir de recevoir quelque chose en retour.

Les matières qu'elle enseigne sont le droit économique et les méthodes administratives et commerciales. Elle a trois classes : une BTS comptabilité et deux premières G.

Elle assure 18 heures de cours par semaine dans son lycée professionnel. Elle a un salaire mensuel de 6500 francs.

Pour elle, l'enseignement demande trop de travail par rapport au salaire perçu. Il suffit note-t-elle, de comparer les salaires de l'enseignement public et du privé pour se convaincre de la différence salariale pour deux individus ayant le même diplôme.

Sur l'aspect pécuniaire, elle souligne que l'enseignement est un métier ingrat. Il est aussi ingrat à cause de l'incompréhension des élèves vis-à-vis des professeurs en ce qui concerne leur avenir.

Ce n'est pas un métier sécurisant du fait qu'eux les maîtres auxiliaires vivent une situation aléatoire : " en fait le maître auxiliaire est utilisé quand on a besoin de lui. Si l'année prochaine on n'a pas besoin de moi , on me le fera savoir. Je vais percevoir des indemnités de chômage pendant un certain temps et après ça sera fini, ni vu ni connu . Dans ces conditions , je ne veux pas me sentir en sécurité d'emploi".

Pour elle l'insécurité de l'emploi est une des raisons pouvant pousser un enseignant à démissionner. Il y a également le dégoût de l'enseignement, l'indiscipline des élèves qui sont des aspects non négligeables.

Pour ce qui est de la difficulté de ce métier, elle le considère comme les autres. Il est dur et cela dépend de plusieurs critères : la classe, la préparation des cours, l'amour qu'on a pour ses élèves, les conditions de travail et le comportement des élèves.

Elle souligne que ses rapports avec ses élèves, au début de son enseignement, n'étaient pas cordiaux. Ses premières années ont été une véritable "catastrophe". Elle était un tout petit peu plus âgée que ses élèves. Le manque d'expérience a contribué à lui rendre la tâche difficile. Actuellement le climat scolaire est redevenu normal.

Pour elle, il faut avoir de la motivation, de la patience, une bonne formation et surtout du courage. Ce sont ces conseils qu'elle donnerait à ses enfants et à toute personne voulant enseigner.

Elle signale la baisse de niveau en France qui selon elle tient à deux facteurs essentiels : " la démotivation du corps enseignant et la surcharge des classes".

Ses vœux, au niveau de l'enseignement, seraient la revalorisation des salaires ainsi que leur régularisation.

Au niveau des réformes, il faudrait donner plus de matériels pour travailler et aussi l'introduction dans les établissements d'assistantes sociales pour aider les élèves.

Pour elle la baisse de niveau présente divers aspects : l'absence de matériel, l'origine sociale des élèves et le manque de suivi scolaire par les parents.

L'échec scolaire d'un enfant faisant partie d'une catégorie socio-professionnelle inférieure n'est pas surprenant car l'enfant a des problèmes familiaux. D'où l'impossibilité de travailler à la maison. En tant que femme africaine, elle apporte un aspect culturel à ses élèves : la propagation de la culture africaine à travers son langage et son comportement.

Pour elle, un bon élève est celui qui perçoit le message de son professeur. Il n'est pas hypocrite. Il est discipliné et peut être moyen sur le plan des notes.

Elle souligne que les africains ne sont pour rien dans la baisse de niveau des élèves en France. En plus leur nombre est insignifiant dans l'Éducation nationale.

Pour elle, 3/4 de ses élèves ont des bonnes notes.

Une bonne classe se démarque par son travail, sa cohésion au travail et sa discipline.

Elle souligne une nette différence de comportement entre élèves les élèves français et africains.

En Afrique, les enseignants connaissent un respect énorme de la part de leurs élèves. Cela n'est pas le cas ici où les élèves, une fois hors du circuit scolaire, ne manifestent aucun signe de respect à leur prof : " dans la cour, vous rencontrez des élèves qui vous bousculent, dans le bus des élèves qui ne vous disent pas bonjour. C'est ce genre de choses qui nous choquent au début".

Elle est en France pour poursuivre ses études ; ne connaît aucun problème d'intégration et compte demeurer cinq ans en France.

Ses vacances lui permettent de se reposer et d'effectuer des séjours dans son pays.

Pour elle, enseigner dans le supérieur paraît plus simple car on a en face de soi des élèves motivés, adultes et cultivés.

ENTRETIEN N°7

De nationalité congolaise, cet homme est dans l'enseignement depuis quatre ans. Cependant, il se destinait à une carrière politique dans son pays. Il a été suspendu pour des raisons politiques et personnelles.

Maître auxiliaire, il assure 19 heures de cours par semaine. Son salaire est de 6 000 francs. Il pense être exploité. D'ailleurs ce salaire ne répond pas aux efforts fournis. En effet, pour lui , ce métier se révèle dur car les élèves sont devenus difficiles .

Il souligne : "par rapport aux efforts fournis, par rapport à mon niveau d'études, je trouve que ce n'est pas suffisant, je suis exploité ."

Il signale qu'il est effectivement lésé avec son DESS. Ses diplômes sont professionnels et l'Education Nationale ne les prend pas en compte. De plus il ne note aucune possibilité de promotion dans l'enseignement. Cela concerne les maîtres auxiliaires africains qui ne peuvent pas passer un concours.

Il souligne la précarité de l'emploi et note les longues nuits d'attente d'une nomination de poste.

Ayant un DESS de diplomatie, il choisirait de rester dans l'enseignement s' il obtient des concours (CAPES), suite à "une chance de naturalisation."

Il décrit ses premiers moments dans l'enseignement qui furent pour lui un véritable calvaire. En effet, nommé prof de français et d'histoire, cet homme doutait de ses compétences pédagogiques.

D'ailleurs, certains élèves n'ont pas manqué de souligner leur réaction négatives les premiers jours de sa prise de fonction : " mais quoi l'Académie n'a trouvé que vous pour nous enseigner l'histoire ? "ou" il n'y a pas un type pour venir nous enseigner. Ecoutez, vous êtes étranger".

Pour lui, être étranger et donner des cours de français à des Français semble être difficile à accepter par les élèves et les parents d'élèves. Ainsi, il signale que la défaillance d'un prof a des conséquences multiples : sur ses origines:" on va remonter à vos origines. On dit c'est un noir, donc qui n'enseigne pas bien. Pourquoi le garder ? On vous chassera."

D'ailleurs, les élèves ne manquent pas de tester les capacités intellectuelles de leur enseignants pour en avoir une idée. A cet effet, le professeur doit en fait les rassurer , montrer ses compétences.

Au début de l'enseignement, le doute existait au niveau des parents d'élèves concernant la compétence du professeur. Or pour lui le Français est une matière scientifique ayant ses règles et ses méthodes. Il suffit de maîtriser cette technique de la langue. Au niveau des sanctions, le manque d'un nombre suffisant de surveillants conduit le prof à prendre ses responsabilités au niveau des élèves récalcitrants .

De ce fait, ce professeur n'hésite pas à les envoyer en permanence et leur faire recopier des paragraphes du règlement intérieur. Car selon lui, un travail de rédaction donné à ses élèves n'est que peine perdue. En effet, il souligne le comportement des élèves vis-à-vis de la rédaction : " tu donnes un devoir de rédaction , il va te le faire peut-être en quatre ou cinq phrases".

Pour lui, il n'y a aucune solution rigoureuse que les copies. Mais les parents d'élève s'en plaignent. Or pour ce professeur "à conduite bête, punition bête". Il décrit la réaction de certains parents d'élèves : "écoutez monsieur, vous exagérez,, moi je veux bien que punissiez mon fils, vous lui faites recopier un règlement intérieur en 250 fois, vous ne pensez pas que c'est un peu trop bête tout ça ? ".

Tous les problèmes ci-dessus indiqués peuvent inciter un enseignant à démissionner. Il y a l'aspect santé qui n'est pas négligeable : " les nerfs peuvent ne pas tenir".

Il souligne en effet que la France n'est pas un paradis. En Afrique les professeurs bénéficient du respect des élèves. La simple vue du professeur changeait l'atmosphère de la classe ou de la cours de récréation : " je me rappelle quand j'étais chez moi comment on respectait le prof. Quand on était à l'école primaire , le maître d'école on le voyait passer et quand on jouait, parfois on fuyait."

Il y avait aussi une certaine peur du professeur qui était un mélange de peur et de respect. Ce respect du prof n'existe pas en France. L'élève n'écoute pas son prof. Cela est dû au fait que certaines familles démissionnent dans leur rôle d'éducateur des enfants.

Les pouvoirs du professeur s'en trouvent ainsi limités. Les parents font leur loi : " je vous respecte vous, je ne vois pas comment mon fils est correct à la maison et là vous dites qu'il a chahuté, il dérange, vous lui avez collé une punition ; moi je n'admets pas cette punition. En plus, moi j'aurais voulu d'une punition intelligente". Cette attitude décourage les enseignants et rend leur tâche complexe. Immunisés, certains professeurs banalisent le problème.

Selon lui, les professeurs n'ont aucun moyen de pression pour discipliner leurs élèves. En Afrique souligne- t-il , l'obtention des billets de justification du retard est difficile pour l'élève. Alors qu'ici elle en est facilitée : " l'élève va en permanence, il dit : donnez-moi un billet d'entrée, on lui en donne un. Tout souriant, il vient te l'apporter. Donc c'est facile. Toi même le professeur tu te ridiculises, tu croyais exercer une pression sur l'élève parce que tu te disais que l'élève doit avoir un billet d'entrée, il faut qu'il fournisse des explications, ça ne sera pas facile. Non, il vient te sourire et te l'apporter . Alors ça décourage".

Pour cet enseignant, un bon élève doit avoir plusieurs qualités : la bonne performance à savoir avoir de bonnes notes, la participation aux cours. La note seule n'est pas un facteur déterminant, l'élève doit avoir un bon comportement. Il signale une nette régression des notes au premier trimestre à cause de la diversité sociale et régionale des élèves. Les notes catastrophiques ressenties au premier trimestre s'améliorent lors des devoirs suivants. Beaucoup ont la moyenne sinon 13/20. Il ne donne pas plus de 13/20 en rédaction.

Il signale que le système d'enseignement africain est une photocopie de l'enseignement français. Dans les deux univers, il y a une réelle baisse de niveau. Au niveau de la France, la baisse de niveau est due à un passage facilité des élèves et au laisser-aller des parents.

En Afrique ce sont les conditions matérielles qui font défaut.

Dans tous les cas, il y a des problèmes de salaire dans les deux univers géographiques. Mais le cas est crucial en France à cause du désintéressement de l'enseignement. Le cas de la France est assez spécifique à cause des libertés qu'on accorde aux jeunes. A nom de cette liberté, certains élèves rendent difficile la tâche des enseignants par leur indiscipline. C'est l'explication de l'absence de vocation des nationaux pour ce métier.

L'enseignant raconte : " c'est la pacotille qu'on renvoie du lycée qui viennent se regrouper là . Donc ils nous en font voir de toutes les couleurs."

Devant tous ces aspects évoqués, il souhaiterait enseigner dans le supérieur où les jeunes sont assez conscients de leur situation .

Il note que la voie royale pour faire carrière dans l'enseignement est l'Ecole Normale. Cependant, il n'oublie pas celle empruntée par l'Education Nationale dans l'emploi de ses enseignants. : le recrutement des enseignants auxiliaires. Car selon lui, c'est en forgeant qu'on devient forgeron Cela est dû au manque d'enseignants dans les filières scientifiques. Il y a aussi la concurrence du privée qui offre à ses employés des salaires énormes, alors que l'Education Nationale donne des salaires très faibles .

Il enseigne dans six classes dont quatre première année de BEP et deux classes de BEP. Ce sont des classes difficiles.

Il trouve que le système d'enseignement français est très long et ne procure aucun résultat concret à la sortie. L'élève reste inactif jusqu'au doctorat.

Il note que pour faire de l'enseignement il faut l'aimer, aimer communiquer. En effet, le prof doit avoir le moral très haut et attentif.

Il souhaiterait que ses enfants fassent de l'enseignement. Il n'est pas membre d'un syndicat.

ENTRETIEN N° 8

Enseignant depuis 1989, ce maître auxiliaire enseigne au lycée Jean Massé de Vitry- sur -Seine. Il enseigne les méthodes administratives et commerciales dont l'économie en secrétariat, en communication, en commerce et gestion des entreprises. Il est devenu enseignant dans le but d'acquérir une certaine expérience. Il y a aussi l'aspect financier qu' il ne faut pas négliger.

Ayant un DESS en Diplomatie internationale et un DEA en Histoire, il prépare une thèse en Politique de défense et stratégie. Il assure un temps partiel dont 9 heures de cours car il doit aussi se consacrer à la préparation de sa thèse. Il perçoit un salaire de 3100 francs. Pour lui , l'Education Nationale demande beaucoup d'efforts pour le salaire qu'il propose. Les africains qui sont dans l'enseignement ont un bac +4 ou souvent même un diplôme de troisième cycle. L'idéal de salaire pour un enseignant de son niveau serait 12000 francs environ. Le manque d'enseignants dans son domaine lui fait dire qu'il connaît une sécurité de l'emploi. Néanmoins, il note cette précarité de l'emploi connue par les maîtres auxiliaires. Ils sont des bouches trous. Leur contrat peut être suspendu à tout moment.

L'enseignement est un dur métier et cet enseignant le constate sur le plan de la communication, de la transmission des connaissances. C'est pourquoi un bon enseignant doit maîtriser sa matière, aimer les enfants et aussi sa matière. Il doit aussi contribuer à l'éducation des enfants. Dans son établissement, règne une ambiance professionnelle. Le corps enseignant est très soudé et défend l'intérêt de tous ses membres. Il prend l'exemple de ce professeur algérien, qui mal noté, est renvoyé de son établissement. Le corps enseignant a protesté et l'enseignant a repris son poste.

Ainsi, sur le plan de ses rapports avec le corps enseignant, il les trouve excellents. Ceux qu'il développe avec son administration sont aussi excellents. Cependant il souligne le manque de confort matériel que connaissent les maîtres auxiliaires : " l'Education Nationale est un secteur quelque part vieillot qui est resté archaïque, qui a du mal à se moderniser". Ses rapports avec les parents d'élèves sont excellents.

Pour lui, un bon élève est celui qui travaille bien en classe. Il obtient de bons résultats.

Un bon élève est celui qui respecte son professeur et évite de perturber sa classe. En matière de sanction, il en donne rarement. La moitié de ses élèves obtiennent de bonnes notes. Il explique toujours les fondements de sa notation et aussi de sa sanction aux parents d'élèves qui veulent avoir plus de détails. Ce comportement se constate également au niveau des cadres de son pays qui s'interrogent souvent sur les causes d'une sanction .

Il signale qu'avec la politisation de la jeunesse congolaise, les enseignants ont vu leur pouvoir confisqué.

Faisant une comparaison des élèves en Afrique et en France, il souligne qu'ici le prof doit présenter une tenue vestimentaire correcte pour avoir l'estime de ses élèves. En France les élèves testent les connaissances de leurs professeurs. Le comportement des élèves dans "les banlieues chaudes est inacceptable". Les professeurs y rencontrent des difficultés énormes. En Afrique, le professeur est un éducateur; les élèves sont assujettis. Ils ont un respect immense du professeur.

A ce propos il souligne : " moi je me souviens quand j'étais en Afrique , je voyais mon professeur venir, je changeais de direction parce que je ne voulais pas croiser dans son regard."

Il signale que si ce phénomène d'indiscipline a atteint une telle ampleur, c'est à cause de la très grande marge de liberté accordée aux élèves. Ce phénomène a empiré à cause d'un laisser-aller au niveau des familles concernant l'éducation des enfants.

Les faiblesses du système d'enseignement français remonte à des décennies. Les changements de programmes, note t-il, handicapent le système. Pour lui l'Éducation nationale n'est qu' une structure archaïque dont les avantages de ses fonctionnaires sont restés archaïques. Il lui faudrait réviser le traitement de ses

fonctionnaires. Il y a l'absence de communication entre professeurs et élèves qui constituent une des faiblesses du système d'enseignement.

Il note aussi l'échec des banlieues.

Il y a aussi la surcharge des effectifs scolaires qui constituent un des maux de l'enseignement français.

Pour lui l'école doit être un lieu d'apprentissage, de retrouvailles de la jeunesse : " l'école doit être agréable".

Il faudrait réviser les programmes, les assouplir et réduire les effectifs par classe, alléger le contenu de l'enseignement. Ces types de reformes, qui sont faisables, devraient être accompagnés d'affectations d'un grand nombre d'assistantes sociales dans les établissements afin qu'elles apportent leur aide aux élèves.

Agé de 39 ans, il se sent étranger dans la société française. Mais il s'y adapte. Selon lui, pour éviter que les étudiants africains restent en France, il faut créer des conditions de vie favorables dans leur pays.

C'est ce qui, selon lui, évitera la fuite des cerveaux d' Afrique. Il y a l'instauration de démocratie en Afrique qui sera un élément favorable pour freiner cette fuite d'intellectuels.

Pour lui un enseignant peut démissionner à cause des parents, de l'agression des élèves et du climat social dans lequel il vit.

Cet enseignant a deux enfants. Si ces derniers veulent s'investir dans l'enseignement, il leur donnera comme conseil d'aimer leur matière, d'être un bon éducateur. Il leur faudrait comprendre que l'enseignement est un secteur déserté à cause de ses salaires dérisoires.

Son apport à l'enseignement serait le véhicule de la culture et des valeurs africaines aux élèves qui d'ailleurs ne connaissent pas bien l'Afrique.

Il compte retourner dans son pays pour contrôler des missions de développement.

ENTRETIEN N°9

Marié et père de quatre enfants, il est originaire de la Centrafrique. Enseignant depuis quatre années, son choix s'est porté sur l'enseignement à cause

de la perte de sa bourse. Face à ce besoin économique pressant, il lui fallait travailler pour subvenir aux besoins de son épouse. Dès son adolescence il avait le goût d'enseigner. Il assistait ses camarades de classe en mathématiques. Fils de pasteur dirigeant 1600 personnes environ, son contact avec les élèves s'est déroulé avec facilité. C'est d'ailleurs avec son père qu'il a appris l'art de parler avec les foules. De ce fait cela a facilité sa tâche dans la transmission des connaissances en mathématique et en physique.

Il a la considération de son administration qui lui confie les classes réputées difficiles, classes où il arrive à rétablir l'ordre. Cependant il est à signaler que cela n'a pas été automatique dès le premier jour. En effet il a dû cultiver la confiance des habitants qui l'avaient accueilli.

Il a eu un heurt avec un élève qu'il a réprimandé et à qui il a donné une gifle. Cet élève s'était conduit d'une "façon injurieuse". Cette situation lui a valu une rencontre avec les parents de ce dernier qui, se sont excusés auprès de lui. L'administration aussi a reconnu les torts de cet élève et cela lui a valu une semaine de renvoi.

Ce professeur assure des cours dans cinq classes dans un lycée professionnel.

Les mathématiques et la physique étant des matières difficiles, les élèves manifestent un certains dégoût. Certains, néanmoins obtiennent de meilleurs résultats et suivent un cycle normal. Il signale que ses mauvaises notes tournent autour de 4/20. Le zéro ne fait plus peur aux élèves qui n'attachent aucune importance au travail scolaire. Ce phénomène est dû à l'absence de sanction dans le système éducatif français et aux libertés accordées aux élèves. C'est pourquoi ce professeur décrit son désespoir par ce terme : " trop de liberté, on devient esclave". Nostalgique du passé, cet enseignant pense que le système éducatif français est en baisse. Cette situation émane de la responsabilité des politiques éducatives et aussi de la société qui n'encadre pas suffisamment sa jeunesse. Les nombreuses reformes qui se sont succédées n'ont pas été totales. En réalité elles n'ont touché qu' une partie des niveaux d'enseignement.

La formule 80% des élèves d'une classe au baccalauréat, va occasionner d'énormes échecs et accroître la baisse de niveau en France. Les maîtres auxiliaires, comme lui, n'ont aucune appréciation à donner sur les reformes car ils ne sont pas consultés. Cependant, l'instauration d' une solide organisation syndicale de maîtres

auxiliaires, pourrait avoir une influence dans les décisions scolaires et faire tourner la machine dans l'autre sens. L'effet réforme pense cet enseignant, est aussi semblable à la situation géopolitique africaine où s'effectue un changement d'orientation à l'avènement de nouveau gouvernement.

Les professeurs, selon lui, subissent un test qui leur est imposé par leurs élèves dès le premier jour de la rentrée. En effet au début de la rentrée certains élèves viennent avec un esprit de contradiction. Cette tactique vise à connaître la réaction du professeur du fait qu'il est différent sur le plan culturel. Ces tests sont souvent mal interprétés par les enseignants africains qui considèrent cela comme un manque de respect.

Il souligne qu'enseigner constitue une tâche ardue car les élèves sont devenus difficiles. Cela engendre des problèmes de santé si le professeur n'est pas très dur en caractère. Une autre difficulté c'est l'envoi des enseignants africains dans les endroits difficiles. Finalement les maîtres auxiliaires font "les plus sales des boulots" souligne cet enseignant. Leur affectation ne tient pas compte de leur situation géographique.

Ce professeur établit une comparaison des élèves africains et français qu'il trouve différents du point de vue culturel et social. L'élève en Afrique, imprégné des valeurs de la société traditionnelle, respecte beaucoup ses supérieurs et notamment ses professeurs.

En France par contre, les élèves conscients des libertés qui leur sont accordées, ne respectent pas beaucoup leur professeur. Ils ont des comportements assez déplorables. Cette situation, note-t-il, est due à un laxisme familial. Les élèves sont influencés par la télévision.

Au plan des études, les parents ne les suivent pas correctement. Le manque d'éducation rigoureuse constitue un problème important pour les élèves qui effectuent un stage en entreprise. En effet, ils connaissent des problèmes d'adaptation.

Les vacances sont des moments de détente qui sont indispensables où les professeurs profitent pour sortir de leur longue fatigue.

Ce professeur perçoit un salaire de 6 000 francs environ pour 23 heures de cours par semaine.

Sa conception de bon élève se rapporte à la personnalité de l'élève. Un bon élève doit avoir un bon comportement, des bonnes attitudes et aussi une capacité intellectuelle. Ainsi tout élève moyen ayant un comportement exemplaire serait qualifié de bon élément. Par ailleurs il peut être brillant, et , être un mauvais élève si il a un comportement déplorable. Pour ce professeur ce genre de comportement significatif n'est pas gratuit et peut provenir d'une situation sociale difficile.

A propos de ses cours, il souligne qu'il a des problèmes de prononciation qui lui ont valu un reproche de la part de ses supérieurs et des parents d'élèves. Cependant, rétorquant à ses supérieurs, il a pris l'exemple des personnels du "corps américain" qui ont eu à exercer en Afrique en tant qu'enseignants. Ces derniers bien qu'ils aient des problèmes d'expression étaient respectés des élèves qui suivaient leurs cours avec un intérêt particulier.

Ce professeur stigmatise les comportement de certains parents d'élève qui refusent d'honorer les convocations à l'école sauf si leur enfant est menacé de renvoi.

Ce professeur exerce en France à cause des liens historiques unissant ce pays à son pays d'origine. Il ne fait que rendre aux français les services qu'ils ont apportés à l'Afrique. Il compte repartir en Afrique de façon digne et non être sous le joug de ses parents.

Ce professeur souligne l'instabilité du métier de maître auxiliaire. Ce dernier est soumis à des conditions de vie très précaire dans la mesure où il peut être révocable à tout moment. Ils connaissent des affectations fréquentes. Le refus d'un poste d'affectation entraîne un licenciement du maître auxiliaire.

Selon lui, les établissements français sont relativement bien équipés contrairement à ceux d'Afrique qui sont sous-équipés. De ce fait, il ne peut jamais y avoir de comparaison entre les pays africains et la France.

La plupart des enseignants africains n'ont pas eu la chance d'effectuer des stages de perfectionnement. Les pays soumis à des situation économiques difficiles, n'arrivent pas souvent à satisfaire leur enseignants sur le plan de la rémunération. Pour lui, l'enseignant en Afrique enseigne par patriotisme. Les classes sont de plus en plus chargées en Afrique : 50 élèves au moins par classe.

Les rapports de ce professeur avec ses élèves sont distants compte tenu du fait qu'il tient à sauvegarder son statut de professeur. Par contre il souligne la nécessité du professeur d'être impartial . Il faut éviter d'étouffer la personnalité de l'élève.

Pour lui , les raisons pouvant pousser un enseignant à démissionner sont multiples :

"l'envie d'embrasser une autre profession, avoir un ennui de santé, la routine, et aussi une affaire d'incompétence".

Un enseignant se sent satisfait de son travail quand ses élèves ont bien compris son message ou quand ils obtiennent de bons résultats.

Les promotions dans l'enseignement s'obtiennent par la voie des concours ou par le biais des inspections académiques. Les concours sont réservés aux personnes qui ont la nationalité française.

Les conditions d'embauche sont soumises par la voie du diplôme et l'aptitude à enseigner. Or pour cet enseignant les maîtres auxiliaires sont employés en dessous de leur diplôme. Certains possèdent des doctorats ; ils sont embauchés sur la base de bac +2 .

Il souhaite une réutilisation des maîtres auxiliaires en Afrique à la place des coopérants. L'intégration selon lui est l'acceptation de la langue et de la formation. En tant qu'enseignant il est mieux intégré car il contribue à la formation de la jeunesse française. Il a par ailleurs une aptitude à entretenir de bonnes relations avec les gens.

Pour lui, un bon enseignant sait organiser son cours, a une bonne santé, est serein avec ses élèves et son entourage.

Cet enseignant ne milite pas dans un syndicat car "le militantisme peut coûter cher à un maître auxiliaire".

ENTRETIEN N° 10

Agé de 30 ans, cet homme est devenu enseignant cette année. Marié à une italienne, il a un enfant. Il espère faire carrière dans l'enseignement bien qu'actuellement il enseigne à temps partiel. Professeur de philosophie, il compte faire carrière dans l'enseignement supérieur.

Venant de commencer l'enseignement, il trouve ses vacances très longues car il connaît une séparation avec ses élèves.

Pour lui, un enseignant est satisfait de son travail lors des examens, quand ses élèves ont fourni de meilleurs résultats pendant les contrôles. En effet, c'est décourageant de constater que le message qu'on a livré aux élèves n'a pas été digéré. Le professeur se culpabilise devant un tel échec bien qu'il n'est pas le seul à endosser cette irresponsabilité.

Son entourage est très satisfait du travail qu'il fait.

Parlant des problèmes qu'un africain peut avoir, il souligne la difficulté à avoir la carte de séjour et le diplôme pour enseigner. Cela rejoint un problème important qu'il a vu, le cas d'un étudiant russe qui a eu tous les diplômes nécessaires pour enseigner et dont la demande a été refusée.

L'accent des africains crée un problème délicat car enseignants et élèves n'arrivent pas à se comprendre. Parfois, les élèves imitent leur enseignant. Cela à la longue agace le professeur qui ne comprend pas la portée de cet acte.

La promotion des enseignants se fait sur concours (CAPES, agrégation), mais les africains ne peuvent pas les passer. On demande la nationalité française pour ces concours.

Pour ce professeur, un enseignant démissionne quand il a en face de lui des élèves impossibles qui l'empêchent de faire son cours. Les salaires de l'Education nationale étant insuffisants, cela peut entraîner la démission d'un enseignant parce qu'il a trouvé autre chose. L'attitude de certains parents d'élèves peut obliger un enseignant à démissionner.

Au niveau de l'Afrique, les élèves sont respectueux de leur professeur et sont dociles et assidus. Cette docilité est due au fait que l'école soit considérée comme la voie de la réussite sociale.

Cet enseignant souhaiterait qu'on se penche sur leur formation d'enseignants. Il faudrait aussi veiller à un rattrapage scolaire surtout au niveau du primaire pour éviter les retards dans le secondaire. Il faudrait aussi réorganiser le temps de travail scolaire.

Il sait que son travail est précaire dans l'enseignement. Cela ne constitue pas un drame pour lui car, ce travail constitue un "passe temps". Il ne compte pas faire sa carrière en France et pense l'effectuer à l'extérieur de ce pays.

Marié et père de trois enfants, cet enseignant est de nationalité béninoise, il est aussi français. Se définissant comme le "juif d'Afrique", il est venu dans l'enseignement par vocation. Titulaire du CAPES, et actuellement bénéficiaire d'une formation pédagogique, il n'assure que six heures de cours par semaine. Il a un salaire de 8 000 francs. Il trouve ce salaire insuffisant par rapport aux difficultés rencontrées dans l'enseignement. Il enseigne dans un lycée professionnel et dans une classe dont la matière est l'économie, la gestion, les sciences et techniques économiques.

Pour lui, l'enseignement se révèle être un métier dur, car il demande une certaine patience au professeur, une méthode rigoureuse, la révision des programmes. Il souligne que dans sa classe le professeur doit faire face à plusieurs types d'éducation du fait que les élèves proviennent de différentes origines ou milieux sociaux.

Pour lui, un bon élève serait celui qui sur le plan de la discipline est irréprochable, curieux sur le plan des connaissances, qui pose des questions et qui obtient de bonnes notes.

L'aspect du comportement est essentiel dans l'appréciation des élèves.

Le bon professeur est celui qui impressionne ses élèves par son image et son savoir. C'est du comportement du professeur que découle la stimulation des élèves et leur intéressement. Ses premiers moments dans l'enseignement ont suscité la curiosité des élèves à son encontre. Il affirme que son entourage est satisfait de son travail.

Enseignant depuis quatre ans, il conseillerait à ses enfants de pousser très loin leurs études et de s'investir dans l'enseignement.

A ses proches, il leur demanderait une patience, un sang froid et de l'intelligence à présenter les choses auxquelles ils s'intéressent.

Pour lui, il existe une différence entre les élèves africains et français lesquels disposent de plus de liberté. Le professeur vit une remise en cause permanente de ses connaissances, qu'il lui faut donc actualiser.

En Afrique, les élèves sont élevés dans la surveillance des parents, le travail du professeur est ainsi facilité. Il est bien écouté. Les élèves se sentent inférieurs.

Il n'hésite pas à donner des sanctions aux élèves : il y a l'avertissement et le renvoi du cours. A ce niveau, il n'a eu aucun problème avec les parents d'élèves, ni avec les élèves. Ce sont d'ailleurs des élèves de terminales et des élèves de BTS qui comprennent le bien fondé de ses sanctions.

Ce professeur souligne que les faiblesses du système d'enseignement français réside dans son absence de collaboration entre les écoles et les entreprises. Evoquant la baisse de niveau en France, l'objectif 80% d'élèves d'une classe au bac serait à l'origine d'une baisse. En effet souligne-t-il, les notes ne constituent pas un obstacle pour le passage en classe supérieure. Donc les redoublements sont devenus rares. L'inconvénient de cette mission est que les concours continuent d'être sélectifs. Les notes de sa classe varient entre 7/20 et 15/20.

Il affirme qu'il n'a eu aucun problème à ses débuts d'enseignement.

L'autonomie de ce métier, la liberté des professeurs lui ont facilité les tâches. Il aime ce métier et compte y rester. Cependant, il ouvrirait un cabinet d'expert comptable si les possibilités lui étaient accordées. Il compte rester en France jusqu'à sa retraite car c'est la seule alternative qui se présente à lui. Il espère faire carrière dans l'enseignement supérieur.

Les vacances scolaires pour lui sont enrichissantes car elles permettent le repos.

Etablissant la comparaison entre le niveau des élèves africains et français, il souligne que les premiers ont une formation à tête bien pleine tandis que les derniers ont une formation à tête bien faite.

Il apporte sa contribution à l'enseignement français en inculquant aux élèves l'esprit de solidarité et de fraternité. Ce sont des valeurs africaines qu'il apporte.

Il met 3/4 de son temps pour aller enseigner et prend le transport en commun. Il est satisfait quand ses élèves ont réussi à leurs examens et partent pour la faculté.

ENTRETIEN N°12

Agé de 33 ans, cet homme enseigne dans le Nord-Pas-de-Calais depuis trois ans. Il est de nationalité burkinabe et française. Il est marié et père de deux enfants. Son épouse, également burkinabe, est assistante sociale.

Il a toujours voulu être éducateur et désirait avoir des contacts avec les jeunes. En plus, il avait vu dans l'enseignement que les vacances lui permettraient de se consacrer à ses recherches. L'aspect pécuniaire l'a conduit à opter pour l'enseignement.

Pour lui, l'enseignement est l'un des métiers les plus durs car on a affaire à un public différencié. Et de ce fait, il faudrait l'adapter en fonction du public. Ce métier est aussi une remise en cause perpétuelle de soi même. Il nous souligne l'anecdote d'une de ses amis qui refuse catégoriquement que ses enfants deviennent enseignant : " j'ai une collègue, elle disait : ah! si ma fille veut devenir enseignante, je la tue!".

Selon lui, cette jeune personne parle en ces termes à cause des difficultés vécues dans l'enseignement. Cependant, lui, respecterait la vocation de ses enfants, leur liberté de choix. Il serait content de voir un de ses enfants devenir enseignant. Malgré les difficultés de ce métier, il offre des satisfactions morales et des joies. Selon lui, le fait de posséder une mutuelle fait partie des avantages des enseignants.

Cependant il souligne qu'un bachelier qui a fait quatre ans d'études à une rémunération de 6 000 francs dans l'enseignement. Par contre, un ingénieur en informatique avec un niveau bac plus deux ans de formation est payé plus qu'un enseignant de même niveau que lui. Il souligne encore le cas de cette personne qui avec un bac+3 a 10 000 francs dans une banque tandis que, dans l'enseignement, il n'aurait pas eu ce salaire même avec un doctorat .

Pour lui, le salaire de l'enseignant n'est pas motivant. Ses dix huit heures de cours lui permettent de percevoir 8 000 francs ou souvent 9 000 francs. Il est classé en catégorie 2, premier échelon. Son classement a tenu compte de son DEA et non de sa thèse ; cela constitue pour lui une injustice.

Le seul avantage du métier est pour lui la satisfaction morale. Il est très proche des jeunes.

L'enseignant doit être celui qui dispense un savoir mais aussi celui qui les éduque. Il entretient de bons rapports avec ses collègues et l'administration qui l'apprécie.

Selon lui, il n'y a ni de bons élèves ni de mauvais élèves.

Les difficultés d'un élève résident dans l'incompréhension de son entourage et surtout du rapport qui le lie à son professeur.

Pour résoudre ces difficultés pédagogiques, les professeurs doivent collaborer ensemble. Il faudrait qu'ils sachent les causes fondamentales des problèmes de leurs élèves afin de les aider à les résoudre.

Les responsabilités de l'échec d'un élève sont partagées entre les parents et les professeurs. En effet, certains parents refusent de croire aux remarques des professeurs au sujet de leurs enfants. En exemple, il cite le cas du parent d'élève qui refusa d'admettre que son enfant amenait des billes en classe.

Quant à certains professeurs, leur responsabilité se situe au niveau de leur manque d'amour des enfants. C'est ce qui conduit certains élèves à détester leur matière.

Le langage d'un professeur le premier jour de la rentrée peut influencer négativement un élève, sinon le décourager durant sa scolarité et cela peut être source d'échec.

Les problèmes familiaux sont également la cause des échecs scolaires. Il faudrait, en fait, créer une bonne ambiance dans la classe afin que tous se sentent concernés par la matière enseignée.

Selon cet enseignant, il n'y a pas de baisse de niveau en France. Il faudrait par conséquent suivre les élèves jusqu'à la fin de leur scolarité pour déterminer leur niveau. Le niveau selon lui est cyclique.

Les élèves africains et les élèves français ont le même niveau car ils ont été formés sous "la méthode clade". C'est pourquoi ils ont du mal en orthographe et aussi pour la construction de certaines phrases.

En tant que professeur africain dans le système, il n'apporte rien de particulier à l'enseignement. Néanmoins, il prône une éducation ouverte vers la francophonie et souhaiterait aussi permettre à ses élèves d'avoir une connaissance des autres pays. Cela crée une ouverture d'esprit au niveau des jeunes. Il enseigne en leur inculquant l'esprit de partage et de communication.

Pour lui, les faiblesses du système d'enseignement français relèvent de plusieurs pesanteurs sociologiques dont les différents réformes en cours, la suppression de certains redoublements dans les filières, le rythme scolaire et le surcharge des programmes. En comparaison avec l'Allemagne où les élèves fournissent peu d'heures de travail scolaire, le volume horaire du système d'enseignement français "encombre" ses élèves.

Pour lui, une proposition de réforme serait envisageable au niveau des langues car "l'union européenne" sera instituée . Il faudrait aussi supprimer la suprématie des matières scientifiques et reconsidérer les autres filières littéraires.

Il n'est pas d'accord pour l'instauration d'un " bac maison", mais penche pour un bac méritoire. Il souhaite que l'Education Nationale crée un bon cadre de travail pour les élèves et les professeurs, veille à la bonne restauration des élèves à la cantine.

Concernant les vacances, elles sont les bienvenues car elles permettent aux enseignants de changer de cadre de vie et aussi de vaquer à leurs occupations familiales. Cela leur permet aussi d'établir un programme de rentrée plus rigide.

ENTRETIEN N°13

Agé de 35 ans, cet homme est enseignant dans un lycée professionnel à Garges-les Gonesses.

Passé au statut de lycée polyvalent, cet établissement a ouvert ses portes récemment.

Il est venu par hasard dans l'enseignement. Ancien responsable d'une société nationale d'électricité au Burkina Faso, il a demandé une disponibilité pour voir sa femme en France qui lui a été refusée. Il décida alors de rendre visite à sa femme et perdit son emploi.

Avec la naissance de leur premier fils, il fut obligé de travailler dans l'Education Nationale. Il enseigne depuis quatre ans dans des classes de terminales. Il assure dix huit heures de cours par semaine.

Classé dans la catégorie des maîtres auxiliaires niveau 3, deuxième échelon, il perçoit un salaire de 6 800 francs. Pour lui, il est sous employé, de plus la considération qu'on a pour son travail ne lui plaît pas.

Il souligne à ce propos : " un maître auxiliaire c'est le dernier des derniers, c'est un moins que rien".

Les maîtres auxiliaires vivent dans des conditions difficiles. Ils perçoivent des salaires tardifs. Il est à noter cependant que tous les maîtres auxiliaires connaissent la même situation quelle que soit leur nationalité.

En plus des problèmes soulignés, les maîtres auxiliaires sont soumis à une précarité de l'emploi. Cette situation les empêche d'établir un programme social très sûr. Selon lui, on peut se retrouver au chômage sans transition et surtout sans indemnité. C'est le cas de son épouse qui enseignante, est aujourd'hui au chômage. Et pourtant les maîtres auxiliaires ont les mêmes obligations que leurs collègues titulaire qui eux , sont rémunérés régulièrement et ont une stabilité de l'emploi.

Il souligne que l'enseignement est un métier dur.

A sa première année d'enseignement, il connaissait des difficultés matérielles car il n'avait pas de bourse. De plus il avait affaire à des classes de CAP automobile. Les élèves étaient turbulents, donc difficiles à contrôler. Ils n'avaient aucun respect des professeurs. Il a même reçu des menaces verbales et physiques de la part de ses élèves (élève sortant un couteau).

A sa première année, il était dans un lycée professionnel à Argenteuil. Puis il a été affecté dans un lycée.

Le premier moment de sa prise de fonction fut un instant de confiance personnelle car il a eu affaire à des adultes dans leur formation.

Pour lui, les élèves en LEP se comporteraient comme les agents qu'il a eu en formation. Ils étaient étonnés de le voir assurer des cours ; il a fallu les rassurer .

Il a faillit abandonner son poste à cause des mauvais comportements des élèves.

Au niveau des sections LEP, il n'est pas étonnant que les élèves soient difficiles car beaucoup connaissent des problèmes sociaux énormes. Ce sont des enfants de parents défavorisés. Ils viennent à l'école par contrainte.

En effet, ils sont obligés d'être à l'école jusqu'à seize ans. En plus, les sections LEP sont dévalorisées et on y envoie des élèves en difficulté. C'est également le cas de l'enseignement technique en Afrique selon cet enseignant.

Il entretient de bons rapports avec les élèves de terminale qui ont un contact permanent avec lui. Selon lui, il y a des différences de comportement entre élèves africains et français. A cause des conditions matérielles existantes, on pense qu'enseigner en France est moins dur qu'en Afrique. Selon lui, il y a aussi des conditions matérielles difficiles en France.

En Afrique les relations entre enseignants et élèves sont facilitées parce que ces derniers respectent beaucoup leur professeur. En France c'est tout à fait le contraire : "je dis à certains de mes collègues quand j'étais au lycée on n'osait pas passer devant la salle des professeurs. Aujourd'hui les élèves viennent vous importuner dans la salle. Un élève peut vous croiser dans le couloir, il ne vous cédera pas le passage, il vous bousculera pour passer . Ce sont ces comportements qu'on ne peut pas voir au Burkina Faso."

Il pense qu' enseigner c'est faire un métier ingrat. Cependant, il trouve de la satisfaction en enseignant grâce à la réussite de ses élèves en fin d'année. Il serait content si ses enfants faisaient de l'enseignement. Mais il leur ferait comprendre que l'enseignement n'est pas le lieu où l'on s'enrichit : " mes fils verront tout simplement que ce n'est pas le lieu , ayant grandi avec un père enseignant ... je vais leur dire que mon père était prof d'université , mais mon père n'était pas riche, loin d'être riche".

Il souligne la baisse de niveau en France qui s'effectue d'année en année à cause du fort taux des maîtres auxiliaires sans formation : "je dis qu'il faut assurer la formation pédagogique des maîtres auxiliaires. Quand vous travaillez dans un établissement qui fonctionne avec 80 % de maîtres auxiliaires , vous comprenez que ça soit difficile. Même les échanges entre équipes pédagogiques ; on peut consulter des collègues... mais c'est très difficile quand vous n'avez affaire qu'à des maîtres auxiliaires, donc théoriquement des gens sans formation pédagogique."

L'absence de matériels didactiques et les surcharges de classes selon cet enseignant, contribuent à baisser le niveau . Le projet des 80% des élèves au bac contribuerait davantage à l'abaissement de ce niveau.

Pour lui, la présence des enfants d'immigrés dans une classe ne fait pas baisser le niveau de celle-ci. Les enfants d'immigrés qui bénéficient de bonnes conditions de vie travaillent bien en classe. De ce fait c'est une question d'origine sociale : " si les parents eux mêmes sont immigrés, s'ils n'ont pas eu la chance d'aller à l'école ou de faire des grandes études , il est certain que cela va se ressentir chez l'élève, dans la classe ou dans l'établissement. "

Il souligne qu'enseigner en LEP représente une corvée car les élèves ont un comportement déplaisant : " moi j'ai vu dans ma section LEP des élèves avoir un comportement injurieux vis-à-vis de leur prof... L'élève a refusé de ranger du matériel à plusieurs reprises. Le professeur a refusé de le recevoir à son cours.

L'élève a refusé de façon catégorique de ranger le matériel et a préféré partir de l'établissement."

Pour lui, les raisons qui poussent un enseignant à démissionner sont multiples : la faiblesse de la rémunération, une opportunité de travail qui se présente qui lui permettra de mieux gagner sa vie.

Il souligne que l'enseignement est le lieu où on est sensible. On s'énerve facilement et certains professeurs ont du mal à retrouver leur calme : " j'ai vu une fois une collègue malienne qui s'est mise à pleurer même hors de sa classe. Elle pleurait parce que, pendant son cours, un élève français l'aurait insultée dans sa langue, en bambara, de façon grave. Or théoriquement ce Français ne peut pas comprendre le bambara. Forcément c'est un autre jeune malien qui a dû souffler ce mot là aux français. Elle s'est mise à pleurer, elle a craqué".

Pour une telle situation, le professeur doit conserver son calme. Il doit être ferme du début à la fin de l'année scolaire.

Bien qu'il ait interrompu son travail en Afrique de façon volontaire, il le regrette. Cadre de cette société d'électricité, il avait une voiture à sa disposition et une villa ; l'électricité et le téléphone étaient gratuits.

C'est "une solution qu'il n'adopterait plus, s' il avait à refaire sa vie. Il retournerait bien au Burkina Faso si le climat politique était plus serein. Cependant il n'est pas prêt à rentrer "en laissant le peu qu'il a acquis ici."

Fils d'un ancien recteur, il rentrerait au pays si les conditions de travail étaient réunies.

Pour lui un bon élève "digère" bien son cours et aménage son emploi du temps. On pardonne plus facilement à un bon élève qui a un comportement déplaisant qu' à un mauvais élève chahuteur .

Il ne trouve pas d'énormes faiblesses au système d'enseignement français. Mais le problème réside au niveau de la discipline et au niveau de la formation des maîtres auxiliaires. Il y a aussi l'absence de matériels didactiques dans certains établissements.

Il signale les perpétuelles reformes des programmes et les changements d'orientation qui constituent une des faiblesses du système d'enseignement français.

Sa proposition de réforme est basée essentiellement sur l'octroi d'une autonomie des établissements dans le domaine de la gestion. Pour lui, il faudrait confier les sections techniques aux entreprises privées lesquelles poursuivront la formation des jeunes. Cela leur permettra d'avoir du travail.

Il estime être intégré dans la société française car il n'a aucun problème avec les autochtones. L'intégration passe par une acceptation et non une assimilation.

En tant qu'Africain, il apporte sa culture à ses élèves.

Il conseillerait à ses proches d'enseigner malgré les difficultés du métier.

Il pense qu'enseigner à une classe chargée en Afrique (50 élèves minimum) est plus aisé qu'enseigner à une classe de 30 élèves en France.

Dans son pays la discipline qui règne dans les établissements facilite le travail du professeur. En plus le proviseur est un personnage respecté. Par ailleurs, les études constituent la seule voie de réussite pour ces élèves.

Il exerce des petits boulots pendant les vacances car son salaire est insuffisant. Les vacances lui permettent d'avancer dans la préparation de ses cours.

ENTRETIEN N°14

Déjà enseignant au Congo, cet homme est passionné par l'enseignement et y est resté deux ans. Arrivé en France, l'absence de moyens financiers l'a conduit à s'investir dans l'enseignement. Confronté à des délais de soutenance, il a été obligé de poursuivre le métier d'enseignant.

Il enseigne le français et l'histoire-géographie dans deux premières et deux secondes.

Appelé à remplacer un professeur dans un lycée, il fut gardé par le proviseur qui était satisfait de son travail. Maître auxiliaire, il assure 19 heures de cours et perçoit un salaire de 7000 francs. Pour lui, les maîtres auxiliaires sont sous-payés et leur salaire ne répond pas aux efforts fournis.

Agé de 32 ans, il est enseignant au lycée professionnel de Melun depuis deux ans.

Il prépare une thèse de Lettres modernes. Il fut passionné par l'enseignement à ses débuts. Les élèves ont douté de sa compétence car ils n'avaient jamais eu un africain comme enseignant. Pour lui, enseigner le français n'est pas différent de l'enseignement des autres matières. Il avait des problèmes d'accent : "souvent les élèves avaient de la peine à prendre des notes". Il y a aussi le mépris des autres collègues du corps enseignant. Leur condescendance peut aller jusqu'à la calomnie s'ils s'aperçoivent que le nouveau professeur est brillant. En plus de cette mauvaise ambiance, se manifeste le mépris des parents d'élèves.

Pour lui, l'enseignement est un métier noble qui procure des satisfactions. Cette satisfaction provient de la réussite des élèves, de leur reconnaissance. D'ailleurs, l'entourage de ce professeur est très satisfait de son travail. Il serait content que ses enfants fassent de l'enseignement. Cela prouverait que ces derniers ont rencontré des bons professeurs au cours de leur trajectoire scolaire. Il leur donnera des bons conseils pratiques qui les aideront dans l'exercice de leur fonction. Ils doivent savoir se mettre en cause et "savoir rendre leur matière intéressante".

Un bon professeur en effet est celui qui maîtrise sa matière, a un esprit ouvert, a des bonnes relations avec ses collègues et son administration. Selon lui, les avantages du métier d'enseignant sont multiples : l'acquisition d'une certaine méthode, la satisfaction morale et aussi le triomphe de la peur, les différentes relations qu'on tisse dans l'enseignement.

En tant que maître auxiliaire, il n'a aucune sécurité d'emploi. Il est révocable à tout instant. Il n'a donc aucune chance d'obtenir une promotion dans l'enseignement du fait de ce statut précaire. Il perçoit 6 200 francs comme salaire. Les maîtres auxiliaires selon lui, font ce travail par nécessité et non par amour. Beaucoup d'africains sont dans l'enseignement à causes des difficultés économiques qu'ils connaissent.

Ce salaire converti en francs CFA, vaut 310 000 francs ce qui représenterait une somme colossale dans certains pays d'Afrique. On sait qu'il est difficile pour un enseignant de gagner cette somme dans son pays, mais le niveau de vie est relativement moins cher qu'en France.

Pour inciter les enseignants à rentrer dans leur pays, il faut que les dirigeants politiques créent des conditions attrayantes en Afrique.

Il voudrait que la France paie correctement les maîtres auxiliaires et leur assure des conditions d'existence meilleures.

A cause des effectifs réduits, il préférerait enseigner en France plutôt qu'en Afrique. Cependant, il doit aider son pays à vaincre l'analphabétisme et c'est un devoir qu'il se fait.

Selon lui, les enfants d'immigrés sont aussi bons que les français qui ont les mêmes situations qu'eux. La réussite d'un élève dépend de l'ambiance familiale dans laquelle il se trouve et aussi de l'intérêt que ses parents affichent dans le suivi de ses études. Pour lui, certains parents ont démissionné. C'est ce qui est à l'origine des catastrophes scolaires.

En ce qui concerne sa matière, il souhaiterait une révision de l'enseignement de la langue axé sur la reconstruction de la grammaire et la révision de cette langue dans sa structure profonde.

Il pense être intégré dans la société française au développement de laquelle il participe . Il respecte la constitution française stipulant que seuls les Français ont le droit de vote. De ce fait, il n'a pas besoin qu'on le défende car il a voulu sa situation.

Selon lui, la décision de l' Education Nationale à propos des 80% des élèves au baccalauréat est une erreur, car cela va accroître le taux d'illétrisme en France.

D'ailleurs, il souligne que les élèves sont pressés de terminer leurs études plutôt que de les mener bien. La baisse de niveau est constatée par le fait que les élèves ont une facilité à passer dans la classe supérieure sans aucune barrière.

Il espère repartir en Afrique où le devoir l'attend, il compte enseigner à l'université. Mais il faudrait qu'il puisse convaincre son épouse de le suivre.

ENTRETIEN N°15

Titulaire d'un DEA en électronique, cet enseignant travaille dans un lycée technique à Lille.

Professeur d'électronique, il a deux classes : une première F3 et une terminale F3 .

Pour pouvoir poursuivre ses études, il enseigne à plein temps. Il travaille 17 heures par semaine. Fils d'un enseignant, il avait déjà une passion pour l'enseignement. Cependant, il ne s'est jamais préoccupé de son salaire parce qu'il enseigne pour avoir de quoi poursuivre ses études. Pour lui, l'enseignement n'est pas un métier plus dur que le travail de la terre. Il trouve une certaine satisfaction à ce travail. Ce plaisir provient du fait qu'il donne des connaissances aux jeunes.

Mais il n'ignore pas les difficultés du métier dues à ses salaires faibles et aussi au manque de considération de l'employeur qu'est l'état.

A ce propos, il cite une phrase de son père enseignant : "mon père disait qu'il y a un service que l'on rend quand on enseigne et que le bénéfice est large lorsque les enfants que vous formez deviennent parents. Je crois, quand il me dit tu peux tout faire sauf l'enseignement, que c'est compte tenu du revenu et compte tenu de la reconnaissance de l'état. C'est un métier, comme diraient beaucoup de gens, ingrat". Cette ingratitude du métier confirme le fait que les jeunes le considèrent comme le dernier recours.

Par ailleurs il signale que le manque de considération du métier d'enseignant ne dépend pas du salaire mais de la considération des gens : " le problème se pose de donner un statut , un standing à ces gens là . Je crois que le problème existe quand il y a beaucoup de gens qui exercent un métier, le métier semble être dévalorisé".

Faisant le parallèle entre l'enseignement et les autres métiers, il note une injustice salariale. Selon lui , une personne qui aurait son BTS aurait 6 500 francs alors qu'un enseignant licencié n'en aurait que 7 500 francs.

Pour lui, l'origine de la dégradation du métier d'enseignant est due au salaire et aussi aux conditions de travail auxquelles sont confrontés les enseignants: "Et craignant de se faire embêter par les élèves, les jeunes arrivant sur le marché du travail vont ailleurs. Cela est dû aussi au fait qu'ils ont besoin d'argent pour réaliser leurs projets".

Malgré les vacances qu'offre l'Education Nationale, l'enseignement se voit concurrencé par les emplois dans des entreprises ayant des salaires élevés.

Il relate ses premiers moments dans l'enseignement où ses élèves paraissaient méfiants. Ils n'avaient jamais eu auparavant un professeur d'électronique. Il souligne qu'avec le temps les élèves avaient de la considération et de la sympathie pour lui. Ils l'ont trouvé capable de répondre à leur attente. Ils n'hésitaient pas à

poser toutes sortes de questions auxquelles il répondait avec beaucoup de précisions. Compte tenu du fait que c'était ses premiers moments dans l'enseignement, il lui fallait beaucoup se pencher sur l'aspect pratique qu'il ne pouvait pas assurer en Afrique, faute de moyens matériels.

Ses élèves sont peu intéressés par la section BAC physique qui a un faible coefficient. Ils pensent alors se rattraper grâce aux sciences naturelles. Ceux de la sélection B3 s'y intéressent car la physique à elle seule a un fort coefficient (5) . Par ailleurs, tous les élèves sont satisfaits de sa transmission du savoir et voudraient qu'il y ait un partage équitable de temps entre les cours et les exercices (30 minutes).

A propos des réactions des parents d'élèves sur sa tenue de la classe de terminale, il signale un doute dès le départ. C'était à lui de faire ses preuves afin de rassurer son univers scolaire. D'ailleurs les élèves vérifient la compétence des professeurs. Il signale que dans sa classe de terminale, il n'a connu aucun problème de ce genre car les élèves avaient déjà un professeur noir.

Cependant il cite des remarques d'un frère d'un de ses élèves : "mon frère ne supporte pas d'être enseigné par un noir ".

De plus il souligne que les parents d'élèves pensent qu'il y a un risque pour leur enfant d'être enseigné par un noir.

Pourtant il a eu à donner des sanctions aux élèves fainéants qui devaient recopier 50 fois les leçons ou le devoir qu'ils n'avaient pas fait.

Il signale qu'un enseignant doit être ferme sans exagération. Il faut à cet effet repérer dès le premier jour les éléments perturbateurs. C'est ce qu'il a fait à ses débuts de l'enseignement, cela n'a pas été facile à cause des éléments perturbateurs qui disaient : "ah encore un noir ! ".

Pour lui, il faut réagir avec calme et sérénité face à ces réactions. C'est ce qu'il a fait en répondant à l'élève : " est-ce que ça vous dérange? ".

Un professeur doit savoir répondre à ses élèves sans porter atteinte à leur liberté. Au niveau de la notation, il faudrait noter le savoir faire et l'esprit de créativité.

Selon lui, il y a plusieurs façons de noter : on note le savoir faire, ou l'esprit de créativité, ou les calculs. Et c'est le cas de la physique. Sur une classe de 35 élèves, 17 ou 18 ont la moyenne en seconde, dix ou neuf en première et dix en terminale . Les autres élèves de ces classes ont une note en dessous de 8/20.

Les "qualités" qui font un bon élève répondent à plusieurs critères : la régularité au cours, l'assiduité et la tentative de compréhension.

Il signale qu'un élève disposant de ces qualités et qui n'obtient pas de bonnes notes est pourtant reconnu travailleur et sérieux.

Il fait allusion aux élèves présentant un blocage lorsqu'ils sont devant leur copies. C'est l'exemple des élèves travailleurs, mais qui échouent au bac. C'est pourquoi il organise des devoirs de rattrapage pour ceux qui connaissent ces échecs.

Contrairement au bon élève, le mauvais élève passe son temps à bavarder et à troubler la classe. Beaucoup ne font pas leur travail et profitent des temps libres pour recopier chez leurs voisins : " quand on regarde les copies on a l'impression qu'il y en a cinq qui ont fait le devoir et que les autres ont recopié".

N'ayant pas eu une formation pédagogique, il s'inspirait de la méthode d'un des ses professeurs en Afrique : " la première année je n'ai pas suivi de stage . Donc j'ai essayé de ressembler à un professeur qui m'avait bien enseigné. C'est notre prof de maths en terminale. Donc j'ai essayé d'utiliser sa manière d'enseigner. Le problème c'est que lui c'était prof de maths alors que moi j'enseigne la physique ".

Ayant suivi une formation en électronique, il consacre moins de temps pour la préparation de ses cours. Cependant il travaille davantage en mécanique. En ce qui concerne les terminales, il consacre six heures pour la préparation de ses cours et met beaucoup de temps pour la correction des devoirs. Ainsi il met trois heures pour corriger vingt quatre copies .

Il avoue préférer l'enseignement supérieur au secondaire. Les volumes horaires sont plus souples. Cependant il trouve stimulant d'enseigner au secondaire où on a une possibilité de jouer sur l'orientation des élèves.

Pour lui, il faudrait ajuster les salaires des professeurs du secondaire car ils fournissent des efforts énormes.

Il serait content que son enfant fasse carrière dans l'enseignement, c'est-à -dire "une carrière bien mûrie".

De nationalité centrafricaine, cet homme enseigne au lycée Edouard Brandy. Il est venu dans l'enseignement surtout par nécessité, dans l'intention d'avoir des revenus pour poursuivre ses études. Enseignant de mathématiques, il a trois classes : une sixième, une quatrième et une troisième.

Travaillant neuf heures par semaine en plus des allocations perçues, il touche environ 6 800 francs par mois.

Il pense que ce salaire est insuffisant vu les efforts qu'il fournit dans l'enseignement. En effet en plus de ses cours, le temps de préparations s'avère long. C'est pourquoi, face à un travail d'une telle ampleur, il éprouve des difficultés car il doit se consacrer à ses propres études.

L'enseignement, souligne-t-il, "il faut l'aimer". Ainsi compte tenu de cet amour, il ne le présentera pas comme un métier ingrat. Néanmoins, cet aspect ingrat provient de ses salaires insignifiants vu l'investissement des enseignants : donner des cours et assurer aux élèves une culture générale.

Maître auxiliaire, cet enseignant n'est pas en sécurité dans l'enseignement. Il peut être révoqué à tout moment d'où la précarité de son l'emploi.

Il ne pense pas rester dans l'enseignement et "fait cela pour arrondir ses fins de mois". Il compte retourner dans son pays où il espère enseigner au niveau supérieur.

Il entretient de bonnes relations avec les parents d'élèves. Ses rapports sont excellents avec les parents d'élèves qui le sollicitent pour le travail de leurs enfants. Il connaît aussi des rapports plus difficiles avec des parents d'élèves voulant qu'on facilite le passage de leurs enfants dans les classes supérieures.

Toutefois, il entretient d'excellents rapports avec ses élèves et l'administration.

L'administration est satisfaite de l'enseignement qu'il dispense. Cette satisfaction se ressent au niveau de ses anciens élèves qui ont réussi et qui ont un bon niveau.

Ayant une ancienneté de deux ans, il nous décrit son premier jour de classe et relate la réaction des élèves. À leur niveau existait une réaction froide et indifférente. Ils s'interrogeaient sur ses aptitudes.

L'administration elle-même doutait de ses capacités à enseigner et de sa méthode d'enseignement.

Il signale que le niveau de ses élèves de sixième est faible en mathématiques : " pour un élève de sixième, il fallait que je remonte jusqu'au niveau du cours moyen première année ".

Cela est dû aux vacances qui aident à oublier. D'ou ces difficultés scolaires.

Pour cet enseignant, le renouvellement des réformes perturbe le rythme scolaire.

Un enseignant démissionne parce qu'on lui a imposé une méthodologie, et qu'il est corrompu par les parents d'élèves. Il y a aussi le fait que les enseignants soient mal payés.

Il trouve que les conditions des élèves en Afrique sont mauvaises et qu'elles handicapent leur rendement. Cependant les élèves africains soumis aux bonnes conditions seraient meilleurs que les élèves français qui ont tous les atouts matériels pour réussir. L'école en Afrique représente le seul parchemin de réussite sociale. Chaque élève "s'accroche" pour réussir.

En occident, par contre, les élèves vont à l'école par contrainte. Il n'y a donc pas une motivation comme chez les africains. D'ailleurs ce professeur pense que les élèves sont des "héritiers".

Les Africains sont respectueux sur le plan du comportement. Le professeur en Afrique est une autorité . Il est respecté par les élèves qui le croient détenteur d'un savoir illimité. C'est le cas des enseignants français venus en coopération.

Cependant leur niveau est parfois modeste. Il note le cas d'un enseignant français qui leur donnait des cours de latin au séminaire, qui pourtant les dispensait avec un niveau BAC : " quand j'étais au séminaire on nous a envoyé un professeur et ça m'a fait beaucoup mal. On nous a envoyé quelqu'un qui n'avait pas la capacité à enseigner le latin".

Pour cet enseignant, la baisse de niveau des élèves ne peut pas être imputée aux enseignants africains mais est un problème de longue date.

Un bon enseignant, selon lui, doit avoir la capacité de transmettre son savoir, de cerner les faiblesses de ses élèves et de les corriger. Il doit aussi avoir de la patience dans son désir d'inculquer ses connaissances.

Il pense qu'il apporte son savoir à la jeunesse et contribue à leur formation.

Il a un DESS et prépare une thèse en mathématiques.

Ses vœux adressés au Ministère de l'Éducation nationale serait la mise en place de logements sur leur lieu de travail pour les enseignants. Ceci permettrait aux enseignants d'organiser des séances de soutien .

Il ne pense pas être intégré au sein de la société française "le fait de renouveler la carte de séjour, de chercher un logement, puis le dépaysement par rapport à cette vie, je pense que je me sens beaucoup mieux chez moi".

Cet enseignant trouve les vacances excessives car ils ne peuvent pas bien terminer les programmes.

La conduite des 80 % des élèves au bac ne lui inspire pas confiance car le niveau des élèves va continuer à baisser.

Fils d'un enseignant, il ne s'opposerait pas à ce que ses fils soient enseignants.

Pour lui, un enseignant est satisfait quand ses élèves réussissent brillamment à leurs études et lui sont reconnaissants de leur succès.

ENTRETIEN N° 18

Agé de 32 ans, cet enseignant est de nationalité congolaise. Il enseigne depuis six ans dans un lycée du sixième arrondissement de Paris. Il enseigne deux matières, les mathématiques et les sciences physiques. Ces cours sont assurés dans quatre classes dont une classe de BEP, une classe de seconde, une première et une classe de troisième.

Seule la classe de première contient 28 élèves, effectif élevé. La classe de BEP par contre compte 15 élèves. Ses élèves de première et de seconde aiment la physique car ils ont cette matière au bac.

Il assure seize heures d'enseignement hebdomadaires et son salaire mensuel est d'environ 6 000 francs. Etant donné qu'il fait ce métier pour subsister, il n'a jamais évalué son salaire en fonction du travail fourni. Néanmoins, il souligne que les salaires de l'enseignement sont médiocres. Pour lui, l'enseignement n'est pas un métier plus dur qu'un autre. D'ailleurs au bout de plusieurs années, cet enseignement devient de la routine et le travail s'assouplit. C'est pourquoi les professeurs veulent garder les mêmes classes chaque année.

Parlant de ses élèves, il signale qu'un bon élève est celui qui obtient les meilleures notes. Il apprend ses leçons, prend en considération les remarques de son professeur . Il est aussi respectueux que travailleur.

Une bonne classe ne crée pas de difficultés aux professeurs sur le plan du travail ainsi que de la discipline.

La pédagogie de ce professeur vise à inciter les élèves à lui poser toutes sortes de questions. En tant qu'enseignant, il fournit des réponses afin de faciliter la compréhension des élèves.

Il affirme qu'avec l'Administration, il a divers types de rapports : bons, parfois médiocres ou même mauvais.

Avec ses élèves, il entretient des bonnes relations avec les meilleurs éléments de sa classe. Mais au niveau des mauvais élèves, leurs relations sont distantes.

Avec les parents d'élèves, il n'a aucun problème particulier car ses sanctions sont souples et justifiées. En effet, tous les élèves qui troublent la classe sont mis à la porte pendant cinq minutes ou sont isolés au coin de la salle.

Ayant un niveau bac+5, il est venu à l'enseignement à cause d'un concours de circonstance. Il effectuait des remplacements et avec l'habitude, il a demandé à être enseignant.

Il signale que les effectifs élevés des enfants d'immigrés dans une classe peuvent être facteur d'une baisse de niveau. Car ceux qui sont venus d'Afrique ont du mal à suivre les cours dès leur arrivée et cela empêche les autres élèves de suivre le cours de façon normale .

Devant la baisse de niveau constaté par ce professeur, il disculpe les maîtres auxiliaire de toute responsabilité. Pour lui en effet ils sont peu nombreux dans toute la France et représente, selon ses estimations, seulement 5% du corps enseignant.

Il serait satisfait si ses enfants enseignaient un jour. Cependant il faudrait qu'ils maîtrisent bien leur matière.

Il ne peut donner aucun jugement sur le niveau des élèves africains en comparaison aux français car il a une expérience insuffisante.

Pour ses corrections, il consacre une heure et quelques minutes pour la préparation de ses cours.

Il pense que le bon enseignant est celui qui maîtrise sa matière et a une capacité à la transmettre. Car beaucoup d'enseignants n'ont pas cette aisance à transmettre leurs connaissances. Cependant, sur le plan académique, ils sont excellents.

Selon lui , les vacances sont des moments de repos mérité. En effet, à l'approche des vacances les professeurs et les élèves sont très fatigués.

Il affirme connaître une situation précaire dans l'enseignement, car il faut avoir de bonnes relations avec les parents d'élèves et l'administration pour garder son poste. La promotion des enseignants comme lui, se fait sur ancienneté grâce à l'inspection académique.

Il est intégré dans le monde enseignant, mais au niveau de la société, l'intégration est très difficile car elle nécessite la connaissance de beaucoup de relations. On a constaté que les africains se retrouvaient entre eux.

Pour cet enseignant, les faiblesses du système d'enseignement français sont dues en partie à l'absence de collaboration avec les entreprises et aussi aux manque de personnels qualifiés. Il propose donc que les gens bénéficient d'une formation avant d'enseigner. Il souhaiterait une collaboration des établissements avec les entreprises ce qui permettra aux élèves de mieux connaître le monde des entreprises.

Il souhaite la titularisation des maîtres auxiliaires africains afin que ces derniers connaissent une stabilité dans l'enseignement.

Cet enseignant compte repartir dans son pays à la fin de ses études pour partager ses connaissances avec les élèves africains. Pour lui, les états africains devraient améliorer la situation des jeunes ainsi que des enseignants et cela inciterait les africains de rentrer au pays. Dans le contexte actuel il ne rentrera pas tant que ces conditions ne seront pas réunies.

ENTRETIEN N°24

Agé de 33 ans, cet enseignant est originaire du Togo. Docteur en mathématiques, il s'est voué à l'enseignement dans le seul but d'avoir des moyens

financiers. Il enseigne dans un établissement parisien depuis quatre ans. Il perçoit 7 000 francs par mois. Il ne s'est jamais interrogé si ce salaire répond aux efforts qu'il fournit car ce salaire constitue un moyen de subsistance. Cependant, il pense que les maîtres auxiliaires sont exploités.

Sur le plan des avantages qu'ont les enseignants, les africains n'en n'ont pas car ils sont des maîtres auxiliaires. Il y a entre autres, la difficulté d'acquérir un logement,, le renouvellement de la carte de séjour. Les maîtres auxiliaires français bénéficient de plus de privilèges.

Pour lui, les élèves sont bavards et connaissent des moments d'agitation. Cela est dû au fait qu'ils bénéficient d'une grande marge de liberté. De plus, les parents constituent les défenseurs de leurs enfants si ceux-ci sont punis. Selon ce professeur, il n'y a aucune méthode efficace pour éviter les cas difficiles. Le zéro ne fait plus rien aux élèves.

De plus ils sont devenus irresponsables ; il leur faut une contrainte pour qu'ils remplissent leurs obligations . Cet enseignant ne compte pas rester dans l'enseignement français. Il retournera chez lui, ou à défaut, passera un diplôme d'ingénieur pour occuper un poste dans une entreprise.

Pour lui, les classes sont hétérogènes en niveau. Parfois, elles sont en état d'échec, ou très bonnes, ou mauvaises. La baisse de niveau est progressif et le nouveau système (80% d'élèves au bac) constitue, à ses yeux, un sérieux handicap.

Selon lui un bon élève est celui qui est attentif, travailleur, rend ses devoirs, obtient de bons résultats et pose des questions s'il n'a pas compris. Cet enseignant est satisfait quand ses élèves ont réussi brillamment à leurs examens.

Il ne souhaiterait pas que ses enfants aillent dans l'enseignement car les enseignants sont mal payés et mal considérés.

Un enseignant démissionne quand il n'est pas apprécié de ses élèves et aussi quand il ne bénéficie pas de l'aide de la direction.

Cet enseignant estime que les maîtres auxiliaires sont mal payés alors qu'ils font le même travail que les titulaires. Leur situation est stagnante. Ils n'ont aucune chance d'obtenir un avancement comme les autres enseignants. Et cela concerne plus les maîtres auxiliaires étrangers qui ne peuvent pas passer de concours à cause de leur nationalité.

Ils ne peuvent pas faire de projets car leur situation est précaire. Ils ne sont pas pris en charge en cas d'affectation loin de chez eux et connaissent des difficultés pour se loger. Ils subissent des affectations répétées. Les maîtres auxiliaires sont dépossédés de tout pouvoir.

A ses yeux, les parents d'élèves font la loi.

Il estime que les maîtres auxiliaires ont voulu leur situation : "on est trompé, seulement on l'a voulu."

Les vacances sont des moments de stabilité pour les enseignants, des moments de repos bien mérités. Elles permettent aux enseignants de ne pas connaître la dépression et aux élèves de se reposer.

Concernant son intégration, il estime respecter la loi française. Il souhaite que le Ministère de l'Éducation nationale veille au logement des enseignants et leur assure de meilleurs salaires et de bonnes conditions de vie.

ENTRETIEN N° 27

Enseignant déjà au Congo, cet homme est venu en France en tant que stagiaire. Son désir d'acquérir de l'expérience, ainsi que les problèmes financiers, l'ont conduit à faire de l'enseignement. Professeur au lycée Edmond Laguet dans l'académie de Lille, il enseigne l'électronique à des jeunes dont c'est la matière principale.

L'ambiance de la classe est excellente et la tâche de ce professeur est facilitée car les effectifs sont réduits. Il enseigne dans une première et deux terminales. 80 à 90% de ses élèves obtiennent la moyenne car ceux-ci travaillent

en groupes réduits. Il est satisfait quand ses élèves ont compris son cours et ont de meilleurs résultats.

Malgré ses effectifs réduits, il pense qu'enseigner n'est pas une tâche facile. Pourtant, il considère qu'enseigner dans son pays est plus facile qu'enseigner en France. Cette situation est facilitée par le respect qu'ont les élèves à l'égard de leurs professeurs. Il suffit, note cet enseignant, pour consolider ce respect de maîtriser sa matière.

Mais en France, il ne suffit pas de posséder sa matière et des connaissances pour être respecté car, dans les classes on trouvera toujours des élèves indisciplinés, et qui, "exagèrent" dans leur comportement. D'ailleurs, les profs se trouvent désarmés devant cette situation, ils n'ont aucune autorité. Les notes n'effraient pas les élèves. Impuissants, les professeurs n'osent pas se plaindre de peur qu'on doute de leur autorité.

Pour lui, la différence entre les élèves africains et les élèves français réside dans la différence de discipline. En France les élèves ont le droit de faire ce qui les intéresse, ils ont beaucoup de liberté.

En Afrique, ce qui handicape le système d'enseignement est le manque d'initiatives de recherche. L'absence de matériel scolaire pose problème dans un système qui semble est une copie du système d'enseignement français. L'inconscience de certains professeurs contribue à faire baisser le niveau des élèves africains.

Cette baisse de niveau connue en France relève d'un problème de société. Ainsi cet enseignant note : " en France, l'enseignement est malade à cause de la société.. N'est-ce pas cette fameuse liberté qui est une des causes des maux dont souffre l'Éducation nationale?".

Pour lui, les élèves africains mis dans des conditions favorables fourniraient de bonnes performances scolaires. Il se réfère à son expérience universitaires, où les étudiants africains réussissaient malgré les difficultés qu'ils rencontrent. Il souligne par la même occasion que des enfants d'immigrés connaissant de meilleures conditions d'existence, donnent de meilleurs résultats.

Bien qu'il enseigne depuis deux ans avec des effectifs réduits, il compte retourner dans son pays à la fin de son stage. Il assure 16 heures de cours et perçoit 8 000 francs comme salaire. Il n'a aucun intérêt à comparer son salaire et les efforts qu'il fournit. De plus il n'attend rien de l'Education Nationale car son retour est imminent.

Cependant, son souhait est qu'on paie les maîtres auxiliaires selon leur niveau d'études car ils ne peuvent pas accéder à la titularisation sur concours. Pour lui, l'enseignement n'est pas l'endroit idéal d'enrichissement : " c'est vrai que l'enseignement ce n'est pas le bonheur à la porte, c'est un peu le parent pauvre de la société". Cependant, il n'hésitera pas à donner des conseils à ceux qui veulent exercer cette profession et notamment ses enfants.

Il n'a rencontré aucun problème dans l'enseignement. Mais il souligne l'indifférence des parents d'élèves au niveau du suivi scolaire de leurs enfants. Il a peu de contacts avec eux. Ceux-ci se présentent en fin d'année pour demander le passage en classe supérieure même si leurs enfants ne le méritent pas.

Il dénonce la politique de l'Education Nationale visant la conduite de 80% des élèves d'une classe au baccalauréat. Cette mesure aura pour conséquence la baisse de niveau des élèves en France : " on dit qu'il faut amener 80% des élèves au baccalauréat, il faut leur donner le baccalauréat".

Pour une proposition de réforme, il souhaiterait qu'on assure une formation aux enseignants africains avant qu'ils ne commencent à assurer leurs cours.

Il se servira de l'expérience qu'il a acquise en France pour servir son pays.

ENTRETIEN N°28

Enseignant au lycée Pannevelles, cet homme est originaire du Zaïre. Il enseigne depuis cinq ans. Son lycée est spécialisé en travaux publics et bâtiment. Professeur de français et d'histoire-géographie, il est venu à l'enseignement par manque de ressources pour financer sa thèse. L'enseignement fut ainsi son seul recours. Il assure 22 heures de cours par semaine et perçoit un salaire de 7400 francs. Pour lui ce salaire est très faible en regard de l'énorme tâche qu'il accomplit: lourdeur du travail, difficultés pour maîtriser des élèves turbulents.

Pour lui, l'enseignement est par définition un métier dur. En effet, le professeur qui a sa thèse est obligé de simplifier son raisonnement afin que ses élèves puissent le suivre. Il faut qu'il fasse l'effort de faire " passer le message".

Cet homme est marié et père d'une fille. Il a six classes de terminale et deux troisième.

Les parents d'élèves et l'administration sont satisfaits de son travail . Grâce à lui certains élèves faibles ont retrouvé un bon niveau. Son travail a consisté à remonter le moral de ces élèves et à leur prodiguer des conseils et des encouragements, contrairement au professeur précédent qui les démoralisait : " le prof qu'ils avaient leur disait : vous êtes nuls et vous resterez nuls toute votre vie.. Moi je dis, il faut faire quelque chose, ils ne sont pas nuls".

Les premiers moments de son enseignement furent passionnants. Ayant bénéficié d'une bonne publicité de la part de son prédécesseur, il n'a eu aucun problème avec les élèves. Ils étaient tous intéressés et lui posaient beaucoup de questions sur ses études, son avenir.

Il note cependant que lorsqu'il enseignait en LEP, les élèves ne suivaient pas ses cours et se souciaient peu de sa matière.

Au début de sa carrière d'enseignant, il a croisé des collègues jaloux et qui n'aimaient pas les noirs. Il a également connu des problèmes de classement indiciaire. En effet un maître auxiliaire français est facilement classé en catégorie 1 tandis qu'un africain à ancienneté et diplôme égal est en catégorie 2

Pour lui, les enseignants africains connaissent une précarité de l'emploi .

Leur contrat peut finir d'un jour à l'autre. C'est un métier occasionnel. En plus de cette absence de sécurité de l'emploi, s'ajoute l'absence de sécurité physique.

En effet," la fermeté d'un professeur sur le plan de la notation peut susciter la colère des élèves surtout dans les banlieues chaudes". Cependant, il est rigoureux avec ses élèves surtout sur le plan horaire. Les retardataires restent dehors. Cela a provoqué la colère de certains élèves. Il n'hésite pas à faire part de ces cas d'indiscipline au proviseur qui se charge de ramener ses élèves à la raison .

Au niveau des sanctions, il consigne ses élèves, les renvoie quand la faute est grave. Seuls les élèves qui fument en classe, qui n'arrêtent pas de se battre ou de bavarder ont ces sortes de sanctions.

Pour lui, le bon élève est conscient de sa situation d'écopier, apprend et facilite le travail de son professeur. La bonne classe a beaucoup de bons élèves. C'est une classe qui donne satisfaction aux professeurs et crée une ambiance sereine.

Mais le bon élève n'est pas seulement l'élève qui a de bonnes notes. C'est celui qui améliore son niveau même s'il n'est pas classé parmi les meilleurs.

Selon cet enseignant, il y a une baisse de niveau des élèves en France et ce phénomène l'Afrique le vit également. Il attribue la responsabilité de cette baisse à la société. Il signale que devant un sujet de BEPC, seuls deux élèves ont la moyenne car le niveau est en baisse en LEP.

Beaucoup d'élèves accusent du retard. Cependant il faut qu'ils passent en classe supérieure. La facilité de passage décourage les professeurs et les élèves eux-même qui savent que leur passage est garanti.

Pour lui, tous les professeurs ont la même part de responsabilité devant la baisse de niveau en France. De ce fait, il estime que les enseignants africains ont la même facilité que les Français à donner des cours car ils ont suivi, tout comme eux, de longues études .

Concernant le cas des élèves africains, il soutient que les problèmes scolaires de ceux-ci sont engendrés par des conditions de vie difficiles. Il prend l'exemple de sa fille, qui, vivant dans de meilleures conditions a de bonnes performances scolaires.

Il compte retourner en Afrique une fois sa thèse terminée. Pour lui, les vacances permettent aux enseignants de se reposer.

ENTRETIEN N°29

Père de quatre enfants nés en France, cet enseignant a 50 ans. Il exerce dans l'enseignement depuis dix huit ans. Il est devenu titulaire il y a quatre ans. Il enseigne au lycée Gaston Berger de Lille. Il est venu dans l'enseignement accidentellement et souhaite exercer dans l'enseignement supérieur qui est un lieu de recherche . Pour lui, le supérieur lui donnerait plus de temps pour s'occuper de sa petite famille. Pour réussir dans l'enseignement il faut être sérieux vis-à-vis de ses élèves et travailler correctement avec eux. Les récalcitrants ne manquent pas dans

une classe. Il propose de leur donner des devoirs supplémentaires, d'établir le dialogue avec eux et ensuite d'en parler à l'administration si cela persiste.

Cet enseignant a toujours eu 17/20 comme note administrative.

Ancien militant de la Fdération des étudiants d'Afrique noire, il s'est vu obligé de construire sa vie en France. Il ne pouvait pas rentrer dans son pays car il était recherché. De ce fait tant qu'il n'y aura pas de démocratie en Afrique, il lui sera difficile de rentrer.

Cependant il aide son pays par l'intermédiaire des œuvres humanitaires et encourage aussi les œuvres de construction nationale. Pour lui, la démocratisation de l'Afrique s'accompagne d'une rentrée massive des africains dans leur pays d'origine.

Son retour sera difficile à cause du piège qu'il s'est tendu ; ses enfants étant nés en France, ont leur mot à dire dans cette décision de retour en Afrique.

Professeur en science économique et sociale, il estime que l'enseignement est un dur métier car il faut savoir concilier les différents niveaux scolaires. D'autre part les élèves sont difficiles à telle enseigne que les professeurs qualifient parfois leur classe de "cage aux lions".

Il souhaite un allègement des programmes afin que les élèves puissent s'investir dans les matières artistiques. Ce allègement permettrait des retrouvailles de professeurs qui pourraient instituer des cours de rattrapage.

Il pense qu'il est temps que l'Education Nationale revalorise l'enseignement en augmentant les salaires de ses agents. Cela attirerait, à son avis, de nombreux postulants.

Beaucoup d'enseignants se sont vus obligés d'abandonner ce métier qu'ils jugent ingrat par sa rémunération et par les ennuis de santé qu'il peut provoquer. D'autres ont ainsi trouvé des métiers plus attirants par leur salaire.

Les vacances, selon cet enseignant, sont les seuls avantages. Ce sont des moments de réflexion pour les cours à venir. Ce sont aussi des moments de repos pour l'enseignant qui, finalement, sent les fatigues de neufs mois de labeur.

S'il devait refaire sa vie, il serait encore enseignant, mais son choix se porterait sur l'enseignement supérieur, pour pouvoir mener ses recherches.

Parlant de l'enseignement français, il pense qu'il est en crise. L'enseignement est en décalage avec le monde de l'emploi ; il forme des chômeurs. Il faudrait, de ce fait, des réformes pour éviter cette catastrophe. Réfléchir sur la façon de former ses élites serait une initiative importante. Selon lui, la conduite de 80% d'élèves au baccalauréat contribuera à faire baisser davantage le niveau des élèves. En plus cela rendra l'accès à l'emploi plus difficile. Il faudrait de ce fait encourager la sélection et supprimer les possibilités d'appel des parents (ne passent en classe supérieure que ceux qui le méritent).

Il faudrait éviter de valoriser des disciplines par rapport à d'autres. En effet, pour cet enseignant, toutes les disciplines doivent avoir la même considération. Les élèves doivent suivre des formations de leur choix.

Les enseignants à leur niveau, doivent prêcher plus l'esprit de solidarité et d'entraide. Les travaux de groupe sont conseillés ainsi que l'ouverture vers les autres pays. Il faut, note cet enseignant, cultiver le respect des autres.

Une bonne classe est celle qui peut avoir 12 à 14/20 de moyenne, tandis qu'une mauvaise classe n'obtient que 5 à 6/20 de moyenne.

Cet enseignant tient compte du niveau de ses élèves lors des contrôles. Il établit des dialogues avec les élèves qui ont des difficultés dans sa matière pour connaître les vraies causes de cette défaillance. Car selon lui, certains élèves veulent travailler mais sont confrontés à des problèmes matériels ou affectifs.

Il essaie de se rendre intéressant et de s'attirer une "clientèle fidèle". Pour lui, en effet, un professeur doit savoir "vendre sa marchandise". Il doit susciter l'intérêt pour sa matière.

Pour lui, un enseignant doit avoir une certaine distance vis-à-vis de ses élèves. Il doit aussi prendre avec humour les propos de ses élèves taquins. Certains enseignants africains non avertis sont parfois en conflit avec leurs élèves pour ces problèmes d'incompréhension liés aux différences culturelles. Le professeur doit éviter de s'énerver et s'imposer grâce au sérieux de son travail.

Pour cet enseignant, lorsqu'il y a désordre et chahut dans une classe, l'administration est complice car celle-ci a souvent peur des parents d'élèves. Or pour obtenir des bons résultats, il doit y avoir une cohésion entre l'administration et les professeurs. L'ambiance du lycée est un bon stimulant pour la réussite des élèves.

Ce professeur perçoit 9 600 francs par mois, a dix huit ans de carrière. Selon ses estimations, pour 20 heures de cours, l'enseignant travaille plus de 50 heures à la maison. Ce salaire est insuffisant, mais ses enfants ont le droit d'enseigner si cela doit être leur vocation.

Pour lui, il faut une réforme rigoureuse pour pallier la baisse considérable de niveau. Ainsi la révision des programmes, le soutien aux élèves grâce à des cours de remise à niveau, l'institution d'une équipe pédagogique, l'allégement des programmes et l'organisation des emplois du temps. sont nécessaires. En outre, il faudrait qu'il y ait un ajustement entre les connaissances d'ordre littéraires et scientifiques. Il faudrait payer mieux les enseignants.

Pour le cas de l'Afrique, il souligne la détérioration de la situation scolaire. La jeunesse africaine commence par perdre le goût des études et s'adonne "au fric bien palpable et monéable". De ce fait, il faudrait reconsidérer tout le système scolaire africain et former des jeunes en fonction des besoins essentiels des pays. L'instauration d'une démocratie dans les pays africains s'avère nécessaire et cela pourrait faciliter le développement de ce continent.

Parlant de la condition des maîtres auxiliaires, il estime qu'ils sont destinés à être envoyés partout "dans n'importe quel recoin de la France". Ce sont eux qui occupent les postes vacants. De ce fait ils connaissent une précarité de l'emploi. La CAMIF, la MAIF, la CASDN, sont des associations destinées à aider les enseignants et surtout les titulaires . D'ailleurs, il faut avoir la confiance de la CASDN pour avoir des prêts c'est-à-dire avoir un salaire stable. ce qui n'est pas le cas des maîtres auxiliaires. De ce fait, certains maîtres auxiliaires vivent dans l'incertitude et la crainte de voir leur contrat non renouvelé.

Considérant les difficultés de l'enseignement, il estime que son salaire devrait s'élever à 14000 ou 15000 francs compte tenu de ses connaissances et de son ancienneté . Il a de bonnes relations avec le personnel enseignant et son entourage immédiat. Manipulant aisément la langue, il enseigne sans être inquiet. Cependant il n'est pas totalement intégré car il n'a pas entièrement oublié son passé et sa culture africaine.

Selon lui, le niveau d'un élève ne dépend pas de son origine mais de la classe sociale dont il est issu.

Originaire du Cameroun, cet homme enseigne en France depuis une dizaine d'années. Il est professeur de mathématiques dans un établissement à Joinville-le-Pont. Il a cinq classes dont deux secondes, deux premières et une terminale. Il réside en France avec ses parents.

Pour lui, l'enseignement n' est pas un métier plus ingrat que les autres. En effet, au niveau des salaires, il note que les gens ayant le même niveau perçoivent le même salaire. Il assure 20 heures de cours par semaine et perçoit 7000 francs. Selon lui, c'est le minimum salarial qu'on peut donner à un enseignant. C'est un salaire normal.

Cependant, le problème réside au niveau de la reconnaissance des élèves. Par ailleurs, il faudrait exercer ce métier pour la satisfaction qu'il procure.

Pour lui, ces moments de satisfaction proviennent du travail de ses élèves, de leur réussite , de l'enthousiasme qu'ils manifestent pour leur travail et leur goût du savoir.

Un bon élève est celui qui fournit un travail satisfaisant, réussit et s'intéresse à l'enseignement qui lui est donné.

Il signale n'avoir aucun problème avec les parents d'élèves ni avec l'administration. D'ailleurs il pense qu'il fait bien son travail.

Au niveau de ses relations avec les élèves, il signale qu'elles sont fructueuses.

Sa pédagogie vise à inspirer le goût du travail aux élèves, à leur transmettre ce savoir. Elle vise aussi à connaître les élèves et à leur donner le sens des responsabilités.

Au niveau du barème de notation, il donne toujours quatre exercices notés sur cinq chacun. Sa plus faible note est 1/20. Il estime qu'il ne faut pas abuser des sanctions de peur de créer une antipathie des parents d'élèves.

À ses élèves indisciplinés, il donne un devoir supplémentaire en guise de sanction. Aucun parent d'élèves ne s' en est plaint.

Le comportement de ses élèves dépend des classes . Les élèves de terminale sont plus disciplinés tandis que ceux de seconde le sont moins.

Parlant du niveau de l'enseignement en France, il souligne que les élèves ont acquis une nouvelle technologie. Ils sont donc en avance. On ne peut de ce fait parler de baisse de niveau en France. S'il y avait baisse de niveau , il n'y aurait pas cette avance technologique.

Selon lui, les anciennes générations ne sont pas plus douées que les nouvelles.

L'évaluation du niveau dépend de plusieurs facteurs : la classe, les élèves, le temps.

Pour lui le niveau des élèves en mathématiques n'a pas changé. Il est semblable à celui d'il y a dix ans.

Selon lui, le niveau des élèves Français et Africains est le même.

Par ailleurs, il note qu'au niveau de la France, le passage de l'élève est soumis à la moyenne obtenue en classe et aussi à la volonté de ses parents de le voir en classe supérieure.

Ayant déjà enseigné deux ans en Afrique, ses premiers moments d'enseignement en France se sont passés sans incident.

Connaissant déjà la réaction des élèves ici, il n'a pas eu de problèmes particuliers.

D'ailleurs il signale que le premier jour le prof et les élèves ne se connaissent pas.

En mathématiques, les corrections vont vite et il ne consacre que 5mn pour une copie.

Au niveau des notes, la moitié des élèves ont la moyenne, un tiers sont excellents.

La préparation d'un cours lui demande une heure.

La préparation des cours étant très importante, tout professeur doit veiller à ce que ses élèves comprennent ses cours. Cela fait partie des qualités dont doit disposer un bon prof. Il doit posséder sa matière. Il doit aussi être à l'écoute de ses élèves.

Célibataire, il serait content que ses enfants soient un jour enseignants. Mais il leur demandera d' y faire carrière après des longues études et surtout d'aimer leur matière.

Il déplore, dans le système français, le fait que ses élèves ne puissent pas s'exprimer correctement dans les matières littéraires.

Selon lui, un enseignant démissionne quand il est dégoûté de son travail , s'il a de mauvaises relations avec les parents et les élèves ainsi qu'avec l'administration. Les faiblesses de revenus peuvent également être une cause importante.

Titulaire de son poste, il se sent en sécurité dans l'enseignement.

Il compte retourner en Afrique où le devoir l'appelle. Il souhaite enseigner en Afrique mais cette fois dans le supérieur car c'est sa vocation.

Néanmoins, il souhaiterait que le Ministère de l'Éducation nationale revalorise ce métier.

Les vacances sont importantes car elles lui permettent de voyager en Afrique.

Il n'a aucune activité syndicale.

Il se sent intégré dans le monde de l'enseignement mais pas en ville. Il connaît les mêmes problèmes que les " autres noirs".

ENTRETIEN N° 38

Bien qu'un problème de rémunération se pose, cet adulte de 26 ans est venu dans l'enseignement notamment pour des raisons d'autonomie et de contacts humains. Il dit, en effet, être son propre chef et n'avoir pas de compte à rendre à quiconque.

Le problème de rémunération est abordé par une comparaison entre le salaire des enseignants et celui des autres salariés à niveau égal d'études, les ingénieurs par exemple : il serait possible de réduire l'écart entre les salaires des enseignants et celui des autres salariés de même niveau. En disant que l'enseignement serait plus attrayant avec de meilleures conditions " qui passent par une meilleure rémunération des professeurs", il indique le sens de cet ajustement.

Il reconnaît toutefois qu'un enseignant se repose mieux avec uniquement ses 20 heures de cours hebdomadaires et est favorable au système Jospin d'alterner cinq semaines de cours et deux semaines de vacances.

A ses débuts, il a dû s'adapter aux rythme de plusieurs classes de BEP, en conciliant d'une part les exigences des programmes et le manque d'intérêt des

élèves pour les mathématiques. Le BEP étant par définition une section pour élèves en "échec scolaire", il est difficile de susciter une motivation pour les mathématiques, matière par ailleurs complexe. En plus de cette complexité, il faut ajouter les problèmes relationnels qui peuvent naître entre un jeune professeur de 26 ans et des élèves de 18 ans d'âge moyen qui avaient auparavant un professeur proche de la retraite.

Les élèves sont issus d'une catégorie socio-professionnelle défavorisée ; ils n'ont pas la possibilité de consacrer du temps à leurs études et à leurs révisions en dehors de l'école. A ce propos, cet enseignant donne l'exemple d'une élève qui se trouve être l'aînée de onze frères et soeurs .

Les classes de BEP sont souvent des sections d'échec, mais on pourrait toutefois y remédier. Trouver un remède permettrait d'enrayer une situation scolaire en crise et qui risque de faire naître un enseignement à double vitesse : en effet, parlant du niveau de l'enseignement il souligne le fait qu'il y a des lycées de très bon niveau pour l'éducation des "forts", et d'autres lycées qui se consacrent à l'éducation "autres", c'est-à-dire les élèves issus de milieux défavorisés ou immigrés. Ce remède serait d'envoyer les professeurs de haut niveau vraiment qualifiés pour essayer de relever le niveau de ces lycées.

Malgré cet état des choses, ce professeur de mathématiques, de niveau maîtrise, trouve une satisfaction dans son travail, surtout lorsqu'après les épreuves de fin d'année, la majorité des élèves déclarent avoir compris le sujet de mathématiques.. Seulement en plus de la réussite dans une matière il faut l'assiduité, le désir ou la volonté de réussir.

En tant que professeur de mathématiques, il conteste tout de même la suprématie de cette matière sur les autres et il pense qu'une matière ne doit pas pénaliser un élève. Il dénonce cette suprématie en disant qu'on doit laisser chaque élève s'orienter dans le domaine qui lui plaît sans par exemple obliger certains à fréquenter la série C, alors qu'ils voudraient s'orienter en littérature. C'est en effet une des faiblesses du système scolaire français que d'opérer la sélection par les maths.

Ce partisan de l'égalité des chances devant la réussite scolaire et de "l'anti-sélection par les maths" a adopté un système de sanction : les " mauvais " élèves

verront leur note divisée par deux en cas d'indiscipline, après plusieurs avertissements. L'application stricte et sans discrimination de ce "contrat" permet de maintenir les relations professeur-élèves sans que le premier s'interdise d'aider les seconds à résoudre leurs problèmes et sans qu'il y ait une certaine familiarité. Cette attitude est due uniquement au respect d'une opinion africaine qui maintient les relations professeur-élèves au top niveau de la relation adulte-enfants et au sens strict.

Pour lui les enseignants en Afrique n'ont pas les mêmes préoccupations que les enseignants français.

ENTRETIEN N°39

Venu dans l'enseignement parce qu'il avait besoin de travailler cet homme enseigne depuis cinq ans.

Pour lui le métier est agréable ou non, selon que l'on a affaire à des élèves corrects ou à des classes difficiles.

Avec quatre classes, il a 12 heures de cours par semaine pour 3000 à 4000 francs par mois. Il estime que le salaire peut être considéré comme suffisant si certains critères sont respectés : si l'enseignement est celui de la matière habituelle ou s'il change de matière, ce qui implique des préparations énormes.

En face de lui, pour suivre son cours de sciences physiques, il y a un public scientifique d'une part et un public littéraire d'autre part. Il y a par définition des niveaux différents d'intérêt : les élèves des séries scientifiques et techniques sont intéressés (ils n'ont pas le choix) ; ceux des séries littéraires qui ont les sciences physiques en option qui peuvent leur apporter des points supplémentaires et ceux qui "s'en foutent complètement". Ces derniers sont en général ceux qui sont en classe parce qu'il faut y être, qui n'en ont "rien à faire" mais qui sont obligés de venir. On trouve donc parmi eux les perturbateurs pour qui on ne peut pas mettre en œuvre des sanctions efficaces. En effet, le professeur est tenu de maintenir tous les élèves en classe sous peine de voir sa responsabilité engagée en cas d'accident.

Cet état d'indiscipline et de manque de structure validant les sanctions ne pourrait pas exister en Afrique où les élèves sont beaucoup plus disciplinés que ceux d'ici. Lorsqu'une classe commence à dépasser les 25 élèves les professeurs se plaignent du fait que les élèves bavardent au lieu d'écouter. Par contre en Afrique, même s'il y a 40 à 50 élèves par classe, le taux de réussite est supérieur à celui d'ici.

Toutefois, il estime qu'il faut tout de même sanctionner. Il le fait dans le cas où un élève perturbe son cours, empêche les autres de suivre en faisant du bruit ou en s'amusant à les taquiner. Mais ces sanctions n'altèrent en rien ses relations avec les élèves qu'il juge bonnes. Il peut exister un certain attachement envers les élèves et lors des séparations on peut avoir quelques regrets, mais on souhaite vivement les vacances quand on a des classes difficiles.

Les classes difficiles, le désintérêt des élèves sont des données qui bloquent la vocation à l'enseignement. Il y a une crise générale de la société et de l'Éducation nationale. A moyen terme, il pense que l'Éducation nationale aura des problèmes sérieux : le niveau des élèves baissera de façon continue du fait de certaines mesures prises soit pour des raisons politiques ou de démocratie, soit pour des raisons de chômage. La vocation sera également déterminée par les salaires. Comme ceux-ci sont jugés trop bas, les gens préfèrent s'orienter vers les entreprises à salaire plus attrayants. Les conditions de travail de l'Éducation nationale sont difficiles.

Le mieux serait de donner des moyen à l'Éducation nationale afin qu'elle puisse proposer des salaires motivants, doter les établissements de salles et surtout pouvoir mettre en œuvre une discipline parfaite.

Au delà de l'Education Nationale, il y a le professeur : en plus de son travail d'enseignant, il joue un rôle de gendarme afin de maintenir une bonne ambiance. ; Appliquer une pédagogie "importée d'un autre pays" est impossible dans ce contexte.

En tant qu'africain, il pense qu'en plus des connaissances qu'il transmet aux élèves, il apporte aussi une nouvelle philosophie dans la manière d'être enseignant. Il y a un enrichissement du système éducatif car les élèves voulant changer, préfèrent parfois des enseignants africains : la découverte d'une différence de culture est bénéfique aux élèves. La transmission des connaissances nécessite que

l'enseignant maîtrise bien sa matière et qu'il ait une pédagogie qui lui permette de bien la faire assimiler par les élèves. Cette capacité, source de satisfaction, se mesure à la fin de l'année lorsque les élèves ont de bonnes notes prouvant qu'ils ont bien compris l'enseignement du maître. Il arrive aussi que certains élèves témoignent leur reconnaissance au professeur.

ENTRETIEN N°40

De formation anglophone, cette jeune femme estimait que son séjour en France lui faisait perdre la maîtrise de la langue qu'elle avait acquise. C'est donc pour maintenir un niveau convenable d'abord et ensuite pour des problèmes financiers qu'elle s'est tournée vers l'enseignement il y a deux ans. Actuellement elle enseigne dans cinq classes où il y a dix-huit à vingt-sept élèves par classe, pendant dix huit heures par semaine et ce pour 7600 brut par mois.

Ce salaire ne "couvre" pas les efforts fournis : le métier d'enseignant demande en effet du dévouement, de la disponibilité, de l'abnégation, et aussi l'abandon de son orgueil. C'est un travail ingrat car l'enseignant n'est jamais en repos. Il doit constamment se soucier de ce qui se passe dans sa classe et il ramène du travail à la maison.

De ce fait , pour une heure de cours , il faudrait compter deux autres heures pour la préparation et la correction des devoirs. Elle dispenserait alors $18 \times 3 = 54$ heures et considère que son salaire devrait au moins être multiplié par deux. Elle avait déjà enseigné avant de venir en France et son premier contact avec ses élèves n'a rien eu de particulier : les élèves n'étaient pas excités mais plutôt curieux . Ceux de sixième sont fascinés par une langue qu'ils découvrent tandis qu'avec les élèves de troisième, elle devait les amener petit à petit à reprendre goût à l'anglais. Elle considère le bilan de son enseignement positif et les élèves obtiennent dans l'ensemble une bonne moyenne.

Individuellement, le bon élève est celui qui est en classe, suit, participe et rend le cours plus vivant par ses interventions et n'oublie pas de faire ses devoirs. Car le professeur donne souvent des zéros quand les devoirs ne sont pas faits.

Le professeur doit apprendre aux élèves à trouver un intérêt à la matière qu'il enseigne, et ne pas être seulement guidé par l'appât du gain.

Le bon élève ne sera pas évalué sur l'unique base de ses notes mais aussi son comportement et ses efforts fournis.

Un élève qui progresserait de 0/20 à 9/20 est meilleur qu'un autre qui régresserait de 17/20 à 10/20.

Comparés aux élèves d'Afrique, les élèves en France ont plus de possibilités de s'épanouir à travers les voyages linguistiques. Par contre les élèves en Afrique sont très respectueux et plus réceptifs, seulement ils attendent tout du professeur. Cela se comprend par le manque de matériel bien que psychologiquement ils soient plus mûrs.

Face à ses élèves, cette enseignante adopte deux méthodes de sanction. Pour la discipline les élèves ont d'abord un avertissement ;. Ils sont isolés dans un coin de la classe ; ensuite elle fait une observation dans le cahier de liaison ; elle donne une heure ou deux heures de colle et enfin l'élève finit devant le principal.

Pour le travail non fait, l'élève le recopie cinq fois et à chaque récidive, la peine est multipliée par deux jusqu'à ce que l'élève fasse normalement le travail.

Pour ce professeur, un bon enseignant a deux qualités :

- il doit aimer le métier

- il doit également aimer ses élèves, sinon ceux-ci en arrivent à détester la matière à travers le professeur. Il faut donc beaucoup de patience.

Toutefois, il ne faudrait pas attribuer l'échec d'un élève à son professeur, l'élève étant responsable de la gestion de ce qu'on lui enseigne. Cependant on peut rechercher des causes de l'échec ailleurs, dans le système éducatif lui même.

C'est en effet une aberration de faire passer des enfants qui n'ont pas le niveau dans la classe supérieure du fait d'un quota fixé administrativement.

Le gouffre s'agrandit au fur et à mesure qu'on avance en classe, les lacunes s'accumulent et selon les propos de cette enseignante, il y aurait baisse d'une année sur l'autre et non au cours de l'année. On peut noter au niveau des langues qu'on fait avancer les élèves sans assurer les bases.

Le système oral développe le parler au détriment de l'écrit car les élèves n'ont pas de support de mémorisation.

Elle dit avoir de bons rapports avec ses collègues cette année, contrairement à ceux de l'an passé.

Les vacances sont "la mine d'or "qui permet de compenser les efforts intellectuels, psychologiques et physiques et surtout de se refaire une santé ; les coupures pédagogiques sont les bienvenues.

Bien que l'enseignement soit un beau métier permettant une compensation matérielle et une satisfaction psychologique du fait de la transmission des connaissances et de la reconnaissance des élèves devenus adultes, elle note qu'elle souhaiterait continuer à enseigner ailleurs qu'en France : à cause de la faiblesse des salaires, du manque de prise en charge sociale, de la nécessité de se lever très tôt et se coucher très tard pour assurer tout le travail à accomplir. Par contre pour enseigner en Afrique elle pense qu'il faudrait des créations d'emploi et une structure salariale convenable.

L'ENTRETIEN N°41

A trente deux ans ce burkinabe a déjà passé cinq ans dans l'enseignement de la physique-chimie. Les premières années ont été difficiles comme celles de tous les enseignants car il y a encore la préparation du cours avant qu'il ne sombre dans la routine. Difficiles aussi, car il fallait concilier études universitaires et enseignement, ce qui n'est pas toujours compatible, s'adapter aux distances entre les lieux d'activité. Heureusement il a commencé dans une ville sympathique où il avait la possibilité de résider pendant ses jours de cours et faire les cent kilomètres les autres jours pour suivre ses études.

Le premier contact avec ses élèves a été une expérience remarquable aussi bien pour lui que pour les élèves. Les élèves stupéfaits, ébahis car ils voyaient un noir pour la première fois leur enseigner la physique chimie ; quant à lui, il a été obligé de commencer son cours le premier jour de sa venue au collège sans aucune préparation .

Si sa première expérience pédagogique a été difficile et marquante, il fait aujourd'hui un lien entre l'expérience, l'ancienneté, la pédagogie et la qualité d'un enseignant : " est-ce qu'un bon enseignant est un bon pédagogue ?... la pédagogie s'apprend au fil de nos expériences et les contacts avec les professeurs plus

anciens... il n'y a pas de pédagogie, il y a des pédagogies". Il faut savoir adapter sa pédagogie à chaque classe, à chaque élève. Un bon enseignant, c'est celui qui arrive à s'adapter à sa classe, qui arrive à transmettre son message.

Or, en général, les enseignants sont jugés aux résultats et à la maîtrise de leur discipline.

Cette année, il enseigne dans six classes, avec des effectifs de seconde, de terminale, et de BTS. Il exerce dans un lycée catholique et ne se plaint pas du comportement des élèves. Il reconnaît, en effet, qu'ailleurs les élèves sont difficiles et que certains enseignants ont des problèmes. C'est en général dans l'enseignement professionnel que le problème de discipline se pose : " dans les classes de lycée d'enseignement général et technique les élèves sont calmes alors que dans les lycées d'enseignement professionnel, BEP, CAP, c'est souvent difficile à supporter."

Une bonne classe est celle où la majorité des élèves participent au cours et sont motivés. Cela rend le cours agréable et moins stressant pour le professeur.

Le bon élève adopte également ce comportement en classe.

Parfois on juge les élèves à partir des notes alors que les notes sont fonction de la notation du professeur et d'autres facteurs. On ne peut donc pas juger un élève dans l'absolu. Un bon élève est celui en général qui travaille, qui "s'accroche", qui a des ambitions, qui veut passer en classe supérieure, qui fournit un effort même s'il n'a pas forcément de bonnes notes.

Il faut apprendre aux élèves à être autonomes, faire en sorte que la classe soit bien animée par des cours magistraux et des TP.

Cet enseignant a toujours eu une vocation pour exercer ce métier parce que la pédagogie l'a toujours attiré et intéressé. Malheureusement, les maîtres auxiliaires ne sont pas formés pédagogiquement avant d'affronter les élèves pour la première fois. La plupart des maîtres auxiliaires servent de "bouche-trous", de "pions" et sont embauchés faute de mieux. Ils sont affectés en fonction des postes vacants refusés par les Français ou les titulaires.

Le système n'est donc pas parfait, comme tout système d'ailleurs, et il y a beaucoup de réformes à faire:

- Les formations sont théoriques par rapport à la demande des industries qui sont beaucoup plus techniques.

- Il manque une politique, des efforts de recrutement des enseignants. Les salaires sont bas et ne sont pas attirants.

Au niveau des étrangers, il devrait y avoir une transparence dans les contrats, afin que le maître auxiliaire sache à quoi s'en tenir ; d'une année sur l'autre, ils ne savent pas si leur contrat sera renouvelé ou non. Il devrait y avoir une relation avec le Ministère de l'Intérieur et de l'Éducation nationale afin que les maîtres auxiliaires aient une carte de séjour spéciale afin d'éviter les tracasseries administratives habituelles .

Il faut évidemment bien accueillir les maîtres auxiliaires en leur donnant des rudiments de pédagogie avant de les lancer devant les élèves. Souvent devant ce désarmement, on est tenté de démissionner : " j'ai failli démissionner à plusieurs reprises... qu'est-ce qui peut amener un enseignant à démissionner? le stress, le travail fourni par rapport au salaire , le manque de considération ou l'opportunité de trouver un "boulot" ailleurs...."

Heureusement, les vacances permettent au professeur de récupérer de ces stress. Il considère qu'elles sont nocives pour les élèves, et pense qu'une ou deux semaines suffiraient car au bout d'un mois les élèves commencent à oublier.

Les élèves nantis sur le plan matériel ne fournissent pas d'effort tandis que leurs collègues africains qui n'ont pas de moyens et qui ne mangent parfois qu'une fois par jour sont beaucoup plus intéressés aux cours. On comprend alors pourquoi le niveau ici est en baisse : on reporte d'une année les efforts que l'on aurait dû faire.. Et avec le projet de 80% d'une classe d'âge au bac, le niveau d'ensemble va encore baisser. Cela en effet ne veut pas dire que le niveau a augmenté mais seulement que les professeurs ont changé leur système de notation. Il pense que cette imitation des japonais ou des américains qui fait penser qu'il y a une corrélation entre le niveau culturel et le dynamisme, fera qu'il y aura des gens intellectuellement limités en terminale.

Il entretient des bons rapports avec ses élèves mais avec les autres professeurs c'est comme dans la vie de tous les jours. Il y a toujours le problème de rivalité, il y a des professeurs solitaires. Il y a même une forme de "ghettotisation" dans la salle des professeurs. Il ne peut donc y avoir une intégration des étrangers et les Français eux-même ne sont d'ailleurs pas intégrés dans leur propre société.

Pour lui il s'agit d'une activité passagère car il envisage de repartir dans son pays d'origine et d'y créer une maison d'édition.

En Afrique le système d'enseignement n'est pas adapté aux ressources économiques, aux connaissances et aux mentalités. Il ne saurait de ce fait, constituer une référence. Par contre l'africain en France , le maître auxiliaire en particulier permet une ouverture d'esprit au niveau de la mentalité des élèves.

Interrogé sur le mariage entre enseignants, il pense que cela est beaucoup plus commode; il y a une compréhension au niveau du "boulot," les préparations et les corrections prenant trop de temps, et cela facilite la mobilité.

L'ENTRETIEN N°42

Inscrit en thèse d'anglais, il enseignait dès sa licence au Congo. Dans son pays d'origine, après son premier contact avec les élèves, il est passé de l'enthousiasme à enseigner à une double déception : deux années durant, il a dû affronter plus de 90 élèves par classe avec des difficultés matérielles énormes.

C'est pour poursuivre ses études qu'il est venu en France. Mais ses premières expériences ne l'ont pas découragé outre mesure et il a gardé l'enthousiasme qu'il avait de transmettre quelque chose aux générations plus jeunes que la sienne.

Toutefois, il avait quelques appréhensions mais il a été agréablement surpris, il n'a pas eu de difficultés particulières avec les élèves en France. Seulement les relations professeurs-élèves sont d'un autre ordre : " les relations entre professeurs et élèves sont d'un aspect particulier en ce sens qu'il y a un décalage énorme ..." qui s'explique par le fait que le professeur est très autoritaire ... censé réceptif à tout ..."
L'apprentissage de l'anglais, langue étrangère doit se faire sans l'intermédiaire du français ou de la langue maternelle. On comprend alors que les élèves aient des difficultés de prononciation.

Cet homme enseigne l'anglais dans le Nord- Pas-de-Calais en classe de sixième et de troisième, après avoir enseigné, l'année précédente, dans une classe d' un lycée lillois.

Dans son collège, on constitue des groupes de niveau différent. En sixième il y a un test en septembre et un autre en novembre et sur la base des notes on détermine un groupe de forts (moyenne supérieur à 12 ou 13, un groupe de faibles (note en dessous de 10) et entre les deux un groupe de moyens. En troisième, c'est en fonction de la première langue choisie en sixième : ceux pratiquant déjà l'anglais sont le groupe fort et ceux qui ont commencé l'anglais comme deuxième langue sont les débutants.

Avec cette division, on pourrait homogénéiser le niveau des élèves et arriver à les intéresser. Seulement il y en a certains qui aiment l'anglais comme d'autres le détestent.

Selon lui l'enthousiasme ou l'intérêt des élèves pour l'anglais est lié à plusieurs facteurs. D'une part il y a leur passé d'élèves car certains auraient pu être rebutés par l'anglais ou auraient aussi pu l'aimer. D'autre part, il pense susciter un intérêt de par son origine africaine, les élèves voulant satisfaire leur curiosité.

En plus des différences de niveau, le collège Avignon est situé en zone d'éducation prioritaire. Face à ces données , l'enseignant adopte une pédagogie de la compréhension, du contact avec les élèves. Il n'est pas a priori strict ou sévère, ne commence pas par durcir le ton dès le premier contact comme le font certains enseignants qui voudraient avoir une autorité sur les élèves. Il ne l'est que lorsque la situation s'impose, quand il y a vraiment des cas d'indiscipline.

Cette souplesse permet de transmettre des choses en apparence simples mais difficiles en réalité. Il garde le contact en s'exprimant uniquement en anglais, fait travailler les élèves sur les questions de réflexion et de la maîtrise des structures grammaticales. Cela a pour conséquence de développer l'oralité des élèves et les incite à être actifs en classe. Au départ, il y a des réticences mais à force d'insister, les élèves s'habituent et voient leurs performances s'améliorer.

Les élèves n'ont pas évidemment le même rythme d'acquisition mais il accepte d'expliquer longtemps, surtout quand les élèves sont sérieux. Un élève sérieux est celui qui ne prend "à la légère " ce qu'on lui dit , qui n'a pas pour réflexe de provoquer ou de déranger.

Cet enseignant distingue le bon élève qui doit écouter et réagir positivement et non négativement, sans heurter l'autorité et la susceptibilité du professeur, qui reconnaît ses fautes comme son bon travail ; bien travailler ne signifie pas avoir de bonnes notes. Le comportement est l'élément fondamental car un bon élève peut avoir des difficultés pour avoir des bonnes notes. C'est ainsi qu'une bonne classe est celle qui respecte les principes du professeur et où il y a pas de perturbateurs. ce qui détermine la prise de sanction ou la mauvaise appréciation des élèves.

Il punit après avoir donné des avertissements oraux et lorsque la sanction tombe il l'applique "très fort". Il relate avoir eu des problèmes avec un parent d'élèves particulier sinon dans la majorité des cas, l'administration et les parents apprécient son travail. Le contact avec les parents d'élèves a lieu lors de certaines rencontres provoquées comme les conseils de classe.

Interrogé sur les "avantages" liés à l'enseignement, il refuse ce mot et parle de devoir que l'enseignant aurait à accomplir. On ne pourrait parler d'avantages que lorsqu'on tiendrait compte de ses souhaits. Il déplore les méthodes d'affectation dans l'enseignement. L'administration utilise le dernier vœu d'affectation émis par l'enseignant comme vœu privilégié. C'est ainsi qu'il s'est retrouvé au collège Avignon, très loin de son lieu d'habitation ; cette distance lui fait perdre beaucoup de temps et d'énergie dans les transports. Cette nouvelle fatigue lui a fait découvrir le bien fondé des vacances.

Pour lui la CAMIF est le plus cher des magasins.

Etudiant, il a une situation provisoire, qui lui sert d'expérience en attendant la fin de ses études . Dans cette expérience, il compare en déplorant le manque de moyens des élèves en Afrique et "le luxe" des élèves en France. Dans un sens il voudrait apporter le sérieux, le courage et dans l'autre les moyens qui pourraient équilibrer les deux systèmes scolaires.

Professeur de philosophie, cet enseignant a rejoint un IUFM en cours d'année pour enseigner la psycho-pédagogie. Ses motivations pour l'enseignement sont d'ordre pécuniaire et il voulait aussi acquérir de l'expérience. C'est ainsi qu'il a déposé un dossier au rectorat pour être maître auxiliaire et enseigner la philosophie. Mais l'IUFM manquait d'un professeur de psycho-pédagogie et n'ayant pas trouvé d'enseignant correspondant à ce profil, il a obtenu l'affectation d'un maître auxiliaire en philosophie.

Pour 7500 francs brut par mois, cet enseignant a deux classes pour 12 heures de cours hebdomadaire . Ce salaire ne correspond pas aux efforts fournis :

- l'enseignant travaille à l'école et à la maison ; il doit faire des recherches.
- son salaire devrait donc être évalué par rapport au travail total et aussi par rapport au diplôme réel de l'enseignant. Dans cet esprit son salaire devrait être de l'ordre de 10 000 francs par mois.

Son vœu le plus cher serait la hausse de son salaire et la reconnaissance de ses droits en tant qu'enseignant . Il pense ainsi que les maîtres auxiliaires, surtout étrangers, devraient bénéficier des droits à la retraite pour lesquels ils auraient cotisés.

La crise dans l'enseignement serait due au fait que les enseignants s'estiment (et à juste titre) mal payés par rapport au travail et aux efforts accomplis, à la qualité du travail.

L'enseignement est un métier dur mais heureusement il y a les vacances. Elles permettent de prendre du repos, et de se détacher du travail intellectuel.

Un autre avantage est de pouvoir enseigner devant un public féminin (seulement deux garçons contre vingt deux filles) ayant presque le même âge que lui. Le premier contact a été motivant, exaltant, angoissant et surprenant à la fois. "Domage qu'il n' y ait pas de structure d'accueil des nouveaux enseignants".

Il perçoit le rôle de l'enseignant comme celui qui doit aider à l'apprentissage et la satisfaction serait que le message passe et qu'il ait eu le temps de bien préparer son intervention.

Pour lui un bon élève est curieux et bien disposé à faire ce que l'on envisage de lui faire faire.

RÉSUMÉ D' ENTRETIENS
AVEC DES ENSEIGNANTS FRANCAIS MÉTROPOLITAINS

ENTRETIEN N°3

Agé de 26 ans, cette jeune femme enseigne au collège Saint Stanislas de Cergy depuis six ans. Elle enseigne le français et le latin. Deux classes suivent les cours de français et trois autres les cours de latin.

Pour elle, le niveau des élèves n'est pas très fameux, ils ont d'énormes lacunes en français. Ce niveau est en baisse du fait du passage automatique des élèves de la sixième à la terminale.

Titulaire d'une maîtrise en Lettres modernes, l'enseignement constitue pour elle une vocation. Elle exercera toute sa vie. Elle assure 21 heures de cours par semaine dont trois heures supplémentaires. Elle perçoit un salaire de 7 800 francs qu'elle trouve insuffisant compte tenu de ses dépenses au niveau du logement et du transport.

Les heures de cours n'étant qu'une partie de la tâche du professeur, elle estime que ce salaire ne répond pas aux efforts fournis dans l'enseignement ainsi qu'au niveau d'étude du professeur. Elle signale que l'enseignement est un métier qui demande beaucoup d'investissement et aussi de patience, où le professeur fait le maximum pour ses élèves. D'ailleurs, la plupart d'entre eux n'ont aucun désir de travailler, voire de progresser et ne comprennent pas l'intérêt des connaissances que leur prof leur inculque. Ainsi, le professeur se heurte aux mauvaises volontés de certains. Il lui faut, parfois, aller à contre courant des idées implantées par les médias et la mode.

Elle entretient des relations avec son administration qu'elle trouve fructueuses. Avec ses collègues, elle vit dans une parfaite ambiance et un bon climat de solidarité. Cependant, elle note l'existence d'une peur chronique de mal faire ou de moins bien faire qu'eux.

Venue dans l'enseignement dans l'esprit de transmettre une certaine culture, des valeurs et aussi des convictions, elle souhaite aider les élèves à "grandir". Sa seule satisfaction provient du travail de ses élèves, surtout lorsqu'elle les voit progresser, avoir le goût du travail et chercher à se cultiver par eux même sans se contenter de ses cours. On ne peut en effet qu'aimer son métier, ses élèves avec

lesquels les contacts sont enrichissants. En plus de ce privilège qu'a l'enseignant, il jouit d'une autonomie à l'intérieur de sa classe et organise son travail personnel à la maison.

ENTRETIEN N° 6

Venu dans l'enseignement à cause de son attachement aux enfants et de son désir à leur apprendre quelque chose, cet homme est âgé de 65 ans. Père de cinq enfants, il est aussi dans l'enseignement pour gagner sa vie pour s'occuper de "sa petite famille". Il est professeur d'éducation musicale, assure 20 heures de cours par semaine. Néanmoins, il a des heures supplémentaires volontairement assumées.

Au début de sa carrière, il avait 8 000 francs par mois et en fin de carrière 11 000 francs. Selon lui, le salaire d'un enseignant est évolutif en fonction de l'ancienneté, de l'échelon. Ce salaire qui est celui du certifié est indépendant des heures supplémentaires, des avantages dus aux charges familiales et des retenues diverses. Pour lui ce salaire ne correspond pas aux efforts fournis. Cependant, il peut être compensé par le temps laissé aux enseignants pour faire de la recherche et par la durée des congés .

Ce salaire est aussi compensé par la stabilité de l'emploi et la couverture exemplaire des divers incidents (maladies, accidents...ou événement de la vie comme une maternité ou une demande d'année sabbatique).

Il s'occupe d'une vingtaine de classe de 25 à 28 élèves. Dans l'ensemble 5 à 7 sont très bons, 8 à 10 sont assez bons, 4 à 5 élèves sont en difficulté. Pour lui, un bon élève est celui qui désire apprendre.

Une bonne classe est celle où la relation entre élèves et professeurs permet ce désir d'apprendre et d'enseigner. Cet enseignant signale que la notion de bonne classe devient de plus en plus difficile à trouver depuis la massification de l'enseignement. Ainsi on aboutit à la formation de classes hétérogènes en dépit du mélange des enfants, voulu par la haute autorité. Ainsi signale-t-il une autre situation "celle des chefs d'établissements qui, à la faveur d'options, de langues

nobles (grec, latin, allemand, russe) essaient d'avoir des classes un peu plus homogènes.

Concernant la baisse de niveau en France, il signale qu'il s'agit d'une question vraiment complexe. Pour lui, il y a toujours de bons, très bons, excellents élèves "dilués" avec les autres.

A l'époque des examens pour entrer en sixième, le niveau des élèves ne pouvait qu'être bon.

Mais la venue de tous les enfants en classe de secondaire a créé une sorte de déferlement qui n'a ni matériellement, ni pédagogiquement été maîtrisé. Pour lui, des structures appropriées n'ont pas été prévues. Cependant, au cours de l'année de la sixième, il constate d'importantes lacunes dans les acquisitions de base des élèves du CM2

Plus de la moitié de la classe obtient néanmoins la moyenne. Les élèves aiment sa matière et cela concerne les élèves de sixième et cinquième. Par ailleurs, il souligne que les premiers "hiatus" commencent en classe de quatrième : "ces pré adolescents, plus au fait de la vie musicale (commerciale, radios, télévision, disque) de leur époque sont de plus en plus abreuvés de cette routine commerciale où une mode chasse l'autre où un groupe, un chanteur font rapidement place à d'autres, plus au goût du jour "music is business"."

Il déplore l'absence des sanctions rigoureuses dans les divers établissements. Pour lui, il est interdit d'interdire. Il se réfère au slogan de 1968 qui est la cause d'un empoisonnement de relation entre les gens (parents, élèves, professeurs). Il est d'une telle ampleur que les élèves ne respectent ni les locaux, ni les personnels, ni les enseignants, ni le règlement intérieur et la vie communautaire des établissements. Cette situation est la cause d'une dégénérescence de conflit, d'humiliation des professeurs. Ceux-ci peuvent manifester à l'occasion, d'une sévérité non acceptée par les élèves en ce qui concerne la notation ou les passages en classe supérieure.

Française, elle enseigne depuis deux ans. Elle est venue dans l'enseignement dans le but de transmettre ses connaissances à des jeunes. Elle a 18 heures de cours par semaine. Elle enseigne au collège Saint Stanislas de Cergy, elle donne des cours d'histoire-géographie. Elle a des classes de sixième et de cinquième. Son salaire est environ de 6 500 francs. Pour elle, ce salaire est insuffisant car ce travail demande beaucoup d'investissement. Le salaire idéal serait pour elle de 10 000 à 12 000 francs.

Pour elle, l'enseignement est un métier ingrat si l'on se réfère au comportement des adolescents qui ne lui accordent pas un bonjour. Cependant, certains élèves, même après dix ans passés hors du milieu scolaire, viennent témoigner leur reconnaissance à certains de leurs professeurs.

Ses moments de satisfaction dépendent des résultats de ses élèves. En effet, quand ils ont réussi à leur examen, naît en elle une satisfaction immense. Tout comme le désir constant de ses élèves de la retrouver l'année suivante.

Pour elle, il faut avoir la vocation pour rester longtemps enseignant. Un bon enseignant à son niveau est celui qui est rigoureux, voire exigeant. Il communique avec les jeunes et est constamment en contact avec eux. C'est à travers ce contact qu'il inspire la confiance des jeunes et les aide normalement dans les difficultés. Il évitera ainsi de sombrer dans la dépression, qui peut le conduire à une démission ainsi qu'un certain dégoût à enseigner, ou encore l'indiscipline des élèves.

Elle se sent en sécurité dans l'enseignement. Cependant, elle vit une insécurité physique à cause des agressions répétées que connaît le corps enseignant. Cette crise s'est aggravée avec la présence d'une population étrangère dont les enfants ont un niveau scolaire très bas.

Selon elle, la baisse de niveau est due à la mauvaise formation des enseignants qui constitue un des éléments de la crise que connaît l'enseignement. Elle a également pour origine une baisse qui naît dès l'école primaire et qui s'accroît au secondaire. C'est pourquoi elle souhaite une meilleure formation pédagogique des enseignants ainsi que l'organisation de cours de soutien de Français pour les élèves les plus faibles.

.Il faut aussi revaloriser les salaires des enseignants.

L'absence d'un enseignement adapté constitue une des faiblesses du système éducatif.

Pour elle, un bon élève se distingue par sa rigueur au travail et sa politesse. Une bonne classe est celle qui est vivante et intéressée.

Elle n'hésite pas à coller ses élèves récalcitrants en leur imposant des travaux supplémentaires. Certains parents se sont plaint : " je vous dis, les parents qui laissent faire chez eux, ils voudraient que ça soit pareil à l'école". En effet ils se plaignent en disant: " oui vous avez mis une colle à ma fille". Elle attribue la responsabilité de l'échec d'un élève à sa paresse et à son indiscipline.

Néanmoins, elle accorde aux parents des explications et ne revient pas sur sa position. Elle a su s'imposer dès le premier jour par son regard et son savoir faire. Sa classe obtient 80% de réussite soit 25 sur 30 élèves .

Elle a des rapports conflictuels avec l'administration. Elle reconnaît que cela relève de sa jeunesse.

Si elle devait prodiguer des conseils à celui qui veut être enseignant, elle lui demanderait d'avoir de la rigueur, de l'autorité en classe et une grande exigence intellectuelle.

ENTRETIEN N° 31

Française, elle est enseignante au lycée Montaigne. Elle enseigne depuis une trentaine d'année. Agée d'environ 55 ans, elle est professeur d'histoire - géographie. Elle enseigne dans ce lycée "par hasard" . Ayant fait des études d'histoire-géographie, l'aboutissement ne pouvait être que l'enseignement. Elle assure 18 heures de cours par semaine et consacre 40 heures pour la préparation de ses cours et la correction des copies..

Pour cette enseignante, on ne peut pas vivre que de l'enseignement car les ressources qu'on y gagne sont très insuffisantes. Elle a quatre classes dont deux de

second cycle. Elle s'est formée sur le tas en matière de pédagogie. Elle essaie de l'adapter chaque fois en fonction du niveau de ses élèves. Pour elle, c'est impossible de créer une pédagogie dans le chahut et le désordre que certaines classes connaissent. Néanmoins, elle essaie de se rattacher à la réalité en s'imprégnant des exemples de la vie concrète. Pour elle, un bon élève est attentif, a un esprit de créativité et aussi a des réflexions pertinentes. Cependant, souligne-t-elle avec amertume : " c'est une donnée devenue rare".

Parlant du niveau de l'enseignement, elle souligne que le niveau est inégal et irrégulier selon les classes et les années. Elle note que le comportement des élèves est très décevant.

Elle est satisfaite quand ses élèves ont réussi dans un travail de réflexion. Cette satisfaction est très grande quand ils réussissent à leur examen de fin d'année.

Aujourd'hui, l'enseignant n'est plus seulement le transmetteur de la connaissance mais il est aussi un éducateur. C'est d'ailleurs ce rôle qui lui est confié. C'est pourquoi ce domaine n'est plus abordable comme autrefois. Il constitue à la fois un métier dur et ingrat. Ainsi elle ne conseillerait pas à ses enfants de faire de l'enseignement.

Selon son raisonnement, pour obtenir une promotion, il faut bien travailler.

A ses débuts d'enseignement, elle a connu le stress et l'insécurité dans un établissement difficile. Si elle avait à refaire sa vie, elle ferait autre chose que de l'enseignement.

Pour cette enseignante, les faiblesses du système d'enseignement réside dans l'absence de sélection. Ainsi elle affirme : " tout n'est pas fait pour faire la même chose au même âge".

L'inexistence de classe de niveau et de passerelles d'une section à une autre renforce les faiblesses du système d'enseignement français qu'elle qualifie de "démagogique". Pour elle, les reformes envisageables seraient l'instauration d'une sélection minimale pour l'entrée en sixième par la lecture et l'expression écrite.

Pour l'entrée en seconde, il faudrait posséder des connaissances en vocabulaire et aussi certaines techniques de la langue française. Elle trouve l'idée de conduire 80% des élèves d'une classe au bac, stupide car cela relève de la démagogie : " a quoi bon de donner une peau d'âne dévaluée ? "

ENTRETIEN N°37

Professeur au lycée Montaigne, elle est agrégée. Elle enseigne l'allemand. Elle assure ses cours dans cinq classes: sixième, seconde, première, et deux terminales. Elle est venue dans l'enseignement car elle n'avait pas d'autre débouché et s'est inscrite là où la place était disponible : "je souscris à la phrase de mon collègue Claude Dumton " les enfants de la bourgeoisie ont une vocation, les enfants du prolétaire prennent le premier train où il y a de la place".

Cette enseignante qui a 15 heures de cours par semaine, gagne 15 000 francs par mois. Elle est satisfaite de son salaire car elle bénéficie d'un temps libre que les salariés n'ont pas. Cependant, elle reconnaît que le métier d'enseignant est une très dure besogne. En effet, les professeurs ont l'impression d'avoir une perte énorme d'énergie. C'est pourquoi les vacances sont considérées comme des moments nécessaires pour la récupération nerveuse des enseignants. Elle souhaiterait avoir six semaines de vacances en été et quatre périodes de 15 jours en cours d'année.

Elle entretient d'excellents rapports avec les parents d'élèves. Avec ses élèves elle développe des rapports variés : dans l'ensemble ils sont corrects mais il ya aussi des cas difficiles qui rendent souvent sa tâche ardue. Ses collègues et elle vivent dans un climat serein, collégial. Cependant, elle déplore le manque de concertation au niveau du corps enseignant. Leur volonté de former des équipes pédagogiques n'a pas aboutit car l'administration n'a pu concilier cela avec les impératifs de l'emploi du temps. Elle apprend à ses élèves la tolérance, l'esprit critique et le travail. Elle les incite à respecter le travail des autres.

Pour elle, un bon enseignant est celui qui a une bonne formation théorique, a des capacités psychologiques et qui lui permettent de transmettre ses connaissances. Le bon enseignant est celui qui a des bons contacts avec les jeunes.

Le bon élève est celui qui est avant tout intéressé, prêt à s'ouvrir sur l'extérieur. Il doit être capable de fournir des efforts même fastidieux. Cependant, elle déplore que peu d'enfants fassent de la musique instrumentale.

Selon elle, on ne peut pas parler d'une baisse générale de niveau en France parce qu'il y a toujours eu dans les établissements les meilleurs, les bons et les mauvais élèves. En revanche, l'accès au secondaire ne s'est pas accompagné des mesures nécessaires à son efficacité. C'est pourquoi elle est très inquiète pour le maintien du niveau général des élèves faibles ou moyens. Elle souligne que l'impact de la télévision et les carences parentales jouent un rôle encore plus importante dans la baisse de niveau que l'inadaptation du système scolaire. L'enseignement de masse en secondaire aurait les mêmes effets.

Ce phénomène a connu une ampleur considérable à cause de la tendance "démagogique" à faire passer en sixième les élèves ne sachant ni lire, ni écrire. Cela constitue une catastrophe par manque de moyens pour les aider à relever leur niveau. Elle signale que l'acquisition de la lecture représente un travail énorme et que ce n'est pas en une seule année d'école primaire, à 6 ans, que cette acquisition peut se faire. Il faudrait que les parents reconnaissent la lecture comme un moyen de distraction. Elle déplore le fait que 25% de foyers français ne possèdent aucune documentation écrite.

Se résignant aux faiblesses du système d'enseignement français, elle qualifie de "stupide" cette fameuse égalité qui voudrait : " tout le monde au même âge et au même niveau dans toutes les matières". Pour elle, il faudrait définir ce qu'on enseigne et à qui on le destine. Ainsi elle pose deux questions importantes :

- pourquoi demander des connaissances scientifiques théoriques ardues à des gens qui n'en n'ont pas le goût ?

- a contrario pourquoi valoriser le col blanc contre ceux qui ont un savoir faire ?

Parlant des 80% d'élèves au bac, elle affirme que cela suppose une rédéfinition du baccalauréat. Ce baccalauréat ne serait pas un billet d'entrée pour l'enseignement supérieur, mais une formation dont il faudrait définir l'optique et le contenu. Au niveau des réformes, elle souhaiterait qu'on modifie le rythme scolaire : terminer la classe à 15 heures. Il faudrait, à cet effet, travailler en atelier et en petits groupes.

Il faudrait aussi rétablir la sanction c'est-à-dire en ce qui concerne le niveau , un type de sélection. Elle pense que l'enseignement est "conjuncturellement" un métier ingrat. Mais il est un beau métier car la réussite et la reconnaissance des élèves procurent de la joie et de la satisfaction à l'enseignant.

Elle enseigne depuis 20 ans, mais ne serait pas d'avis que ses enfants soient enseignants. Elle n'a d'ailleurs pas choisi ce métier. Au début de sa carrière, elle a rencontré beaucoup de difficultés à s'imposer. Elle a débuté dans les années 1970 où les conditions des enseignants étaient extrêmement complexes : " nous avons fait beaucoup de bêtises sous prétexte de non directivité avant de nous apercevoir que les discours dominants ressortaient alors partout".

Pour elle, le comportement des élèves vis-à-vis des professeurs a changé, il n'y a plus de respect de l'institution par les élèves. Ceux-ci sont devenus "individuels". Ils respectent leurs enseignants en tant qu'être humain mais non en tant que professeurs. En effet, le savoir n'est plus valorisé et le salaire des enseignants ne les rend pas respectables aux yeux de la société.

En tant qu'agrégée, elle est en sécurité dans l'enseignement. Mais elle trouve scandaleux l'emploi des maîtres auxiliaires. "C'est scandaleux d'employer des gens sous formés dans des conditions inacceptables pour eux. Ou ils sont incapables d'enseigner et on ne les emploie pas, ou ils sont capables et il faut les former et leur garantir les mêmes conditions que celles réservées aux autres enseignants".

Les avantages de l'enseignement sont ceux de la fonction publique : le contact avec un certain public, celui des scolaires.

Pendant les vacances elle effectue des voyages en Allemagne. Elle déplore le fait qu'il n'y a pas d'université d'été permettant aux enseignants de pouvoir avoir des contacts avec des gens de divers métiers et entreprises.

ENTRETIEN N°44

Cette française enseigne depuis seize ans. Elle est venue dans l'enseignement à cause des avantages que procure ce métier. L'enseignement lui permet de gérer son temps et nécessairement lui permet de se consacrer à l'éducation de ses enfants. Ses enfants bénéficient d'un soutien scolaire que les autres enfants n'ont pas.

Elle perçoit 8 000 francs par mois et assure 18 heures de cours par semaine. Elle trouve ce salaire insuffisant, mais elle n'est pas très déçue par ce métier du fait

qu'il lui assure une certaine liberté, à savoir l'organisation personnelle de son emploi du temps, et des vacances. Ce salaire est un salaire d'appoint pour une femme . Le rythme scolaire lui convient et elle ne sacrifierait pas ses avantages pour un salaire plus élevé.

Maître auxiliaire, elle a trois classes dont une sixième et deux cinquièmes en français.

Pour elle, l'enseignement est l'un des métier les plus durs car on a affaire à des individus différents. Et pourtant on doit les initier aux mêmes méthodes sans distinction, or celles-ci ne conviennent pas à tous.

L'enseignement est un beau métier grâce aux contacts humains qu'il procure aux enseignants. Chaque élève apporte une richesse à l'enseignant. Malgré ce côté avantageux, ses enfants ne sont pas attirés par l'enseignement. Pourtant, elle serait contente que ses enfants fassent de l'enseignement. Elle demanderait à tous ceux qui veulent enseigner d'avoir une formation très poussée et de faire en sorte de conserver leur équilibre personnel. Ainsi cette personne devrait tisser des relations poussées en dehors du corps enseignant.

Elle affirme que l'enseignement est un métier ingrat car l'enseignant ne perçoit pas un résultat immédiat. Chaque enseignant a ses élèves deux années successives au plus et il ne sait pas ce qu'ils deviennent ensuite. De plus, la réussite d'un élève relève d'un fait collectif et l'enseignant n'est pas le seul responsable de sa réussite. C'est aussi le cas de son échec. Cependant, l'échec d'un élève provient de plusieurs facteurs sociaux dont l'absence d'une volonté au travail , l'influence du milieu familial et scolaire. Pour elle, l'échec scolaire ne signifie pas échec dans la vie active.

Elle souligne que ses élèves se désintéressent de sa matière. Il y a un refus d'apprendre le français. Puisque c'est leur langue maternelle, ils pensent la connaître et donc s'en soucient peu. De ce fait, il y a une prédominance de la télévision sur la lecture et l'écrit.

Pour elle, la baisse de niveau est due au passage facile des élèves c'est-à-dire l'absence de sélection rigoureuse et aussi le brassage des différentes nationalités dans les établissements. Selon elle, une classe constituée de 25 élèves dont 5 français seulement donnera des mauvais résultats car le professeur est obligé de mettre tout le monde au même niveau. Il faudrait donc créer des structures d'accueil

pour ces enfants étrangers, dont la langue maternelle est inconnue des enseignants qui doivent leur apprendre en particulier le français.

Un bon élève selon cette enseignante a la capacité de se soumettre à la discipline intellectuelle conseillée par le professeur. Ce sont les "techniques d'apprentissage", et les règles qui régissent l'établissement.

Une bonne classe abrite des élèves dynamiques et qui ont soif de savoir.

Ses sanctions à l'égard de ses élèves se traduisent par un travail scolaire supplémentaire et les parents de ces élèves apprécient cela.

Elle entretient de bons rapports avec les élèves. Mais avec son administration ce sont des rapports plutôt inexistantes.

Elle s'efforce de donner des rudiments solides de lecture et d'écriture à ses élèves en leur laissant le soin d'utiliser leur propre méthode d'apprentissage. Son but consiste à entraîner ses élèves vers de meilleurs résultats. Ainsi les devoirs faits dans les meilleures classes sont excellents : 80% de réussite. Mais les mauvaises classes n'ont que 20% de réussite.

Elle note que le bon enseignant est celui qui a un grand amour des élèves et de son métier, et est très rigoureux dans le travail. Il établit aussi des relations de confiance avec ses élèves qu'il respecte. On ne peut respecter un adulte qui ne vous respecte pas .

Pour la préparation de ses cours, elle prend 1h30 quand il s'agit de rédaction ou d'explications de textes. La préparation des cours d'orthographe et de grammaire prennent peu de temps.

Pour elle, les faiblesses du système d'enseignement français réside dans le caractère rigide et inadapté des programmes. Il y a aussi l'inadaptation des structures d'accueil et les effectifs chargés. L'absence de la formation des enseignants constitue un des aspects fondamental. Elle souhaiterait la révision des programmes, leur adaptation à chaque élève suivant ses objectifs personnels.

Au niveau des maîtres auxiliaires, il faudrait uniformiser les formations et veiller à ce que tous les enseignants soient bien formés. Il faudrait, à cet effet, leur assurer un suivi régulier de formation. D'autre part, l'évolution de leur carrière devrait dépendre de critères objectifs et non d'une inspection d'une heure.

A cause des nombreux avantages dont elle bénéficie : liberté, contacts humains vacances, elle compte rester dans l'enseignement. Cependant elle le quittera avant sa retraite dans l'intention de découvrir d'autre horizons.

**RÉSUMÉ D'ENTRETIENS
AVEC DES ENSEIGNANTS D'ORIGINE ANTILLAISE**

RÉSUMÉ DES ENTRETIENS DES ENSEIGNANTS D'ORIGINE ANTILLAISE

ENTRETIEN N°21

Agée de 24 ans cette enseignante est originaire de la Martinique. Enseignante depuis dix ans, elle a choisi ce métier par vocation : " nous savons bien que tout un chacun a toujours eu un rêve d'enfant . Après ma formation en BTS en économie sociale et familiale, constatant que le social ne me branchait pas véritablement ou plutôt cette nouvelle forme que l'on a donné au social (travail administratif des travailleurs sociaux), la question s'est posée de savoir quelle voie suivre : sur les conseils d'un de mes professeurs en BTS, je me suis inscrite pour postuler à un poste de maître auxiliaire".

Elle fait des cours de "technique des collectivités locales". Cette matière comprend l'apprentissage de l'entretien des locaux, la cuisine, les attitudes comportementales en milieu professionnel et les "techniques biologiques et sociales".

Elle assure 25 heures de cours par semaine dans un lycée professionnel et perçoit 6 990 francs comme salaire mensuel. Pour elle, ce salaire ne correspond pas aux efforts fournis dans l'enseignement. Il est insuffisant au regard de la demande de travail : corrections, copies etc., de maîtrise nerveuse et d' énergie intellectuelle. De plus, le salaire de maître auxiliaire est inférieur à celui d'un titulaire pour le même travail fourni et aussi face aux mêmes élèves difficiles.

Pour elle, on juge un bon élève en fonction de la matière et de la classe à laquelle il appartient : " on définira un bon élève par rapport à une matière. En effet un élève peut être doué pour une matière et être cancre pour une autre. La classe dans laquelle se trouve cet élève joue également un rôle comme le dit le proverbe "au pays des aveugles les borgnes sont rois".

Cette enseignante signale néanmoins qu'un bon élève est celui qui fournit des efforts soutenus et constants durant l'année scolaire. Le mauvais élève en est incapable.

Une bonne classe est celle où règne une bonne ambiance "humaine". C'est celle où on note une envie de partager des connaissances en dépit des affinités diverses des élèves. Elle dit à ce propos : "en tenant compte de la définition d'une bonne classe que j'ai donnée, je peux dire que j'ai "une demi classe ".

Pour elle , par rapport à l'administration, un bon enseignant est celui qui est ponctuel , assidu. Il fait preuve d'autorité et ne se plaint pas de ses élèves. Selon elle, il est difficile de juger un enseignant. De ce fait, il faudrait donc le comparer aux autres enseignant la même matière et dans le même établissement.

Donnant son appréciation sur le système d'enseignement, elle trouve le niveau en baisse si elle se réfère à ses propres performances scolaires. Mais selon les contextes sociaux culturels des Antilles, cette information reste fausse car il n'y a pas de comparaison possible. Elle refuse de ce fait le point de vue de ses collègues qui constatent une certaine baisse du niveau de l'enseignement en France.

Selon elle, l'enseignement n'est pas adapté aux élèves qui rejettent continuellement le système scolaire : " le seul fait d'aller en classe est une contrainte".

L'inadaptation du système scolaire provient de ce "melting-poot" de population se trouvant sur les bancs de l'école. Elle dit : "un élève qui n'a pas les mêmes valeurs culturelles, à qui l'on veut inculquer des valeurs alors qu'il a du mal à se repérer par rapport aux siennes propres, se retrouve tout de suite en état d'échec.

Devant les "tares" du système scolaire français, elle n'a aucune proposition de réformes à formuler. Elle n'a aucune pédagogie en matière d'enseignement. Elle souhaite que l'on accorde aux maîtres auxiliaires une formation avant leur envoi en classe. A cet effet, elle signale qu'il y a un écart entre l'imaginaire et le réel. Le suivi régulier de ces maître auxiliaires serait une bonne chose.

Aussi faut-il éviter de les envoyer dans les zones difficiles où personne ne veut aller : " déjà sans préparation pour ce terrain et face à des élèves difficiles, donc bonjour les dégâts".

Au niveau de sa notation, la moitié de ses élèves obtient la moyenne. En ce qui concerne l'attitude de ses élèves face à sa matière, elle trouve qu'il serait juste de poser la question à ses élèves. Cependant, elle constate que ceux-ci se désintéressent de sa matière.

Elle n'hésite pas à administrer des colles à ceux qui sont indisciplinés. Elle n'hésite pas non plus à envoyer certains chez la conseillère durant l'heure de cours.

Les parents se désintéressent de ses sanctions. Elle signale n'avoir aucun rapport avec le proviseur, mais elle entretient de bons rapports avec son supérieur hiérarchique à cause de leur pôle d'intérêt commun. Ses relations avec les parents d'élèves sont inexistantes. Cependant ses relations avec ses élèves sont excellentes. Au début de sa carrière, par manque de formation elle a dû faire face à quelques problèmes..

Pour elle, le niveau des élèves aux Antilles est le même que celui des élèves de France. Elle signale qu'il y a une différence de comportement entre ses élèves. En France, les élèves n'ont aucun respect du professeur. En Martinique par contre les élèves n'osent pas s'adresser aux professeurs comme le font ceux d'ici. Ici les élèves se comportent mal .

Un enseignant, selon elle, peut démissionner quand il connaît des conflits dans son établissement et qu'il a des mauvais rapports avec des élèves très indisciplinés.

Les vacances sont des moments de détente pour elle car il ya une rupture complète avec le monde scolaire.

Elle compte rester dans l'enseignement car ce métier n' est pas plus difficile qu'un autre. Cependant les enseignants subissent les retombées d'un manque d'éducation des élèves et ce métier apparaît alors comme ingrat.

Elle est intégrée dans la société française. Mais l'accueil qu'on réserve aux "Noirs n'est pas formidable". Elle compte retourner aux Antilles pour se consacrer à l'enseignement.

Agée de 32 ans elle est originaire de la Martinique et enseigne "l'économie sociale et familiale". Célibataire, elle est venue dans l'enseignement parce que c'est l'un des métiers les plus accessibles aux étudiants en fin d'étude. Elle enseigne 21 heures de cours par semaine et a neuf classes. Elle perçoit un salaire de 7 000 francs par mois, ce qu'elle trouve insuffisant voire même "dévalorisant".

Elle affirme n' avoir aucune relation avec les parents d'élèves,. Ayant une conseillère pédagogique à ses cotés, c'est cette dernière qui s'occupe des relations avec les parents d'élèves.

Elle entretient de bonnes relations avec ses élèves. Cependant elle souligne que ceux-ci sont en difficulté. Ce sont des élèves qui n'ont aucun repère de comportement vis-à-vis de l'école.

Ses relations avec l'administration sont excellentes.

Selon elle, un bon enseignant doit être clair et précis. Il doit inculquer à ses élèves les principes fondamentaux de l'éducation et de la culture générale.

Un bon élève est celui qui a envie d'apprendre. Elle n'hésite pas à infliger une sanction à ceux qui troublent ses cours (mise à la porte, ou zéro). Elle déplore que ces moyens ne soient plus efficaces car ils ne provoquent aucun effet.

La réaction des parents d'élèves face aux sanctions dépend de plusieurs facteurs culturels. Elle a trois types de réactions :

- des parents qui viennent "engueuler" leurs enfants en classe (cas des Antillais).
- des parents qui ne se présentent pas à l'école mais qui sanctionnent l'enfant à la maison. C'est le cas des Africains.
- des parents qui viennent se plaindre de la sanction appliquée à leur enfant.

Etablissant un parallèle entre le comportement des élèves aux Antilles et ceux de la métropole, elle établit une grande différence. Aux Antilles, les enseignants sont des maîtres incontestés. Ils bénéficient d'un respect absolu.

Une bonne classe abrite de bons élèves et de bons professeurs.

Dans son cas, l'hétérogénéité des élèves fait qu'elle est obligée d'appliquer une pédagogie type à chaque classe.

L'enseignement n'est pas un métier ingrat car certains élèves sont reconnaissants. Le savoir et la connaissance sont les plus belles choses de la vie note-t-elle.

Au début de sa carrière, elle était débordée par son temps de travail qui occupait ses journées. La préparation des cours lui prenait beaucoup de temps. Elle souligne qu'elle ne pouvait pas faire son cours et respecter les horaires imposés. Par ailleurs les élèves étaient difficiles. Elle était donc obligée de faire la "police "dans sa classe et "l'assistante sociale".

Avec les difficultés qu'elle connaît, elle compte arrêter bientôt.

L'enseignement est un métier dur car les professeurs ont l'avenir des jeunes à façonner. Il leur faut accomplir un travail sérieux. Néanmoins, elle trouve des moments de satisfaction dans la réussite des élèves et dans leur bon comportement à son égard.

L'enseignant profite des vacances pour se remettre des fatigues qu'il a accumulées pendant l'année scolaire.

Etant maître auxiliaire, elle n'a aucune garantie d'emploi et sa situation est précaire : "je ne recherche pas la sécurité, quand on est maître auxiliaire peut-on dire qu'on est en sécurité ? nous sommes des maîtres auxiliaires sans droits".

Elle serait contente que ses enfants fassent du "vrai enseignement," c'est-à-dire qu'ils soient des enseignants reconnus.

Selon elle, les faiblesses du système d'enseignement résident dans son manque de moyens, et aussi dans une mauvaise élaboration de politique éducative des politiciens.

C'est pourquoi elle souhaiterait qu'au niveau de l'enseignement, on donne aux jeunes réellement la chance de réussir. Pour cela il leur faut un investissement matériel et humain. Il faudrait également réviser les salaires des enseignants.

Conduire 80% des élèves au bac nécessite des moyens sûrs pour réaliser ce projet, sinon cela restera une utopie.

Selon elle, "il n'y a pas d'égalité de chance à l'école de Jules Ferry, on assiste plutôt à une terrible ère de sélection".

Elle a un niveau bac+2 et trouve que l'emploi de maîtres auxiliaires est un dispositif pris par l'Éducation nationale pour "boucher les trous".

Elle trouve le travail des maîtres auxiliaires fastidieux, et de plus ils ne sont pas reconnus comme étant des enseignants à part entière.

Un enseignant démissionne quand on lui demande de faire du "gardiennage" plutôt que de l'enseignement.

ENTRETIEN N°33

Agé de 25 ans, cet enseignant est originaire de la Guadeloupe. Il est professeur d'électronique. Célibataire, il est venu dans l'enseignement pour des raisons financières. Il a 26 heures de travail par semaine et a un salaire mensuel de 8 000 francs. Il pense que ce salaire ne répond pas aux efforts qu'il fournit dans l'enseignement. Ce métier est dur et ingrat du fait qu'il n'est pas payé en fonction du temps passé dans l'enseignement.

Il a quatre classes en brevet d'étude professionnelle. Ses relations avec ses élèves sont irrégulières et variables. Cela dépend des parents d'élèves. Avec certains cependant les relations sont fructueuses. Les relations avec l'administration sont, elles, plutôt médiocres.

Enseignant depuis deux ans, il estime que le comportement de ses élèves est appréciable. Cependant il a des élèves insolents à qui, il n'hésite pas à donner un travail supplémentaire. Les parents approuvent ces sanctions car cela fait travailler leurs enfants.

Sa pédagogie vise à amener les élèves à être indépendants voire même autonomes. Pour lui, un bon enseignant doit maîtriser sa matière. C'est pourquoi il demandera à ses enfants d'être sûr d'eux-mêmes s'ils veulent être d'excellents enseignants.

Au début de sa carrière, il a eu du mal à être accepté par les autres enseignants qui le négligeaient à cause de son statut de maître auxiliaire.

L'enseignement est pour lui un beau métier mais il compte arrêter bientôt. C'est un métier qui procure de la joie. Il est satisfait quand ses élèves ont réussi à leurs examens de fin d'année.

Pour lui un bon élève est celui qui suit les conseils de son professeur et travaille régulièrement . Il peut être aussi un élève moyen.

Une bonne classe est celle qui a de bons résultats scolaires et qui obtient de très bons pourcentages aux examens.

Il désapprouve l'emploi des maîtres auxiliaires dont la situation est précaire. Cela lui paraît être un manque de responsabilité de la part des autorités de l'Education Nationale.

Il explique ainsi les démissions de professeurs, liées à la fois à la faiblesse des rémunérations et au manque de relations avec le reste du corps enseignant.

Pour lui, le niveau de l'enseignement est moyen, on ne peut pas parler d'une baisse de niveau. Cependant, le système d'enseignement accumule des faiblesses qui sont dues au passage automatique des élèves dans les classes supérieures avec souvent une responsabilité des parents d'élèves, même si le niveau de leur enfant n'est pas bon.

Il propose la revalorisation du métier d'enseignant, la révision des critères de passage, l'élaboration de programmes adaptés.

Les vacances constituent pour lui des moments de détente.

ENTRETIEN N°35

Agée de 20 ans, cette jeune fille est originaire de la Guadeloupe. Elle assure 18 heures de cours par semaine et perçoit 9 000 francs. Elle a huit classes dans un lycée professionnel.

Elle considère que son salaire est insuffisant et ne répond pas aux efforts fournis dans l'enseignement. C'est un métier ingrat qui demande un investissement

nerveux et mental de tout moment. En plus de cela, le professeur doit être un "psychologue" et "un assistant social". Il doit être "flic" et "parent" et "éducateur".

Professeur de Français et d'anglais, elle profite des vacances pour se reposer, rencontrer des amis et réaliser de nombreuses sorties et d'interminables réceptions. Les vacances sont un des avantages de l'Éducation nationale.

Elle a de bonnes relations avec l'administration qu'elle trouve humaine. Ses relations avec les parents d'élèves sont loin d'être conflictuelles, et sont assez bonnes. Avec les élèves ses relations sont excellentes.

Pour elle, un bon élève est celui qui a une capacité de fournir un travail fouillé. Le mauvais élève est celui qui ne veut pas soutenir un travail fourni. Mais des facteurs sociaux doivent être pris en compte car certains élèves sont privés de bonnes conditions pour réussir. La mauvaise ambiance familiale, les problèmes personnels, l'attitude du prof peuvent être des facteurs qui peuvent faire échouer un élève.

Elle expulse les élèves insolents de son cours vers les permanences. Elle n'a jamais eu affaire à ce propos à un parent d'élève car ses sanctions sont toujours justifiées.

En matière de pédagogie, elle vise à éveiller l'esprit critique de ses élèves. Elle constate une baisse de niveau en France car les jeunes ont perdu tout espoir en l'école et ne s'y intéressent plus. Cependant les élèves d'ici sont plus éveillés que ceux de son pays.

Les élèves métropolitains sont peu respectueux des professeurs.

Selon elle, le système d'examens en France est dérisoire car il ne permet pas de mesurer réellement la capacité des élèves.

Le système français tient ses faiblesses de son programme inadapté, des surcharges de son emploi du temps. En effet, il est difficile pour un élève de suivre correctement 2 heures de cours de Français après avoir suivi 4 heures de cours en atelier.

En matière de réformes, elle n'a aucune proposition. Elle trouve la décision de conduire 80% d'élèves au baccalauréat très risquée. Les inspections académiques conseillent aux professeurs de ne pas donner à leurs élèves des notes inférieures à 11/20 en Anglais. Elle pense que cela a des retombées sur l'enseignement : " c'est un cercle vicieux, veut-on faire de l'élève un individu bardé

de diplômes peu significatifs, ou veut-on leur donner la chance d'avoir un emploi intéressant qui leur permettent de gagner leur vie ? "

Pour elle, le système scolaire est responsable de l'échec des élèves. Selon elle, le bon professeur encourage ses élèves et entretient de bonnes relations avec eux.

Un enseignant démissionne s'il se sent incapable d'entretenir ces sortes de relations avec ses élèves, d'assurer un bon enseignement ou s'il a des ennuis de santé.

Capésienne, elle a la sécurité de l'emploi et espère pouvoir obtenir une affectation en Outre-mer.

ENTRETIEN N°36

Agé de 25 ans, cette enseignante est originaire de la Guadeloupe. Pour un besoin d'indépendance financière, vis-à-vis de ses parents, elle s'est vouée à l'enseignement. Venue par curiosité, elle y trouve son plaisir en livrant ses connaissances à des jeunes. Elle assure 21 heures de cours par semaine et perçoit un salaire mensuel de 6 000 francs.

Maître auxiliaire, elle estime que ce salaire ne répond pas aux efforts qu'elle fournit dans l'enseignement. Elle se considère mal payée pour l'énorme tâche de responsabilité qui lui incombe. Cette immensité du travail concerne les préparations à la maison, les corrections ainsi que la tâche "policière" qu'elle fait en classe. C'est devant toutes ces difficultés qu'elle estime que le métier d'enseignant est très dur de nos jours. Il use la santé .

La dégradation des conditions de travail ainsi que les mauvaises rémunérations font de ce métier l'un des plus "ingrat au monde". Cependant il en est l'un des plus beaux car il occasionne la naissance de relations affectives avec les élèves, d'échanges d'idées avec les parents et leurs enfants.

Elle signale qu'un bon enseignant doit avoir quatre qualités essentielles : la sérénité, l'intéressement au cours, il doit être agréable et travailleur. Selon elle, les qualités d'un bon enseignant proviennent de sa capacité à dialoguer avec ses élèves et son aptitude à préparer bien son cours.

Elle inflige des retenues aux élèves récalcitrants, des devoirs supplémentaires ou des copies. Une bonne majorité des parents d'élèves acceptent les punitions si elles sont justifiées.

Selon elle, les élèves en métropole sont moins respectueux que les élèves en Guadeloupe. Ils n'ont pas de repères au niveau des interdits. Cette situation est due au manque de considération du métier d'enseignant par les parents d'élèves qui témoignent peu d'estime aux enseignants.

Les vacances sont des moments de repos. Elles sont des occasions de renouer avec de vieilles connaissances.

Elle a des relations normales avec les parents d'élèves mais déplore de ne pas en avoir avec les parents maghrébins. Ses relations avec ses élèves sont normales mais elle note quand même des cas difficiles.

Elle n'a cependant pas des relations avec l'administration.

Elle ne souhaiterait pas que ses enfants fassent carrière dans l'enseignement.

Au début de son métier d'enseignante elle a eu des problèmes dus au manque d'entraide du corps enseignant et aussi à son manque de formation. Ses collègues ne l'ont pas acceptée dès le départ.

Elle ne referait plus d'enseignement si elle devait recommencer une nouvelle vie . Cependant, elle souligne que ce métier procure des satisfactions quand les élèves ont bien compris le cours et aussi quand ils réussissent aux examens.

Le système d'enseignement connaît des faiblesses qui sont dues au manque de formation des professeurs et au manque de moyens humains. La dévalorisation du métier en aussi un facteur important. Pour ce faire, il faudrait qu'au niveau des réformes on songe à la formation des professeurs, ainsi qu'à leur rémunération. Il faudrait aussi équiper les établissements.

Il serait important que 80% d'élèves aient le baccalauréat, mais il faudrait qu'on puisse les accepter dans les universités et les grandes écoles et avoir les moyens d'assurer leur avenir.

Elle estime qu'il serait préférable qu'on considère les maîtres auxiliaires comme les titulaires. De ce fait elle souhaiterait des séances de soutien pour les nouveaux enseignants.

En tant que maître auxiliaire, elle n'a aucune garantie d'emploi. Elle se sent en insécurité car elle peut être agressée. Cependant devant ces difficultés, réside un certain avantage, la liberté dans l'exercice de cette fonction.

Selon elle, un enseignant démissionne quand il en a "ras le bol" de l'indiscipline des élèves, de la dévalorisation du métier accentuée par des salaires insuffisants.

Elle compte retourner en Guadeloupe pour enseigner plus tard.

Les vacances lui permettent de rentrer dans son pays.

INDEX

B E P : Brevet d'études professionnelles
B T : Brevet de technicien
B T S : Brevet de technicien supérieur
B E P C : Brevet d'études du premier cycle
C A P : Certificat d'aptitude pédagogique
C A P : Certificat d'aptitude professionnelle
C A P E S : Certificat d'aptitude pédagogique pour l'enseignement secondaire
C A P E T : Certificat d'aptitude pédagogique à l'enseignement technique
C A P L A : Certificat d'aptitude au professorat dans les lycées agricoles.
C A S D E N : Caisse d'aide sociale de l'Éducation nationale.
CAMIF : Coopérative des adhérents de la Mutuelle des Instituteurs de France.
C E 1 : Cours élémentaire première année.
C E 2 : Cours élémentaire deuxième année.
C E P : Certificat d'études primaires
C E T : Collège d'enseignement technique.
C P P N : Classe pré-professionnelle de niveau.
C P 1 : Cours préparatoire première année.
C P 2 : Cours préparatoire deuxième année.
C M 1 : Cours moyen première année.
C M 2 : Cours moyens deuxième année.
P E G C : Professeur d'enseignement général des collèges.
M A : Maître auxiliaire.
L E P : Lycée d'enseignement professionnel.
P L P : Professeur de lycée professionnel.
S E S : Section d'éducation spécialisée.

